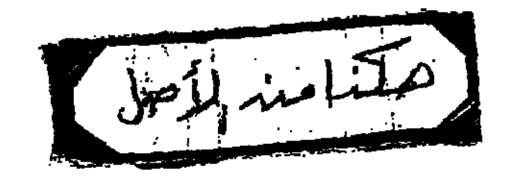


Radio-Télévision / Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14880 7 F

DIMANCHE 29 – LUNDI 30 NOVEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Deuxième alerte au Venezuela

LES militaires putschistes *qui, pour la deuxième fois* en moins de dix mois, ont tenté de prendre le pouvoir au Venezuela n'ont pas réussi à *entraîner la population dans leur* aventure. On ne peut que se féliciter de cet échec et du maintien de l'ordre démocratique légal à Caracas. *Les messages de solidarité ont d'ailleurs* commencé à affluer au palais de Miraflores, touché par les *bombes des aviateurs rebelles*, et sont venus conforter le président social-démocrate Carlos Andres Perez, qui montre, à *soixante-dix ans, une remarquable* pugnacité face à l'adversité.

M. Bush l'a assuré de son soutien. L'Organisation des Etats américains et la Communauté *européenne ont* fait de même. Il est logique et normal qu'il en soit ainsi. Démocratiquement réélu en décembre 1988, *après avoir déjà exercé* le pouvoir de 1973 à 1978, M. Carlos Andres Perez est dans son droit lorsqu'il affirme *vouloir aller jusqu'à l'expiration* normale de son mandat, en février 1994.

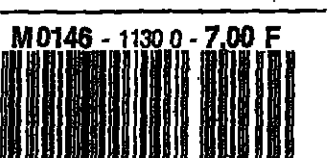
IL *n'appartient pas à des* militaires, si bien intentionnés soient-ils, de bouleverser le calendrier de la démocratie *vénézuélienne, souvent présentée* comme une des plus stables de l'Amérique latine, puisqu'elle a fonctionné sans interruption *depuis 1958. La fin de la dictature* militaire de Perez Jimenez, cette année-là, *n'avait-elle pas marqué une ère nouvelle pour le* pays ? L'alternance entre les chrétiens-démocrates du COPEI et les sociaux-démocrates de l'Action démocratique, le parti du *président Perez, pouvait* même être présentée comme un modèle pour le reste d'un sous-continent *alors en proie aux coups d'Etat militaires à répétition.*

On aurait tort cependant de s'en tenir, à propos des militaires putschistes qui viennent *de récidiver, à une analyse* manichéenne. Certes, ils s'efforcent de renverser un pouvoir légal. Mais ils ne sont nullement des *matamores* passéistes, défenseurs d'un ordre social ancien, partant à l'assaut *d'un président social-démocrate aimé de son peuple.* C'est même à peu près exactement le *contraire...*

LA chute de M. Carlos Andres Perez était jugée imminente par environ *80 %* de *ses concitoyens au lendemain* du putsch manqué du 4 février dernier. Des concerts de casseroles venaient régulièrement *rappeler à l'hôte du palais de* Miraflores son impopularité, essentiellement due aux *mesures d'austérité, dictées par* le Fonds *monétaire* international, qu'il a prises en 1989. Les étudiants manifestaient violem*ment contre lui. Et des officiers,* parmi lesquels le jeune colonel Hugo Chavez, estimaient que la situation ne pouvait plus durer.

Le chef de l'Etat a également *prêté le flanc aux accusations* de corruption. Pots-de-vin touchés par de hautes personnalités, civiles et militaires, com*promission de certains* « hommes du président » dans des affaires louches : M. Carlos Andres Perez est largement responsable du malaise actuel. Le colonel Chavez, auteur du putsch manqué de février, *emprisonné depuis, et dont* se réclamaient les militaires insurgés vendredi à l'aube, est probablement plus populaire que le *président. Tel est le plus grand* risque que court la démocratie au Venezuela après cette seconde *alerte.*

Lire nos informations page 3



M 0146 - 1130 0 - 7,00 F

Le Conseil de sécurité et la protection de l'aide humanitaire

Grandes manœuvres à l'ONU pour secourir la Somalie

Le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, s'apprête à recommander l'envoi en Somalie d'une force multinationale, mandatée par l'ONU, pour « assurer » enfin la distribution de l'aide humanitaire. Plusieurs « options » ont commencé d'être examinées, vendredi 27 novembre, par un « groupe de travail » qui devait se réunir à nouveau samedi, avant la consultation du Conseil de sécurité, au début de la semaine prochaine. Dans l'hypothèse de l'intervention d'une coalition internationale, le commandement du corps expéditionnaire serait confié aux Etats-Unis, qui fourniraient l'essentiel des effectifs.

Plusieurs scénarios

NEW-YORK et WASHINGTON

de nos correspondants

Les premières grandes manœuvres diplomatico-militaires pour sauver la Somalie d'un désastre déjà largement consommé ont commencé.

Les membres du Conseil de sécurité de l'ONU se verront présenter, au début de la semaine prochaine, plusieurs « scénarios » d'action en Somalie : l'intervention d'une coalition internationale, celle d'un contingent essentiellement américain ou encore l'envoi d'un « ultimatum » aux chefs de bande qui pillent l'aide alimentaire. Telles sont les propositions arrêtées par le secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et qu'il entend soumettre dans les prochains jours aux membres du Conseil.

Il y a bien une « option d'échec » qui sera aussi adressée au Conseil, même si personne n'entend vraiment la prendre en considération : l'abandon pur et simple des opérations humanitaires dans ce pays ravagé par la famine et la guerre civile et le retrait de l'ONUSOM, la petite force des Nations unies déjà arrivée à Mogadiscio.

AFSANÉ BASSIR-POUR et ALAIN FRACHON

Lire la suite page 5

Sans se prononcer sur le régime de Vichy

La Cour de cassation renvoie Paul Touvier devant la justice

La Cour de cassation a partiellement cassé, vendredi 27 novembre, l'arrêt de non-lieu rendu en faveur de Paul Touvier en avril dernier, en censurant la chambre d'accusation de Paris sur le dossier du massacre de Rillieux-la-Pape, où sept juifs furent fusillés le 29 juin 1944 après avoir été désignés par l'ancien chef milicien. Sans se prononcer sur la nature du régime de Vichy, la Cour de cassation a conclu que Paul Touvier s'est rendu complice de la Gestapo, organisation criminelle de l'Allemagne nazie. La qualification de crime contre l'humanité peut ainsi être retenue. Le dossier a été confié à la chambre d'accusation de Versailles.

Le droit sans l'Histoire

par Laurent Greilsamer

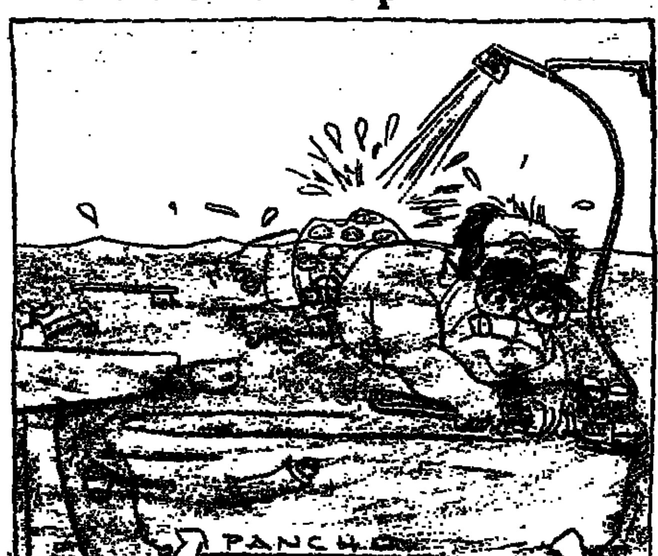
D'un trait de plume, la chambre criminelle de la Cour de cassation vient de biffer la surprenante leçon d'histoire assenée le 13 avril par la chambre d'accusation de Paris. En quelques mots, la Cour suprême a répondu en droit à une décision de justice contestée avec une rare intensité par une grande partie de l'opinion et jusque parmi les plus hautes autorités de l'État.

Les trois juges de la chambre d'accusation avaient à leur manière réhabilité le régime de Vichy en l'exonérant de ses principaux vices. Il leur avait suffi pour cela d'un ou deux sophismes et de deux ou trois formules sidérantes. Ainsi la chambre d'accusation affirmait-elle que l'idéologie vichyssoise s'apparentait *« plutôt à une constellation de « bons sentiments » et d'animosités politiques »*, ignorant résolument la traque des militants communistes et des francs-maçons lancée dès les mois de juillet et d'août 1940.

Ainsi assurait-elle péremptoirement que jamais les juifs ne furent proclamés *« ennemis d'Etat »*, oubliant le statut du 3 octobre 1940, signé par Philippe Pétain, et aux termes duquel ils n'étaient plus que des ombres bientôt promises aux convois vers Auschwitz.

Lire la suite et nos informations pages 10 et 11

31 000 chômeurs de plus en octobre



Lire page 15 l'article d'ALAIN LEBAUBE

Les Serbes prêts à se battre dix ans...

Le général Talic affirme que ses troupes se préparent à une guerre longue pour préserver leurs conquêtes en Bosnie

BANJA-LUKA (Bosnie-Herzégovine)

de notre envoyé spécial

« L'armée serbe se prépare pour une guerre de dix ans » : le général Momir Talic, commandant le 1er corps serbe de Bosnie, affiche en toutes circonstances une allure débonnaire. Le visage rond sous des cheveux blancs comme neige, des yeux très clairs, un regard ironique, il est sûr de lui et de son armée. L'hiver ? Il gène peut-être toutes les armées du monde, mais, *« pour les Serbes, il n'existe pas »*. De toute façon, *« la situation est très bonne pour nous, et les opérations militaires se déroulent selon le rythme planifié »*. Jusqu'où ces opérations iront-elles ? *« Cela dépendra des forces musulmanes et croates, de leurs provocations. »* Par exemple, après la prise de Jajce, cette ville du nord-ouest de Sarajevo où les Serbes représentent moins de 20 % de la population mais que l'armée du général Talic a conquise fin octobre, cette armée a poussé jusqu'aux portes de Travnik, ancienne capitale ottomane de Bosnie, et l'officier serbe *« espère »* que ses hommes n'auront pas à aller plus loin. *« Nous verrons »*, répond-il seulement quand on lui demande ce que deviendra Travnik.

Quant au front nord, il est particulièrement animé depuis quelques semaines : le corridor que les forces serbes se sont aménagé le long de la frontière croate – pour relier les régions nord et ouest contrôlées par les Serbes à la Serbie mère – fait l'objet d'attaques constantes des troupes croato-musulmanes et ne dépasse pas deux kilomètres de largeur en certains endroits. Les Serbes accusent la Croatie d'avoir dépêché pas moins de six brigades jusqu'en Bosnie pour tenter de couper ce corridor.

YVES HELLER

Lire la suite page 4

L'affaire Trager prend une nouvelle dimension

L'inculpation, vendredi 27 novembre, par le juge Renaud Van Ruymbeke, de M. Michel Gagneux, ancien chef du cabinet de Mme Georgina Dufoix, donne une nouvelle dimension à l'affaire déclenchée par les accusations de René Trager concernant son rôle et celui de l'entourage de l'ancien ministre dans une affaire de commission sur l'importation d'un appareil de radiologie.

Pour élucider certains points essentiels qui prêtent déjà à controverse – qui a apposé la signature de Mme Dufoix sur certains documents ? Où est allé l'argent ? –, le juge, qui a effectué récemment des perquisitions en Suisse, devrait entendre sans tarder les différents protagonistes de cette affaire. A l'exception de Mme Dufoix, que sa qualité de ministre, à l'époque des faits, met à l'abri de la justice ordinaire.

Lire page 9 l'article de ROLAND-PIERRE PARINGAUX

CHRONIQUE DES MARCHÉS

M. Alain Madelin au « Grand Jury RTL - le Monde »

M. Alain Madelin, député d'Ille-et-Vilaine, vice-président de l'UDF et du Parti républicain, invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » dimanche à 18 h 30.

HEURES LOCALES

Disney fait peur

Les élus des communes proches du parc EuroDisney, s'inquiètent des économies décidées par la société américaine.

La voiture électrique se glisse en ville

Des sites-pilotes ont été retenus, mais rien ne sera opérationnel avant 1995.

Mâcon : paisibles bords de Saône

Un chef-lieu de département excentré, malade de ses limites administratives.

Avec les pages « Régions » et « Ile-de-France », les informations pratiques, les livres, le débat.

Lire pages 19 à 26

Le sommaire complet se trouve page 18

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 8 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le M…

RÉDACTION ET … :
15, RUE …
75501 PARIS …DEX 15
Tél. : (1) 40 …-25-25
Télécopieur : (1… …-25-99
Télex : 20… …

ADMINIST…ATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a vingt ans

Le début du « processus d'Helsinki »

par Thomas Schreiber

22 novembre 1972. A quelques *kilomètres de la capitale finlandaise*, sous la neige, l'université de technologie d'Helsinki accueille les représentants de la quasi-totalité des pays d'Europe, auxquels se sont joints ceux des Etats-Unis d'Amérique et du Canada. Dans la grande salle de bal ultramoderne en forme de presqu'île, les ambassadeurs ont pris place autour des tables à *tapis vert disposées en hexagone*. Avant l'ouverture de la première séance, présidée par le ministre finlandais des affaires étrangères, Ahti Karjalainen, on est passé diplomatiquement de l'anglais au français pour régler un différend. Il portait sur la désignation des *deux délégations allemandes sur* les plaquettes placées devant elles. La délégation de Bonn s'élevait contre le fait que celle de Berlin-Est aurait eu le privilège d'avoir le nom du pays en premier, si la désignation avait été faite en anglais : « German Democratic Republic », tandis qu'elle aurait dû se contenter du nom de « Federal German Republic ». *Le* problème (très sérieux à l'époque) a été résolu en ayant recours au français, la « République fédérale d'Allemagne » siégeant dès lors aux côtés de la « République démocratique allemande »...



CREDIT : MARTTI JAATINEN / AMBASSADE DE FINLANDE

Non loin d'Helsinki, à Dipoli, les locaux de l'université de technologie où les ambassadeurs se réunirent le 22 novembre 1972.

Encore plus significative était l'attitude de la délégation roumaine, décidée dès le début de la *réunion à jouer* le rôle de trouble-fête pour manifester son indépendance à l'égard des autres pays du pacte de Varsovie. Selon Bucarest, l'ouverture des entretiens multilatéraux se présente comme une occasion privilégiée de prendre ses distances à l'égard *de Moscou*. Ion Lipatti, le directeur des affaires politiques au ministère roumain des affaires étrangères, un diplomate francophone rusé, demande tout d'abord une rotation pour la présidence ; à savoir que la direction des séances soit confiée à *tour de rôle* aux représentants de chacun des pays. Et, surtout, que dans le passage du règlement proclamant la participation des trente-quatre Etats *« sur une base d'égalité et d'indépendance »* soit ajoutée la mention *« indépendamment des alliances militaires »*. *Une précision aussitôt qualifiée* d'« inutile » par les Soviétiques et leurs alliés qui ont immédiatement compris le but de la manœuvre du « mauvais camarade ». La « rébellion roumaine » bénéficie de la sympathie de nombreux pays. Parmi eux la France, *qui* est d'avis que tous les Etats représentés à Helsinki doivent faire entendre *« leur voix propre et dans des conditions de complète égalité »*.

Deux conceptions des rapports internationaux

Dès le début des pourparlers d'Helsinki en vue de la préparation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), deux conceptions des rapports internationaux s'affrontent. Une conception devenue *traditionnelle depuis Yalta*, et selon laquelle les Etats-Unis et l'Union soviétique s'efforcent de consolider ou de rompre à leur avantage l'équilibre des forces, en se servant de pays moyens et petits comme de pions dans leur jeu bipolaire. Comme le disaient *alors les Chinois*, *« les Américains et les Soviétiques étaient à la fois rivaux et complices. »* La signature par Richard Nixon et Leonid Brejnev du premier accord SALT sur la limitation des armements stratégiques, en mai 1972, n'a-t-elle pas « coïncidé » avec *l'intensification* des bombardements de l'aviation des Etats-Unis sur le Vietnam du Nord ?

L'autre conception est défendue avec de plus en plus de vigueur par les autres pays, qu'ils appartiennent ou non à des alliances militaires ou politiques différentes. Nous avons déjà mentionné la France et la Roumanie, membres « contestataires » de l'OTAN pour la première et du pacte de Varsovie pour la seconde. Mais on constate aussi le véritable réveil des non-alignés et neutres, entraînés par la Yougoslavie de Tito, à l'apogée de son influence, et pas seulement au sein du tiers-monde. Aujourd'hui on a parfois tendance à oublier qu'au début des années soixante-dix le régime yougoslave n'a plus rien à voir avec le socialisme fortement centralisé et figé que pratiquent à cette époque l'Union soviétique et les pays de l'Est. Quant à l'indépendance à l'égard de Moscou, celle de Bucarest est beaucoup *plus vulnérable que celle de Belgrade*. Sans perdre de vue (comme le faisaient certains milieux occidentaux, y compris français) que la Roumanie « non conformiste » de Nicolae Ceausescu était aussi une dictature. Bref, les représentants roumains *et yougoslaves sont parmi* les diplomates les plus actifs de la rencontre. C'est aussi en novembre 1972 que les neutres, *dont* la Suisse et le Saint-Siège, participent pour la première fois à une importante conférence essentiellement politique.

Même si l'unanimité ne s'est pas faite au niveau des membres de la Communauté européenne (composée à cette date de neuf pays) autour de problèmes débattus à Helsinki, on retiendra qu'à la demande du représentant de la République fédérale les partenaires de Bonn *soutiennent la* candidature de l'autre Etat allemand à l'UNESCO. Nous sommes au lendemain de l'approbation massive par les électeurs allemands de l'Ostpolitik du chancelier Brandt et de la signature, quelques semaines plus *tard, le 21 décembre 1972, du* traité fondamental entre les deux Allemagnes, pas décisif en direction de la normalisation des rapports bilatéraux dans l'attente d'une réunification qui était à l'époque impensable.

Consensus et « absence d'opposition »

En novembre 1972, il a fallu quatre jours de palabres aux délégués pour se mettre d'accord sur une dizaine de points de procédure. Ensuite commencent les *véritables travaux, dirigés* – conformément aux propositions roumaines – sur une stricte base de rotation par les représentants des pays participants.

Le principe de l'égalité et de l'indépendance des Etats acquis, il entraîne celui de l'adoption des décisions par consensus. Ce consensus, qui devrait par la suite régler les modalités d'adoption des recommandations de la conférence d'Helsinki, est officiellement défini comme l'« absence d'opposition ».

Plus de six mois seront nécessaires pour que les trente-quatre délégations concluent leurs travaux. Le 8 juin 1973, les principaux thèmes de la future conférence sur la sécurité et la coopération sont répartis en trois « corbeilles » : 1. - questions politiques ; 2. - questions économiques ; 3. - problèmes humanitaires.

L'Union soviétique et plusieurs de ses alliés auraient souhaité la création d'une quatrième « corbeille (le mot fait son entrée dans le jargon diplomatique) sous forme de la mise en place d'une *organisation permanente de sécurité*. Mais l'examen de cette question est renvoyé à une date ultérieure.

Le « processus d'Helsinki » a prévu plusieurs phases. A l'issue de la *première*, qui s'achève en juillet 1973 après cinq jours d'assises, les ministres des affaires étrangères ratifient les recommandations émises lors des négociations préliminaires. Dès le début de la *seconde* phase, réunie à Genève le 18 septembre de la même année, c'est la paralysie de la CSCE : les trois « corbeilles » (officiellement des « commis*sions ») ne peuvent trouver une* méthode de travail. Selon les Soviétiques, les Occidentaux veulent ralentir les négociations paneuropéennes. En fait, les *Occidentaux tenaient à enregistrer* à l'issue de la conférence des progrès dans le domaine d'une plus grande liberté de circulation des personnes, des idées et des informations entre l'Est et l'Ouest.

Mais, du côté communiste – et pas seulement soviétique – on craint que la multiplication des contacts avec le monde occidental ne comporte de graves risques de contamination pour les *régimes socialistes. Par conséquent*, il fallait les contrôler par des « moyens politiques appropriés ». D'où les mises en garde fréquentes contre les dangers de la *« pénétration* de l'idéologie bourgeoise » à l'Est, et les limites fixées à la « libéralisation » dans les pays même les plus éloignés du stalinisme, comme la Hongrie de Janos Kadar.

Les recommandations de la « troisième corbeille »

Pour les Soviétiques – et ce sera leur attitude pendant toute *la durée du « processus d'Helsinki »*, – le développement des relations avec l'Occident devrait se limiter en quelque sorte aux domaines « utilitaires », comme l'économie. Dans l'esprit des dirigeants du Kremlin, la consécration solennelle de la *« coexistence pacifique entre pays appartenant à des systèmes socio-politiques différents »* (encore un bel exemple de la langue de bois marxiste-léniniste à la mode) n'est pas une conciliation d'idées différentes. Bien au contraire, Leonid Brejnev comptait faire de la CSCE et de ses suites le couronnement de sa carrière en faisant reconnaître par les Occidentaux les conquêtes soviétiques en Europe centrale et orientale après 1945. *Or il se* trouvera confronté, avec les dirigeants staliniens (ou poststaliniens) des pays de l'Est, et précisément à travers le « processus d'Helsinki », à des mouvements de contestation à l'intérieur des pays socialistes, bien involontairement encouragés. Car ces contestataires – essentiellement hongrois, tchécoslovaques et polonais – ne réclament désormais pas autre chose que le respect des textes adoptés par consensus... Il était donc fatal que, dans l'application des recommandations de la « troisième corbeille », relative à l'exercice concret des droits et libertés des individus, surgisse entre l'Est et l'Ouest un « malentendu » de nature idéologique.

La fin de la coupure de l'Europe

Pendant longtemps, la sécurité européenne, les modalités pratiques de la coopération entre les deux parties du Vieux Continent encore séparées par le rideau de fer resteront l'enjeu d'approches contradictoires. Cependant, le *« processus d'Helsinki »* engagé le 22 novembre 1972 s'est finalement retourné – malgré les maladresses et la naïveté de certains Occidentaux – contre les régimes totalitaires : les recommandations du sommet de l'été 1975, réuni naturellement dans la capitale finlandaise et concernant les droits de l'homme, sont prises au mot en Europe centrale et orientale. Et, à la fin de l'année 1990, quinze ans après la signature, à Helsinki, de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération, les chefs d'Etat et de gouvernement alors en exercice, qui se retrouvent cette fois à Paris, célèbrent la fin de la coupure de l'Europe... Nous vivons enfin sur un continent qui partage les mêmes valeurs. Cependant, la disparition de l'Union soviétique, l'éclatement de la Yougoslavie, la recrudescence des *nationalismes* créent une situation nouvelle et dangereuse. Mais cela est une autre histoire.

ÉTRANGER

En visite en Jordanie

M. Mitterrand affirme que la levée des sanctions contre l'Irak implique le respect des communautés kurde et chiite

M. François Mitterrand devait regagner Paris, le samedi 28 novembre, dans l'après-midi, au terme d'un voyage au Proche-Orient qui l'aura successivement conduit en Israël et en Jordanie. Au cours de son séjour à Amman, où il s'est longuement entretenu avec le roi Hussein, le président français a évoqué le processus de paix israélo-arabe, mais aussi les conséquences de la guerre du Golfe, et pressé l'Irak – encombrant voisin de la Jordanie – de respecter ses minorités kurde et chiite.

AMMAN

de notre envoyé spécial

M. Mitterrand s'applique, depuis des années, à tenir le même langage à toutes les parties que déchire le conflit israélo-arabe. Il en a fait une impeccable démonstration, vendredi 27 novembre, au soir de son arrivée en Jordanie, où il entamait une visite d'Etat. Avant le dîner offert en son honneur par le roi Hussein, le président a réitéré, presque mot pour mot – au risque de se paraphraser – les grands principes qu'il venait d'exposer pendant deux jours en Israël.

« Que de fois ai-je répété ces mêmes affirmations sur toutes les tribunes internationales, a-t-il déclaré. *En ignorant notamment la question palestinienne, on ne pourrait aboutir – si on y aboutit –* a-t-il ajouté, *qu'à une paix précaire. Un dialogue doit s'instaurer entre les parties concernées, ce qui implique que, de part et d'autre, on parle avec les représentants des peuples intéressés. Ces principes s'appliquent également au Liban. »*

Pas de partition

Autre « formule lapidaire » de M. Mitterrand : *« Mieux vaut une paix à petit pas que pas de paix du tout. » « Des signaux*, a-t-il noté, *sont émis de part et d'autre; des mesures sont prises pour établir une certaine confiance. Elles sont souvent insuffisantes mais elles existent. La récente réunion* (multilatérale) *de Paris* (à la fin du mois d'octobre) *a montré que la volonté de dialoguer sur des sujets d'intérêt commun peut parvenir à s'imposer. »*

Le président a souligné la *« place centrale »* qu'occupe, dans le processus de paix, la Jordanie, qui a *« réaffirmé clairement sa volonté de paix »*, notamment en *« définissant avec Israël les termes d'un ordre du jour »*. Ces principes doivent aussi prévaloir dans le Golfe, sujet peu évoqué par M. Mitterrand en Israël, mais qui concerne au premier chef la Jordanie, un pays *« dont les épreuves*, remarque-t-il, *ne se sont pas terminées avec la fin des combats »* et qu'accable, à cause de la guerre, *« un lourd fardeau économique et financier »*. *« Il ne peut y avoir*, a noté le président, *de stabilité dans le Golfe s'il n'y a pas reconnaissance du droit des uns et des autres d'exister et de coexister dans ces fameuses frontières sûres, reconnues et respectées. Parlons clair : on s'inquiète de ce que fera l'Irak. Ou bien il s'inclinera devant les décisions des Nations unies, ou bien il respectera les habitants qui relèvent de son autorité, qui sont des concitoyens de l'Irak; et la paix reviendra plus vite qu'on ne le croit, et les populations de ce grand pays cesseront de souffrir des conséquences de la guerre. »*

« La France souhaite que le martyre de ces populations cesse ou soit abrégé par la levée du blocus. Mais cela dépend d'abord du gouvernement de l'Irak. J'exclus toute partition de l'Irak, hypothèse d'ailleurs qui n'a été évoquée devant moi par aucun des pays qui ont pris part à la guerre du Golfe. » Pour M. Mitterrand, la balle reste donc dans le camp de Bagdad. C'est seulement lorsque M. Saddam Hussein aura appliqué pleinement les résolutions de l'ONU, notamment celles relatives au respect des minorités kurde et chiite, que la communauté internationale pourra légitimement ne plus traiter l'Irak comme un Etat paria. Autant d'observations que le roi Hussein ne peut pas faire, sous peine d'offenser son puissant voisin irakien, mais qu'il n'est peut-être pas fâché de voir prononcées chez lui dans l'espoir qu'elles seront entendues à Bagdad.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

□ **IRAN : signature d'un mémorandum d'accord avec le Haut Commissariat pour les réfugiés.** – Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Iran ont signé, vendredi 27 novembre, à Genève, un mémorandum d'accord qui prévoit protection, assistance et recherche de solutions durables pour près de trois millions de réfugiés stationnés sur le sol iranien. La signature de ce document a eu lieu trois jours avant la mise en route d'un programme de rapatriement volontaire des réfugiés afghans. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

VENEZUELA : au moins neuf morts lors du coup d'Etat manqué

Les militaires putschistes n'ont pas réussi à mobiliser la population contre le président Perez

La tentative de coup d'Etat militaire, déclenchée vendredi 27 novembre à l'aube au Venezuela, semble avoir totalement échoué. Le président social-démocrate Carlos Andres Perez, au pouvoir depuis décembre 1988, maîtrise apparemment la situation. Une centaine de militaires putschistes, parmi lesquels plusieurs officiers supérieurs, sont arrivés dans la nuit de vendredi à samedi à Iquitos, au Pérou, dans un appareil Hercules des forces aériennes vénézuéliennes. Ils ont demandé l'asile politique aux autorités péruviennes. Le coup d'Etat manqué a fait au moins neuf morts et des dizaines de blessés. Le gouvernement avance de son côté le chiffre de cinquante victimes, qu'il était impossible, samedi matin, de confirmer. Le gouvernement du président Perez a suspendu vendredi les principales garanties constitutionnelles et instauré un couvre-feu de six heures du soir à six heures du matin pour une durée indéterminée.

Il semble que la population n'ait pas suivi les chefs, militaires et civils, du Mouvement révolutionnaire bolivarien, auteurs de cette tentative de putsch, comme de la *précédente, le 4 février dernier* (*voir encadré*). L'idéologie de ce mouvement, aux accents fortement populistes, est assez floue mais plutôt de gauche et fondée sur le rejet de la corruption ambiante. Le « soulèvement populaire général », auquel appelait le message enregistré sur une cassette vidéo et retransmis pendant plus de cinq heures sur la chaîne publique Canal 8 par un commando rebelle, ne s'est en tout cas pas produit.

Les autres chaînes de télévision ont abondamment diffusé la déclaration du président Perez affirmant qu'il contrôlait la situation et qu'il ne s'agissait que d'un *« coletazo »* (un soubresaut final) de la tentative infructueuse de coup d'Etat du 4 février.

Couvre-feu et suspension des libertés

Un photographe de l'AFP a constaté que deux militaires avaient été tués à proximité du palais présidentiel de Miraflores, dans une zone où des combats ont opposé des civils aux forces loyales au président Carlos Andres Perez. D'autres témoins avaient par ailleurs rapporté que les affrontements autour de la télévision d'Etat, qui était aux mains des rebelles vendredi dans la matinée, avaient fait au moins deux morts. Les rebelles, qui avaient pris le contrôle de la télévision, ont à la mi-journée offert leur reddition et demandé la médiation de la justice civile et de l'Eglise. Au moins quatre journalistes ont été blessés au cours de la matinée, selon des témoins.

Le gouvernement a annoncé à la radio et à la télévision la suspension des principales garanties constitutionnelles. Toute personne peut être arrêtée sans mandat d'arrêt et les maisons particulières peuvent être perquisitionnées selon le bon vouloir des autorités. La *liberté de la presse, le droit à la* libre circulation et celui de manifester sont également suspendus. Le ministre de l'intérieur, M. Luis Pinerua, a déclaré que ces mesures, similaires à celles décrétées après le putsch manqué de février, avaient été prises pour « venir à bout » des derniers foyers de rébellion.

Dans le centre de Caracas, près du palais présidentiel de Miraflores, *de petits groupes de jeunes* gens ont érigé des barricades vendredi et affronté la police à coups de bouteilles et de pierres, en criant des slogans hostiles au gouvernement. *Certains autres étaient* armés de fusils, selon des témoins. La police a riposté par des tirs et des jets de gaz lacrymogènes. Des tirs ont été par ailleurs entendus vendredi dans d'autres quartiers de la capitale. Dans deux faubourgs de Caracas, des affrontements violents *se sont produits entre* la police et des civils qui s'en étaient pris à des bâtiments de la police et à des magasins.

Les seules précisions concernant l'ampleur de *la rébellion* sont venues du leader démocrate-chrétien Eduardo Fernandez, selon *lequel une unité de l'armée de* terre, à La Victoria (50 km au sud-ouest de Caracas) et deux bases de l'armée de l'air, à Maracay et Barquisimeto (70 km à l'ouest et 250 km au *sud-ouest de la capitale*), ont participé à la tentative de coup d'Etat. Le président Carlos Andres Perez *a affirmé de son côté* que les cinq chefs de la rébellion manquée du 4 février, dont le colonel Hugo Chavez, au nom duquel des messages ont été diffusés à la télévision *dès le début du soulèvement*, sont toujours emprisonnés. Vendredi à 17 heures 15 (heure locale), au moment même où le président Carlos Andres Perez intervenait à la *télévision*, le palais présidentiel de Miraflores a été pris pour cible pour la deuxième fois de la journée par *quatre chasseurs-bombardiers* d'appui tactique Bronco, dont l'un au moins a touché le bâtiment.

*Ces appareils ont en outre bom*bardé le ministère de l'intérieur, l'aérodrome de La Carlota, situé en pleine ville, ainsi que la principale caserne de la capitale, Fort Tiuna, d'où trois chars et cinq cents hommes venaient de partir pour renforcer les troupes de La Carlota.

Les partis d'opposition, et avant tout le principal d'entre eux, le COPEI (chrétien-démocrate), ont *apporté leur soutien au président* Perez en condamnant cette tentative de putsch qui a lieu deux semaines avant les élections municipales. Le mandat du président Perez, *démocratiquement élu* en décembre 1988, expire en février 1994. Mais le président fait face à une *impopularité croissante* en raison des accusations de corruption qui l'atteignent, ainsi que son entourage, et de la baisse générale du niveau de vie général de la *population due aux mesures d'aus*térité qu'il a prises peu après son retour au pouvoir en 1988. M. Carlos Andres Perez a déjà été président du Venezuela de 1973 à *1978. Son parti, l'Action démocra*tique, est membre de l'Internationale socialiste.

Le président Bush s'est entretenu vendredi par téléphone avec M. Carlos Andres Perez et lui a apporté le soutien des Etats-Unis. Le chef du gouvernement espagnol, *M. Felipe Gonzalez, a également* assuré M. Perez de sa solidarité. L'Organisation des Etats américains, réunie vendredi à titre exceptionnel, ainsi que la Communauté européenne, ont fait de même. – (*AFP, Reuter, AP.*)

La tentative du 4 février

La tentative de putsch de *vendredi 27 novembre au* Venezuela avait été précédée, en février dernier, d'une action *du même type qui avait fait* dix-huit morts et failli mettre un terme à trente-quatre années de *régime démocratique*. Une dizaine de bataillons des armées de terre et de l'air menés par le colonel *Hugo Chavez* avaient tenté, dans la nuit du 3 au 4 février, de renverser le président *Carlos Andres Pérez*, voire de l'assassiner.

Ils s'étaient rendus douze heures après après avoir tiré les premières *rafales de mitrailleuse* lourde contre le palais présidentiel de Miraflores, et la Casona, *résidence du chef de l'Etat*. Les garanties constitutionnelles avaient été suspendues immédiatement *après cette tentative* de coup d'Etat. Elles ont été rétablies en avril. Les forces *loyales au gouvernement et aux* institutions démocratiques avaient alors réagi rapidement, empêchant le coup de force, annoncé par des rumeurs persistantes les mois précédents dans les *milieux politiques*, de se propager comme l'auraient souhaité les militaires insurgés.

Détenu depuis l'échec du *putsch du 4 février, le colonel* Chavez, âgé de trente-sept ans, se réclame d'un mouvement *« gauchiste », le Mouvement* révolutionnaire bolivarien. Un message du colonel Chavez a *été lu vendredi à la télévision* par les putschistes. – (*AFP.*)

□ **COLOMBIE : la police a abattu *un lieutenant de Pablo Escobar*.** – *La* police colombienne a obtenu, vendredi 27 novembre, un nouveau succès *en éliminant l'un des deux der*niers lieutenants du chef du « cartel de la drogue de Medellin », Pablo Escobar. John Edison Rivera Acosta, dit « El Palomo », a été tué, avec deux autres hommes du cartel, à Itagui (banlieue de Medellin) par un commando de quelque 200 policiers d'élite qui, selon la police, ont agi sur dénonciation. Sa tête avait été mise à prix 100 millions de pesos (environ *140 000 dollars*). – *(AFP.)*

□ **HAÏTI : assassinat d'un militant *politique*.** – *Le cadavre d'un mili*tant du parti du Congrès des mouvements démocratiques (KONAKOM, social démocrate), enlevé, vendredi 27 novembre, par des civils armés à Port-au-Prince, a été retrouvé au nord-est de la capitale. M. *Wesner Luc, vingt ans*, avait été enlevé par des hommes armés circulant en jeep, en même temps *qu'un autre militant du KONA*KOM, M. Justin Brézil, vingt-neuf ans. Ce dernier est toujours porté disparu. *(AFP.)*

Une brochure du « Monde »

« Clinton président »

A quoi ressemblera l'Amérique *de M. Bill Clinton*, premier président américain issu du baby-boom de l'après-guerre ? Répondre à cette *question* est une gageure, au premier chef en ce qui concerne la politique étrangère qui sera celle du quarante-deuxième président des Etats-Unis à partir du moment où il prendra ses fonctions le 20 janvier. *Au moins avons-nous* quelques indices sur la personnalité assez tourmentée et parfois louvoyante *de cet homme du Sud*, sur le sens qu'il a voulu donner à sa campagne électorale, et sur le *recentrage (on dirait, en Europe,* le virage à droite) qu'il a imposé à son parti.

Il est possible, en tout cas, de *s'appuyer sur l'analyse du scrutin* du 3 novembre, relativement atypique dans l'histoire américaine parce que le milliardaire Ross Perot, candidat indépendant, a recueilli 19 % des voix, un record. *Et nous savons quel héri*tage, sur le plan économique surtout, les présidents républicains *Ronald Reagan et George Bush* ont légué à leur successeur démocrate.

La brochure *Clinton président*, *réalisée par les journalistes du Monde* avec l'aide de collaborateurs extérieurs, et principalement d'un *enseignant, Hugues* Tertrais, rassemble les *principaux* articles parus sur le sujet dans nos colonnes, *en particulier le* « bilan républicain » des années 1980-1992. Nous y avons ajouté des caricatures, souvent plus expressives que de longs exposés, ainsi que des photographies, des graphiques, et des tableaux *faisant appel à la couleur.*

Inondé d'informations d'origine surtout audiovisuelles, l'honnête homme, animé de la meilleure bonne volonté, *finit* par ne plus discerner le fondamental de l'accessoire et perd quelques repères essentiels. Qui se souvient, *par exemple, de la doctrine* de Princeton de l'ancien secrétaire d'Etat américain James *Baker en décembre 1991 ? C'est* pourtant l'énoncé des grands principes guidant la politique des Etats-Unis face à l'ex-URSS que *M. Clinton n'a pas, jusqu'à pré*sent, remis en question. Combien y a-t-il d'Américains, Etat par Etat, et *quelles sont les villes où* la croissance démographique est la plus forte ? Des cartes et des graphiques donnent les réponses *à ces questions.*

L'évolution de la *société amé*ricaine, dans l'art et la culture, l'émergence d'une revendication *ethnocentrique dans une fraction* de la communauté noire et les conséquences de l'épidémie du sida, tiennent également une large place dans cette brochure.

► ***Clinton président*, numéro spécial du *Monde dossiers et documents*. Novembre 1992. 144 pages. 48 F.**

M. Clinton a rencontré M. Reagan

Le président élu, M. Bill Clinton, a rencontré, à Los Angeles, l'ancien président, M. Ronald Reagan, durant plus d'une heure, vendredi 27 novembre.

La *rencontre* s'est déroulée dans une atmosphère *« chaleureuse et amicale »*, a indiqué le porte-parole de l'ancien président, Mme Cathy Goldberg. Les deux *hommes ont parlé de politi*que intérieure et internationale ainsi que du processus de transition.

M. Reagan a connu, avant M. Clinton, la délicate transition présidentielle avec changement de parti à la Maison Blanche : il avait, en effet, succédé au président démocrate Jimmy Carter.

Au début de la rencontre, l'an*cien président a offert à M. Clin*ton une boîte de bonbons avant de poser devant les photographes. Le nouveau président a *également visité, dans l'après*-midi, un centre commercial de Glendale pour rencontrer des commerçants et le public. – *(AFP.)*

□ **PÉROU : demande d'extradition de l'ex-président Alan Garcia.** – Le magistrat de la Cour suprême du Pérou, M. Carlos *Hermosa*, chargé de l'*instruction* de « l'affaire Alan Garcia », l'ancien président réfugié en Colombie depuis le mois d'avril dernier, a indiqué, vendredi 27 novembre, que le Pérou demanderait l'extradition de M. *Garcia à la Colombie*. M. Garcia est poursuivi pour enrichissement illicite au détriment de l'Etat. – *(Reuter.)*







EUROPE

ALLEMAGNE : les violences xénophobes

Le gouvernement interdit un groupe d'extrême droite

Face à l'aggravation des violences racistes, le gouvernement allemand a annoncé, vendredi 27 novembre, l'interdiction d'un groupe d'extrême droite, le Front nationaliste. A Hambourg, les obsèques des trois Turques *victimes de ces violences* à Mölln ont réuni des milliers de personnes.

BERLIN

de notre correspondant

Plus de dix mille personnes ont assisté, vendredi 27 novembre à Hambourg, aux obsèques officielles des trois victimes (deux femmes et une fillettes turques) de l'incendie criminel de Mölln. Les drapeaux de la cité hanséatique, qui abrite une importante communauté turque, étaient *en berne*. Dans la foule, au clocher des églises, des banderoles dénonçaient la montée du racisme et appelaient à la mobilisation.

Un peu partout, les manifestations contre la violence prennent de l'ampleur. Selon le syndicat de la métallurgie, plus de 200 000 métallos ont observé, vendredi, dans leurs établissements des arrêts de travail symboliques. A Hambourg, de nombreux Allemands étaient venus se mêler aux membres de la communauté turque. Le bourgmestre, M. Henning Voscherau, côtoyait les deux représentants du gouvernement, le ministre des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, et le ministre du travail, M. Norbert Blum. La promesse faite par ce dernier, devant la mosquée, que tout serait fait pour que «l'amitié» prévale sur «la haine» fut accompagnée de quelques huées.

L'inquiétude et la frustration grandissent au sein de la communauté turque. Venu avec une délégation de parlementaires turcs représenter son pays, l'ambassadeur d'Ankara à Bonn, M. Omur Oymen, a rappelé la contribution apportée par cette communauté au développement économique de l'Allemagne. *«Nous n'avons pas mérité un tel traitement»*, a-t-il dit. La colère monte contre les autorités, accusées d'avoir laisser la situation se détériorer. De nombreux responsables de la communauté, comme le directeur du centre d'études turques d'Essen, le professeur Faruk Sen, expliquent que si le gouvernement ne prend pas de mesures, il sera difficile d'empêcher les particuliers de s'armer pour répliquer à la violence.

Des avertissements pris au sérieux

Le représentant à Berlin de l'office de télévision turque, M. Zafer Ilgar, souligne que la jeune génération de Turcs nés en Allemagne n'est pas décidée à se laisser faire et a les moyens, y compris sur le plan économique, de se faire entendre. Ces avertissements semblent être pris au sérieux à Bonn et dans les partis politiques. Le chancelier Kohl lui-même avait souligné, mercredi, devant le Bundestag, que la défense de l'ordre était la tâche de l'Etat. Pour la première fois, le ministère de l'intérieur a annoncé, le 27 novembre, l'interdiction d'une organisation d'extrême droite, le Front nationaliste. Fondé en 1985 en Allemagne de l'Ouest, fort officiellement de cent trente membres, ce mouvement était surtout actif en Rhénanie du Nord-Westphalie, à Berlin, Brême ainsi qu'en Bavière. Après l'unification, il a coopéré avec l'un des groupes aujourd'hui les plus connus de l'est de l'Allemagne, Deutsche Alternative, qui se réclame du national-socialisme et dont l'interdiction est réclamée par le Brandebourg.

HENRI DE BRESSON

Les Serbes prêts à se battre dix ans...

Suite de la première page

Le général Talic entend bien repousser chacun chez soi : les Musulmans vers le sud et les Croates au nord, au-delà de la rivière Sava, qui forme la frontière entre la Croatie et la Bosnie. L'ancien officier de chars de l'ex-armée yougoslave assure qu'il *ne compte pas* dépasser la Sava ; mais, prévient-il, *«si les Croates se livrent à de nouvelles provocations, nous irons jusqu'en Croatie»*. Le maintien d'un tel corridor est, en tout état de cause, essentiel pour les Serbes de Bosnie, car, s'il est coupé, *«la vie ne sera plus possible à Banja-Luka»*, souligne, pour sa part, le major Milovan Milutinovic, porte-parle du 1er corps serbe. C'est *«le corridor de la vie»*, insiste-t-il, car le sort de la «République serbe de Bosnie» dépend entièrement des approvisionnements acheminés depuis la Serbie (du mazout aux médicaments).

Le général Talic veut *«épargner les civils»*, ce qui explique la lenteur avec laquelle certaines localités sont réduites, comme Gradacac, ville située en bordure du corridor serbe et formant la pointe septentrionale des régions tenues par les forces croato-musulmanes. *«Nous ne voulons pas tuer de civils, et cela pose un problème»*, affirme-t-il. Il n'en a, visiblement, pas moins l'intention de prendre Gradacac, d'une façon ou d'une autre, car cette localité de près de 60 000 habitants menace directement le corridor ; en outre, dit-il, le chemin de Tuzla (ville de plus de 130 000 habitants, au nord de Sarajevo, régulièrement bombardée par les Serbes) *«passe par Gradacac»*.

Un scenario sérieusement étudié à Banja-Luka consisterait à prendre Gradacac par la force, après quoi Tuzla rejoindrait volontairement la partie serbe. Selon plusieurs sources – *serbes et étrangères*, – des négociations sont d'ores et déjà engagées entre les Serbes et des personnalités de Tuzla, en vue, selon un officier du général Talic, du rattachement de la ville à la « nouvelle Yougoslavie » (formée de la Serbie et du Monténégro). Cependant, ce scénario ne paraît pas faire l'unanimité à Banja-Luka, principale ville et siège du «Parlement» de la «République serbe de Bosnie». L'avis du général Talic, quand on évoque devant lui ces négociations sur Tuzla, est que les Musulmans cherchent, en fait, à *«endormir»* l'armée serbe. *«Tout est possible»*, dit-il.

L'importance de Tuzla tient, entre autres, à la grande centrale électrique qui s'y trouve et dont la région de Banja-Luka – qui n'est alimentée en électricité qu'à 15 %, selon le major Milutinovic – *a un besoin urgent* : d'autant que les centrales de Jajce ont été sabotées par les Musulmans et les Croates avant que la ville ne tombe aux mains des forces serbes, et qu'*«il faudrait de trois à quatre mois pour les remettre en état»*, à en croire le major. Selon lui, cette pénurie d'électricité est notamment cause de ce que l'industrie ne tourne qu'à dix pour cent en «République serbe de Bosnie».

Hommage à M. Mitterrand

Quant à décrire les frontières «définitives» de cette «République», le général Talic préfère ne pas le faire et renvoyer la question aux *«politiques»*. Reste sa réflexion sur la responsabilité de l'Europe dans le règlement de la crise yougoslave : *«L'Europe*, estime-t-il, *ne doit pas permettre qu'existe un pays islamique en son cœur»* ; à quoi il ajoute que cette même Europe *«doit dire aux Musulmans qu'il n'y a pas de place pour une paix islamique»*. En ce qui concerne les Serbes, ils *«ne toléreront jamais d'être transformés en citoyens de deuxième ordre»*. *«Nous espérons vivre dans une République démocratique serbe»*, souhaite-t-il. Tous les Serbes réunis dans une telle République? *«Chaque chose en son temps.»*

Un Européen a, aux yeux du général Talic, accompli un geste représentant *«un très grand espoir pour la paix dans la région»* : le président Mitterrand, lorsqu'il s'est rendu à Sarajevo, le 28 juin dernier. Cette visite, estime-t-il (à l'unisson, d'ailleurs, des Musulmans, qui, eux, le déplorent), a empêché une intervention militaire internationale contre les forces serbes. Il le pensait à l'époque et persiste à le croire. *«Le monde et l'Europe n'auraient rien à gagner à une telle intervention»*, juge encore le général Talic, qui assure *«croire à l'amitié franco-serbe»*, après avoir rappelé les paroles du président Mitterrand estimant que les limites de l'amitié étaient celles des intérêts réciproques.

YVES HELLER

SLOVÉNIE
Zagreb
HONGRIE
ROUMANIE
CROATIE
VOÏVODINE
Danube
Save
Banja-Luka
Gradacac
Tuzla
Belgrade
Jajce
Travnik
Drina
BOSNIE - HERZÉGOVINE
Sarajevo
SERBIE
MER ADRIATIQUE
100 km

□ **Accord de cessez-le-feu entre la Croatie et la « République serbe » de Bosnie.** – Un accord sur *«l'arrêt des hostilités»* entre la Croatie et la «République serbe» (autoproclamée sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine), a été signé à Sarajevo, a annoncé, vendredi 27 novembre, l'agence Tanjug. La partie serbe à donné son aval au cours d'une réunion avec le commandant de la FORPRONU pour la Bosnie-Herzégovine, le général français Philipe Morillon, à laquelle ont participé le leader des Serbes de Bosnie Radovan Karadzic et le commandant des forces serbes, le général Ratko Mladic, ainsi que le chef d'état-major de l'armée croate, le général Janko Bobetko. Le cessez-le-feu doit entrer en vigueur le 29 novembre à minuit. – *(AFP.)*

ASIE

CHINE : la vente à Taïwan de F-16 et de Mirage

Pékin ménage plus les Etats-Unis que la France

Après la vente par la France de soixante Mirage à Taïwan, les relations entre Pékin et Paris se dégradent. Venue en force à *la rencontre du marché chinois* dans la partie de Chine qui connaît la plus spectaculaire croissance économique du pays, une délégation du patronat français, composée d'une centaine d'hommes d'affaires, et conduite par M. Thierry Courtaigne, *directeur du CNPF* international, est repartie jeudi 26 novembre sans avoir été reçue par les responsables politiques de Canton.

CANTON

de notre envoyé spécial

Le refus de recevoir les industriels français dérive du contentieux opposant Pékin à Paris à propos de la récente vente de soixante Mirage 2000-5 à Taïwan. Si les autorités provinciales ont boudé l'arrivée des industriels, qui faisaient depuis Hongkong une *tournée de trois jours* dans le delta de la rivière des Perles, les chefs des municipalités traversées auparavant avaient, eux, feint d'ignorer le différend. Un responsable économique leur a même exprimé, indirectement, le regret éprouvé ici devant ce nouveau refroidissement entre Paris et Pékin : *«Nous avons entendu dire que certains problèmes politiques s'élevaient entre nos deux pays. Cela relève de la coopération diplomatique. Mais la région du Guangdong, quant à elle, souhaite toujours une coopération populaire avec la France»* (par *«coopération populaire»*, il faut, bien sûr, comprendre : relations d'affaires).

Par ces vexations, et surtout par la récente convocation de l'ambassadeur de France, M. Claude Martin, au ministère des affaires étrangères, la Chine est donc passée à l'offensive. La déclaration de Pékin confirme que le contrat Dassault a bien été signé le 18 novembre, précision que Paris n'a pas fournie. La Chine considère comme un *«fait accompli»* la signature du contrat. Elle tient Paris pour *«entièrement responsable»* de ses conséquences éventuelles. Elle juge qu'il s'agit là d'une *«grossière ingérence dans les affaires intérieures»*, et d'une grave *«atteinte à la souveraineté nationale»*. Lue au journal télévisé du 26 novembre, la déclaration était reproduite vendredi 27 à la une du *Quotidien du Peuple*.

La fermeté de cette déclaration contraste avec le ton apaisant des Chinois envers les Etats-Unis, et ce malgré la décision américaine de fournir à Taïwan 150 chasseurs F-16. Interrogé, le porte-parole des affaires étrangères a simplement rappelé que Pékin avait dûment protesté après l'annonce faite par M. Bush, le 2 septembre.

Mesures de rétorsion

Cependant, depuis l'élection de M. Bill Clinton, la Chine s'efforce visiblement d'arrondir les angles avec la future administration démocrate. Pékin s'est ainsi abstenu de commenter à l'avance la visite que Mme Clara Hills, secrétaire au commerce, entamera à Taïwan le 3 décembre. C'est pourtant la première fois qu'un Américain du rang de ministre se rend dans l'île nationaliste depuis la normalisation entre Washington et Pékin en 1979.

D'autre part, en dépit du contentieux avec Washington, la Chine vient d'acheter deux millions de tonnes de blé américain – un geste jugé conciliant envers M. Clinton. En outre, Pékin vient d'annoncer la mise en liberté de M. Bao Zunxin, l'un des dissidents condamnés lors des procès de 1991 pour leur participation à la révolte prodémocratique de 1989 (*le Monde* du 27 novembre). M. Bao s'était vu infliger cinq ans de détention, une peine qui expirait en juin 1994. Sa libération est expliquée par les *«regrets»* dont il aurait fait preuve durant son incarcération.

Tout cela suggère que, confrontée à des différends simultanés avec trois de ses partenaires au Conseil de sécurité de l'ONU – Paris et Washington, pour les ventes d'armes à Taïwan, et Londres à propos de Hongkong – Pékin pourrait jouer un jeu différencié : très dur envers la France, mais *plus conciliant envers les Etats-Unis*, de manière à préserver des intérêts commerciaux vitaux.

Parmi les hypothèses de rétorsion envers Paris pourrait figurer, outre le rappel de l'ambassadeur, l'annulation de contrats en négociation avec l'industrie française. L'un des plus importants serait ici, à Canton, le projet de métro pour la métropole méridionale.

Ou bien trouvera-t-on une formule équivalente à celle qui avait été mise au point voici deux ans pour faire accepter à Pékin la vente des frégates de classe *La Fayette* à Taïwan : Pékin avait alors consenti à fermer les yeux en échange d'un effort substantiel d'aide économique de la part de Paris. Le contrat naval, il est vrai, portait officiellement sur des *«coques vides et non armées»*, et il était d'un montant nettement inférieur aux quelque 4 milliards de dollars que représenterait pour les exportations françaises la vente à Taïpeh des Mirage équipés de missiles.

FRANCIS DERON

A TRAVERS LE MONDE

IRLANDE

Confirmation de la percée du Labour aux législatives

Les résultats, toujours partiels, des élections irlandaises confirment l'échec cuisant enregistré par le Fianna Fail (droite nationaliste), le parti du premier ministre, M. Albert Reynolds, et la percée du Labour (*le Monde* du 28 novembre) qui ferait plus que doubler son nombre d'élus. Si le *Fianna Fail reste le premier parti* irlandais, il n'est plus en mesure, avec son ancien allié, le Parti démocrate-progressiste, d'obtenir la majorité absolue au Parlement. A l'inverse, le Labour, les démocrates-progressistes et le Fine Gael (droite modérée) peuvent, à eux trois, disposer de la majorité absolue, s'ils décident de former une coalition. – *(AFP.)*

LAOS

M. Khamtai Sipandone nouveau chef du parti unique

M. Khamtai Sipandone a été nommé chef du PPR (Parti populaire révolutionnaire, communiste) après la mort, le 21 novembre, de l'homme qui avait dirigé cette formation depuis sa fondation en 1955 : l'ex-président Kaysone Phomvihane. Selon les observateurs à Vientiane, le général (à la retraite) Khamtai Sipandone – qui a été ministre de la défense et commandant en chef de 1975 à 1991 – devrait s'imposer, à terme, comme le nouvel homme fort, face à M. Nouhak Phoumasavanh, qui vient d'être porté à la tête de l'Etat. *«Pour l'instant, il y a un partage équilibré de la succession. Mais, à terme, le général Khamtain devrait prendre le pas»*, estime une source proche des dirigeants laotiens. Le leader historique Kaysone Phomvihane cumulait les deux fonctions.

Selon la source laotienne, M. Khamtai, soixante-neuf ans, gardera ses actuelles fonctions de premier ministre tant que M. Nouhak occupera la magistrature suprême. Par la suite, il pourrait reprendre l'autre fonction attribuée à M. Kaysone : celle de chef de l'Etat. M. Nouhak, en revanche, devrait quitter la présidence de l'Assemblée nationale après les élections législatives, qui auront lieu en décembre. *Quoi qu'il en soit*, il *«sera en fait obligé de composer avec le général Khamtai»*, a assuré cette même source. – *(AFP.)*

PAYS-BAS

L'ancien nazi Jacob Luitjens, extradé du Canada, a été incarcéré

Arrivé à Amsterdam, vendredi 27 novembre, en provenance de Vancouver, le criminel de guerre néerlandais Jacob Luitjens a été transféré à la maison d'arrêt de Groningue, où il a commencé de purger, à soixante-treize ans, la peine de prison à vie prononcée contre lui en 1948, par contumace. Membre de la milice néerlandaise (la Landwacht, qui était le bras armé du Mouvement national socialiste, NSB) pendant la guerre, surnommé «la terreur de Roden» en raison de son zèle à dénoncer et à livrer à l'occupant les juifs et les résistants, Jacob Luitjens s'était engagé volontairement dans la police à la Libération avant de prendre la fuite au moment de l'épuration, grâce à des amitiés au sein de la communauté mennonite – dont sa famille était membre – d'abord en Allemagne, puis au Paraguay et enfin, en 1961, au Canada où il devait être naturalisé dix ans plus tard, en qualité de professeur de botanique à Vancouver. C'est là que des Néerlandais le démasquèrent en 1981, l'identifiant à sa main gauche déformée. Jacob Luitjens a finalement perdu sa nationalité canadienne et *a été* extradé, en début de semaine (*le Monde* du 25 novembre). A son arrivée aux Pays-Bas, il a déposé un recours en grâce. – *(Corresp.)*

□ **Le président autrichien exprime ses regrets pour les crimes de guerre commis aux Pays-Bas.** – Le *président* de la République autrichienne, M. Thomas Klestil, a exprimé, vendredi 27 novembre, *ses profonds* regrets pour les crimes commis par des Autrichiens nazis aux Pays-Bas pendant la deuxième guerre mondiale. *«Bien que des centaines de milliers d'Autrichiens aient péri sous ce régime de terreur, nous ne devons pas oublier que les officiers et agents de sécurité nazis les plus cruels qui ont infligé des souffrances sans fin aux citoyens de ce pays étaient autrichiens»*, a-t-il déclaré dans un discours prononcé devant la reine Beatrix lors d'un déjeuner à La Haye. – *(AFP.)*

RUSSIE

Le Parlement demande de nouvelles concessions aux réformateurs

Le Parlement conservateur russe a demandé, vendredi 27 novembre, de nouvelles concessions sur le programme de réformes du gouvernement, au lendemain de la présentation d'un plan *«anti-crise»* par le premier ministre, M. Egor Gaïdar.

Dans une résolution adoptée à une majorité écrasante, les députés ont demandé au gouvernement d'inclure dans ce programme des *«mesures concrètes garantissant un soutien à l'industrie durant la transition vers* [l'économie de] *marché»*. Ils ont également réclamé des *«garanties que le niveau de vie de la nation ne se dégradera pas davantage»*.

Le Parlement n'a toutefois pas rejeté le nouveau programme du premier ministre. La résolution, demandant que les nouvelles mesures *«tiennent compte des inquiétudes des députés»* et de la commission économique parlementaire, a été adoptée après plusieurs heures de vifs débats sur le programme présenté par M. Gaïdar avant le 7e congrès des députés, *qui doit s'ouvrir le 1er décembre*.

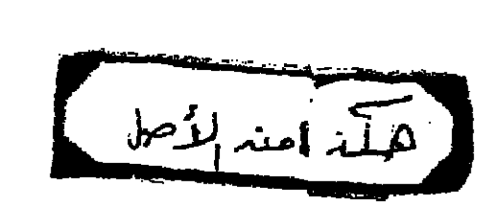
De son côté, M. Arkadi Volsky, le chef de l'Union civique, mouvement centriste d'opposition, a estimé dans une interview à l'AFP que le départ d'au moins cinq ministres était nécessaire, de même qu'un changement de premier ministre. – *(AFP.)*

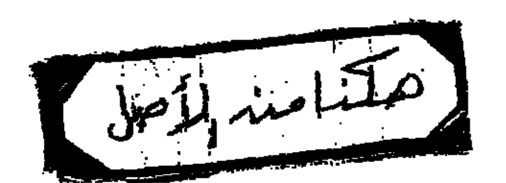
TOGO

La grève générale paralyse une grande partie du pays

Trois personnes ont été tuées et trois autres blessées, le 25 novembre, à Lomé, au cours d'une fusillade entre des policiers et des jeunes gens, a-t-on appris vendredi 27 novembre. Il s'agit du premier acte de violence signalé depuis le déclenchement de la grève générale lancée, il y a treize jours, par les syndicats et l'opposition togolais. Le mouvement demeurait largement suivi, samedi, à Lomé et dans le sud, où la paralysie quasi totale de l'administration et de l'économie n'a entraîné, jusqu'à présent, que des répercussions limitées pour les habitants.

Les organisateurs du mouvement réclament la proclamation de la neutralité de l'armée, la création d'une force spéciale de maintien de la paix, la formation d'un nouveau gouvernement et le départ du chef de l'Etat, le général Eyadéma. *Les partisans de* ce dernier ne ménagent pas leurs efforts pour tenter de bloquer la grève, avec *l'appui du Nord (la région* d'origine du président) où le mouvement n'est pas suivi. A Lomé, de nouvelles *associations* et syndicats se créent chaque jour sous l'impulsion du Rassemblement du peuple togolais (RPT, *ex-parti unique*) et multiplient les appels à la reprise du travail. Pour l'instant, cette stratégie *n'est pas parvenue à briser un mouvement qui continue de* paralyser l'appareil d'Etat et des *pans entiers de l'économie*. – *(AFP.)*





AFRIQUE

Afrique du Sud : convergences entre le pouvoir et l'ANC

Après des mois de vive tension, le parti de M. Nelson Mandela a fait d'importantes concessions au président De Klerk pour permettre une relance des négociations

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Il y a bien longtemps que le gouvernement de M. Frederik De Klerk et le Congrès national africain (ANC) de M. Nelson Mandela n'avaient été aussi proches l'un de l'autre. Six mois de tensions, de ruptures, d'ultimatums et de mises en garde, auront finalement abouti à d'amples convergences. Le gouvernement et l'ANC vont reprendre officiellement leurs pourparlers interrompus au mois de juin, après un sérieux blocage et le massacre de Boipatong (*le Monde* du 17 juin 1992).

Les deux principaux acteurs de la scène politique sud-africaine se retrouveront du 2 au 4 décembre, dans un lieu tenu secret, avant de se réunir de nouveau au début du mois de janvier. Les propositions formulées par le président De Klerk, jeudi 26 novembre, et l'échéancier qui les accompagne (*le Monde* du 28 novembre), ne vont pas à contre-courant du texte adopté la veille, à Durban, par le Conseil national exécutif (NEC) de l'ANC. Ce dernier met désormais en avant le *«partage du pouvoir»* et parle de *«gouvernement d'unité nationale»*. Certes, l'ANC reproche au gouvernement d'inclure dans le partage du pouvoir le souci de préserver un droit de veto pour la minorité blanche. L'organisation de M. Mandela n'admet pas non plus que le président De Klerk omette subitement le mot *«intérimaire»* quand il parle de *«gouvernement d'unité nationale»*. Enfin, l'ANC rejette les dates proposées par M. De Klerk, jugeant que les élections générales devraient se tenir dans le courant de l'année prochaine, et non pas au cours du premier semestre 1994. L'ANC insiste aussi sur la notion *«temporaire»* du gouvernement d'unité nationale qui, en aucun cas, ne saurait être pérennisé par la future Constitution, et devrait être composé proportionnellement aux courants politiques issus des futures élections.

Destins liés

Mais, pour être fondamentales, ces divergences ne paraissent pas de nature à bloquer à nouveau les négociations. Depuis la rencontre du 26 septembre entre le président De Klerk et M. Mandela, les deux parties ont en effet maintenu une étroite concertation. Privé d'initiative politique depuis le mois de mai, le gouvernement tentait désespérément de refaire surface en prenant soin de ne pas donner l'impression de céder aux exigences de l'ANC. Miné par de sordides affaires de corruption et la révélation des activités des services secrets engagés dans des campagnes de déstabilisation de l'ANC, le gouvernement vient d'opérer un spectaculaire rétablissement, avec le bienveillant concours de l'organisation de M. Mandela qui n'a pas voulu trop exploiter le scandale.

Depuis deux ans et demi, les destins politiques de M. Mandela et de M. De Klerk paraissent ainsi inextricablement liés. Les deux hommes ont déployé des trésors d'ingéniosité pour maintenir le dialogue, même au paroxysme de la crise. La publication, à vingt-quatre heures d'intervalle, du texte de la direction de l'ANC et des propositions du président De Klerk n'est pas le fruit du hasard, mais relève plutôt d'une stratégie politique lancée il y a plusieurs semaines. Paradoxalement, c'est l'exennemi numéro un du pouvoir, M. Joe Slovo, président – blanc – du Parti communiste (SACP), qui est à l'origine du ton conciliant adopté par l'ANC et de ce qui peut apparaître à certains comme d'inimaginables concessions.

Dans le nouveau discours de l'ANC, le partage du pouvoir a désormais remplacé le *«transfert du pouvoir»*. La nuance est de taille et fait grincer bien des dents. Les *«durs»* de l'ANC *ont du mal* à se faire à l'idée de gouverner bientôt en double commande avec l'oppresseur d'hier. D'autant que l'organisation de M. Mandela, au plus haut niveau, a fini par entériner une série de compromis proposés par M. Slovo et destinés à accompagner la transition politique en préservant, pour une période déterminée, certains privilèges de la minorité blanche.

Les fonctionnaires blancs, les militaires et les policiers ont ainsi reçu l'assurance que leur emploi ne serait pas remis en cause par l'accession au pouvoir de la majorité noire. Ces diverses mesures, conjuguées à la perspective du partage du pouvoir, ont permis aux négociations de trouver leur second souffle, en même temps qu'elles garantissaient une relative continuité de l'Etat une fois parvenue au pouvoir l'ANC, qui ne doute pas de remporter les futures élections.

Le premier gouvernement d'une *«nouvelle Afrique du Sud démocratique et non raciale»* ne peut, selon M. Slovo, risquer de s'aliéner les instruments du pouvoir que sont les *fonctionnaires blancs*. Ses propositions, adoptées après de longs et vifs débats, par la plus haute instance exécutive de l'ANC, ont le triple avantage d'apaiser certaines inquiétudes de la minorité blanche, d'estomper les divergences entre l'ANC et le Parti national de M. De Klerk, et de créer les moins mauvaises conditions possibles pour la formation d'un gouvernement d'unité nationale.

Les concessions de l'ANC seront, à terme, payantes et, de toute façon, infinitésimales en comparaison de celles que le régime en place sera bientôt contraint de faire. Pour le gouvernement de Frederik De Klerk, il ne s'agit rien de moins que d'accepter l'instauration du suffrage universel : un homme, une voix, selon la formule chère à M. Mandela. Un principe qui signera de manière définitive la fin de la domination de la majorité noire par la minorité blanche.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

Somalie : plusieurs scénarios

Suite de la première page

La première formule pose d'emblée un problème politique. S'ils souhaitent un cadre international, une coalition opérant sous les auspices de l'ONU, un peu comme lors de la guerre du Golfe, les Etats-Unis entendent que les forces américaines y participant, sans doute les plus nombreuses, restent sous commandement américain. *«Assurément, cela va être un problème, mais personne ne s'y opposera*, explique un diplomate occidental, *car les Etats-Unis sont les seuls à pouvoir monter une telle opération.»*

La deuxième formule, celle de l'envoi d'un contingent uniquement américain, lève la difficulté : on serait dans un cas de figure rappelant la guerre de Corée, celui de troupes et d'un commandement américains agissant, au moins formellement, sous le drapeau de l'ONU.

La troisième «option», peut-être la plus probable, serait une formule d'attente : un projet de résolution, dans le cadre du chapitre VII de la Charte, c'est-à-dire autorisant le recours à la force et comprenant un ultimatum adressé aux chefs des bandes qui terrorisent la population. En d'autres termes, ce serait une *manière de différer quelque peu l'intervention armée*, à moins que les «seigneurs de la guerre» locaux ne se laissent impressionner et ne se décident à coopérer enfin avec l'ONUSOM.

Le secrétaire général pourrait aussi proposer un simple renforcement de l'ONUSOM : faire passer cette force de 3 500 hommes à 8 000. C'est une solution improbable, la plupart des pays qui ont promis de participer à l'ONUSOM n'ayant toujours pas envoyé leur *contingent* (des 3 500 *hommes qui* devraient se trouver déjà sur place, seuls 650 sont présents).

La portée d'une opération militaire

Le plus vraisemblable serait un mélange des premières «options» : un ultimatum et la constitution d'une force majoritairement ou essentiellement américaine qui, sauf changement d'attitude des chefs de bande locaux, interviendrait avant Noël. Le président George Bush a adressé des messages aux dirigeants des quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, France, Grande-Bretagne, Russie) pour solliciter leur contribution. La réaction des Européens est un accord de principe à l'utilisation du chapitre VII ; leur participation dépendra de leurs disponibilités, un pays comme la France ayant déjà plusieurs milliers d'hommes engagés dans des opérations internationales (dans l'ex-Yougoslavie, par exemple).

Les représentants des cinq membres permanents se sont entretenus vendredi. Selon l'un d'eux, le représentant américain *«a fourni quelques indications mais guère de détails»* sur les intentions des Etats-Unis. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater, n'a pas été plus bavard : *«Une certaine forme d'intervention militaire est nécessaire en Somalie»*, a-t-il dit, avant d'ajouter que les Etats-Unis étaient *«en consultation avec leurs alliés»*.

Déjà, cependant, quelques questions de fond sont posées à Washington comme à l'ONU. La première tourne autour de la portée d'une opération militaire en Somalie destinée à assurer que l'assistance internationale parvienne bien à ses destinataires. Combien de temps la force d'intervention devra-t-elle rester sur place ? Les Etats-Unis parlent d'*une démonstration de force* de deux à quatre mois, le temps de mettre au pas les «seigneurs de la guerre», avant que les troupes américaines déployées en Somalie ne soient remplacées par des contingents d'autres pays.

Mais après ? Dans un pays ravagé par la guerre civile depuis deux ans, dont l'économie est ruinée, qui n'a plus de gouvernement, l'intervention de l'ONU ne se transformera-t-elle pas en une manière de mise sous tutelle de la Somalie, avec obligation pour les Nations unies de désarmer les différentes factions et d'organiser des élections ? S'ils ne s'opposent pas à une intervention humanitaire, nombre de pays du tiers-monde, notamment en Afrique, verraient d'un très mauvais œil cette ingérence de la communauté internationale dans les affaires de l'un d'entre eux.

La deuxième question est tout aussi politique : la situation dans l'ex-Yougoslavie, et notamment en Bosnie-Herzégovine, où des dizaines de milliers de Musulmans sont menacés de mourir de froid, de famine ou sous les bombardements des milices serbes, ne requiert-elle pas la même mobilisation de la communauté internationale ? Les militaires américains auraient fait valoir que les deux situations n'étaient aucunement comparables : en Somalie, il ne s'agirait pas de *faire la guerre mais de tenir en respect* quelques groupes d'adolescents armés, des voyous dont on n'attend à peu près aucune résistance. Les pays musulmans, dont les représentants doivent se réunir le 1er décembre à Djeddah, en Arabie saoudite, au sein de l'Organisation de la conférence islamique, n'en ont pas moins annoncé qu'ils avaient l'intention, eux, d'établir *«la comparaison»*.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

LOIN DES CAPITALES

Dans les ruines du palais impérial de Bokassa Ier

BERENGO

de notre envoyée spéciale

UNE rangée de cocotiers borde l'allée centrale, sentinelles nonchalantes de ce qui fut, au milieu des années 70, le *«palais impérial»* de Bérengo, situé à quelque 80 kilomètres de Bangui. L'herbe a tout envahi, *prenant joyeusement d'assaut les* cours, les jardins, et jusqu'au mirador dont la silhouette rouillée se dresse dans le ciel comme un sceptre inutile. Quinze années ont passé depuis la grotesque cérémonie du sacre, qui vit Jean-Bedel Bokassa, sous les vivats de ses «pairs» africains et occidentaux, se faire couronner empereur, en décembre 1977 (1).

Aujourd'hui, parmi ce fouillis de broussailles, *il faudrait un bon guide, ou des talents* d'archéologue, pour surprendre les traces du passé, retrouver l'écho des fastes d'autrefois et la plainte étouffée qui montait des cachots. Un panneau aux couleurs effacées indique l'emplacement d'une ancienne *«usine à disques»*, tandis qu'un autre, placardé à l'entrée d'un morne terrain vague, en interdit l'accès *«à toute personne étrangère au parc-auto impérial»*.

Les bâtiments épars, vagues cubes de béton aux façades moisies, ne paient pas de mine. Celui-ci, nous dit-on, avec sa terrasse déserte et sa pauvre tonnelle, était *«la maison de Giscard»*. Quelques vestiges de lampadaires plus loin, surplombant l'ancienne piscine, se dressent les ruines de la résidence *impériale : une grosse villa cossue, dont des* hordes de vandales n'ont épargné que les sols de marbre. Au premier étage, des lambeaux de tapisserie de velours écarlate s'accrochent encore au plâtre. Tout a été pillé, jusqu'aux chambranles des portes. Tout sauf ce restant de sommier : un grand cercle en *métal – «l'empereur Bokassa adorait les lits ronds»*.

C'est presque par hasard, en longeant les *anciennes cuisines, que l'on découvre* deux hautes statues de bronze, plantées là, côte-à-côte, bien droites sous le soleil. Qui les a relevées ? Mystère. Des nuées de papillons virevoltent à leurs pieds. Jean-Bedel Bokassa tient la pose, sourire martial et coudes au corps, *le buste sanglé dans l'uniforme*. Certains de ses fidèles – on en croise à Bangui – rêvent, désormais à haute voix, d'un improbable retour sur le trône du tyran d'autrefois.

«Soixante-treizième apôtre de Jésus-Christ»

«Quand il s'habille en militaire, c'est mauvais signe, c'est toujours quand il est fâché. En général, il préfère le boubou», assure, placide, une des parentes du souverain déchu. Chassé du pouvoir en septembre 1979, *l'ancien dictateur, dont la condamnation* à mort en juin 1987 avait été commuée, neuf mois plus tard, en *«travaux forcés à perpétuité»*, purge discrètement sa peine dans une cellule du camp Deroux, sur une hauteur de la capitale.

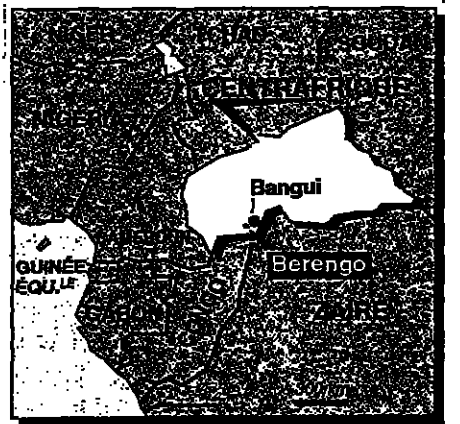
En fait de travaux forcés, le prisonnier a surtout découvert la Bible. *«Il est capable d'en réciter des passages entiers. Et même, je dois vous dire, il me barbe un peu avec ça ! Mais quand il est lancé, on ne peut plus l'arrêter. Depuis qu'il s'est plongé là-dedans, il se présente comme* «le soixante-treizième apôtre de Jésus-Christ». *Il signe son courrier comme ça.»* Le nouveau mystique de Bangui va même, parfois, jusqu'à *«regretter le mal qu'il a fait à certaines de ses épouses»*. Et celui infligé à ses compatriotes ? *«Non, jamais. Il a son orgueil»*, expliquent simplement ses proches.

Malgré l'exiguïté de sa cellule – *«un cagibi de 2 mètres de long et encore !»* – l'ancien *empereur, âgé de soixante-dix ans, est bien* traité. Les médecins le visitent *«une ou deux fois par jour»* pour soigner sa goutte et ses maux de dos. Les gardiens lui font faire sa promenade quotidienne – *«il a droit à une heure, dans la cour»*. Quant aux repas, ils sont rituellement préparés et apportés de l'extérieur par des proches. *«Depuis environ deux ans, il a droit aux plats africains. Pour ça, il n'est pas compliqué ! Il aime bien le fou-fou* [farine de manioc] *et garde un appétit d'ogre.»* Le beaujolais-village reste son vin préféré.

Outre sa passion pour la Bible et son goût confirmé pour la lecture des «revues militaires», le pensionnaire du camp Deroux, qui *suit l'actualité sur son poste de radio et dans* les magazines, cultive un amour dévorant pour le courrier. Les lettres qu'il envoie font rarement moins de sept à huit pages. Des lettres ou, plutôt, de longs «billets d'humeur» où l'ancien empereur peut déverser sa bile et rendre ses avis sur la marche du monde.

«Beaucoup de gens continuent à lui écrire pour l'encourager. Certains envoient même de l'argent», assurent ses proches. Personne, toutefois, n'a jamais osé lui montrer de photos de son palais en ruines. Ultime prévenance ? *«Bokassa, c'est un papa qui a du style !»*, *résume, admiratif*, un chauffeur de taxi. Du style, peut-être, et sans nul doute une bonne mémoire : l'ex-protégé de la France, brutalement renversé, n'a jamais été autorisé à recevoir de journalistes.

CATHERINE SIMON



(1) Les images d'archives de ce sacre sont notamment utilisées par le cinéaste allemand Werner Herzog dans son film *Echos d'un sombre empire* (1990).

□ **ANGOLA : nouveau premier ministre.** – Le secrétaire général du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), M. Marcolino Moco, a été nommé, vendredi 27 novembre, premier ministre, par le président Eduardo Dos Santos. M. Moco prévoirait d'offrir quatre postes ministériels à l'*Union nationale pour la libération totale de l'Angola* (UNITA) dirigée par M. Jonas Savimbi, mais cette proposition aurait peu de chance d'être acceptée. Aux dernières élections législatives, l'UNITA a obtenu 34 % des voix et 70 sièges sur 220 contre 53 % pour le MPLA et 129 sièges. M. Moco appartient, comme M. Savimbi, à l'ethnie majoritaire du pays, les Ovimbundus. – *(AFP.)*

□ **CAMEROUN : nouveau gouvernement.** – Un nouveau gouvernement a été formé au Cameroun, vendredi 27 novembre, par M. Simon Achidi Achu, reconduit dans ses fonctions de premier ministre. Huit membres de l'opposition parlementaire figurent dans la nouvelle équipe qui compte trente ministres. Cependant, le principal opposant camerounais, M. John Fru Ndi, avait été interpellé, la veille, à Bamenda (Nord-Ouest) et interrogé pendant plusieurs heures avant d'être relâché. M. Fru Ndi conteste, depuis le mois de septembre, le résultat de l'élection présidentielle remportée par M. Paul Biya. – *(AFP.)*

□ **LIBYE : nouvelle mise en garde occidentale.** – *Pour la première fois depuis l'annonce par* l'ONU de sanctions contre la Libye, au mois d'avril dernier, Tripoli a été mis en demeure, vendredi 27 novembre, par les *Etats-Unis*, la *France* et la Grande-Bretagne, de clarifier son rôle dans les attentats commis contre un Boeing 747 de la PanAm, en 1988, en Ecosse, et contre un DC 10 d'UTA, en 1989, au Niger. Dans une déclaration conjointe sur *«le terrorisme libyen»*, ces trois pays se sont dit résolus *«à intensifier leurs efforts (...) en vue de rendre encore plus effectives les sanctions adoptées par le Conseil de sécurité»*. – *(AFP.)*

□ **MADAGASCAR : vers un second tour de l'élection présidentielle.** – Bien que les résultats *définitifs de l'élection présidentielle* du 25 novembre ne soient pas encore connus, le premier ministre, M. Willy Razanamasy, a d'ores et déjà annoncé, vendredi 27 novembre, qu'un second tour *serait nécessaire en janvier* prochain pour départager les deux principaux candidats, M. Didier Ratsiraka, président sortant, et M. Albert Zafy. Selon les derniers chiffres du ministère de l'intérieur, après dépouillement de près de la moitié des bureaux de vote, M. Zafy, crédité de 46,02 % des suffrages, devance largement M. Ratsiraka, qui n'obtient que 28,67 % des voix. – *(Reuter.)*

□ **TUNISIE : le quotidien français *Libération* interdit.** – Le quotidien français *Libération* est désormais interdit de distribution en Tunisie, en raison d'une *«campagne hargneuse»* contre le pays, a-t-on appris, vendredi 27 novembre, de source proche des milieux gouvernementaux. – *(AFP.)*

DROITS DE L'HOMME

Dans son premier rapport annuel

Médecins sans frontières recense dix pays ou régions où les populations sont «en danger de mort»

Dans son premier rapport annuel (1), présenté le 23 novembre à l'ONU, Médecins sans frontières recense les dix pays ou régions du globe où, à son sens, les populations sont réellement *«en danger de mort»*, soit en raison de conflits ethniques ou religieux, soit pour cause d'épidémies ou de famines.

M. Rony Brauman, le président du conseil international de MSF, estime que c'est au Soudan que revient *«la palme de l'horreur»*. Face au conflit racial et au *«carnage idéologique»* qui ont déjà fait des centaines de milliers de victimes dans ce pays, *«l'ordre mondial»* reste celui de l'indifférence et de la non-assistance à population en voie d'extermination, constate l'organisation.

En Somalie, autre théâtre d'horreurs quotidiennes où la tragédie s'est longtemps déroulée *«dans la plus totale indifférence de la communauté internationale»*, une action humanitaire est possible. Mais il faudrait distribuer au moins 70 000 tonnes de nourriture par mois pour espérer enrayer la famine, le manque de nourriture étant un des moteurs du cycle de la violence, ajoute MSF.

A propos de l'ex-Yougoslavie, *Médecins sans frontières* déplore que la Communauté européenne ait *«laissé le conflit se développer et prendre une proportion inimaginable»*. Pour *«justifier sa passivité et son refus d'intervenir»*, la CEE s'est en permanence *«défaussée sur l'humanitaire et cette illusion d'un engagement européen a servi d'alibi à des responsables politiques frappés de paralysie»*, accuse encore MSF.

Au Mozambique, soumis à quinze ans de terreur qui ont fait un million de morts et entraîné deux millions de réfugiés dans les pays voisins, l'organisation considère que les pays et organismes donateurs doivent *garantir* la liberté d'évacuation des populations menacées et le contrôle de l'acheminement des secours, qui constituent *«les bases intangibles de ce nouveau droit de l'assistance humanitaire actuellement en gestation»*.

En Birmanie, de nombreuses firmes américaines et européennes *«continuent à entretenir de fructueuses relations commerciales avec Rangoun (la capitale), permettant à l'un des régimes les plus corrompus et les plus repressifs de la planète de se maintenir au pouvoir»*, relève l'organisation. Elle condamne par ailleurs *«l'énorme tribut à la guerre»* payé par les populations civiles de Sri-Lanka, ou les populations indiennes du Pérou.

MSF évoque également les Touaregs, les violences entre Arméniens et Azéris à propos du Haut-Karabakh, et l'Irak, où 3,5 millions de Kurdes ont acquis *«une autonomie précaire en principe protégée par un parapluie aérien occidental»*.

SERGE MARTI

(1) *Populations en danger*. Médecins sans frontières. Editions Hachette. Collection «Pluriel». 210 pages.

POLITIQUE

La préparation des élections législatives

Bouches-du-Rhône : M. Tapie cherche une voie à gauche

Les socialistes des Bouches-du-Rhône, l'ancien ministre de la ville, M. Bernard Tapie, et le maire de Marseille, M. Robert Vigouroux, sénateur apparenté socialiste, peuvent-ils trouver un terrain d'entente aux élections législatives ? Cette inconnue domine, à gauche, la préparation du scrutin dans le département, tandis que M. Tapie attend les décisions du juge d'instruction après l'accord amiable auquel il est parvenu avec M. Georges Tranchant, député RPR des Hauts-de-Seine.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

A l'exemple du ministre de la justice, M. Michel Vauzelle, qui, sur l'antenne de RMC, mardi 24 novembre, a assuré qu'il se représentera *« avec le moral »*, les socialistes des Bouches-du-Rhône ont la foi du charbonnier. Selon le même scénario qu'aux cantonales de mars dernier, qui leur avaient permis de renforcer leurs positions, ils espèrent non seulement conserver leurs six sièges sur seize, mais encore faire progresser la majorité présidentielle dans le département.

M. Tapie est le premier à le proclamer, pour peu, cependant, que ses partenaires veuillent bien épouser sa démarche. L'ancien ministre de la ville, qui n'est *« plus lié au business »*, a repris pied, en effet, dans la politique et rêve, comme avant les régionales, *« de faire gagner la gauche »*. Le patron de l'OM ne cache pas, au demeurant, que ses choix dépendront aussi d'événements extrapolitiques. *« Il est évident,* observe-t-il, *que mon attitude ne sera pas la même selon que j'aurai, ou non, réglé mes affaires. Idem pour mes ennuis judiciaires* [la procédure ouverte par une plainte de M. Tranchant, en raison de laquelle M. Tapie reste inculpé malgré un accord à l'amiable passé avec son adversaire]. *Je ne suis pas comme M. Léotard, qui clame partout, depuis trois mois, qu'il bénéficiera d'un non-lieu. Moi, je l'espère, mais je n'ose pas le dire. Le juge d'instruction* [Mme Edith Boizette] *attend un rapport des experts qui doit dire si des délits ont été, ou non, commis. Je suis confiant, car les experts ne peuvent pas inventer des trucs qui n'ont pas existé. »*

Si les décisions du juge lui donnent raison, quelle sera la stratégie de M. Tapie ? Passer d'abord, au plan national, un accord lui garantissant de prendre place dans un groupe politique *« qui pèse à l'Assemblée »* – le groupe socialiste ou un groupe *ad hoc*, – car il a mesuré, affirme-t-il, l'inanité de son statut de non-inscrit au cours de la dernière législature. Il attend, auparavant, qu'on lui dise *« ce qu'est la gauche et ce qu'elle veut »*. *« A partir de là,* dit-il, *tout le reste sera facile. »* Il utilisera, alors, *« la formule la plus efficace »*, consistant à présenter, en fonction des indications données par les sondages d'opinion, des candidats portant la casaque Energie Sud – la sienne – ou toute autre étiquette de la majorité présidentielle. Le cas échéant, il pourrait même patronner des candidatures *« atypiques »*, susceptibles de fixer des voix baladeuses afin d'aider certains candidats socialistes en difficulté.

M. Vigouroux prend son temps

La stratégie de M. Tapie vaut, en priorité, pour son département d'élection et pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais il n'exclut pas de l'appliquer *« partout où elle serait opportune »*, ses candidats usant, alors, de l'étiquette Energie France. Quel serait son propre sort ? *« J'irai,* dit-il, *où j'aurai le sentiment d'être le plus utile. »* Il devrait probablement solliciter de nouveau les suffrages des électeurs de la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône, dans laquelle il avait été élu en janvier 1989 et où, en cas de triangulaire avec le candidat UDF, M. Guy Teissier, ancien député, et la candidate du Front national, Mme Michèle Carayon, il aurait des chances de retrouver son siège. Il pourrait, aussi, faire acte de candidature dans une autre circonscription marseillaise, soit la troisième, où le député socialiste sortant, M. Philippe Sanmarco, ne se représente pas, soit la quatrième, où il affronterait sa « bête noire », M. Guy Hermier, député communiste sortant.

Il n'est pas sûr que les socialistes soient décidés à faciliter la tâche de M. Tapie. Il lui faut compter, en outre, avec M. Vigouroux. Le maire de Marseille, qui nourrit visiblement le désir de se représenter aux élections municipales de 1995, n'entend pas abandonner le terrain à M. Tapie, qu'il considère comme un adversaire et auquel il voue une inimitié non dissimulée. Fidèle à ses principes, il n'abattra ses cartes qu'au dernier moment, mais il a déjà averti qu'il sera *« présent »*. Il pourrait bien accorder le label de son mouvement, la Convention Avenir-Démocratie, à plusieurs de ses fidèles, notamment parmi les maires de secteur.

Le premier secrétaire de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône, M. François Bernardini, veut *« avoir, partout, un candidat de la majorité présidentielle, qui recueillerait le soutien de tous »*. Les candidats d'Energie Sud soutenus par le PS se compteraient, à première vue, sur les doigts d'une seule main : trois à Marseille et un dans le reste du département. *« Tout va se décider dans les quinze jours »*, estime M. Tapie, qui n'a, précise-t-il, *« ni l'envie ni la prétention de créer un nouveau pôle de gauche »*.

GUY PORTE

Le projet d'accord avec le PS ne fait pas l'unanimité au MRG

Le comité directeur du MRG devrait se prononcer le 5 décembre sur l'accord électoral avec le PS qui lui sera soumis par le bureau national. L'accord prévoit que dans trente-huit circonscriptions (dont les dix où un radical de gauche l'avait emporté en 1988) le candidat commun sera MRG, que dans vingt autres la place de suppléant reviendra à ce parti et qu'une demi-douzaine de primaires seront organisées.

La reconduction de l'alliance électorale traditionnelle entre les deux formations montre que le MRG a pris acte des difficultés d'adopter une autre stratégie. Difficultés accrues par l'accord intervenu entre les Verts et Génération Ecologie. Ainsi le projet de « Nouvelle Alliance » des réformistes (*le Monde* daté 11-12 octobre et du 31 octobre), proposé par M. Jean-François Hory, président du MRG, à une vingtaine de personnalités du centre gauche, de la majorité et de l'écologie est-il remis à l'après-législatives.

Dans une déclaration commune, le PS et le MRG indiquent qu'ils *« se reconnaissent dans les grandes orientations tracées par le président de la République »* et *« soutiennent sans réserves l'action du premier ministre et du gouvernement auquel ils participent ensemble »*. Ils précisent que *« la campagne des candidats communs MRG-PS sera d'abord centrée sur la présentation, l'illustration et la défense du bilan (...) de la gauche depuis 1981 »*.

Un volet de propositions

La déclaration commune comporte également un volet de propositions (réforme institutionnelle, protection sociale, lutte contre les inégalités, environnement, construction européenne) et affirme que *« la morale publique et l'éthique de l'action politique sont au cœur de leur engagement commun »*.

L'accord actuel ne fait pas l'unanimité au MRG : d'une part, le nombre de circonscriptions laissées par le PS aux radicaux de gauche est tenu par certains d'entre eux pour nettement insuffisant ; d'autre part, la déclaration politique commune leur apparaît contradictoire avec les objectifs du MRG de se différencier du PS, en faisant entendre une autre voix au sein de la majorité présidentielle.

A. Ch.

Nouvelle revue du Parti socialiste

« Vendredi-Idées » radiographie la droite

Le premier numéro de *Vendredi-Idées*, nouvelle publication du Parti socialiste, a été présenté à la presse, le 25 novembre, par M. Laurent Fabius et par le directeur de la rédaction de la revue, M. Henri Weber. *« On ne gagne pas des batailles exclusivement avec des appareils, mais avec des idées »*, a déclaré le premier secrétaire du PS, pour qui les socialistes *« doivent être à l'origine d'un grand débat d'idées »* afin de *« retrouver une énergie qui leur fait parfois défaut »*.

Cette énergie, *Vendredi-Idées* la cherche, pour sa première livraison, dans un examen approfondi de la droite, sujet d'un « dossier » d'une cinquantaine de pages. Selon M. Fabius, dans un article qui figure en tête des ces pages, *« la droite présente au moins trois points faibles : sa cacophonie programmatique (...), l'absence d'un système de régulation face au choc des ambitions personnelles (...) ; enfin, la droite s'est durcie »*. Les auteurs mis à contribution pour cette radiographie de la droite sont des universitaires, comme MM. René Rémond, Jean-François Sirinelli ou Pascal Perrineau, des membres du gouvernement (Mmes Martine Aubry, Elisabeth Guigou, MM. Paul Quilès, Dominique Strauss-Kahn, Bernard Kouchner), des responsables socialistes (MM. Lionel Jospin, Michel Charzat, Mme Sylvie François), des publicistes comme MM. Jacques Julliard et Jean-François Kahn. *Vendredi-Idées* donne aussi la parole, sur le même sujet, aux deux dirigeants écologistes, MM. Antoine Waechter et Brice Lalonde, et à un communiste, M. Anicet Le Pors.

Très complet et stimulant, cet ensemble renouvelle le genre des revues politiques, en donnant moins de place aux exposés dogmatiques et davantage à l'analyse et à la diversité des points de vue. La polémique a aussi droit de cité dans *Vendredi-Idées*, qui lui réserve quelques pages en fin de numéro. On y trouve même une tribune de M. Alain Minc invitant les socialistes, sans ménagement, à quitter la scène, sous le titre : « Messieurs, partez ! » Un entretien sur les médias, auquel participent M. Michel Rocard, le sociologue Georges Balandier et un journaliste, Albert Du Roy, ouvre ce premier numéro, tiré à cent quatre-vingt-dix mille exemplaires, d'une publication dont le rythme de parution doit être bimestriel.

P. J.

▶ ***Vendredi-Idées*, n° 1. 72 p., 35 F.**

□ **M. Pierre Médecin renonce à se présenter à Nice.** – Après avoir annoncé sa candidature aux élections législatives de mars prochain dans la deuxième circonscription des Alpes Maritimes (Nice IV, V, VI et VII), dont M. Jacques Médecin fut le député de 1967 à 1988 (*le Monde* du 30 octobre), M. Pierre Médecin, frère de l'ancien maire de Nice, a décidé, vendredi 27 novembre, de se retirer. Directeur artistique de l'Opéra de Nice et membre du RPR, M. Pierre Médecin *« approuve »* la commission des investitures de son mouvement qui a désigné M. Christian Estrosi, député RPR de la cinquième circonscription, comme candidat dans la deuxième, qui est détenue par Mme Martine Daugreilh, exclue du mouvement chiraquien. Lors de sa candidature, M. Médecin avait estimé que *« les valeurs fondamentales du médecinisme ne pouvaient en aucun cas être récupérées par les politiques situées aux extrêmes »*.

Selon un sondage

Près des deux tiers des Français jugent négatif le bilan social de la majorité présidentielle

M. Jean Poperen a présenté à la presse, mardi 24 novembre, le numéro 5 de sa revue *Vu de gauche*, consacré, sous le titre « Vive la sociale ! », à la *« nouvelle révolution* [qui] *se prépare sur la planète : celle des exclus, des déshérités et des sans-travail »*. Ouvert par un article de M. Pierre Bérégovoy, qui désigne les *« deux nouvelles fontières sociales »* que sont, à ses yeux, l'objectif de *« changer l'emploi »* et celui de *« changer la ville »*, ce numéro comporte les résultats d'un sondage de la SOFRES (mille personnes de dix-huit ans et plus, interrogées du 4 au 7 septembre dernier), d'où il ressort que 60 % des Français jugent *« négatif »* le bilan de la gauche en matière sociale, 31 % le jugeant *« positif »*.

Le social *« va être au cœur de l'actualité »* durant la campagne des élections législatives, estime M. Poperen, qui conseille aux socialistes de ne pas se borner à défendre leur bilan, mais de *« montrer qu'il y a quelque chose après* [mars 1993], *une perspective »*.

« Deux enjeux principaux »

« Au-delà de beaucoup de réformes réalisées, nous n'avons pas tout à fait atteint notre cible » dans le domaine social, a déclaré l'ancien ministre des relations avec le Parlement, en évoquant *« les deux enjeux principaux : le creusement des inégalités et l'emploi »*. *« Les solutions ne sont pas de l'autre côté »*, a-t-il affirmé, en expliquant que *« laisser faire »* la droite aurait pour conséquence de *« condamner des couches entières de la société »*.

L'« exil » de l'ancien maire d'Angoulême

La « nouvelle raison de vivre » de M. Boucheron

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

S'il aime parler cuisine, il se refuse à tout commentaire sur les poursuites judiciaires dont il fait l'objet ou sur ses anciens amis du Parti socialiste, dont il a été exclu en 1989. *« Je n'ai pas fui la justice. Je ne me cache pas. Je n'ai pas non plus d'esprit revanchard. Le couperet est tombé. J'essaie maintenant de recommencer ma vie de zéro. »*

En polo blanc dans la chaleur de l'été austral, c'est en s'excusant de n'avoir pas eu le temps de se raser que M. Jean-Michel Boucheron accepte d'ouvrir la porte du petit hôtel particulier qu'il loue à Belgrano, dans un des quartiers résidentiels de Buenos-Aires. C'est là que le député de la Charente et ancien maire d'Angoulême accusé de corruption a inauguré, le 6 octobre, un restaurant baptisé « Agnès » en l'honneur de sa femme, qui l'accompagne dans son exil argentin. Le nom de la rue Ciudad de la Paz (« Ville de la paix »), semble résumer les nouvelles aspirations du politicien, qui, à quarante-six ans, s'est reconverti en chef cuisinier. *« J'ai fait un choix. J'ai quitté la France pour pouvoir vivre en paix tout en assumant mes erreurs. J'ai toujours adoré faire la cuisine et il faut bien que je fasse quelque chose pour gagner ma vie. Je n'ai pas de fortune personnelle ni de trésor caché »*, dit-il, en précisant qu'avec sa femme ils ont investi dans l'affaire 150 000 F chacun. Il refuse toutefois qu'on le compare à M. Jacques Médecin, l'ancien maire de Nice poursuivi, lui aussi, par la justice française et qui s'est réfugié, lui aussi, en Amérique du Sud à Punta-del-Este, en Uruguay. *« Cela n'a rien à voir. Je suis l'opposé de M. Médecin. Je ne fais aucun show. Je ne menace aucun homme politique. J'ai choisi la discrétion. »*

« Je me suis laissé aller »

Avec des murs peints en rose saumon, une dizaine de tables dont les nappes sont assorties aux assiettes blanc et bleu, M. Boucheron a voulu donner un charme français à son restaurant et *« une touche de douceur et de calme »*, précise-t-il en allumant cigarette sur cigarette. Au menu : le coq au vin, les tripes à la mode de Caen, le pot-au-feu, qu'il mijote lui-même derrière ses fourneaux, sont déjà des succès, comme sa casserole de pommes de terre à la crème. Depuis son arrivée en Argentine, en janvier 1992, il affirme avoir fait quatre ou cinq voyages en France pour répondre aux convocations judiciaires. *« Je me suis toujours présenté devant la justice. J'ai reconnu certains faits. Quand on fait des erreurs, on les assume. »* Mais il préfère garder le silence quand on lui demande des précisions sur « ses erreurs », qu'il se contente d'attribuer au fait d'avoir commencé très jeune dans le monde politique. *« Je me suis laissé aller. Je croyais que je gagnerais toujours. »* Il n'est pas plus bavard quand on évoque d'autres affaires de corruption. *« Le pouvoir est vertigineusement dangereux. »* Mais il ajoute, laconique : *« A la veille des élections législatives, la société politique a sans doute besoin de victimes expiatoires. »*

Menacé d'une levée d'immunité parlementaire, M. Boucheron s'apprête *« dans quelques jours »* à abandonner son siège de député. *« J'ai tiré un trait sur mon passé, une carrière politique foutue. Même si l'exil, ce n'est pas la prison, c'est dur. J'ai laissé ma fille et mon fils en France, mes racines, tout en sachant que je n'ai pas beaucoup de chance de les retrouver. »*

L'ancien maire d'Angoulême n'a pas peur. Même si un mandat d'arrêt international était lancé contre lui, il n'existe pas de convention d'extradition entre la France et l'Argentine. A Buenos-Aires, il a obtenu sans difficultés ses papiers de résident étranger. *« C'est une ville dont je suis tombé amoureux car elle est en pleine modernisation, en pleine métamorphose. »* Pour sa part, M. Boucheron affirme que *« la politique n'est plus qu'un hobby »* et la cuisine sa *« nouvelle raison de vivre »*.

CHRISTINE LEGRAND

Un colloque Sciences Po-*le Monde*

L'autorité contestée

Le seul fait de poser une question est souvent une façon d'y répondre. Le cinquième séminaire organisé à Paris, le 25 novembre, par Sciences Po et *le Monde*, en a fait la démonstration (1). Derrière la question affichée – « Faut-il enterrer l'autorité ? » – et son parfum d'utopie presque désuète, s'est dessinée, en réalité, une interrogation, presque une obsession, de la plupart des acteurs sociaux, hommes ou femmes politiques, chefs d'entreprise, préfets ou proviseurs, fonctionnaires d'autorité ou témoins faisant autorité : comment restaurer l'autorité ?

Chacun, en effet, le constate : les modèles anciens qui assuraient les fondements de l'autorité se sont peu à peu délités depuis deux ou trois décennies. C'est le cas à l'école, où la massification, le consumérisme des parents, la compétition entre établissements ou encore le pouvoir grandissant des collectivités locales ont déstabilisé les mécanismes anciens de légitimité, fondés sur des textes, des tutelles et des statuts protecteurs. Mme Marguerite Gentzbittel, proviseur du lycée Fénelon, à Paris, ou le sociologue François Dubet en ont fait l'analyse, avec humour et rigueur. Et Bruno Frappat, directeur de la rédaction du *Monde*, a élargi le constat à la famille, où, là aussi, l'autorité parentale est à réinventer. Entre l'effritement des schémas anciens et l'incertitude de nouveaux modes de pilotage, *« on patouille »*, devait noter M. Gérard Demuth, président de la Cofremca.

Ce qui est vrai de la sphère privée ou scolaire ne l'est pas moins de la vie publique. Tandis que le préfet de la région Rhône-Alpes, M. Paul Bernard, souligne ce passage nécessaire de la contrainte à la médiation, de l'exécution à la pédagogie, les responsables politiques prônent, avec un bel ensemble, la *« démocratie participative, la transparence et l'évaluation »* (Mme Marie-Christine Blandin, présidente (Verts) du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais), le *« projet partagé »* (M. Gilles de Robien, député de la Somme et maire d'Amiens), ou encore le nécessaire équilibre entre débat et arbitrage (M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR).

Nouvelles légitimités

Quant aux chefs d'entreprise, la forte logique économique à laquelle ils sont soumis paraît dans un premier temps les préserver d'une contestation radicale de leur autorité. Mais tout démontre, depuis le rôle *« pédagogique »* du patron, souligné par Mme Rose-Marie Van Lerberghe, directeur général de L'Alsacienne jusqu'au management *« participatif »* cher à M. Jean-Louis Beffa, président de Saint-Gobain, qu'ils ont été contraints, eux aussi, de repenser de fond en comble les fondements et l'exercice de leur autorité à cause notamment – Jacques Lesourne, directeur du *Monde*, devait le souligner en conclusion – de cette *« menace de mort »* qui pèse constamment sur l'entreprise.

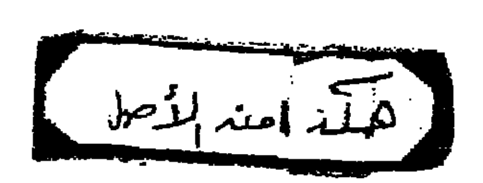
Bref, de la famille aux partis politiques en passant par l'entreprise et l'administration, *« le temps est révolu de la contestation radicale de toute autorité »*, comme l'a noté M. René Rémond, président de la Fondation nationale des sciences politiques. Mais ce besoin et cette demande nouvelle d'autorité supposent la construction de nouvelles légitimités, plus négociées qu'imposées. A défaut de quoi, comme l'a noté M. Yves Mény, chercheur en sciences politiques, on risque de tomber dans un consensus aléatoire, fondé sur des clientélismes étriqués, ou dans la tentation de l'autoritarisme.

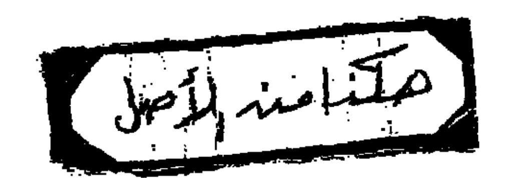
La restauration de l'autorité serait, dès lors, un enjeu vital pour la démocratie. Tel était bien le message, un peu à rebours des discours consensuels, de M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale. A ses yeux, le doute et le scepticisme qui minent la société française résultent de l'absence de règles du jeu claires entre pouvoir et contre-pouvoirs (justice, médias, etc.), et il craint que cette constestation n'affaiblisse plus qu'elle ne vivifie le pouvoir démocratique.

Faut-il autour de l'idée de République rétablir un grand projet de cohérence nationale au risque d'être accusé de tomber dans l'abstraction et l'autoritarisme ? Doit-on se contenter d'associer des autorités partielles autour d'un projet respectueux de toutes les différences en n'évitant pas le risque d'une sorte de « libanisation » ? Entre ces deux modèles, M. Alain Lancelot, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, tenta en conclusion de cette journée de débats d'esquisser une formule acceptable qui en appellerait à la *« raison citoyenne »* pour arbitrer entre les aspirations éclatées des consommateurs et des producteurs.

GÉRARD COURTOIS

(1) *Le Monde des débats* de décembre donnera un large compte rendu de ce séminaire.





POLITIQUE

La session parlementaire

Les députés ont adopté le projet de loi réformant l'organisation de la transfusion sanguine

Les députés ont adopté en première lecture, vendredi 27 novembre, le projet de loi relatif à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, présenté par le ministre de la santé et de l'action humanitaire.

Seuls les socialistes ont voté, vendredi soir, au Palais-Bourbon, pour le texte défendu par M. Bernard Kouchner qui avait souhaité, la veille, que l'Etat soit désormais en *«état d'alerte permanente»* sur tout ce qui touche à la transfusion sanguine. Les groupes UDF et l'UDC se sont abstenus au motif que le nouveau système transfusionnel *ne fonctionnera pas*, selon eux, dans des *«conditions de transparence»* satisfaisantes. Le groupe communiste, qui juge que ce projet est *«trop centralisateur»* et ne met pas le sang humain à l'abri de *«la marchandisation»*, a voté contre. Aucun député RPR n'était présent lors du vote.

Lors de la discussion des articles, les députés ont adopté un amendement proscrivant toute possibilité de prélèvement sur une personne majeure faisant l'objet d'une mesure de protection légale, alors que le texte initial prévoyait un tel prélèvement *«à titre exceptionnel»* pour des *«motifs tirés de l'urgence thérapeutique et de la compatibilité tissulaire»*.

L'Assemblée a précisé, en outre, que le sang pourrait être utilisé non seulement à des fins thérapeutiques ou diagnostiques mais aussi à des fins de recherche selon des règles éthiques identiques (consentement, bénévolat, anonymat).

Bilan dans cinq ans

En matière d'échanges avec l'étranger, les députés ont tenu à mieux encadrer la réglementation. Toute importation de sang et de produit dérivé labile *«par quelque organisme que ce soit»* – précision qui ne figurait pas dans la version initiale – serait ainsi subordonnée à l'autorisation du ministre de la santé. A la demande du gouvernement, l'Assemblée a précisé que les exportations de sang et de produits dérivés labiles *«ne peuvent être effectuées que par des établissements de transfusion sanguine»*, sous réserve de l'autorisation donnée par l'Agence française du sang.

Sur le volet institutionnel du projet de loi, les députés ont souhaité que ne subsiste aucune ambiguïté.

Aussi ont-ils tenu à préciser que le comité de sécurité transfusionnelle serait institué *«auprès du ministre chargé de la santé»* et que l'Agence française du sang est un établissement public de l'Etat à caractère administratif *«placé sous la tutelle du ministre chargé de la santé»*. A la demande de M. Kouchner, ils ont également précisé qu'une dotation globale de fonctionnement *«versée dans les conditions prévues par le code de la sécurité sociale»* s'ajoutera à des subventions d'Etat pour assurer le financement de l'Agence française du sang.

Parce qu'ils savent que cette nouvelle organisation de transfusion sanguine en France est perfectible, les députés se sont donné rendez-vous pour en tirer un bilan. Un amendement adopté prévoit que la loi fera l'objet d'un nouvel examen par le Parlement dans un délai de cinq ans après son entrée en vigueur et *«au plus tard le 31 décembre 1997»*.

FRÉDÉRIC BOBIN

Après son adoption par le Sénat

La polémique se poursuit autour de l'«amendement Charasse»

L'amendement du sénateur Michel Charasse (PS, Puy-de-Dôme) visant à créer un *«service douanier central de police judiciaire»*, qui a été adopté dans la nuit du 18 au 19 novembre par le Sénat, a continué de susciter des réactions tranchées. Après celles, défavorables, émanant de syndicats de policiers et de magistrats (*le Monde* du 21 novembre), des organisations de douaniers et d'avocats ont à leur tour réagi.

Le Syndicat national des cadres de douanes (majoritaire) s'est *«félicité»* du texte adopté. *«Comme les agents de la police et de la gendarmerie, les douaniers officiers de police judiciaire seraient soumis à une double tutelle, celle de leur ministère* [de l'économie et des finances] *et celle des magistrats»*, nous a déclaré M. Guy Rouyère, secrétaire général. Selon lui, *«l'amendement Charasse prévoit une claire et définitive séparation des pouvoirs qui resteront dévolus aux agents des douanes, de ceux qui seront attribués aux douaniers officiers de police judiciaire»*. Bien que déclarant *«se satisfaire»* du texte adopté, la CFDT-Douane a insisté, elle, *«pour que la séparation des procédures inquisitoires et réquisitoires* [qui s'imposeraient aux douaniers] *soit confirmée au plan organique afin de préserver les libertés publiques»*.

Le conseil de l'ordre des avocats à la Cour de Paris a protesté, de son côté, contre le texte adopté par le Sénat. Le code des douanes accorde déjà aux douaniers des pouvoirs exorbitants dont certains *«sont incompatibles avec la Convention européenne des droits de l'Homme»*, a déclaré le conseil de l'ordre. Le barreau de Paris craint que ce texte, s'il devait être adopté par l'Assemblée nationale, qui l'examinera la semaine prochaine, n'attente *«gravement au respect des libertés individuelles dont l'autorité judiciaire est le seul garant»*.

□ **La commission des lois de l'Assemblée nationale refuse de confier aux douanes un rôle judiciaire.** – La commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté, jeudi 26 novembre, le projet de réforme de la procédure pénale, qui viendra en discussion en deuxième lecture au Palais-Bourbon le lundi 30 novembre, en rétablissant pour l'essentiel les dispositions supprimées par le Sénat (*le Monde* des 19, 20 et 21 novembre), en particulier la collégialité de la décision de mise en détention provisoire, ainsi que la procédure en deux temps (mise en examen, ordonnance de notification de charges) appelée à remplacer l'actuelle procédure d'inculpation. La commission des lois a également supprimé la disposition visant à accorder à certains douaniers la qualité d'officiers de police judiciaire qui, sur proposition de M. Michel Charasse, sénateur socialiste du Puy-de-Dôme, avait été votée à l'unanimité au palais du Luxembourg.

Dénonçant le «laxisme» du gouvernement dans la lutte contre l'antisémitisme

Un conseiller de M. Pasqua porte plainte contre deux publications d'extrême droite

Y a-t-il ou non une augmentation du *«nombre de publications ouvertement antisémites et négationnistes»* en France? En fait-on *«ouvertement commerce»* alors que la législation réprime ce genre d'activité? M. Patrick Gaubert, ancien conseiller de M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur pendant la cohabitation, répond positivement à ces deux questions. Désormais chargé de mission auprès du président du groupe RPR du Sénat, il dénonce, avec constance, depuis plusieurs mois, *«l'apologie du racisme et la négation des crimes contre l'humanité»*. Cette attention soutenue lui a attiré les foudres répétées de la presse d'extrême droite.

Dans une note envoyée aux sénateurs en juin au nom de M. Pasqua, M. Gaubert affirmait que la loi réprimant le racisme et le révisonnisme, celle du 13 juillet 1990, dite «loi Gayssot», qui n'avait pas été votée par l'opposition de droite, restait *«lettre morte»* et il dénonçait le *«laxisme coupable du gouvernement»*. Transmise au ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, cette note avait *«particulièrement surpris»* M. Paul Quilès, qui, dans une lettre du 10 juillet, avait dressé un bilan de l'action de son administration au terme duquel il concluait : *«Je ne peux laisser dire que le ministère de l'intérieur fait montre de laxisme à l'égard des menées racistes et antisémites, alors que j'entends continuer à défendre les valeurs républicaines auxquelles nous sommes attachés.»*

Selon le ministère, dix-huit demandes de poursuites de publications ont été adressées par ses services au garde des sceaux entre juin 1990 et juin 1992. Sur les onze d'entre elles qui relevaient de la «loi Gayssot», quatre informations sont en cours, précise le ministère. Elles concernent un ouvrage sur les chambres à gaz, un *«Manifeste antijuif»* et deux publications périodiques.

M. Gaubert ayant cité dans sa note de juin quelques publications de la sphère *lepéniste*, la presse d'extrême droite s'en était fait largement écho, accompagnant ses articles de références insistantes sur les origines juives de l'intéressé. Au bout du compte, ce dernier a porté plainte contre deux organes de cette mouvance. *La première, pour provocation à la discrimination*, à la haine ou à la violence raciale, vise *l'Empire invisible*, une publication dont le responsable légal a déjà été condamné pour ce motif et dont un des rédacteurs, présenté comme *«prisonnier de guerre français»*, purge une peine de réclusion criminelle à perpétuité pour trois attentats racistes ayant fait un mort et plusieurs blessés. La seconde, pour injures et diffamation, est dirigé contre le mensuel *le Choc du mois* qui a consacré à M. Gaubert un article intitulé «Un juif qui fait son boulot».

O. B.

Inventaire

Afin de prouver ce qu'il avance sur la prolifération de la propagande national-socialiste et des documents imprimés ou audiovisuels exaltant le racisme, l'antisémitisme et le révisionnisme, M. Patrick Gaubert a fait constater, par huissier, le 20 octobre, que l'ensemble de ce matériel est en vente libre à Paris.

Après avoir passé quarante-cinq minutes dans une librairie du deuxième arrondissement, un témoin est ressorti, acquéreur notamment d'une cassette musicale à la gloire des Waffen SS, d'une figurine en plomb représentant Adolf Hitler, de trois cassettes audio d'une figure de proue des négationnistes français, d'une cassette vidéo, d'une affiche du *Parti nationaliste* français et européen (PNFE), organisation rangée dans la catégorie des groupes *néonazis*, d'un livre intitulé *l'Ordre SS* et préfacé par Léon Degrelle, fondateur de la division SS Wallonie, et d'une brochure portant le titre *Ce qui s'est vraiment passé à Oradour-sur-Glane*.

Ces pièces et quelques autres ont coûté la somme de 1 602 F. Elles ont été placées, avec la *facture, sous scellés chez* l'huissier qui a procédé au constat. Le 2 octobre précédent, suivant le même procédé, un témoin avait acquis, dans une autre librairie, la publication antisémite, *l'Empire invisible*, qui est en vente libre.

M. Mégret estime que les magistrats de Chambéry sont des «militants politiques»

M. Bruno Mégret, délégué général du Front national, a dénoncé, jeudi 26 novembre, *«l'utilisation fallacieuse faite de l'arrêt de la cour d'appel de Chambéry, laissant entendre que Jean-Marie Le Pen aurait été condamné pour antisémitisme et racisme»*. Soulignant que les *«détracteurs»* de M. Le Pen *«ont été condamnés pour injures»*, il s'est indigné de *«la teneur des attendus rédigés de façon à permettre la manipulation et la désinformation de l'opinion»*. Selon lui *«les juges sont sortis de leur rôle pour se comporter en militants politiques»*, leur arrêt constitue un *«brûlot diffamatoire»* et *«ce détournement porte un grave préjudice à la justice française d'autant plus que le texte de la cour, rédigé dans un français approximatif et haineux, révèle l'analphabétisme et le sectarisme de ses auteurs»*.

[La cour d'appel de Chambéry a condamné M. Gérard Fanex, directeur du *Journal*, à payer 1 F de dommages-intérêts pour injures, et elle a débouté les plaignants de leur plainte pour diffamation, estimant que M. Le Pen et le Front national sont « antisémistes » et « racistes » (*le Monde* du 27 novembre).]

□ **GARD : le secrétaire départemental du FN se démet de ses fonctions.** – Dans une lettre adressée, jeudi 26 novembre, au président du Front national, M. Lorrain de Saint-Affrique a annoncé à M. Jean-Marie Le Pen, dont il est l'un des conseillers, sa décision de se démettre, pour *«de graves motifs personnels»*, de ses fonctions de secrétaire départemental du parti d'extrême droite dans le Gard. *«L'avenir te permettra, j'en suis certain, de t'assurer de ma fidélité et de mon amitié»*, écrit M. de Saint-Affrique à M. Le Pen, qui devait ouvrir à Nîmes, dans quelques jours, la campagne régionale de son mouvement pour les législatives. Invoquant les mêmes raisons personnelles, il s'est également démis de son mandat de conseiller régional du Languedoc-Roussillon.

La situation en Nouvelle-Calédonie

Le FLNKS dénonce un «putsch coutumier» sur l'île de Lifou

Le FLNKS a dénoncé, mercredi 25 novembre, le *«putsch réalisé au nom de la coutume»* contre la mairie de Lifou, occupée par des autorités coutumières qui réclament la destitution du maire indépendantiste, M. Cono Hamu.

Lifou connaît actuellement un affrontement d'une gravité sans précédent entre autorités politiques et chefs coutumiers. Le conflit qui oppose M. Cono Hamu, *maire affilié* à l'Union calédonienne (UC, composante majoritaire du FLNKS), et M. Henri Boula, grand chef du district de Lõssi, couve, en fait, depuis février 1991, lorsque des incidents avaient éclaté entre deux clans à l'occasion de l'aménagement de la zone portuaire de l'île, la plus importante des trois îles Loyauté. M. Cono avait alors essuyé des coups de feu qui avaient failli lui coûter la vie puis avait été déclaré *persona non grata* sur le territoire de sa chefferie. Des cases de son clan avaient également été brûlées.

Alors que le contentieux s'enlisait depuis lors, le ton est monté d'un cran, la semaine dernière, avec l'*occupation des locaux de la* mairie de Lifou par les autorités coutumières de deux districts – Lõssi et Gaïca – sur les trois que compte l'île. Rassemblées au sein d'un «comité de coordination coutumière», ces autorités demandent la révocation de M. Hamu et affirment, en attendant, qu'elles assureront *«le service minimum de l'eau et de l'état civil»*.

Ce durcissement du conflit a soulevé une vive émotion au sein du milieu indépendantiste. Exprimant son soutien à M. Hamu, le FLNKS a dénoncé, mercredi, le *«putsch»* des chefferies de Lifou ainsi que *«l'utilisation de la coutume à des fins politiciennes»*. La coalition indépendantiste a également *rappelé que la destitution* d'un maire ne peut intervenir que selon *«des procédures démocratiques et institutionnelles»*. La tonalité est identique à l'Association des maires de Nouvelle-Calédonie, qui regroupe les maires de sensibilité indépendantiste, où l'on rappelle que *«les communes sont normalement gérées et dirigées par des instances démocratiquement élues»*.

Un malaise latent

Cette affaire de Lifou met en *lumière* le nouveau dilemme auquel est confronté le FLNKS. S'étant historiquement réclamée de la coutume – à l'exception toutefois du Palika, composante fondée dans les années 70 par des étudiants marxisants, – la coalition indépendantiste se heurte aujourd'hui à la fronde de certaines chefferies qui récusent toute légitimité *aux élus canaques* issus du suffrage universel. Latente depuis des années, la contradiction éclate au grand jour à l'heure où les accords de Matignon font émerger une nouvelle génération de dirigeants canaques dotés de pouvoirs politiques et économiques que les autorités coutumières perçoivent comme une menace. Le dynamisme municipal de M. Hamu, qui envisageait d'installer des structures hôtelières et portuaires sur son île, a joué le rôle de catalyseur de ce malaise. Il convient toutefois de distinguer la situation des îles Loyauté de celle de la Grande Terre, qui ne connaît pas de conflits de cette acuité. Il est vrai que les chefferies de la Grande Terre, profondément déstabilisées par la colonisation, ont déjà abandonné *sans réagir* beaucoup de leurs anciennes prérogatives.

F. B.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Façon de parler

La vogue de la communication a multiplié à l'extrême le nombre des *bateleurs*, débatteurs, orateurs et autres causeurs, à la recherche d'un impact *médiatique, suivant le vocabulaire* du genre. Une autre vogue, celle du comique d'imitation et de dérision, *nous a appris à prendre quel*que distance avec les divers discours qui nous sont servis. Cependant la critique sous-jacente qui s'exprime ainsi, outre qu'elle est désamorcée par le rire, premier objectif visé, participe, elle aussi du cercle médiatique : elle est un discours sur le discours et, même si elle souligne des tics, des travers, le ridicule de certaines prestations, elle est encore un faire-valoir.

Il est possible d'aborder d'une façon plus neutre et plus technique les diverses formes d'éloquence. Dans un ouvrage paru il y a peu et qui va retrouver à la faveur des prochaines campagnes électorales une nouvelle actualité, un spécialiste donnait cette *curieuse* description de Jacques Chirac en action : *«Son visage articule les consonnes avec une amplitude et une précision qui frisent la grimace. Au contraire, ses voyelles disparaissent, aplaties, écrasées, broyées dans le larynx...»* L'auteur, Stéphane André, est professeur d'art oratoire : s'il se réfère à Jacques Chirac, mais aussi à Laurent Fabius, Michel Rocard, Alain Madelin, comme à bien d'autres, c'est pour déplorer la décadence de l'art qu'il professe. Il se propose donc de révéler *les Secrets des orateurs*, ne serait-ce que pour tordre le cou à la médiocre éloquence. C'est l'occasion pour lui d'apprécier non seulement les prestations des vedettes de la politique, mais aussi celles des champions de la classe médiatique. Il y a, estime-t-il, les hypo et les hypertendus, les *«dupés mollassons»* (Yves Mourousi) et les *«dupés énergiques»* (Alain Duhamel). Ceux qui se distinguent par leur aisance dans l'expression orale pèchent souvent à ses yeux par leur présentation *physique* : c'est, paraît-il, une question de colonne vertébrale.

L'une des causes de cette décadence réside, selon l'auteur, dans l'éducation à la française, qui censure *la parole* et *ne libère pas* cet instrument d'expression qu'est le corps humain. D'où la peur du ridicule et le trac paralysant qui, trop souvent, aggravent un autre travers national lié à la surestimation intellectuelle du discours, laquelle nuit à l'improvisation et induit le phénomène de *«la pensée décalée»* : l'orateur s'embrouille dans une double attitude d'auteur et d'acteur *«parce qu'il pense au futur tout en continuant d'agir dans le présent»*.

Pour surmonter ces obstacles, il faut, selon notre professeur, s'astreindre à la verticalité, attitude à la fois physique et intellectuelle, porter son regard en avant en embrassant tout l'auditoire, de telle sorte qu'il apparaisse global, travailler sa voix comme on le fait de la musculature. Le vrai secret, confie-t-il, se situe à l'intérieur du corps. Stéphane André appuie sa démonstration sur de nombreux exemples de débats et de débatteurs que l'on a la surprise de découvrir sous un angle entièrement nouveau, puisque ce qui est pris en compte est moins ce qui fut dit que la manière dont ce fut dit. L'un ne va pas sans l'autre, certes, mais, surtout, l'un ne vaut pas sans l'autre. Aussi bien, la connaissance des secrets des orateurs n'est-elle pas inutile à ceux qui les écoutent.

Un autre auteur s'intéresse au *«faux parler»*, c'est-à-dire à la démagogie qui se détecte tant dans le fond que dans la forme du discours. Jean-Luc Porquet a dégagé, après avoir étudié l'ensemble de l'œuvre parlée de Jean-Marie Le Pen, *«quinze grandes constantes de la démagogie»* parmi lesquelles figurent l'art de piéger les mots, celui de se référer aux classiques, la propension a annoncer l'apocalypse et à voir partout le scandale et la traîtrise, la flatterie des bas instincts ou l'abus des promesses. Jean-Luc Porquet examine chacune d'entre *elles et l'illustre par l'évocation* d'un démagogue célèbre : Hitler, Savonarole, le général Boulanger, Mussolini, Evita *Peron et, plus* près de nous, Pierre Poujade, Ross Perot, le troisième homme de l'élection présidentielle américaine, le dirigeant serbe, Slobodan Milosévic. La continuité historique de la démagogie n'est pas à *démontrer* : il y aura toujours des démagogues.

L'expérience révèle qu'ils prospèrent dès *lors qu'ils peuvent* exploiter la misère, l'insatisfaction, la peur, quand ils restent les seuls, *faute d'espérances plus crédibles*, à promettre, fût-ce abusivement, un avenir meilleur. Dans la mesure *où elle privilégie la force et la portée* du discours, très au-delà de la valeur réelle de son contenu, la *démagogie s'accommode* de la puissance médiatique moderne. C'est dire qu'elle est, jusque dans les *sociétés développées, aussi* bien, sinon mieux, armée qu'avant.

D'autant mieux, ajoutera-t-on, qu'en bonne démocratie, c'est-à-dire sous le règne de la liberté *d'expression et d'information, elle* ne saurait être arbitrairement bâillonnée. Que faire contre ce *poison insidieux? Le contenir par* des moyens légitimes : les uns relèvent de l'action politique et de *la crédibilité que les adversaires* de la démagogie doivent mériter, les autres d'une certaine exigence *de la communication, si l'on veut* bien admettre que celle-ci se fonde au moins autant sur la qualité du message que sur son caractère spectaculaire ou son audience. On peut en avoir une autre conception, mais elle rejoint la démagogie.

► ***Le Secret des orateurs*, de Stéphane André. E.S.F, 207 pages, 135 F.**

► ***Le Faux Parler*, de Jean-Luc Porquet. Balland, 268 pages, 105 F.**



Après l'inculpation pour corruption du directeur du cabinet de l'ancien ministre

L'énigmatique signature de Mme Georgina Dufoix

M. Michel Gagneux a été inculpé, vendredi 27 novembre, par M. Renaud Van Ruymbeke, conseiller à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes, de corruption et de recel d'abus de biens sociaux, et laissé en liberté. Ancien directeur du cabinet de Mme Georgina Dufoix au ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale de 1984 à 1986, M. Gagneux est le premier inculpé dans le dossier ouvert par les accusations de l'industriel nantais René Trager selon lesquelles des commissions occultes auraient été reversées à l'entourage de Mme Dufoix, à l'occasion de mises sur le marché d'appareils de radiologie lourde. Ces accusations avaient conduit le magistrat rennais à se rendre la semaine dernière en Suisse pour une série de perquisitions dans des établissements financiers (*le Monde* du 21 novembre). Des documents découverts à cette occasion semblent avoir confirmé les accusations de M. Trager.

L'affaire Trager va-t-elle devenir l'affaire Dufoix ? La question est posée, dès lors que M. Van Ruymbeke a montré sa détermination en procédant à sa première inculpation dans ce dossier, une semaine à peine après ses perquisitions opérées en Suisse. Car c'est bien une nouvelle «affaire» qu'il vient de lancer en inculpant celui qui fut le principal collaborateur de Mme Dufoix de juillet 1984 à mars 1986. Une «affaire» dont les ingrédients de départ sont explosifs : commissions occultes sur des marchés concernant la santé publique, valises contenant de l'argent en liquide...

M. Van Ruymbeke a décidé d'aller vite. Selon des sources judiciaires, il envisageait de «boucler» ce volet des instructions dont il est chargé *«en quelques semaines»*. Il dispose d'abord des déclarations persistantes de René Trager, l'industriel nantais déjà inculpé dans plusieurs dossiers de financement du PS. Sur procès-verbal, dans un livre récent et lors de rencontres avec des journalistes, ce dernier n'a cessé d'affirmer qu'en 1985, il était allé récupérer en Suisse *«pour le compte de Michel Gagneux»* une commission prélevée sur l'achat d'un appareil de radiologie lourde de fabrication américaine – un IRMN (Imagerie à résonance magnétique nucléaire) – par l'hôpital de Nîmes, ville où Mme Dufoix défendait alors les couleurs socialistes. René Trager ajoute qu'après avoir prélevé sa propre commission, il était chargé *«de porter les valises et de les remettre à M. Gagneux après avoir converti l'argent en francs français»*.

Depuis son passage à Lausanne, du 17 au 19 novembre, le magistrat dispose de pièces qui semblent corroborer les affirmations de l'homme d'affaires nantais. Il s'agit de lettres portant la signature de Mme Dufoix, de télex entre les Etats-Unis et la France, et de reçus provenant, comme l'indique *l'Express* du 26 novembre, de la Banque vaudoise de crédit. Enfin, le nombre des protagonistes que peut entendre M. Van Ruymbeke est limité, d'autant plus que Mme Dufoix, ministre au moment des faits, resterait, si l'enquête la mettait en cause, hors de portée du juge, en l'état actuel de la Constitution.

L'importation d'un deuxième IRMN

Il semble établi que les documents saisis avec l'aide de la justice helvétique font apparaître le lien entre la commission de 2,1 millions de francs touchée par René Trager et les autorisations ministérielles dont il était porteur lors de ses quatre voyages en Suisse, fin 1985 et début 1986. Ces documents officiels, exigés par la partie suisse pour sa comptabilité et par mesure de précaution, conféraient au porteur, en l'occurrence René Trager, une position de courtier. Elles l'habilitaient à percevoir au nom du ministère des affaires sociales, et par extension au nom de l'Etat français, des commissions ayant fait l'objet d'une négociation préalable et secrète avec des représentants du fabricant américain, la société FONAR, et de l'importateur suisse, la société SAFIGEX de Lausanne.

L'existence de cette commission s'explique par le fait que l'importation et l'installation des IRMN et des scanners était soumise à une autorisation ministérielle de *«mise sur le marché»*. De plus, les investigations suisses de M. Van Ruymbeke ont permis d'établir que l'importation d'un deuxième IRMN, provenant de la même société américaine et destiné à l'hôpital Foch de Suresnes (Hauts-de-Seine), avait été autorisée par le ministère vers la même époque, dans des conditions apparemment similaires. A cette différence près que René Trager affirme qu'il n'a *«pas été impliqué»* dans ce second marché.

Il reste à éclaircir deux points, qui sont au cœur de l'enquête : qui a signé les documents habilitant l'industriel nantais et qui a touché l'argent de la commission ? Autrement dit, *Mme Dufoix a-t-elle signé* elle-même, en connaissance de cause, les lettres découvertes en Suisse ? Sinon, qui l'a fait à sa place ? De quel droit et à quelles fins ? Par ailleurs, où sont allés les quelque 2 millions livrés par René Trager, une fois prélevée sa dîme (entre 400 000 et 500 000 francs) ? Qu'en est-il enfin du second marché ? Mme Dufoix a dit et répété, depuis une semaine, qu'il lui fallait, avant toute chose, *«rassembler des lettres et des documents datant de six ans»*, qu'il lui faudrait *«vérifier si Trager a financé une partie de* [sa] *campagne et sur quels fonds»* et qu'elle n'excluait cependant pas *«que Trager ait participé»* à sa campagne électorale de 1986 qui fut *«assez coûteuse»* (*le Monde* daté 22-23 novembre et du 25 novembre).

Cependant, son avocat, Me Bernard Cahen, interrogé par *Libération* du 21 novembre, mettait en garde contre les conclusions hâtives : *«Il y a une différence entre sa signature* [celle de Mme Dufoix, ministre] *et le cachet portant sa signature, qui a pu être utilisé à son insu.»*

Or, sur ce point capital, René Trager a en quelque sorte témoigné en faveur de Mme Dufoix. Dans son procès-verbal d'interrogatoire du 27 août, l'industriel nantais affirmait que les lettres destinées à la SAFIGEX avaient été *«signées par M. Gagneux avec le tampon de délégation du ministre»*. L'ancien directeur du cabinet de Mme Dufoix ayant formellement démenti cette version des faits (*le Monde* du 21 novembre), René Trager nous a affirmé : *«Ces documents étaient signés avec le tampon en caoutchouc reproduisant la signature de Mme Dufoix, pas avec un stylo. La différence apparaît clairement quand on examine les contours de la signature. Reste à trouver qui avait l'usage de ce tampon au ministère.»*

Un parapheur électronique

Interrogé sur ce point, mercredi 25 novembre, deux jours avant son inculpation, M. Gagneux nous avait déclaré que la reproduction de la signature du ministre *«n'était en aucun cas faite avec un tampon»* mais avec un parapheur électronique commandé par un logiciel. Cet appareil – familièrement surnommé *«Georginette»* par les collaborateurs de Mme Dufoix... – se trouvait, toujours selon M. Gagneux, dans le bureau du chef de cabinet, M. Jacques Pinson. En cas d'absence du ministre, – ce qui semble avoir été assez fréquent – Mme Dufoix cumulait ses fonctions ministérielles avec celles de porte-parole du gouvernement de M. Laurent Fabius –, le parapheur servait à expédier les affaires courantes sous le contrôle de M. Gagneux qui, selon plusieurs témoins, était le seul à détenir les deux clés nécessaires pour faire fonctionner l'appareil. M. Gagneux disposait, par ailleurs, d'un tampon en caoutchouc reproduisant cette formule consacrée : *«Le directeur du cabinet, par délégation»*, suivi de sa propre signature et non pas de celle de Mme Dufoix. Cela précisé, M. Michel Gagneux nous a, *une nouvelle fois, affirmé qu'il n'a* pas signé les lettres découvertes en Suisse.

M. Van Ruymbeke, en commençant *par inculper M. Gagneux*, veut d'abord éclaircir la contradiction entre les déclarations de René Trager et celles de l'ancien directeur du cabinet. C'est à partir de cette question de la signature qu'il pourra envisager les rôles des uns et des autres : René Trager se trompe-t-il sciemment pour protéger quelqu'un d'autre ? Michel Gagneux refuse-t-il de «porter le chapeau» d'une décision prise au-dessus de lui ? Restera ensuite à tenter de connaître la destination des fonds, dont l'industriel nantais a toujours laissé entendre qu'ils alimentèrent les campagnes électorales de Mme Dufoix. C'est ce qu'il fait dans son livre, *l'Affaire Trager* (Editions du Rocher), contre lequel l'ancien ministre a récemment demandé au parquet d'engager des poursuites qui n'ont pas encore été notifiées à l'intéressé.

La chancellerie et le «principe de réalité»

Dans ses diverses déclarations publiques, Mme Dufoix a concédé, sans plus de précisions, qu'*«il faut bien payer les affiches et les emplacements publicitaires»* et n'a pas exclu que René Trager y ait contribué. Ce dernier, pour qui la fausse facturation électorale ne semble pas avoir de secrets, écrit dans son livre : *«J'ai été amené à payer les factures de cette campagne électorale* [de 1986]. *Une campagne conçue, pensée et réalisée par Jacques Séguéla. (...) Je recevais donc des factures de Séguéla, au nom de la société ATAO, répertoriées sous le charmant vocable d'«études pour le lancement du mobilier urbain.»*

C'est ainsi que l'Atelier de transformation de l'aluminium de l'Ouest (ATAO), une société de René Trager qui fabriquait en Loire-Atlantique des profilés industriels d'aluminium, s'offrait, sur (fausses) factures, une promotion publicitaire qui, en réalité, ne s'est jamais concrétisée auprès du grand public. En dépit de plusieurs tentatives nous ne sommes pas parvenus *à obtenir le point de vue de* M. Séguéla sur ces affirmations.

Le magistrat s'efforcera naturellement, dans les semaines à venir, *de faire la part du vrai et du faux* dans ce dossier à la fois simple et encombré de zones d'ombre. Sa tactique, estime-t-on à la chancellerie, où ses méthodes sont devenues familières, devrait consister *«à faire ressortir l'environnement»* de Mme Dufoix quand elle était ministre des affaires sociales. Il faut *donc s'attendre, dans les prochains* jours, à plusieurs convocations de tous ceux dont les noms ont été mentionnés dans cette affaire, qu'il s'agisse de membres du cabinet de l'époque, de fonctionnaires ou de proches de Mme Dufoix.

Dans l'entourage du garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, on assure que la chancellerie s'en tiendra, dans cette affaire, au *«principe de réalité»*. En d'autres termes qu'elle agira *«en fonction des éléments proposés par le juge»* et qu'elle *«laissera, comme il se doit, la justice suivre son cours»*.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

Roger Maillard condamné à treize ans de prison par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis

La défaite de l'ancien d'Indochine

Roger Maillard, le meurtrier du jeune Khémissi Karar, le 4 octobre 1990, dans une cité de Neuilly-sur-Marne (*le Monde* du 28 novembre), a été condamné à une peine de treize ans d'emprisonnement, vendredi 27 novembre, par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis. L'avocat général avait requis une peine de douze à quinze ans de réclusion. Les jurés ont reconnu les circonstances atténuantes à cet homme de soixante-deux ans, alcoolique et parfois violent.

Ils étaient là une centaine, à attendre le verdict, alignés sur les bancs de la cour d'assises comme sur les travées d'un stade de football. Des amis de la victime, Khémissi Karar, des garçons et des filles, des *«ceums»* et des *«meufs»* comme ils disent en «verlan» (*«mecs»* et *«femmes»*), le dialecte des cités. Quand le président Yves Corneloup est entré dans la salle d'audience, au terme de la délibération, ils se sont tus, respectueux des bonnes manières en ce lieu de sagesse. Puis le magistrat a indiqué que Roger Maillard, soixante-deux ans, passerait les treize prochaines années de sa vie en prison. Alors, les jeunes de Neuilly-sur-Marne ont esquissé quelques applaudissements. Une fois dehors, dans le hall d'un palais de justice placé sous haute surveillance policière, ces applaudissements devinrent des cris de joie et de victoire, des *«on-a-gagné»* d'après-match.

Ils se sont réjouis, sans retenue aucune, *«pour tous les beurs que l'on flingue comme des lapins»*. Ils ont rappelé que la *«haine»* n'avait cessé de monter en eux à partir du 4 octobre 1990, cette soirée où Roger Maillard, retraité alcoolique, avait tué Khémissi Karar, jeune homme sans histoire, d'une balle en plein cœur *«à cause du bruit»*. Cette *«haine»*, ils l'avaient déjà exprimée – violemment pour certains – lorsque le meurtier a été remis en liberté, le 24 octobre 1991, à la suite d'une erreur de procédure. Mais vendredi, à Bobigny, elle a fait place à une euphorie parfois teintée d'indécence.

De ce procès, certains avaient prédit qu'il serait celui du racisme. Il ne l'a pas été. Maillard n'est qu'un *«lamentable snipper de banlieue»* pour reprendre l'image du réquisitoire de l'avocat général Dominique Borron – allusion aux franc-tireurs invisibles, cachés dans les ruines de Sarajevo – au cours duquel l'hypothèse de la haine raciale n'a jamais été avancée. *Dans la matinée, l'avocate de la* mère de Khémissi, Me Fewzia Bouaita, avait bien tenté de plaider, fort maladroitement, le *«crime raciste»*. Mais à l'entendre multiplier les tirades préfabriquées (*«En France, pour un abbé Pierre, il y a mille Maillard»*) ou les racourcis déroutants (*«Maillard n'est même pas chrétien, il est socialiste»*), la salle en était venue à s'interroger sur le bien-fondé de la *manœuvre*.

L'autre avocat de la famille, Me Dominique Tricaud, l'avait bien compris. Intervenant avant sa consœur, il avait brillamment rappelé l'essentiel : les faits, surtout les faits, et toutes les contradictions, les *«mensonges»* selon lui, de l'accusé. Il avait aussi, mais sans en abuser, parlé des *«jeunes issus de l'immigration»* qui ont parfois le sentiment d'être confrontés à une *«justice à deux vitesses»*. Mais s'il a employé le mot de *«racisme»*, c'est uniquement pour évoquer un *«racisme anti-jeune»*, le seul qui ait tué ce gamin dont la mère est venue dire, entre deux sanglots, qu'il avait *«des amis de tous les horizons»*.

Le parcours anodin d'un gamin de banlieue

Ses amis, justement, étaient là, attentifs au parcours anodin qui était retracé d'un gamin de banlieue comme eux : la famille nombreuse, les difficultés scolaires, un travail de balayeur à la mairie puis un apprentissage qui *lui tenait à cœur, chez* un styliste, à Paris. Les soirées avec les copains, enfin, ces heures passées à discuter, à chahuter, à rigoler, sans trop se soucier des habitants du quartier. Rien que de très banal, chez ce garçon *«inconnu des services de police»*.

Après un tel portrait, après un réquisitoire implacable de l'avocat général (*«Je rejette la thèse de l'accident tragique : si Khémissi a été atteint en pleine poitrine, c'est qu'il a été visé en pleine poitrine»*), l'avocat de Maillard, Me François Sarda, dut tout à la fois prévenir les jurés contre l'influence d'une *«affaire récente»* (l'acquittement contesté de la «boulangère de Reims») et plaider l'homicide involontaire. Dans l'après-midi, Roger Maillard avait dit : *«Excusez-moi»* à la mère de la victime. *A l'annonce du verdict*, cet ancien d'Indochine s'est tassé sur lui-même, le regard embué derrière ses lunettes d'écaille. Dans la salle, les *«ceums»* et les *«meufs»* n'avaient plus la *«haine»*. Ils fêtaient sa défaite.

PHILIPPE BROUSSARD

Un rapport de la Cour des comptes suivi d'une démission

Michel Gagneux et la gestion de la Sonacotra

Diplômé de l'Ecole nationale d'administration en 1980, M. Michel Gagneux, après un passage par l'inspection générale des affaires sociales, a été successivement conseiller technique, directeur adjoint puis directeur du cabinet au ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, de 1982 à 1986, sous les *ministères de M. Pierre Bérégovoy*, puis de Mme Georgina Dufoix. Aujourd'hui âgé de quarante ans, M. Gagneux se souvient de la période passée, de 1984 à 1986, au cabinet de Mme Dufoix comme de *«la plus lourde et la plus difficile»* de sa carrière. Il était, dit-il, l'homme à tout faire d'un ministère accablé par les dossiers de la réforme hospitalière et du déficit de la Sécurité sociale, face à un ministre souvent absent avec auquel il lui arrivait de s'opposer fréquemment, *notamment* sur le thème, cher à Mme Dufoix, des médecines alternatives.

Ces rapports difficiles *n'empêcheront pas le ministre* de nommer M. Gagneux, en février 1986, à quelques semaines des élections législatives, au poste de président-directeur général de la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (Sonacotra), une entreprise placée sous la tutelle du ministère des affaires sociales. Près de six ans plus tard, en décembre 1991, un rapport préliminaire de la Cour des comptes, rendu public par *l'Evénement du jeudi*, jugeait sévèrement sa gestion.

Les enquêteurs de la Cour reprochaient particulièrement à *M. Gagneux d'avoir engagé* à grands frais la Sonacotra dans une diversification ne respectant pas son objet social. La Cour épinglait notamment le PDG pour les augmentations de salaires, les primes et les bonus qu'il s'était octroyés ; elle critiquait ses choix *«incohérents»* et *«dispendieux»* en matière de communication ; elle stigmatisait la pratique généralisée d'attribution des marchés *«sans appel à la concurrence»*.

Modernisation et moralisation

«Révolté» par ces accusations, M. Gagneux avait vainement tenté d'empêcher, par une procédure de référé, la parution de l'article de *l'Evénement du jeudi* dévoilant le rapport de la Cour. Démissionné en janvier dernier, M. Gagneux fut remplacé par M. Michel Rolant, maire (PS) de Valbonne-Sofia-Antipolis (Alpes-Maritimes), assisté d'un directeur général, M. Bertrand Maréchaux, chef de cabinet de M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration. Par la suite, M. Gagneux, qui se dit victime de sa politique de modernisation et de moralisation de la Sonacotra, devait contester point par point les conclusions du rapport préliminaire. Ces jours-ci, il se déclarait satisfait de la version finale du rapport, datée du 1er juillet, estimant qu'elle le *«blanchit»*.

Le texte définitif est, certes, moins accablant que ne l'était la première version. Cependant ses rédacteurs, dans un langage prudent, persistent dans leur contestation de la stratégie de M. Gagneux, qui éloignait la Sonacotra de sa finalité originelle qui est de fournir des logements à prix modiques à des travailleurs isolés, notamment immigrés. Tout en affirmant que *«les comptes des exercices 1982 à 1990 sont réguliers et sincères»*, la Cour critique les moyens financiers consacrés à la communication, qui, depuis 1986, ont sextuplé pour atteindre 23 millions de francs en 1991, *«soit l'équivalent de 2,5 % du montant des redevances encaissées sur les résidents»*. Elle estime encore que les procédures de passation des marchés *«ne paraissent pas satisfaisantes»*. Elle souligne enfin des *«anomalies»* et *«irrégularités»* à propos de la rémunération de M. Gagneux, *notant que* les normes d'augmentation fixées pour les dirigeants d'entreprises publiques ont été dépassées en 1989, 1990 et 1991.

R.-P. P.

Introduite par les avocats de l'homme d'affaires lyonnais

La demande de mise en liberté de Pierre Botton est mise en délibéré au 4 décembre

LYON

de notre bureau régional

La chambre d'accusation de la cours d'appel de Lyon a examiné, vendredi 27 novembre, la demande de mise en liberté introduite par les avocats de l'homme d'affaires lyonnais Pierre Botton, placé sous mandat de dépôt depuis le 14 novembre. *L'audience à huis clos qui* s'est tenue deux heures durant sans la présence de l'inculpé – préférant finalement rester dans sa cellule – a permis à Me Jean-Marie Chanon, bâtonnier du barreau de Lyon, Véronique Lartigue et François Gibault, de proposer un placement de leur client sous contrôle judiciaire assorti d'une *caution de 2 millions de* francs.

Estimant au contraire que la détention était nécessaire au bon déroulement de l'enquête judiciaire et aux garanties de représentativité, l'avocat général a requis le maintien de cette mesure coercitive. L'arrêt a été mis en délibéré au vendredi 4 décembre. D'ici là, M. Botton, inculpé d'«abus de biens sociaux», de «banqueroute» et de «faux en écriture privée de commerce et de banque, et usage», aura été entendu par M. Philippe Courroye, juge d'instruction chargé du dossier.

Du côté des parties civiles, Me Yves Reinhard, qui s'était constitué au nom de M. Daniel Boisson (*le Monde* du 27 novembre) et avait déjà pris connaissance du dossier, a déclaré dans un communiqué : *«Soucieux que cette constitution de partie civile n'offre prise à aucune équivoque, (...) mon associé, Me André Soulier, m'a demandé, en raison de ses fonctions électives actuelles, de me décharger de la défense des intérêts de M. Boisson.»* Me Soulier, conseiller municipal de Lyon, et président du Parti républicain du Rhône, est un adversaire politique déclaré de M. Michel Noir, beau-père de Pierre Botton.

R. B.

Au cours de son interrogatoire à la PJ de Lyon

M. Alain Mérieux aurait fourni des explications sur l'exportation, en 1985, de produits non chauffés

A la suite de son audition, jeudi 26 novembre, en qualité de témoin, par le SRPJ dans le cadre de l'enquête préliminaire ordonnée par le procureur de la République de Lyon (*le Monde* du 28 novembre), M. Mérieux a apporté, vendredi 27 novembre, quelques précisions sur la nature de cette procédure. Selon le président de l'Institut, l'enquête a été déclenchée par l'enregistrement, au parquet du tribunal de Paris, d'une lettre anonyme demandant des explications sur les exportations, en 1985, de produits sanguins non chauffés à la suite des informations publiées par *le Monde*. Le parquet général a ensuite transmis cette demande à Lyon où le procureur de la République a ouvert une enquête.

Toujours selon des informations en provenance de l'entreprise, *«la chancellerie a alors souhaité que M. Mérieux soit entendu afin qu'il explique, sur le plan scientifique et matériel, l'activité de l'Institut dans le domaine de l'exploitation du facteur VIII et de son exportation. M. Mérieux a donné toutes les précisions à cet égard en soulignant qu'aucun élément ne permet d'affirmer que la contamination provient d'éléments de facteur VIII antihémophilique commercialisés par l'Institut Mérieux.»*

SOCIÉTÉ

Le non-lieu pour le massacre de Rillieux-la-Pape a été cassé

La cour d'appel de Versailles est saisie de l'affaire Touvier

Au terme d'une journée de délibéré, la chambre criminelle de la Cour de cassation a finalement décidé *de suivre les réquisitions* de l'avocat général : seule la partie de l'arrêt de non-lieu de la chambre d'accusation qui concernait le massacre *de Rillieux-la-Pape a été cassée.* Les pourvois concernant l'assassinat des époux Basch, la déportation de Jean de Filippis, l'attentat contre la *synagogue de Lyon,* l'assassinat de Lucien Meyer, la déportation de sa fille et de son petit-fils ont, eux, été rejetés.

La décision sur le massacre de **Rillieux-la-Pape était la plus attendue car Paul Touvier a toujours reconnu sa responsabilité dans le choix des sept *otages juifs fusillés* après l'exécution du secrétaire d'Etat à l'information de Vichy, Philippe Henriot. La culpabilité de Touvier ne faisant aucun doute, la chambre d'accusation avait été obligée d'examiner longuement la notion même de crimes contre l'humanité. Estimant que le régime de Vichy n'avait jamais eu *« la vocation ni l'occasion d'asseoir une domination quelconque et d'imposer une idéologie conquérante »,* la chambre d'accusation avait livré dans son arrêt une analyse particulière des quatre années de pouvoir du maréchal Pétain : selon elle, le régime de Vichy ne pouvait, *« sauf à falsifier les données les moins contestées de l'Histoire, être qualifié d'Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique ».***

La chambre criminelle de la Cour de cassation a *suivi un tout autre chemin.* Plutôt que d'analyser la nature du régime de Vichy afin de savoir s'il pratiquait une *« politique d'hégémonie idéologique »,* la Cour s'est référée dans son arrêt au statut du tribunal militaire international de Nuremberg de 1945. Ce texte précise que le tribunal était compétent pour juger et punir *« toutes personnes agissant pour le compte des pays européens de l'Axe »* ayant commis *« individuellement ou à titre d'organisations »* des crimes contre l'humanité. Or Paul Touvier a toujours *reconnu avoir désigné les sept juifs après* une entrevue de son chef direct avec le chef de la Gestapo locale, le Kommandeur Knab. La Cour de cassation conclut donc : *« La chambre d'accusation ne pouvait, sans se contredire, déclarer que les assassinats poursuivis ne constituaient pas des crimes contre l'humanité tout en relevant qu'ils avaient été perpétrés à l'instigation d'un responsable de la Gestapo, organisation déclarée criminelle comme appartenant à un pays ayant pratiqué une politique d'hégémonie idéologique. »* *En conséquence, la partie de l'arrêt de non-lieu qui* concernait le massacre de Rillieux-la-Pape a été cassée.

Le dossier de Rillieux-la-Pape **sera donc confié à de nouveaux magistrats. L'avocat général avait suggéré que la chambre criminelle désigne la *chambre d'accusation de Lyon, mais la Cour de* cassation a finalement préféré la cour d'appel de Versailles. Une décision lyonnaise avait *été cassée* par la chambre criminelle au tout début de l'affaire, en 1975, et l'usage veut que l'on ne renvoie pas un dossier vers une *juridiction dont une décision a été cassée.***

En revanche, les pourvois qui concernaient les six autres dossiers *(lire l'encadré)* ont été rejetés par la chambre criminelle *de la Cour de cassation.* Dans son arrêt, la cour suprême, qui n'est pas chargée de rejuger le fond du dossier mais de veiller au respect des règles de *droit,* se contente de rappeler qu'il appartenait à la chambre d'accusation *« d'apprécier la valeur des éléments recueillis par l'information et de se prononcer sur l'existence des charges ».* Du coup, le non-lieu prononcé le 13 avril par la chambre d'accusation de Paris au sujet de ces six affaires est *définitif.*

ANNE CHEMIN

Les attendus de la décision

« Attendu qu'il appert de l'arrêté attaqué que, le 28 juin 1944, après l'annonce de la mort de Philippe Henriot, secrétaire d'Etat à l'information et à la propagande, membre de la Milice, Paul Touvier aurait, *en sa qualité de chef du* deuxième service régional de la *Milice à Lyon,* donné des *instructions* et fourni des moyens pour *que sept otages appartenant* à la communauté juive soient exécutés *par des membres de la Milice ;* que les sept cadavres ont été découverts le 29 juin 1944 à Rillieux, munis d'étiquettes qui ont permis l'*identification* de six d'entre eux, le septième étant demeuré inconnu ;

» Que les juges, après avoir retenu l'existence de charges suffisantes contre Touvier de s'être rendu complice *de cet assassinat,* ont recherché si celui-ci constituait un crime *contre l'humanité* au regard de l'article 6 c du statut du *tribunal militaire international* de Nuremberg, et s'il était imprescrip*tible selon la loi* du 26 décembre 1964 ;

» Qu'ils observent qu'outre l'intention criminelle qui doit exister en matière de crime de droit commun, les crimes contre l'humanité doivent entrer dans l'exécution d'un plan concerté, accompli au nom d'un Etat pratiquant de façon systématique une politique d'hégémonie *idéologique* et être commis contre des personnes en raison de *leur appartenance à une collectivité* raciale ou religieuse ou contre les adversaires de cette politique d'hégémonie idéologique ;

» Attendu que, pour rechercher si les agissements imputés à Touvier entraient dans un *tel plan* concerté, les juges se livrent, par les motifs rapportés aux moyens, à l'analyse de l'idéologie tant du gouvernement *de fait de l'Etat français* que de la Milice, organisation créée *par l'acte dit loi du 30 janvier* 1943 ; que, se fondant particulière*ment sur « une considérable bibliographie »,* ils parviennent à la conclusion que l'*« Etat vichyssois »* ne *pratiquait* pas une *politique* d'hégémonie idéologique, considérant que sa politique de collaboration avec l'Etat national socialiste allemand était essentiellement pragmatique ; que, malgré les mesures antisémites adoptées, *« jamais n'avait été proclamé, comme en Allemagne, que le juif était l'ennemi de l'Etat » ;* qu'enfin la Milice, l'une des « composantes » de l'« Etat français », qui avait des visées hégémoniques et avait parmi ses objectifs la lutte *« contre la lèpre juive pour la pureté française »,* n'était pas parvenue à transformer l'Etat autoritaire en Etat totalitaire ;

» Que, par ailleurs, l'arrêt rapporte les déclarations de Touvier qui, sans contester sa participation à la décision d'exécution des otages, a toujours déclaré que celle-ci avait été prise de concert avec de Bourmont, alors chef *régional de la Milice de Lyon,* après une entrevue avec le Kommandeur *Knab, chef de la Gestapo* locale, qui entendait, à la suite de l'assassinat de Philippe Henriot, exercer des représailles massives sur la population juive ; que de Bourmont et Touvier seraient parvenus à faire réduire le nombre des victimes dont l'inculpé aurait eu la mission de faire assurer l'exécution ;

» Que les juges considèrent cependant que cette exécution est *« une réaction à chaud » « relativement improvisée »* ayant pour cause la mort de Philippe Henriot, écartant l'idée que Touvier se soit fait l'exécuteur d'une décision des Allemands, *« même si les intentions qu'il prête aux Allemands ont joué un rôle dans son comportement et dans la décision qu'il reconnaît avoir prise » ;*

» Que de l'ensemble de ces *énonciations* la chambre d'accusation déduit que l'assassinat en *cause ne saurait être qualifié crime* contre l'humanité et se trouve dès lors prescrit ;

» Mais attendu qu'en se déterminant de la sorte, et alors qu'aux termes de l'article 6 du statut du tribunal militaire international de Nuremberg, les auteurs ou complices de crimes contre l'humanité ne sont punis que s'ils ont agi pour le compte d'un pays européen de l'Axe, la chambre d'accusation ne pouvait, sans se contredire, décla*rer que les assassinats poursuivis* ne constituaient pas des crimes *contre l'humanité tout en relevant* qu'ils avaient été perpétrés à l'instigation d'un *responsable de la* Gestapo, organisation déclarée criminelle comme appartenant à un pays ayant pratiqué une politique d'hégémonie idéologique, la cassation est dès lors encourue. »

L'article 6 du statut du tribunal de Nuremberg

Nous publions le texte de l'article 6 du statut du tribunal militaire international de Nuremberg sur lequel l'arrêt de la Cour de cassation est essentiellement fondé.

« Le tribunal établi par l'accord mentionné à l'article premier ci-dessus pour le jugement et le châtiment des grands criminels de guerre des pays européens de l'Axe sera compétent pour juger et punir toutes personnes qui, *agissant pour le compte des pays européens de l'Axe,* auront commis, individuellement ou *à titre de membres d'organisations,* l'un quelconque des crimes suivants :

Les actes suivants, ou l'un quelconque d'entre eux, sont des crimes soumis à la juridiction du tribunal et entraînant une responsabilité individuelle :

a) les crimes contre la paix : c'est-à-dire la direction, la préparation, le déclenchement ou la poursuite d'une guerre d'agression ou d'une guerre de violation des traités, assurances ou accords internationaux, ou la participation à un plan concerté, ou à un complot pour l'accomplissement de l'un quelconque des actes qui précèdent ;

b) les crimes de guerre : c'est-à-dire les violations des lois et coutumes de la guerre. Ces violations comprennent, sans y être limitées, l'assassinat, les mauvais traitements ou la déportation pour des travaux forcés, ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés, l'assassinat ou les mauvais traitements des prisonniers de guerre ou des personnes en mer, l'exécution des otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motif des villes et des villages, ou la dévastation que ne justifient pas les exigences militaires ;

c) les crimes contre l'humanité : c'est-à-dire *l'assassinat, l'extermination,* la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une *violation du droit interne du* pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du tribunal, ou en liaison avec ce crime.

Les dirigeants, organisateurs, provocateurs ou complices qui ont *pris part* à l'élaboration ou à l'*exécution* d'un plan concerté ou d'un complot pour *commettre l'un quelconque des crimes* ci-dessus définis *sont responsables* de tous les *actes accomplis par toutes personnes,* en exécution de ce plan. »

Le droit sans l'histoire

Suite de la première page

Déguisés en historiens, les juges pouvaient alors *conclure que l'Etat* français, de 1940 à 1944, n'avait en rien pratiqué une *« politique d'hégémonie idéologique »* seule susceptible *d'offrir un cadre aux crimes, imprescriptibles,* contre l'humanité.

La chambre criminelle de la Cour de cassation présidée par M. Christian Le Gunehec s'est bien gardée d'opposer à cette leçon la sienne. *Comme si l'exposé incongru de la* chambre d'accusation de Paris ne *méritait pas réponse. Comme si la* mémoire d'un jugement du 8 juillet 1981 *rédigé* par M. Pierre Drai, aujourd'hui premier président de la Cour de cassation, *précisant* qu'il ne revient pas aux juges d'*« imposer une thèse historique qui aurait valeur d'histoire officielle »,* suffisait.

Juges du droit, « soldats de la loi », les conseillers de la chambre criminelle ont de même évité de rendre un arrêt à la seule lumière de leurs réflexions de 1985. Cette année-là, la chambre criminelle avait précisé que les crimes contre l'humanité doivent entrer dans l'exécution d'un plan concerté accompli au nom d'un Etat pratiquan. ne politique d'hégémonie idéologique.

Sur ordre de la Gestapo

Loin de s'arc-bouter exclusivement sur sa formule, abondamment citée par toutes les parties, la chambre criminelle se réfère tout autant aux termes de l'article 6c du statut du tribunal militaire international de Nuremberg pour finalement casser partiellement le non-lieu accordé à Paul Touvier. Ce retour aux origines de la législation du crime contre l'humanité autorise un raisonnement simple et imparable.

L'analyse porte sur le dossier du massacre de Rillieux-la-Pape où sept juifs furent assassinés le 29 juin 1944 en représailles de l'exécution du secrétaire d'Etat à l'information, Philippe Henriot. La veille, Paul Touvier, obéissant aux ordres du chef régional de la Milice et à ceux du Kommandeur Knab, chef de la Gestapo, avait désigné les futures victimes.

La chambre criminelle observe à cette occasion que Paul Touvier, selon ses propres déclarations maintes fois réitérées, a agi sur l'ordre de la Gestapo. Constatant que cette dernière est une *« organisation déclarée criminelle comme appartenant à un pays ayant pratiqué une politique d'hégémonie idéologique »,* la chambre criminelle conclut à la cassation en relevant la contradiction de la chambre d'accusation qui refusait de voir en Touvier un *« agent de l'Etat allemand »,* fût-ce ce jour-là.

Au-delà de la rigueur logique de son argumentation, on relèvera tout de même que la chambre criminelle s'abstient de se prononcer sur la nature du régime de Vichy. De même parvient-elle à ne pas qualifier la Milice dans la mesure où son rôle ne *l'intéresse que par son lien* de subordination et de complicité, le *29 juin 1944,* avec la Gestapo.

A l'évidence, le propos des juges de la Cour suprême n'a pas été, vendredi 27 novembre, d'énoncer une nouvelle définition des crimes contre l'humanité pouvant s'appliquer plus précisément aux ressortissants français. Leur arrêt a néanmoins le mérite de renvoyer une partie de l'énorme dossier Touvier devant une nouvelle chambre d'accusation. Ainsi l'ancien chef milicien comparaîtra-t-il peut-être, un jour, devant une cour d'assises.

Il reviendrait alors à un jury de juger le collaborateur en étudiant son « milieu » : ce régime de Vichy drapé dans le slogan faussement candide de « Travail, Famille, Patrie » alors même qu'il bradait le pays et son honneur aux nazis ; cette Milice prétendument occupée à défendre les valeurs chrétiennes et en réalité obsédée par la lutte *« contre la lèpre juive ».*

LAURENT GREILSAMER

Les réactions

□ **M. Michel Noir : l'arrêt de la Cour de cassation permet une « vraie justice ».** – *« Cet arrêt permet qu'une vraie justice soit enfin rendue,* a déclaré le maire de Lyon. *Il est réconfortant que l'institution judiciaire suprême de notre République vienne effacer ce qui aurait constitué une trahison de la mémoire de la France et des valeurs qui sont celles de la patrie des droits de l'homme ».*

□ **Mᵉ Serge Klarsfeld : un soulagement mitigé.** – Serge Klarsfeld, président de l'Association des fils et des filles de déportés juifs de France, s'est déclaré *« soulagé »* par la décision de la Cour suprême. Mais il déplore le *« tour de passe-passe »* de la Cour de cassation qui a choisi, dit-il, une *« solution de facilité ».*

□ **Les Fils et Filles des déportés juifs de France (FFDJF) : soulagement.** – La FFDJF se déclare *« soulagée »* que *« l'arrêt Touvier* [soit] *cassé ».* Elle déclare : *« L'essentiel maintenant est que très prochainement la chambre d'accusation de Paris examinera le réquisitoire du parquet à l'encontre de Bousquet, ancien chef de la police de Vichy. Les magistrats auront alors à déterminer à nouveau si l'Etat français de Vichy a mené une politique d'hégémonie idéologique à l'encontre des juifs et s'il s'est rendu coupable de crime contre l'humanité.*

□ **Mᵉˢ Choucroy et Lyon-Caen : l'arrêt ne se prononce pas sur Vichy.** – « L'arrêt ne se prononce pas sur la politique d'hégémonie *idéologique conduite par le gouvernement* de Vichy », observe Mᵉ Charles Choucroy, partie civile. « Il restreint la notion de crime contre l'Humanité aux puissances de l'Axe et pendant la deuxième guerre mondiale », note aussi Mᵉ *Arnaud Lyon-Caen, autre* conseil de parties civiles.

□ **Me Jacques Trémolet de Villers : « convenable ».** – *« Une cassation dans ces conditions et un renvoi à Versailles, c'est plus que convenable »,* a déclaré le défenseur de Paul Touvier, Mᵉ Trémolet de Villers.

Un combat judiciaire d'un demi-siècle

– **1946 :** Paul Touvier est condamné à mort par contumace à Lyon.

– **1947 :** l'ancien milicien est à nouveau condamné à mort par contumace à Chambéry pour intelligence avec une puissance étrangère ou avec ses agents. Durant vingt ans, il vivra dans la clandestinité en France.

– **1959-1963 :** d'innombrables démarches sont entreprises par Touvier et ses proches, notamment Mgr Charles Duquaire, pour bénéficier d'une amnistie ou d'une grâce.

– **1967 :** vingt ans après sa seconde condamnation à mort, l'ancien milicien bénéficie de la prescription de ses condamnations criminelles.

– **1971 :** le *président Georges* Pompidou signe un décret de grâce qui annule l'*interdiction de séjour* dans plusieurs départements et la confiscation de *ses biens qui* frappaient encore Touvier.

– **1972 :** l'hebdomadaire *l'Express* révèle l'existence de cette mesure de grâce et il s'ensuit une grande émotion dans le pays. Touvier disparaît à nouveau avec sa famille sous des identités d'emprunt.

– **1973 :** *un juge d'instruction* de Lyon reçoit les premières plaintes de *parties civiles pour* crimes contre l'humanité contre Touvier.

– **1974-1979 :** le dossier Touvier est l'objet de blocages de la part du juge d'instruction et des chambres d'accusation de Lyon et de Chambéry jusqu'au 6 février 1975, lorsque la Cour de cassation assimile leurs décisions à un *« refus d'informer ».* Finalement, la chambre d'accusation de Paris demande le 17 décembre 1976 au Quai d'Orsay son interprétation de plusieurs conventions internationales évoquant la notion de crime contre l'humanité.

Le ministère des affaires étrangères conclut, le 15 juin 1979, à l'imprescriptibilité du crime contre l'humanité. La chambre d'accusation de Paris en prend acte et renvoie le dossier Touvier à un juge d'instruction de Paris.

– **1980 :** l'enquête de la brigade criminelle pour retrouver l'ancien *chef milicien échoue.* Mais ce dernier accorde notamment de longs entretiens au *Quotidien de Paris* qui remarque qu'il *« devient vague ou muet quand on lui pose des questions précises ».*

– **1981 :** un mandat d'amener est délivré par le juge d'instruction Martine Anzani contre Touvier.

– **1983 :** la famille de Victor Basch dépose plainte. Victor Basch, ancien président de la Ligue des droits de l'homme, a été assassiné le 10 janvier 1944, ainsi que son épouse.

– **1984 :** le quotidien *le Dauphiné Libéré* publie le 19 septembre l'avis de décès d'un certain Paul Touvier.

– **1988 :** le juge d'instruction Claude Grellier retire l'enquête à la police pour la confier à la gendarmerie.

– **1989 :** Touvier est arrêté le 24 mai dans l'enceinte du prieuré Saint-François, à Nice. Il est inculpé de crimes contre l'humanité et écroué par le juge d'instruction Jean-Pierre Getti.

– **1990-1991 :** la chambre d'accusation de Paris confirme à plusieurs reprises le maintien en détention de Touvier. Les juges considèrent que l'ancien *milicien* est *« impliqué dans quatre affaires très graves, voire d'y avoir personnellement participé ».*

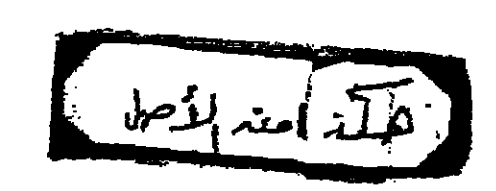
– **1991 :** l'ancien milicien est libéré par la chambre d'accusation, le 11 juillet, au motif principal que sa détention n'est *« plus nécessaire à la manifestation de la vérité ».*

Le juge Getti clôt son instruction au début de l'automne et demande le renvoi de Touvier devant les assises. Du 2 au 13 décembre, la chambre d'accusation entend les avocats des parties civiles et la défense de Touvier.

– **1992 :** la commission présidée par l'historien René Rémond remet le 6 janvier son rapport sur « Touvier et l'Eglise » au cardinal Albert Decourtray, à l'origine de cette enquête. Le rapport met l'accent sur les nombreux réseaux ecclésiastiques qui ont protégé Touvier depuis la Libération.

Le 13 avril, la *chambre d'accusation* de Paris, présidée par M. Jean-Pierre Henne, *rend un* arrêt de non-lieu général en faveur de Paul Touvier. Le procureur général de Paris, M. Pierre Truche, forme aussitôt un pourvoi devant la Cour de cassation contre cet arrêt.

Une réprobation générale s'exprime en France, largement reflétée par les médias. Le président François Mitterrand, en visite en Turquie, déclare : *« Je suis moi aussi surpris. Le mot est modeste. »* Le 16 avril, un sondage indique que 73 % des personnes interrogées sont choquées par le non-lieu. Le premier président de la Cour de cassation, M. Pierre Drai, fait savoir qu'il comprend l'émotion soulevée par l'arrêt de la chambre d'acccusation mais lance un appel au calme. *Le premier président* indique que le pourvoi sera examiné dans *un délai* de huit à neuf mois *« alors que les passions et les émotions seront apaisées ».*



SOCIÉTÉ

par la chambre criminelle de la Cour suprême

Les crimes oubliés

Au terme de son instruction, à l'automne 1991, le juge Jean-Pierre Getti avait retenu sept dossiers criminels imputés directement ou indirectement à Paul Touvier. Sept dossiers qui firent l'objet de la part de la chambre d'accusation de Paris d'un arrêt de non-lieu général au bénéfice de l'ancien chef milicien le 13 avril.

Excepté le massacre de sept juifs à Rillieux-la-Pape le 29 juin 1944, la chambre criminelle de la Cour de cassation a entériné la décision de la chambre d'accusation au motif que cette dernière est souveraine dans l'appréciation des faits sauf contradiction ou insuffisance de moyens. Nous présentons ci-dessous un résumé de ces dossiers qui vont être l'objet d'un *oubli judiciaire définitif*.

● **L'assassinat des époux Basch** : Victor Basch, ancien président de la Ligue des droits de l'homme, et son épouse Hélène ont été assassinés le 10 janvier 1944 à Caluire par les miliciens Henri Gonnet et Joseph Lécussan. Conduite par la Gestapo et la Milice, cette « opération » avait fait l'objet d'une réunion préparatoire à laquelle Touvier aurait assisté, selon les déclarations constantes de Louis Macé, directeur régional du Service des sociétés secrètes sous l'Occupation. Ce dernier, toujours vivant, avait maintenu son témoignage le 22 novembre 1947 devant le juge d'instruction Auric, et finalement déclaré au juge Getti, quarante ans après : *« A mon corps défendant, je maintiens mes déclarations, même si elles m'ont été extorquées. »*

La chambre d'accusation a balayé ce témoignage ainsi que celui de l'ancienne secrétaire et du chauffeur de Touvier, retrouvés par les enquêteurs, et a conclu que les avocats des parties civiles *« procèdent davantage par affirmation que par démonstration »*.

● **La déportation de Jean de Filippis** : résistant, arrêté le 16 janvier 1944 par la Milice, interrogé et torturé dans les locaux de la Gestapo devant un certain « chef Paul », Jean de Filippis est déporté le 4 avril au camp de Mathausen. Il sera rapatrié en mai 1945 en France.

La chambre d'accusation, bien que déclarant le récit de Jean de Filippis *« plausible »*, estime son dépôt de plainte en novembre 1989 *« extrêmement tardif »* et rejette ses déclarations au motif qu'il *« se laisse aller à des affirmations péremptoires qui ne peuvent occulter ses erreurs, ses confusions, et la fragilité essentielle de son témoignage »*.

● **L'attentat contre la synagogue de Lyon** : le 10 décembre 1943, deux hommes pénètrent dans l'enceinte de la synagogue du quai de Tilsit et lancent dans le temple deux grenades tandis qu'un complice fait le guet dans la loge des gardiens, les époux Vogel. Leur fille Rosa, alors âgée de treize ans, reconnaît ce dernier en 1973 lors de la publication d'une photographie de Touvier dans la presse.

Relevant des contradictions entre son témoignage et celui du grand rabbin Jacob Kaplan, alors en fonction à Lyon, les juges concluent qu'ils ne peuvent *« retenir comme une charge suffisante à l'encontre de Touvier un témoignage unique provenant d'une personne qui n'avait pas quatorze ans à l'époque des faits »*.

● **L'assassinat de Lucien Meyer et la déportation de sa fille et de son petit-fils** : il s'agit là des trois derniers dossiers que le juge d'instruction avait retenus contre l'ancien chef milicien. Ils concernent les membres d'une même famille. La Milice arrête, en effet, le 29 juin 1944 Lucien Meyer, Eliette Meyer et son fils Claude Bloch, alors âgé de seize ans, et les conduit dans les locaux de la Gestapo. Selon le témoignage de Claude Bloch, l'un des deux miliciens les ayant arrêtés serait Touvier.

Dès son premier interrogatoire, Lucien Meyer succombera sous la torture. Déportés deux mois plus tard à Auschwitz, Eliette Meyer est assassinée lors de son arrivée au camp tandis que son fils est sélectionné pour le travail.

La chambre d'accusation considère ici que la reconnaissance de Touvier par Claude Bloch sur un album photographique présenté par le juge d'instruction a un *« caractère probatoire très limité »*. En outre, la chambre d'accusation estime que le rôle de la Milice dans ce dossier n'est pas prouvé alors que celui d'un collaborateur français de la Gestapo, Francis André, dit *« Gueule tordue »*, *« pourrait correspondre à l'affaire Bloch »*.

L. G.

ACTION SOCIALE

Selon le rapport d'un groupe interministériel

Les dispositifs départementaux d'aide aux enfants maltraités se mettent en place difficilement

A la veille de la Journée nationale sur l'enfance malatraitée – organisée le 1er décembre à l'UNESCO, – le secrétariat d'Etat à la famille a rendu public jeudi 26 le rapport du groupe permanent interministériel chargé de suivre la mise en place de la loi du 10 juillet 1989 sur cette question. Au-delà de la dynamique engagée dans les différents secteurs concernés par l'enfance maltraitée, ce document relève l'insuffisante de concertation entre les services, les disparités entre départements dans le dispositif de prise en charge et le détournement progressif de l'objet du numéro vert national d'accueil téléphonique.

La mise en œuvre de la loi du 10 juillet 1989 est suivie par un groupe permanent interministériel sur l'enfance maltraitée qui a rendu un rapport en juin. Ce document, qui a été rendu public jeudi 26 novembre par le secrétariat d'Etat à la famille, note des évolutions positives : l'élargissement des connaissances des facteurs de risque de la maltraitance, une modification de l'opinion publique se traduisant par une plus grande sensibilité au problème, et une prise de conscience de la part des professionnels et des institutions de la nécessité de se concerter et de travailler en réseaux.

En revanche le groupe interministériel est plus réservé sur trois points :

1) Le service d'accueil téléphonique. – *Le Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance maltraitée (SNATEM) qui fonctionne 24 heures sur 24 a reçu 114 538 appels en 1990 et 210 604 en 1991 : 66 % sont des appels ludiques et parfois injurieux.* 25 % des appels muets. Les demandes de renseignements représentent 3,6 % et les demandes d'aide immédiate 5 %. Le plus souvent ce sont l'entourage et le voisinage proches de l'enfant qui signalent le problème. Le SNATEM doit normalement transmettre aux départements les appels importants. En 1991, 1649 cas (0,8 % des appels reçus) ont ainsi été transmis : 53 % concernaient des filles, 47 % des garçons; 24 % des enfants avaient moins de 6 ans, 40 % de six à douze ans, 31 % de douze à dix-huit ans. Selon le rapport, ce service d'écoute met en évidence des *« problèmes de société qui débordent largement la notion de maltraitance : fugues, rackets, mendicité, pornographie et même prostitution. Les appels faisant référence aux souffrances liées à la solitude, aux ruptures familiales, ne sont pas exceptionnels »*.

2) La mise en place des dispositifs de la loi dans les départements. – Le groupe interministériel s'appuie sur une étude de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) pour lequel trois services départementaux sur quatre déclarent avoir mis en place un dispositif de recueil des signalements (66 sont effectifs et 19 en cours de constitution). Certains ont également créé un numéro de téléphone spécifique, indépendant du numéro vert national. Mais, si dans 14 départements ce numéro est « vert », dans 31 il est payant. De même, dans 40 départements il est possible de téléphoner 24 heures sur 24, dans d'autres la permanence est assurée de multiples façons (directement, par basculement sur le numéro national, par astreinte à domicile, etc.). Une très grande disparité règne aussi dans la désignation du personnel chargé de gérer et animer le dispositif.

La décentralisation montre dans ce cas ses effets pervers : chacun adopte le système qui lui semble le plus adapté *« mais qui ne permet pas toujours une appréhension et une mesure du phénomène de la maltraitance à l'échelon national »*.

3) La concertation entre administrations. – La concertation qui devait être obligatoire avant l'installation des dispositifs départementaux n'a pas toujours été respectée . Selon l'ODAS, un tiers des départements précisent qu'ils ont des réunions régulières avec l'autorité judiciaire (en moyenne deux fois par an), un tiers ne précisent pas le rythme des réunions ou signalent des réunions exceptionnelles, le dernier tiers déclarant n'avoir eu aucune réunion avec l'autorité judiciaire. Les réunions avec les représentants de l'éducation nationale sont encore moins nombreuses : un département sur cinq seulement a des réunions régulières, le plus souvent annuelles. Avec les services de police et de gendarmerie, ce genre de rencontre n'a lieu que dans un département sur six, une ou deux fois l'an. Le groupe interministériel précise toutefois qu'il faut distinguer ces réunions départementales des concertations locales pluri-institutionnelles et professionnelles organisées autour de la situation de l'enfant maltraité.

Dans les perspectives de travail qu'il recence, le groupe permanent interministériel sur l'enfance maltraitée propose, entre autres, la mise au point d'un instrument de mesure capable de fournir une évaluation nationale et des évaluations plus précises sur des sites pilotes afin de pouvoir mener des travaux de recherche et de mesure de l'évolution des mauvais traitements; une intensification de la formation initiale et continue des professionnels, et, une sensibilisation du grand public. Certaines de ces suggestions sont déjà prises en compte. Outre le travail du groupe interministériel commencé avec l'ODAS pour améliorer l'observation de la maltraitance, l'Institut de l'enfance et de la famille a entrepris une définition de la maltraitance.

CHRISTIANE CHOMBEAU

SCIENCES

□ **Installation à Moscou d'un centre destiné aux chercheurs de l'ex-URSS.** – La communauté européenne, les Etats-Unis et le Japon ont signé, vendredi 27 novembre à Moscou, un accord pour l'installation dans la capitale de la Russie d'un Centre international pour la science et la technologie. Les trois bailleurs de fonds de cette opération qui apporteront 25,4 millions de dollars pour la CEE, 25 millions de dollars pour les Etats-Unis et 17 millions de dollars pour le Japon espèrent ainsi pouvoir «fixer» sur place les nombreux chercheurs de l'ex-URSS impliqués dans le développement des armements nucléaires. Des pays comme le Canada, la Suède et la Suisse pourraient participer prochainement au financement de ce centre dont la création a été décidée en février. – *(AFP.)*



Décès

– Le conseil d'administration
Et le personnel de la société Salvepar,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Yves BOURLAND,
administrateur-directeur général.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 30 novembre 1992, à 8 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris-6e.

– Anne et Romain,
Sa famille,
Et tous ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Dominique BOUSSEAU,

survenu le 27 novembre 1992.

Une cérémonie aura lieu le lundi 30 novembre, à 15 h 30, en l'église Saint-Merri, 76, rue de la Verrerie, Paris-4e.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Médecins du Monde
a la douleur de faire part du décès de leur ami, le

docteur Dominique BOUSSEAU,

survenu le 27 novembre 1992.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 30 novembre, à 15 h 30, en l'église Saint-Merri, 76, rue de la Verrerie, Paris-4e.

Ni fleurs ni couronnes.

– M. et Mme Jean Golgevit,
ses enfants,
Hélène, Michel, Yann,
ses petits-enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis GARCIA,

survenu le 26 novembre 1992, à Montpellier, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

L'inhumation aura lieu le lundi 30 novembre, à 16 heures, au cimetière de Carnoux-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

8, rue de la Cavalerie,
34000 Montpellier.

– Lyon. Saint-Priest.

Mme Alec Cumet,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Chambe,
leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Pierre Paliard
et leurs enfants,
Les prêtres
Et la paroisse de Saint-Priest,
Sa famille
Et ses amis,
font part du décès de

Charles PALIARD,
prêtre.

La célébration aura lieu en la cathédrale Saint-Jean, le lundi 30 novembre 1992, à 10 h 30.

La concélébration à l'autel sera assurée par l'équipe des prêtres de Saint-Priest avec laquelle il travaillait.

« Dieu nous a donné une mission, non pas à cause de nos propres qualités, mais à cause de son projet à Lui et avec sa grâce. »
D'après Timothée I, 8b-9.

– *On nous prie d'annoncer* le décès de

M. René BUVET,
professeur d'université,
commandeur
dans l'ordre national du Mérite,
Palmes académiques,

survenu le 26 novembre 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 1er décembre, à 10 h 45, en la cathédrale Notre-Dame, 2, rue André-Maurois, à Créteil (Val-de-Marne).

– Naïla Kunigk,
née Kettaneh,
Isabel-Pia, Emmanuelle et Maximilian Kunigk,
Barbara Kunigk,
née Mollier,
Aimée Charles Kettaneh,
Les familles Kunigk, Kettaneh, Oldenburg, Anti et Mollier,
ont la douleur de faire part du décès tragique de

Stefan KUNIGK,

leur époux, père, fils, frère, gendre, *beau-frère et cousin,*

survenu à Munich, le 26 novembre 1992.

Priez pour lui.

17, Montgelastrasse,
D-8000 Munich 80.
Fax : (089) 29-57-92.

Erratum

– Dans l'avis de décès du

docteur
Mohamed Taïbi BENHIMA,

il fallait lire en première ligne :
Mme Mohamed Benhima.

(Le Monde du 28 novembre.)

Remerciements

– M. André Avio,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,
très touchés des nombreuses marques de sympathie témoignées *lors du décès* de

Mme André AVIO,
née *Louise Dufour,*

remercient sincèrement les personnes ayant assisté aux funérailles et celles qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléances.

87, rue de Saint-Quentin,
59540 Caudry.

– *Le personnel des établissements* André Avio SA,
très touché des nombreuses marques de sympathie témoignées lors du décès de

Mme André AVIO,
née *Louise Dufour,*

remercie *sincèrement les personnes* ayant assisté aux funérailles et celles *qui, empêchées, ont exprimé* leurs sentiments de condoléances.

71, rue de la Paix,
59540 Caudry.

Messes anniversaires

– **Raymond BOURGINE,**
journaliste,
sénateur de Paris,

nous quittait le 29 novembre 1990.

Une messe de requiem sera célébrée, mardi 1er décembre 1992, à 18 heures, en l'église de la Madeleine, Paris-8e.

Tous ceux qui l'ont connu, aimé et admiré, rendront hommage par leur présence ou leur pensée à sa mémoire et à son œuvre.

– 1er décembre 1992, Journée mon*diale de lutte contre* le sida : « Les communautés s'engagent ».

Faire mémoire, espérer, prier ensemble,

veillée à *Saint-Eustache,*

mardi 1er décembre 1992, de 21 heures à minuit.

Eglise Saint-Eustache,
place du Jour,
75001 Paris.

Anniversaires

– Il y a cinq ans disparaissait le compositeur

Paul ARMA

« Garde dans ton cœur le souvenir de ton ami, et ne l'oublie pas dans l'action. »
Eccl. 37-6.

– Il y a cinq ans déjà, le 30 novembre 1987,

Pierre *ROBBE,*

nous quittait, à trente-six ans, vaincu par le sida.

Mais il est toujours vivant, dans le cœur *de tous ceux qui l'ont aimé.*

Mme Roger Robbe,

39110 Salins-les-Bains.

Avis de recherche

– Mme Zelda Snowska Szaft (Shaft) recherche ses enfants,

Chaim-Itzhak SZAFT,
né en 1936,
Brajna SZAFT,
née en 1934,
Hanna SZAFT,
née en 1932,

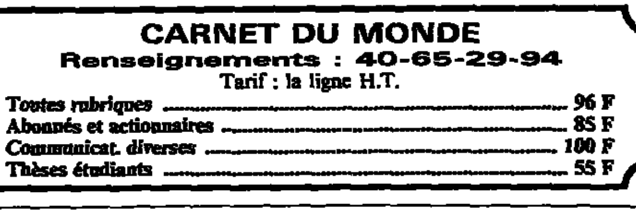
disparus en septembre 1942, dans le ghetto de Baranowicze.

Contacter Z. Snowska, (1) 43-67-80-90.

Conférences

– *Le pouvoir et l'Etat vus par l'hin*douisme, le judaïsme, le christianisme *et l'islam.* Avec M. Carbonnier, T. Desjardin, R. Drai, A. Lamchichi.

Entrée libre. Mardi 1er décembre, à 20 h 30, église réformée de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e.



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5921

HORIZONTALEMENT

I. Un qui a souvent du travail sur la planche (deux mots). – II. Moyen d'expression favorablement accueilli dans les salons. Opération à cœur ouvert. Est souvent rémunéré pour avoir certaines choses à l'œil. – III. Pronom ou adjectif. Se digère bien ou est mortel. Traverse une grande partie de la Suisse en courant. – IV. S'est donc représenté avec succès. Arbres dépourvus de feuilles. Symbole. – V. Singulier pluriel. Barre. Forme du crédit. – VI. Etre au plus bas. Fâcheuse rencontre. Sigle sous le signe de la Vierge. – VII. Article étranger. Que l'on peut apprécier ou détester. Ce qu'une jeune fille ne possède pas toujours le jour de ses noces. – VIII. Fromage que l'on peut parfois obtenir en échange de quelques pots de vin. Il a gagné la sortie en priorité. – IX. Poète persan. Vivent comme des bêtes. Quartier d'Etampes. – X. En chômage. Le semeur qui récolte la tempête. Peut évoquer une table. – XI. Brèche. Fond perdu. Forme de conception vouée à l'avortement. – XII. Telle une personne paraissant égarée. Poste d'écoute portatif. – XIII. Puissance. Même le plus brillant des acteurs atteint rarement la centième. A moitié ruinée. – XIV. Article indéfini. Juge au palais avec sérénité. – XV. Des victimes éxécutées sans procès y sont pendues. Conjonction. Autorisation régulière ou liberté excessive.

VERTICALEMENT

1. Deviennent douloureuses lorsqu'elles écorchent. Gîte à la noix. – 2. Modeste bien. Symbole. Evoquent un poète qui lançait des flèches. – 3. Degré. Emission peu prisée. Sauts hygiéniques. – 4. Evalue le poids de tous nos mots. Terme musical. – 5. L'eau des canettes. Transport routier. Figure héraldique. – 6. Cellule réservée aux femmes. Accès de mauvaise humeur. – 7. Ornement de bien des « nappes ». Mention honorable. – 8. On ne peut rien tirer d'une telle propriété. Baie. D'un auxiliaire. – 9. A l'étranger. Se hâte lentement. Agent double plus ou moins clairvoyant. – 10. Fermés pour cause de décès. Une affection qui peut être aussi la cause de maux de cœur. Participe. – 11. Vis. Aspire sans doute à jouer les femmes savantes. Ne manquait pas d'agrément. – 12. Quel poison ! Sont extraits du flageolet. Touchée par de saintes frictions. – 13. Indentation. Pronom. Blues. – 14. Sur la Durance. Pour parvenir à la voir, il faut lever la tête. – 15. La marque du temps. Un outrage que la mort ne saurait effacer. Barda pour Bardot. Coureur sur piste.

Solution du problème n° 5920

Horizontalement

I. Préfacier. – II. Œnologue. – III. Reçu. Unes. – IV. Ale. – V. Epier. Fil. – VI. O.S. Soufi. – VII. Gus. – VIII. Alep. Peur. – IX. Meulière. – X. Riss. Lô. – XI. Esse. Avec.

Verticalement

1. Porte. Gamme. – 2. Rée. Poule. – 3. Encaisseurs. – 4. Foule. Plie. – 5. Al. Erse. Is. – 6. Cou. Pesa. – 7. Ignifuger. – 8. Eue. If. Uélé. – 9. Résilier. Oc.

GUY BROUTY

SPECTACLES

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'Après-midi d'un prince : 19 h. L'amour est aveugle : 22 h

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). Stella : 20 h 30, dim. 17 h.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Surprises de l'amour : 15 h et 20 h 30, dim. 16 h.

ATELIER (46-06-49-24). Le Jugement dernier : 15 h 30 et 20 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS-JOUVET (47-42-67-27). Salle Louis-Jouvet. L'Inquiétude : 20 h 30, dim. 16 h.

BASTILLE (43-57-42-14). Ordinaire et disgracié : 21 h, dim. 17 h 30.

BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Gacomo : 19 h 30. Veillée funèbre : 21 h, dim. 17 h.

BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). Le Misanthrope et l'Auvergnat : 20 h 30.

BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). La Jalousie : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXe (42-38-35-53). Radio brune : 19 h. La Veuve espagnole : 21 h.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Qui vous savez : 22 h.

CARTOUCHERIE-ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Vous avez dit Labiche? : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE-ÉPÉE DE BOIS (48-08-39-74). Dim. La Vida es Sueno (en espagnol) : 16 h.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). La Nuit, la télévision et la guerre du Golfe : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Iphigénie à Aulis : 15 h 30. Agamemnon : 19 h 30. Dim. Les Choéphores : 13h. Les Euménides : 13h.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Grand-peur et misère du IIIe Reich : 20 h 30, dim. 16 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Les Aiguilles et l'opium : 16 h et 20 h 30.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Le Chemin du Chaman : 20 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Je t'embrasse pour la vie : 20 h 30, dim. 17 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE (45-88-81-54). Appartement témoin ; De plein fouet : 17 h et 21 h. Le Dernier Quatuor d'un homme sourd : 20 h 45, dim. 16 h 45. Passacaille : 20 h 45

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Meurtres au music-hall : 21 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Antigone : 14 h. Caligula : 20 h 30, dim. 14 h.

DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.

DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Direction Critonum : 19 h 15, dim. 17 h 30. Qui est le véritable inspecteur Hound? : 20 h 45, dim. 15 h 30.

DEUX ANES (46-06-10-26). Le Traité de ma triche : 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Avatar : 20 h 30, dim. 16 h.

ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Au bal à Boulingnn : 20 h 30, dim. 16 h.

ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). Sonate pour deux femmes seules et une cité HLM : 20 h 30.

ESPACE JEMMAPPES (46-34-01-58). Arlequin serviteur de deux maîtres : 21 h.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage forcé : 18 h. L'Ile des esclaves : 19 h, dim. 15 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h. Danse avec les fous : 23 h, dim. 19 h. Dim. Le Mariage de Figaro : 16h.

ESPACE PROCRÉART (42-52-81-16). Dieu aboie-t-il? : 20 h 30.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Quand fera-t-il jour? : 20 h 30, dim. 16 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45

GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). Un amour : 17 h 30.

GRAND EDGAR (43-35-32-31). Lamy and Co : 18 h et 20 h 15. Une fille entre nous : 22 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Rendez-vous rue Watt : 19 h. Le Pointeur : 20 h 30. Le Rire amer du belouga : 22 h 15.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 17 h et 20 h 30

HÉBERTOT (43-87-23-23). L'Ecole des femmes : 21 h, dim. 15 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Lautrec sur la Butte : 21 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Brûlez tout! : 21 h, dim. 15 h.

LA CIGALE (42-33-43-00). Pierre Palmade : 20 h 30.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Carmen Paradise : 21 h.

LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Quatuor à gages : 20 h 30.

LE TRIANON (42-09-93-44). Auguste et Chambre-à-air au pays des piranhas : 14 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Ecole des dictateurs : 20 h. Douce : 21 h 30. Théâtre rouge. Voici le temps des assassins : 18 h 30. Tout va bien, je vais bien! : 21 h 30.

MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES) (42-36-27-53). L'Enchanteur pourrissant : 20 h 30, dim. 16 h.

MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h

MARIE STUART (45-08-17-80). Huis clos : 16 h. Le Mobil Home : 19 h 30. Hughie ; Before Breakfast : 20 h 30. Savage Love (anglais-français) : 21 h 15. Dim. Requiem for a Heavyweight (en anglais) : 17h, 20h30.

MARIGNY (42-56-04-41). Suite royale : 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : 18 h 30.

MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêves : 21 h, dim. 15 h.

MICHEL (42-65-35-02). Chantal Gallia : 21 h, dim. 15 h.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.

MOGADOR (48-78-04-04). Les Bas-fonds : 15 h et 20 h 30.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Traversée : 21 h, dim. 15 h 30.

MUSÉE DES ARTS ET MÉTIERS (40-27-22-20). Les Arts et Métiers en spectacle : 20 h 30.

MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). Les Rivaux d'eux-mêmes ; Proverbes : 20 h 30, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

ŒUVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : 20 h 45, dim. 15 h.

OLYMPIA (47-42-25-49). Guy Bedos et Muriel Robin : 20 h 30.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30.

PALAIS DES GLACES (PETITE SALLE) (48-03-11-36). Bud dans Tu t'es vu quand t'as nl : 21 h.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 21 h, dim. 15 h.

PARC DE LA VILLETTE (SOUS CHAPITEAU) (42-45-03-61). A Midsummer Night's Dream (en anglais) : 20 h 30, dim. 17 h.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Le Banc : 20 h.

PÉNICHE-OPÉRA (42-45-18-20). Bernard est mort : 21 h, dim. 17 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle II. La Peau trop fine : 21 h, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

RANELAGH (42-88-64-44). Jeux de masques : 18 h 30, dim. 14 h 30. Trekking : 20 h 30, dim. 17 h. Hospitacle : 22 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Nous les Européens : 22 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30. Elie et Dieudonné : 22 h.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Une et l'Autre : 20 h 30.

THÉATRE 13 (45-88-62-22). Vu du pont : 16 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Monsieur Klebs et Rozalie : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Les Crétins verts dans le spectacle de fin d'année : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Lilia : 20 h 30. Patrick Bosso : 22 h.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02). D'Alba est stone... Mais ils vécurent heureux : 20 h 15. Brigitte Lahaie : 22 h.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Les Poupées : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Chantal Ladesou : 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Arène. Les Caprices de Marianne : 21 h. Belle de Mai. Félicité ou le Merveilleux Théâtre d'art et de science du docteur de Groningue : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Les Zappeurs : 22 h, dim. 20 h 30.

THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Le Vagabond de Whitechapel : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Mystification ou les Catins de M. Diderot : 20 h 30, dim. 15 h. Salle Jean Vilar. Les Rustres : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Macbett : 15 h 30 et 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32) Le Chevalier d'Olmedo : 15 h et 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). L'Enfant bâtard : 18 h 30.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Le Tour du jour et de la nuit : 19 h. Le Baiser de la veuve : 20 h 30. A toi, de cœur : 22 h. Salle II. Roro et Saoz : 22 h.

THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-55-74-40). Djurdjura : 16 h et 21 h.

THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Noces de sang : 20 h 30, dim. 18 h.

THÉATRE DU ROND-POINT RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Polygraphe : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Samedi, dimanche et lundi : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Le Marchand de glace est passé : 20 h 45, dim. 15 h.

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88). Les Oiseaux : 20 h 30.

THÉATRE VALHUBERT (45-84-30-60). Le Jeu de l'amour et du hasard : 15 h et 20 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). Le Voyage de Mémé : 19 h. Voyage au centre de la Terre : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Batailles : 19 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER) (46-66-02-74). Les Nouveaux Nez dans Cinq folies en cirque mineur : 21 h.

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). L'Ecole des mères ; les Acteurs de bonne foi : 20 h 30, dim. 18 h.

AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (44-59-79-99). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.

BAGNOLET (THÉATRE DES MALASSIS) (43-63-51-71). 500 mètres carrés d'expression libre : 21 h, dim. 16 h.

BOULOGNE-BILLANCOURT (THÉATRE) (46-03-60-44). La Famille écarlate : 20 h 30, dim. 15 h 30.

BRÉTIGNY-SUR-ORGE (ESPACE JULES-VERNE) (60-84-40-72). L'Errance de Grainné : 20 h 30, dim. 17 h.

CERGY-PONTOISE (THÉATRE DES ARTS) (30-30-33-33). En prison : 20 h 30.

CHATILLON (THÉATRE) (46-57-22-11). La Foi, l'amour, l'espérance : 20 h 45.

CHOISY-LE-ROI (THÉATRE PAUL-ÉLUARD) (48-90-89-79). La Double Inconstance : 20 h 30.

CLAMART (THÉATRE DES ROCHERS) (Libr- Millet). Les Dix Petits Nègres : 21 h, dim. 15 h.

CLICHY (PETIT THÉATRE) (40-87-12-72). Balard-Créteil : 20 h 45.

COLOMBES (THÉATRE DU PEUPLIER NOIR) (47-75-94-90). Le Banc : 20 h 30, dim. 15 h 15.

CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Les Paravents : 20 h, dim. 15 h 30.

ERAGNY (THÉATRE DE L'USINE) (30-37-84-57). Les Habits neufs de l'empereur : 18 h 30, dim. 15 h.

FONTENAY-LE-FLEURY (THÉATRE) (34-60-20-65). Ma Colette : 21 h.

GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Les Acteurs de bonne foi ; la Dispute : 20 h 30. Dim. L'Impromptu de Versailles ; les Précieuses ridicules : 17h.

JUVISY-SUR-ORGE (ESPACE CULTUREL) (69-21-60-34). Exercices de style : 21 h, dim. 16 h.

LA COURNEUVE (CENTRE JEAN-HOUDREMONT) (48-36-11-44). Voix lointaines : 20 h 45, dim. 16 h 30.

LONGJUMEAU (THÉATRE ADOLPHE-ADAM) (69-09-40-77). Dim. Quelle nuit! : 15h.

MOISSY-CRAMAYEL (LA ROTONDE) (60-60-02-63). Après l'amour : 20 h 45.

MONTREUIL (TJS) (48-59-93-93). Le Grand Nénuphar d'Amazonie : 20 h 30, dim. 17 h.

NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Salle polyvalente. Molly Bloom : 20 h 30, dim. 16 h.

NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). La Double Inconstance : 20 h 30.

ORLY (SALLE ARAGON-TRIOLET) (48-92-39-29). L'Eveil du printemps : 21 h.

POISSY (THÉATRE MUNICIPAL) (39-65-56-40). Les Vamps : 20 h 30.

SAINT-CYR (CENTRE ELSA-TRIOLET) (30-45-11-10). Tranches de vie conjugale : 21 h, dim. 16 h.

SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-00-59). Exécuteur 14 : 20 h 45. Grande salle. La Dispute : 20 h 45, dim. 17 h.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). La Carpe du duc de Brienne : 19 h. Caligula : 20 h 45, dim. 16 h.

SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ) (48-89-99-10). Roland Magdane dans Rire : 20 h 45. Dim. Décibel : 15h.

SARTROUVILLE (THÉATRE) (39-14-23-77). Au cœur des ténèbres : 19 h, dim. 16 h. Le Marin perdu en mer : 21 h.

SCEAUX (LES GÉMEAUX) (46-61-36-67). Fin de partie : 20 h 30, dim. 17 h 30.

VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (43-74-73-74). Dim. Un misanthrope : 18h.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Rétrospective Marguerite Duras : les Enfants (1984), de Marguerite Duras, 18 h 30 ; Moderato Cantabile (1960), de Peter Brook, 21 h.

DIMANCHE

Rétrospective Marguerite Duras : Hiroshima mon amour (1958), d'Alain Resnais, 18 h 30 ; Une aussi longue absence (1960), d'Henri Colpi, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

Rétrospective Raymond Bernard : Maya (1949), de Ramond Bernard, 16 h 30 ; Cavalcade d'amour (1939), de Raymond Bernard, 18 h 30 ; les Otages (1939), de Raymond Bernard, 21 h.

DIMANCHE

Rétrospective Raymond Bernard : la Belle de Cadix (1953), de Raymond Bernard, 16 h 30 ; les Fruits de l'été (1954), de Raymond Bernard, 18 h 30 ; Septième Ciel (1987), de Jean-Louis Daniel, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma mexicain : Susana la perverse (1951, v.o. s.t.f.), de Luis Bunuel, 14 h 30 ; Nosotros los Pobres (1947, v.o. s.t.f.), d'Ismael Rodriguez, 17 h 30 ; Una familia de tantas (1948, v.o. s.t.f.), d'Alejandro Galindo, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma mexicain : Tlayucan (1961, v.o. s.t.f.), de Luis Alcoriza, 14 h 30 ; Distinto Amanecer (1943, v.o. s.t.f.), de Julio Bracho, 17 h 30 ; la Red (1953, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

La Rue : Impasse danger : Bande annonce : Monsieur Klein (1976) de Joseph Losey, les Guichets du Louvre (1974) de Michel Mitrani, 14 h 30 ; Place des Fêtes (1984) de Philippe Bonin et Bertrand Désormeaux ; la Complainte du Soyeur (1989) d'Alain Dumaine et Renato Prado, l'Aventure de la Marseillaise (1898) de Gérard Stérin, 16 h 30 ; Rue Saint-Fiacre : Actualités Gaumont, Un type bien (1990) de Laurent Bénégui, 18 h 30 ; Nuit Trauner : Voyage surprise d'Alexandre Trauner (1991) de Teri Wehn-Damisch, 21 h ; les Enfants du paradis (1943-1945) de Marcel Carné, 22 h ; Hôtel du Nord (1935) de Marcel Carné, 1 h 30 ; les Portes de la nuit (1942) de Marcel Carné, 3 h 30 ; le Jour se lève (1939) de Marcel Carné, 5 h 30.

DIMANCHE

La Rue : Rue mademoiselle : Spot Dim (1987), Cléo de 5 à 7 (1962) d'Agnès Varda, 14 h 30 ; Rue des bons enfants : Catherine et Zazie (1960) de Jean-Noël Roy, Zazie dans le métro (1960) de Louis Malle, 16 h 30 ; Rue du combat : le Défilé du 14 juillet 1935 (1935), la Marseillaise (1938) de Jean Renoir, 18 h 30 ; Passage des soupirs : Bande annonce : Monsieur Taxi (1952) d'André Hunnebelle, Extérieur nuit (1979) de Jacques Bral, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES AMIES DE MA FEMME (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18).

ANTIGONE (Fr.-All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ARME FATALE 3 (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AU NOM DU PÈRE ET DU FILS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).

BEAU FIXE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

BEETHOVEN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).

LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LES BLANCS NE SAVENT PAS SAUTER (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

BOB ROBERTS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

CERRO TORRE (Fr.-All.-Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CHÈRE EMMA (hongrois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

CITY OF HOPE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CŒUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).

DJEMBEFOLA (Fr.-guinéen) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; Trianon, 18e (46-06-63-66).

LES EAUX DORMANTES (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

INCIDENT A OGLALA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

L'INCONNU DANS LA MAISON (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

J.F. PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Miramar, 14e (36-65-70-39).

JEUX DE GUERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

KAFKA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L 627 (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LÉOLO (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LOIN DU BRÉSIL (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LUNA PARK (russe, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LUNES DE FIEL (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82).

MAC (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES MAMIES (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MAX & JÉRÉMIE (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61).

LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00).

1492. CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LE MIRAGE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MORTELLE JEUNESSE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MY OWN PRIVATE IDAHO (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

LA PETITE AMIE D'ANTONIO (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PORTES OUVERTES (It., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LA PUISSANCE DE L'ANGE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RIENS DU TOUT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

SCANDALE SECRET (It., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LE SILENCE DES AGNEAUX (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

SPETTERS (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THE COMPANY OF STRANGERS (Can., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

THE PLAYER (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TONG TANA (danois) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TRUST ME (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

UN CŒUR EN HIVER (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN ÉTÉ SANS HISTOIRES (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

UNE ÉQUIPE HORS DU COMMUN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

UNE VIE INDÉPENDANTE (Fr.-russe, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

VALSE D'AMOUR (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

WAYNE'S WORLD (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).

LE ZÈBRE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES SÉANCES SPÉCIALES

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 15.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 18 h.

ASHAKARA (Fr.-Suis.-Esp.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h 15.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h 10.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 17 h 45.

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.

CROC-BLANC (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

CULTURE

MUSIQUES

Louis Chédid, écorché vif

Rencontre avec un chanteur à l'écoute de son temps

Avec *Ces mots sont pour toi*, son onzième album, Louis Chédid renoue avec l'ironie et le son de ses premiers succès : *God Save the Swing, Ainsi soit-il*, contemporains des premiers pas de la nouvelle vague des années 70 : Souchon, Voulzy, ou Jonasz.

Le chanteur a pour habitude d'écouter le monde avec l'attention et la pudeur d'un adolescent révolté, puis prend la parole en adulte. Qu'on puisse un jour mettre en scène ses galères amoureuses à la télévision lui donne des cauchemars (*Reality-Show*). Qu'on oublie la stricte nécessité du préservatif en ces temps de sida (*N'oublie pas la capote*) l'insupporte. Mais Chédid est aussi un sentimental, émotif et délicat qui murmure des mots d'amour sur fond d'actualité. Ainsi apprend-on qu'il hésite entre les cinémas d'art et d'essai et les effets spéciaux de Schwarzenegger, se promène aux Buttes-Chaumont et téléphone à son aimée sur une place construite par Ricardo Bofill *(A tu et à toi)*. Les chansons sont datées, mais ne datent pas. C'est tout un art.


CHARLES DOLFI-MICHELS

Louis Chédid : « Je n'ai pas envie de renoncer. »

Louis Chédid rassure, moins par sa bonhomie naturelle que par sa santé morale à toute épreuve. Depuis longtemps il sonne l'alarme face à la montée de l'extrême droite. Il y eut *Anne, ma sœur Anne* en 1985, puis *le Grand Blond* en 1988. Voici *Bleu, blanc, rouge* (*« On les croyait en chambre forte/Condamnés éternellement/Quelqu'un leur a ouvert la porte »*). Dans un monde où la récession, la peur de l'avenir autorisent toutes les incongruités, Chédid défend l'utopie : *« Il y a dix ans, les hommes politiques étaient les spécialistes de la langue de bois. Aujourd'hui, elle est partout. En public, les gens se taisent. Même profondément choqués, ils éprouvent un terrible sentiment d'impuissance. Personnellement, je n'ai pas envie de renoncer. De renoncer à dire non. Sans avoir peur de passer pour un naïf. J'ai un petit pouvoir, celui de faire un album tous les deux ou trois ans, où je peux mettre en scène tout ce qui m'a heurté, troublé, choqué pendant les mois précédents. »*

Fils de la romancière Andrée Chédid, Louis Chédid est né en Egypte. Il en a gardé *« un peu de cette manière de penser, très à part, des Egyptiens »*. Il a appris la guitare en écoutant Django Reinhardt. Et depuis son premier album, *Balbutiements*, sorti en 1973, l'auteur-compositeur promène sa réalité d'écorché vif sous des dehors de père peinard (moustache épaisse, œil doux, voix veloutée).

Après *Zap-Zap* en 1990, un album où il s'était *« moins exposé »*, Chédid s'est essayé à la littérature : *Quarante berges blues* est un roman spontané. *« J'ai découvert la facilité de l'écriture. Quand je composais mes chansons, chaque phrase était pensée, les mots ordonnés. Là, j'ai privilégié le jaillissement de l'émotion. Les chansons de* Ces mots sont pour toi *ont été rédigées de la même manière : j'en ai écrit trente-cinq pour en retenir treize. Puis, je les ai mises en musique simplement, avec des instruments acoustiques, et non plus avec les boîtes électroniques comme par le passé.*

» J'ai voulu enregistrer l'album là où je l'avais conçu, à Lourmarin, un petit village du Lubéron. J'ai loué deux maisons, une pour dormir, l'autre pour travailler, et un studio mobile. Au bout d'un mois et dix jours, je suis reparti avec la bande sous le bras, pour être sûr de ne plus rien toucher. »

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Ces mots sont pour toi... 1 CD Phonogram 514092. Sous le même titre vient de paraître aux éditions Lattès un recueil des chansons de Louis Chédid (220 pages, 139 F).

CINÉMA

« Malcolm X », le public est au rendez-vous

Aux Etats-Unis, les premiers résultats du film de Spike Lee dépassent les espérances du réalisateur

NEW-YORK

correspondance

La sortie, le 18 novembre, de *Malcolm X* a été précédée d'une série de controverses, d'une campagne de presse et de marketing sans précédent depuis le *JFK* d'Oliver Stone. Même si la critique n'a pas toujours été tendre, cette campagne médiatique a porté ses fruits : Spike Lee a réussi son coup, *Malcolm X* (trois heures vingt et une minutes) a fait mieux que *JFK* (trois heures six). Pour un nombre de salles équivalent (1 124 contre 1 164 pour *JFK*), *Malcolm X* battait *JFK* dès le premier week-end : 9,8 millions de dollars pour le film de Spike Lee, 5,2 millions pour celui de Stone. Une avance confirmée à la fin de la première semaine : 10,2 millions; *Malcolm X* : 15,4.

Pour arriver à ce résultat, Spike n'avait rien laissé au hasard. De son propre aveu, le réalisateur est un maître de la promotion et du marketing. *« Le seul artiste qui le fasse mieux que moi, c'est Madonna »*, a-t-il déclaré. La campagne pour *Malcolm X* (ici le terme peut s'entendre aussi bien au sens publicitaire, politique ou militaire) a été menée sans relâche, de la prise du contrôle du projet par Spike Lee jusqu'à la sortie en salle en passant par l'écriture du scénario, le financement de la production, le tournage, et la commercialisation des produits dérivés, tee-shirts, casquettes, etc. Chaque étape a suscité sa controverse, à chaque fois abondamment couverte par les médias.

Dans les semaines qui ont précédé la sortie, il n'est pas jusqu'à l'usage de la lettre « X » aux fins de *merchandising* qui n'ait suscité un débat. Le problème, qui déborde largement le cas Spike Lee, est devenu un point de droit de la propriété industrielle. Lettre de l'alphabet et typographie courante, le « X » est du domaine public; mais Spike Inc. en a fait un logo exclusif à la typographie originale, qui orne les tee-shirts et les casquettes en vente dans les boutiques du réalisateur (Spike's Joints) à Brooklyn, sur Melrose Avenue à Los Angeles, à l'intérieur du grand magasin Macy's de New-York. Finalement, si ce X désigne une personne ayant réellement existé, il passe sous le contrôle des ayants-droit de Malcolm X.

Pour réaliser *Malcolm X*, Spike Lee a d'abord dû s'approprier un projet qui ne lui était pas destiné. Depuis vingt-cinq ans, le producteur Marvin Worth (*Lenny*, de Bob Fosse) détenait les droits cinématographiques de l'*Autobiographie* de Malcolm X, recueillie en 1964 et 1965 par Alex Haley, l'auteur de *Racines*; Worth en commande une première adaptation à l'auteur James Baldwin à la fin des années 1960. Révisée par Arnold Perl, elle servira de base au scénario de Spike Lee. Après vingt ans de faux départs, le projet semble prendre corps, avec pour réalisateur Norman Jewison, sous contrat avec la Warner.

Spike Lee a vent du projet alors qu'il entreprend *Jungle Fever*. Il lance la première salve en déclarant au *New York Times* que le sujet exige un cinéaste noir – question de sensibilité. Pressions, rencontres, négociations, tractations : Jewison se retire.

Appel au gotha du show-business

Deuxième manche : Spike contre le studio. D'entrée, Spike annonce que son *Malcolm X* sera un film long et cher. La Warner envisage un film de deux heures et demie, pour un budget de 20 millions de dollars. Spike, qui ambitionne de tourner l'odyssée de Malcolm X là où elle s'est déroulée (en Egypte, à la Mecque) et d'en lier le mythe à l'actualité (de Rodney King à Nelson Mandela), sent déjà que le film durera trois heures et coûtera environ 30 millions. Il vend les droits de distribution à l'étranger pour 8 millions supplémentaires. La presse est tenue au courant. Le tournage commence.

Mais il ne fait pas l'unanimité dans la communauté afro-américaine. Certains militants doutent que Spike Lee soit capable de tracer un « vrai » portrait de leur héros. L'écrivain Amiri Baraka, (anciennement LeRoi Jones, auteur du *Métro fantôme*) attaque publiquement le cinéaste, qu'il traite de « bourgeois ». Betty Shabazz, la veuve de Malcolm X (et conseillère du film) se place au-dessus de la mêlée : il y a tant de phases dans la vie de Malcolm X, à chacun la sienne, déclare-t-elle en substance.

A la fin du tournage, Spike Lee a dépassé son budget, il lui faut 5 millions de dollars, que la Warner lui refuse. Conformément aux usages de Hollywood, la Completion bond company (institution financière qui garantit les investissements des bailleurs de fonds d'un film) s'apprête à prendre le contrôle de la fin du tournage et de la post-production. Lee porte l'affaire devant la presse, comparant sa mésaventure avec le dépassement de budget du *JFK* d'Oliver Stone (également produit par la Warner, même longueur, budget plus élevé) à qui nul ne s'est avisé de chercher noise. Mais, fait remarquer Spike Lee, JFK et Oliver Stone sont blancs. La stratégie est claire : forcer le studio – qu'il traite de « plantation » – à combler le déficit. La Warner ne bouge pas. Lee fait alors appel au gotha du show-business et du sport afro-américain : Bill Cosby, Janet Jackson, Prince, Michael Jordan, Magic Johnson. Il en obtient assez d'argent pour terminer le film et s'empresse de le faire savoir, le 19 mai 1992, lors d'une conférence de presse aux côtés de Betty Shabazz. Il dira aussi avoir *réinvesti la majeure partie de son* salaire – *« ce que n'ont pas à faire les réalisateurs blancs »*, ajoute-t-il (quoique Coppola l'ait fait plus souvent qu'à son tour).

Fin août 1992, les journaux populaires annoncent que Spike Lee appelle les élèves et les travailleurs noirs à quitter leur école ou leur travail pour aller voir son film dès sa sortie. Ce n'est pas tout à fait exact. Dans le *Los Angeles Times*, Lee exhorte son public à soutenir *son film dès le premier jour*, car Hollywood décide du destin d'un *film en fonction des recettes du premier week-end*. Plus tard, Lee suggérera que les professeurs y emmènent leurs élèves par classes entières, pour ensuite en débattre. *Lui-même*, dira-t-il, était allé avec sa classe voir *Autant en emporte le vent* et avait rédigé une dissertation sur le sujet.

Le jour de la sortie de *Malcolm X*, Spike Lee parcourait Manhattan dans tous les sens, allant de salle en salle et distribuant des exemplaires de *l'Autobiographie de Malcolm X*.

En Europe, le film sera présenté en février prochain au Festival de Berlin et sortira à Paris le 3 mars 1993.

HENRI BÉHAR

VIDÉO

Vidéastes ludiques

Deux artistes pour se réconcilier avec cet art

L'art vidéo est difficile d'accès. Cet art de synthèse, au carrefour de la photographie, de la sculpture et du cinéma, mais aussi de l'image, du son et de l'installation, a cette image qui lui colle à la peau depuis les projections expérimentales des années 70 : les concepts étaient purs et durs, le procédé radical, et les images, filmées en temps et sons réels, interminables. Deux vidéastes viennent bouleverser cette impression négative par des travaux dont on retiendra d'abord le spectaculaire et la sensualité, *voire l'aspect ludique*.

Au Centre Pompidou, Gary Hill, que l'on avait découvert dans l'exposition « Passage de l'image » (1990), présente l'ensemble de ses bandes vidéo, mais surtout sept installations qui sont autant de variantes sur le corps et la nature. Hill est un ancien sculpteur, et l'on ne sait s'il faut d'abord admirer la prouesse technologique, la précision des installations d'écrans ou le contenu des images. Ici, quatorze écrans, de formats différents, le plus petit devant faire 2 centimètres carrés. Là, un canon qui tourne sur lui-même et qui projette des images « tournantes ». Ailleurs, des « lampes-projecteurs » qui diffusent des images au sol.

L'installation intitulée *Crux* est la plus spectaculaire, la plus limpide aussi : cinq moniteurs, accrochés dans une pièce noire, forment une croix. Sur l'écran du haut, le visage tourmenté de Gary Hill; de chaque côté, ses mains boursouflées; en bas, ses pieds comme des palmes. Le Christ évidemment, mais qui bouge, évolue difficilement sur un terrain accidenté, puis semble se noyer en entrant dans l'eau. *Crux* est une sorte de performance aussi attirante qu'effrayante car le spectateur, perdu dans le noir, ne peut que s'identifier à cette souffrance.

Autre perle, une poutre horizontale constituée de trente moniteurs compacts et sur lesquels apparaissent, par balayages, des fragments de corps d'un homme et d'une femme qui, parfois, se rejoignent dans les écrans du milieu. L'impression visuelle est si limpide, directe, que l'on oublie vite les réflexions de Gary Hill sur le rapport textes-images (notamment à partir d'écrits de Blanchot ou Derrida), mais le catalogue est là pour nous le rappeler.

Autre manifestation importante, les Sixièmes rencontres vidéo art plastique d'Hérouville-Saint-Clair ont pour thème le portrait. Principale figure du genre, Joan Logue en est l'invitée principale. Ses nombreux spots de trente secondes – Jasper Johns, John Cage, Phil Glass, Laurie Anderson – sont des curiosités parfois précieuses, souvent fragiles, et recèlent des petites merveilles. Celui du danseur Bill T. Jones, pivotant sur lui-même, est magique.

MICHEL GUERRIN

▶ Gary Hill, Galeries contemporaines du Centre Georges-Pompidou. Jusqu'au 24 janvier. Catalogue, 144 pages, 170 francs.

▶ Sixièmes Rencontres vidéo art plastique d'Hérouville-Saint-Clair, Centre d'art contemporain de Basse-Normandie. Tél. : 31-95-50-87. Jusqu'au 29 novembre, installations jusqu'au 13 décembre.

THÉÂTRE

Les branches de l'arbre

Un metteur en scène-acteur-auteur québécois, Robert Lepage, est à Paris avec deux pièces

Robert Lepage invente des spectacles brusques, physiques et chaleureux, qui semblent bricolés avec des bouts de fil électrique, et sont d'une formidable précision et sophistication technologique. Robert Lepage est en personne sur la scène du Centre Georges-Pompidou. Il y joue un texte dont il est l'auteur, *les Aiguilles et l'Opium*, où il est question de New-York, de Cocteau, de Sartre... de Paris. C'est son cinquième spectacle au Festival d'Automne, après la Trilogie de Shakespeare et *le Polygraphe* (*le Monde* des 14 octobre et 21 novembre). Le tout a été créé à Maubeuge – *les Aiguilles* au début de l'année, les autres cet été, – a tourné en Europe, et pendant ce temps Robert Lepage mettait en scène à Londres, au National Theater *le Songe d'une nuit d'été* d'une façon qui a plongé les Anglais dans la stupéfaction, extasiée pour certains, horrifiée pour d'autres. Pourtant, il ne se reconnaît pas boulimique de travail.

« Le travail, *insiste-t-il*, est beaucoup moins énorme qu'en apparence. J'opère par étapes. Ainsi, *le Polygraphe*, nous y travaillons depuis trois ans, de temps en temps, pendant trois semaines. Puis nous laissons tomber pour partir en tournée ou commencer autre chose. Quand nous y revenons, nous avons déjà une base. J'ai besoin de me diversifier. Je ne me considère pas seulement comme un metteur en scène, je suis également acteur. Je fais les décors, avec des professionnels : je me mêle de tout, mais je prends des béquilles. Auteur ? Oui, mais mon écriture n'est pas totale, elle est pleine de maladresses. C'est une écriture de comédien frustré qui a envie d'employer certains mots... Elle est fondée sur des improvisations, des discussions. Ce n'est pas la création collective des années 60.

» Dans ce cas plus qu'ailleurs, le spectacle s'équilibre au public, ses réactions nous guident pour équilibrer la balance entre la parole et le dynamisme des corps. Nos acteurs sont sans doute plus naturellement à l'aise dans un jeu physique que les Européens. A Londres, quand j'ai monté *le Songe d'une nuit d'été*, j'ai rencontré des réticences. En fait, les comédiens souhaitent sortir de leurs gonds, mais sont retenus par leur système *from the neck up*, une façon de marcher la tête droite, comme pour supporter la voix.

« Un lieu de fête et de cérémonie

» Un jour, je donnais *Vinci* au Festival des francophonies à Limoges, un Ivoirien m'a dit : *« Les Occidentaux en général, et les Américains en particulier, vous jouez comme si vous alliez à la plage. Il ne faut pas : le théâtre est un lieu de fête et de cérémonie. »* J'imagine bien que, dans ces pays, ce soit encore vrai. Chez nous, le théâtre offre le quotidien comme si le quotidien était une fête. La notion de sacré nous manque. Par exemple, dans *Macbeth*, le plus difficile à intégrer a été le respect divin qu'inspire la royauté. Les Anglais n'ont pas de problème. Les Français non plus, qui visitent des palais transformés en musées... Nous, nous représentons la préhistoire d'un peuple qui, dans longtemps, ressemblera peut-être aux Européens.

» Chez vous, le théâtre est riche, mais très cloisonné. Les différents mouvements ne s'interpénètrent pas. En Allemagne ou en Italie, on amène un spectacle, et s'il est bien reçu ça nous fait une entrée dans le pays. En France, on entre dans une « famille », et on y reste. Mais chacun peut aller son chemin jusqu'au bout, la densité des populations dans les grandes villes permet de trouver un public pour presque tout. Le Québec est un immense pays avec 7 millions d'habitants, insularisés par la langue. D'où une énergie effervescente à tous les niveaux. Les influences viennent de partout. Nous devons nous démener, chercher le public, brasser les genres, élargir nos points de vue. Vous retrouvez ça avec la musique populaire commerciale : les Australiens y sont nombreux. Leur pays est gigantesque, a deux siècles, un seul si on compte le temps de défrichage, grâce à quoi ils bénéficient d'une grande permissivité pour les mélanges.

» Et puis, pendant les deux dernières décennies, la musique, la danse, la peinture avec les performances, se sont théâtralisées. A présent, le théâtre revient sur sa propre scène enrichi de ce qu'il a pris. Les références se sont multipliées. Au Japon, on dit que la personne humaine est comme un arbre qui ne pousse pas seulement vers le haut. En même temps qu'il grandit, ses racines s'enfoncent dans le sol, ses branches s'étalent dans toutes les directions. Je vais dans pas mal de directions, et je demeure un même arbre. »

Propos recueillis par
COLETTE GODARD

▶ *Les Aiguilles et l'Opium*, au Centre Pompidou. Tél. : 42-74-42-19. Jusqu'au 30 novembre. *Le Polygraphe*, au Théâtre du Rond-Point, av. Franklin-Roosevelt, 75008. Tél. : 42-56-60-70. Jusqu'au 29 novembre.

Portes et fenêtres

TRÈS BRÈVE HISTOIRE DE MEURTRE, DE SENTIMENTS ET D'UN AUTRE COMMANDEMENT
de Rafal Wieczynski

Elle, elle habite seule un pavillon. Lui numéro 1, voleur-glandeur de son état, s'introduit par les toits, veut la voler, la violer un peu, et puis il l'aime. Elle aussi. Lui numéro 2 sonne à la porte tous les jours, il est postier et apporte, avec son courrier, les humbles bouquets d'une passion timide et respectable. Elle n'est pas contre la bague au doigt qu'il lui propose. Voilà l'un qui bloque la porte, l'autre qui barricade le toit, ça monte et ça descend, on escalade murs et escaliers... Chassez le burlesque par le trou de serrure, la cruauté rentre par le soupirail, et cette forme de désespoir ironique et nonchalant qui fait le meilleur des cinémas d'Europe de l'Est se faufile par les lucarnes.

Pour son premier film, le jeune réalisateur Rafal Wieczynski rend explicitement hommage à Kieslowski, le titre n'étant pas, et de loin, le seul clin d'œil au *Décalogue*. Il a du talent, des idées, et un regard. Mais le souffle manque parfois : Wieczynski aurait gagné à imiter aussi la brièveté des films de son mentor. Tout symbolisme de l'absurde bu, à force de revirements, de coups bas et sauts périlleux sentimentaux, le jeu de va-et-vient entre la demoiselle et ses deux soupirants prend des airs de mouvement perpétuel inutilement étiré.

J.-M. F.

EN BREF

□ **La Fondation Barnes à Paris : deux expositions à l'automne 1993.** – Les plus belles toiles de la Fondation Barnes seront présentées à Paris en automne 1993. La fondation du docteur Barnes à Merion (Pennsylvanie) abrite depuis 1924 l'une des plus importantes collections de peinture française allant de la période impressionniste et post-impressionniste aux premières décennies du vingtième siècle (*le Monde* du 28 novembre). *Obligée* d'entreprendre et de financer des travaux de réfection, la fondation a accepté, contrairement à ses usages, de prêter ses œuvres majeures, d'abord à Washington en mai prochain, puis à Paris, à Tokyo et à Philadelphie. A Paris, l'exposition aura lieu au Musée d'Orsay, à partir *du 9 septembre 1993, avec* « Soixante-douze chefs-d'œuvre de la peinture française de Cézanne à Matisse », en passant notamment par Renoir, Monet, Van Gogh, Gauguin, Seurat, Picasso ou encore Modigliani. *Profitant* de la présence de cette collection à Paris et de la découverte au *printemps dernier* d'une première version de *la Danse* d'Henri Matisse, *le Musée d'art moderne exposera* à l'automne 1993, pour la première fois, les trois versions de ce triptyque (le musée parisien en possède une) commandé par Albert C. Barnes en 1930 pour le hall de sa fondation et installé en mai 1933 sous le contrôle de Matisse lui-même.

□ **Les « salles-pavillons » du cinéma européen.** – Créé à l'initiative de la Commission des Communautés Européennes et du Centre national du cinéma, le programme Europa Cinémas lance un premier réseau intitulé « salles-pavillons ». Implantées dans vingt grandes villes des douze pays de la Communauté, plus la Suisse, *les trente-huit salles du réseau* – soit quatre-vingt-huit écrans, dont *un seul en France*, l'Europa Panthéon à Paris – s'engagent à consacrer au moins la moitié de leur programmation à des films européens et à mettre en place des actions d'animation et de promotion (rétrospectives d'auteurs européens, avant-premières en présence de réalisateurs, programmation scolaire, édition de magazines gratuits d'information...). Fin janvier 1993, le comité directeur d'Europa Cinémas devrait examiner la reconduction des salles déjà sélectionnées et accueillir d'autres écrans.

□ *Une fondation César à Marseille.* – Le sculpteur César a signé, vendredi 27 novembre, à Marseille, une convention qui le lie à sa ville natale pour la création d'un musée. Ce dernier sera consacré à son œuvre et ne comptera pas moins de 186 pièces offertes par l'artiste. Le musée doit être construit dans la vieille ville, sur un parking près de la mairie, à deux pas du Vieux-Port. Sa surface devrait être de 3 000 mètres carrés. Son coût est estimé à 70 millions de francs. Le montage financier devrait impliquer, outre la ville, l'Etat, la région, le département, et même la CEE.

TÉLÉVISION

Samedi 28 novembre

TF 1

20.45 Variétés : Surprise sur prise. Avec C. Jérôme, Bernard Hinault, Sapho ; Séquences : Emmanuelle, Janot Bergeron, Patrick Chesnais, Sapho, C. Jérôme, Bernard Hinault, Gérard Jugnot.

22.25 Magazine : Ushuaïa. L'île de Pâques (2e partie). Quatre secondes avant l'impact, de Frédéric Potier ; Le Dernier Vol du Manutara, de Jorgé Said Maldonado ; Les Enfants du Polixeni, de Jean-Albert Lièvre ; Trophilées (2e partie), d'Alain Rastoin.

23.30 Magazine : Formule sport. Football ; Funboard : Coupe du monde, à Hawaii.

0.50 Journal et Météo.

FRANCE 2

20.45 Magazine : La Nuit des héros. Présenté par Michel Creton.

22.40 Magazine : Double jeu. Présenté par Thierry Ardisson. Spécial filles. Invitées : Amanda Lear, Lova Moor, Adeline Hallyday, Sophie Darel, Evelyne Leclercq.

0.05 Journal, Météo et Visages d'Europe.

0.20 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. Pourquoi Havel ?, de Vojtech Jasny.

FRANCE 3

20.45 Série : Puissance 4. Deshabillés fatals, de Jean Marbeuf, avec Christophe Ratandra, Martine Logier.

22.05 Journal et Météo.

22.30 Magazine : Strip-tease. De Jean Libon et Marco Lamensch. Bisous sur toute la ligne, de Didier Lannoy ; Duel, d'Abel Carlier ; Actes notariés, de Manu Bonmeriage ; Télé, mon beau miroir, de Valérie Bierens de Haan.

23.25 Magazine : Salut Manu. Présenté par Manu Dibango et Yianna Katsoulos, avec le Soul Makossa Gang.

CANAL PLUS

20.35 Spectacle : Le Concours. En direct du Cirque d'Hiver.

22.00 Flash d'informations.

22.05 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux.

23.00 Magazine : Jour de foot.

23.30 Cinéma : Massacre à la tronçonneuse 3. □ Film américain de Jeff Burr (1989).

0.50 Cinéma : Plenty. □ Film américain de Fred Schepisi (1985).

ARTE

20.40 Documentaire : A la mémoire d'un monstre. De Rolf Schübel.

22.25 Cinéma d'animation. Action de grâces, de Ken Wallace ; Anijam, film collectif ; Lupo, the Butcher, d'Ami Antonucci ; Dog Brain, de Marv Newland.

22.50 Magazine : Macadam. Guitar Legends, de Ken O'Neill et Gevin Tayler.

0.20 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.)

M 6

20.40 Téléfilm : Reporters dans l'enfer. De Peter Fisk, avec Iain Glen, Kevin Dillon.

23.55 Série : Médecins de nuit.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 27 novembre 1992

UN ARRÊTÉ

– Du 16 novembre 1992 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement d'agents administratifs de la police nationale au titre de l'année 1993 (dactylographes) (femmes et hommes).

UNE DÉCISION

– Du 10 novembre 1992 portant agrément de produits explosifs.

Dimanche 29 novembre

TF 1

20.40 Cinéma : Noce blanche. □ Film français de Jean-Claude Brisseau (1989). Avec Bruno Cremer, Vanessa Paradis, Ludmila Mikaël.

22.20 Magazine : Ciné dimanche.

22.30 Cinéma : La Femme de mes amours. □ Film franco-italien de Gianfranco Mingozzi (1988). Avec Philippe Noiret, Omella Muti, Nicola Farron.

0.15 Journal et Météo.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Police Academy 3. □ Film américain de Jerry Paris (1986). Avec Steve Guttenberg, Bubba Smith, David Graf.

22.15 Magazine : Bouillon de culture. Présenté par Bernard Pivot. Invités : Stéphane Grappelli, Henri Troyat.

23.40 Journal, Météo et Visages d'Europe.

0.00 Magazine : Musiques au cœur. Lully à Versailles.

FRANCE 3

20.45 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers. Millième émission.

22.15 ▶ Magazine : Le Divan. Présenté par Henry Chapier. Invité : Jean Nouvel, architecte.

22.40 Journal et Météo.

23.05 Cinéma : Retour à l'aube. ■■ Film français d'Henri Decoin (1938). Avec Danielle Darrieux, Pierre Dux, Jacques Dumesnil.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Paris s'éveille. ■■■ Film français d'Olivier Assayas (1991). Avec Judith Godrèche, Jean-Pierre Léaud, Thomas Langmann.

22.05 Flash d'informations.

22.10 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football ; Boxe.

0.40 Cinéma : La Servante écarlate. ■ Film américain de Volker Schlöndorff (1989). Avec Natasha Richardson, Faye Dunaway (v.o.).

ARTE

20.10 Soirée thématique : Science-fiction. Soirée proposée par Jean Annestay et Yann N'Guyen Minh.

20.11 Documentaire : Entretien avec Terry Gilliam à propos de Brazil. De Jean Annestay et Yann N'Guyen Minh.

20.35 Cinéma : Brazil. ■■ Film britannique de Terry Gilliam (1984). Avec Jonathan Pryce, Robert De Niro, Michael Palin (v.o.).

22.50 Documentaire : Brave New World. De Paul Oremland.

23.45 Court métrage : Le Bunker de la dernière rafale. De Marc Caro et Jean-Pierre Jeunet.

0.10 Documentaire : Science et science-fiction. De Jean Annestay et Yann N'Guyen Minh (30 min).

M 6

20.45 Cinéma : L'Arme au poing. □ Film britannique de Michael Winner (1979). Avec Sophia Loren, James Coburn, Eli Wallach.

22.35 Magazine : Culture pub.

23.05 Cinéma : Le Manoir aux louves. □ Film français de Michel Lemoine (1972). Avec Michel Lemoine, Janine Reynaud, Nathalie Zeiger.

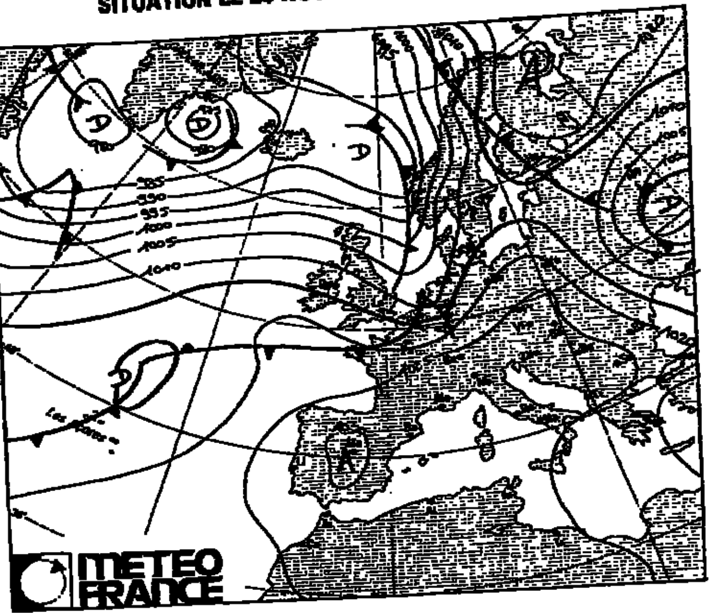
0.40 Informations.

0.45 Magazine : Nouba.

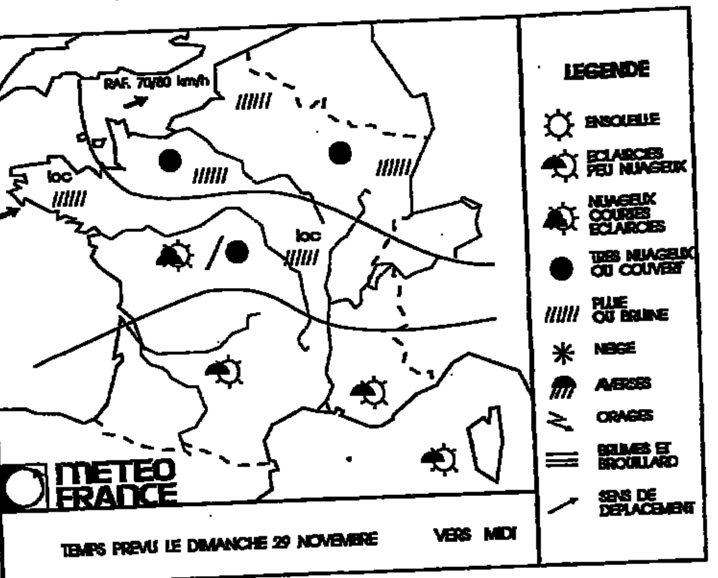


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 28 NOVEMBRE A 0 HEURE TUC



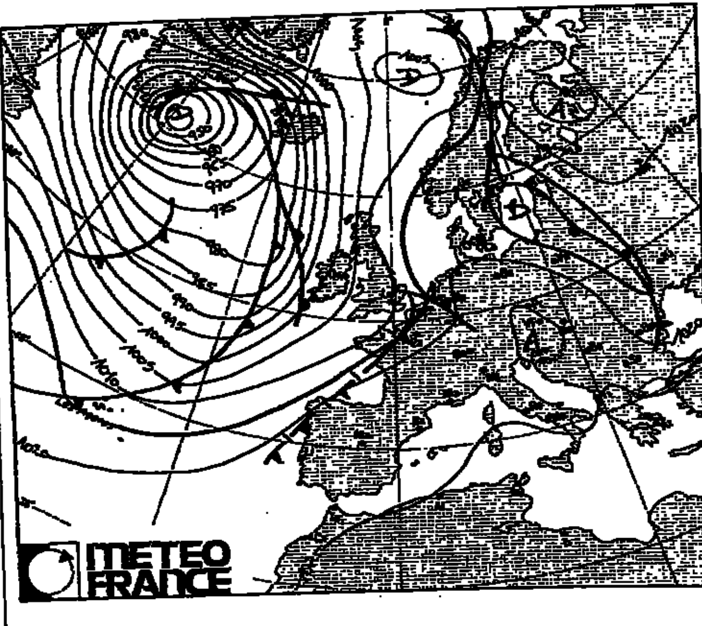
PRÉVISIONS POUR LE 29 NOVEMBRE 1992



Dimanche : gris et humide au Nord, soleil au Sud. – Au nord d'une ligne Bordeaux-Lyon, la journée sera bien grise avec des petites pluies ou bruines, qui s'atténueront en cours d'après-midi. Des pluies modérées toucheront le Nord le matin puis se décaleront vers les frontières du Nord-Est l'après-midi. Le vent de sud-ouest soufflera jusqu'à 90 km/h près des côtes de la Manche, jusqu'à 70 km/h de la Bretagne à l'Alsace. Plus au Sud, de l'Aquitaine à Rhône-Alpes et jusqu'au pourtour méditerranéen, la journée sera le plus souvent ensoleillée. Les brouillards, notamment dans les vallées de la Garonne, du Massif Central et du Lyonnais, se dissiperont en matinée. C'est près de la Méditerranée que le soleil sera le plus généreux.

Les températures minimales seront généralement comprises entre 5 et 10 degrés. Elles monteront rapidement vers 10 à 14 degrés sur la moitié nord. Sur le Sud, elles atteindront 13 à 18 degrés, localement 20.

PRÉVISIONS POUR LE 30 NOVEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 28-11-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 27-11-1992 à 6 heures TUC et le 28-11-1992 à 6 heures TUC

FRANCE

AJACCIO	18	9	D
BIARRITZ	18	11	D
BORDEAUX	15	12	N
BOURGES	12	10	C
BREST	14	9	C
CAEN	10	10	C
CHERBOURG	12	9	C
CLERMONT-FER.	11	9	C
DIJON	6	6	C
GRENOBLE	11	4	N
LILLE	9	7	D
LIMOGES	10	9	C
LYON	11	4	N
MARSEILLE	14	4	D
NANCY	10	5	P
NANTES	14	13	P
NICE	18	10	N
PARIS-MONTS	8	8	N
PAU	20	9	D
PERPIGNAN	19	9	D
POINTE-A-PITRE	29	22	A
RENNES	14	11	D
ST-ETIENNE	11	6	C
STRASBOURG	11	5	P
TOULOUSE	17	8	N
TOURS	10	10	P

ÉTRANGER

ALGER	23	6	D
AMSTERDAM	9	6	N
ATHÈNES	20	12	N
BANGKOK	30	21	D
BARCELONE	18	8	D
BELGRADE	12	0	D
BERLIN	7	2	P
BRUXELLES	8	7	C
LE CAIRE	19	10	D
COPENHAGUE	7	4	D
DAKAR	32	24	D
DELHI	23	9	D
GENÈVE	9	1	N
HONGKONG	22	16	–
ISTANBUL	13	7	N
JÉRUSALEM	11	1	D
LISBONNE	16	11	D
LONDRES	11	3	N
LOS ANGELES	21	11	D
LUXEMBOURG	7	5	C
MADRID	15	0	B
MARRAKECH	26	8	D
MEXICO	19	8	D
MILAN	16	– 2	D
MONTRÉAL	7	– 1	D
MOSCOU	– 2	–10	–
NAIROBI	25	13	–
NEW-YORK	14	7	N
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	22	7	N
PÉKIN	1	– 6	D
RIO-DE-JANEIRO	27	21	–
ROME	20	6	B
SÉVILLE	22	7	D
SINGAPOUR	30	24	T
STOCKHOLM	4	1	C
SYDNEY	25	16	D
TOKYO	10	4	C
TUNIS	23	11	D
VARSOVIE	6	2	C
VENISE	16	5	D
VIENNE	11	2	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le sursaut des producteurs

Critiquée pour le manque de cohésion de ses membres, leur incapacité à souscrire des engagements précis et, surtout, à les respecter, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) vient de faire mentir ses détracteurs. Les douze pays membres – puisque le treizième, l'Equateur, ne fera plus partie de l'Organisation le 1er décembre – sont en effet tombés d'accord, après trois jours de discussions serrées, sur un plafond de production, qu'ils se sont réparti entre eux.

Voici donc réintroduit un système de quotas, abandonné en 1990 lorsqu'il fallut combler le trou laissé par l'arrêt des fournitures irakiennes et koweïtiennes. Certes, le communiqué final de la conférence parle d'*«allocations temporaires»* et non de quotas, mais, derrière l'habillage sémantique, un fait demeure : les pays de l'OPEP se sont engagés à respecter des chiffres précis de production dès décembre et jusqu'à la fin mars 1993.

Difficilement imaginable il y a encore quelques jours, ce résultat est à porter au crédit des deux poids lourds de l'organisation, l'Iran et l'Arabie saoudite. Adversaires traditionnels au sein de l'OPEP, candidats à son *leadership* depuis toujours, ils ont eu la sagesse d'accepter un compromis qui ménage les intérêts de chacun. Lancée dans une course contre la montre pour porter d'ici à quelques mois sa production de pétrole à 4,5 millions de barils par jour, Téhéran devra se contenter de 3,5 millions. Quoique difficile à quantifier avec certitude – Téhéran étant soupçonnée de surestimer son niveau d'extraction – le sacrifice est indéniable. Mais, en contrepartie, le bond récent de la production iranienne est, en quelque sorte, officialisé par l'OPEP.

La couleuvre iranienne n'a sans doute pas été facile à avaler pour les Saoudiens qui, non sans raison, imputaient la chute des cours de ces derniers mois à l'indiscipline de Téhéran. Il reste que, crédité d'un quota de 8,4 millions de barils par jour, Riyad tire bien son épingle du jeu. Le royaume, *grosso modo*, conserve son niveau de production actuel.

Si la sagesse a finalement prévalu à la réunion de Vienne, c'est que chacun a pris conscience qu'une absence d'accord serait lourdement sanctionnée par le marché. La dégringolade des prix du brut en aurait été accélérée. Désormais, c'est sans doute une hausse des cours qui est à prévoir au cours des prochains mois. Mais l'embellie risque d'être de courte durée. La fin de la saison hivernale, une croissance économique molle dans la plupart des pays de l'OCDE, un possible retour de l'Irak sur le marché pétrolier : autant de facteurs qui annoncent des rendez-vous difficiles pour l'OPEP en début d'année prochaine. La réunion de Vienne autorise cependant un certain optimisme.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Pour raffermir les prix du pétrole

L'OPEP renoue avec les quotas de production

Les pays membres de l'OPEP se sont séparés, vendredi 27 novembre, à Vienne (Autriche), sur un accord qui prévoit l'instauration de quotas individuels de production jusqu'à la fin du premier trimestre 1993. L'Equateur quittera officiellement l'organisation le 1er décembre.

VIENNE

de notre envoyé spécial

Revenus de treize à douze après la défection (effective le 1er décembre prochain) de l'Equateur, les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) se sont séparés, vendredi 27 novembre à Vienne (Autriche) sur un accord précis, qualifié de *«très important»* par le ministre iranien du pétrole, M. Gholamreza Aghazadeh. Pour stopper la baisse des prix du pétrole (de 19,90 dollars à la mi-octobre le «panier» de brut OPEP est redescendu à 18,80 dollars la première semaine de novembre), les Douze se sont fixé, à compter de décembre et jusqu'à la fin mars 1993, un plafond global de production de 24,582 millions de barils par jour.

Avec la production de l'Equateur (320 000 barils par jour), le nouveau plafond de l'OPEP ressort à 24,9 millions de barils par jour. Comparé à la «part de marché» que s'était assignée l'organisation, en septembre, à Genève, la hausse est de 700 000 barils par jour. Une hausse théorique, car la part de marché n'a guère été respectée. En fait, le plafond retenu à Vienne représente une – légère – baisse par rapport à la production réelle de l'OPEP en novembre, estimée entre 25 et 25,3 millions de barils par jour, selon les sources.

Si chacun respecte ses engagements – notamment l'Iran, – la production de l'OPEP, qui ne cessait d'augmenter ces derniers mois, devrait prochainement baisser pour s'ajuster aux besoins estimés du marché (25 millions). Un facteur essentiel crédibilise l'accord de Vienne : la fixation d'*«allocations temporaires»* pour chacun des douze pays membres, en clair, de quotas (avec, toutefois, une marge de liberté pour le Koweït). Ces quotas ne sont que temporaires. Ils ne présagent en rien de ceux, autrement plus sévères, qui devront être mis en place au printemps. Mais, *«c'est le signal que le marché attendait ; les prix vont grimper»*, estimait le représentant d'une compagnie pétrolière à l'issue de la réunion. Selon le ministre algérien de l'énergie, M. Hacène Mefti, la hausse des cours sera *«de 1 à 2 dollars au moins avant la fin de l'année»*. L'objectif de l'OPEP, atteindre 21 dollars le baril, se rapproche.

J.-P. T.

La préparation du conseil européen d'Edimbourg

Les Douze sont divisés sur la politique budgétaire de la CEE

Dans l'ambiance de crise larvée qui caractérise la Communauté, les Douze, dont les ministres des affaires étrangères et leurs collègues des finances étaient réunis vendredi 27 novembre à Bruxelles, sont conscients de la nécessité de progresser sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil européen des 11 et 12 décembre à Edimbourg. Cependant, les positions en présence, en particulier sur la programmation budgétaire au cours des sept années à venir (ce qu'on appelle le «paquet Delors 2»), demeurent éloignées.

BRUXELLES

(Communauté européennes)

de notre correspondant

La Commission européenne propose que le budget de la Communauté, plafonné, en 1992, à 1,20 % du PNB communautaire puisse atteindre 1,32 % de ce même PNB au bout de sept ans, c'est-à-dire en 1999. Selon elle, un tel effort financier est nécessaire si l'on veut faire face aux ambitions du traité de Maastricht. La présidence britannique plaide pour une politique plus parcimonieuse : au terme du projet qu'elle vient de présenter, les dépenses pourraient atteindre 1,25 % en 1999. Les Allemands et les Néerlandais, comme les Britanniques, sont partisans d'une gestion budgétaire rigoureuse.

Les Français, les Italiens, les Belges, tout en trouvant les chiffres de la Commission trop élevés, sont disposés à aller sensiblement plus loin que ne le propose la présidence britannique. Le schéma de la Commission conviendrait aux Danois et aux Luxembourgeois. Les quatre pays les moins prospères (Espagne, Grèce, Irlande, Portugal), rappelant les engagements pris à leur égard à Maastricht, considèrent le projet britannique comme inacceptable, et réclament – encore avec modération – une programmation budgétaire plus généreuse.

L'effet des fluctuations monétaires

Ces quatre pays se trouvent au centre du débat, car il est évident qu'ils ne pourront pas se hisser au niveau nécessaire pour s'intégrer à l'Union économique et monétaire sans un soutien financier massif. Mais il y a d'autres difficultés à surmonter. La France insiste pour que le financement de la politique agricole commune (PAC) réformée soit pleinement assuré. On pensait y parvenir dans les limites précédemment fixées pour le budget agricole. Mais les récentes fluctuations monétaires se traduisent par une progression sensible des dépenses de soutien. Paris demande donc qu'on révise à la hausse l'enveloppe agricole, opération qui ne sourit guère aux Anglais. Ceux-ci, en revanche, rejettent l'idée qu'on puisse réduire le montant du «chèque» qui leur est accordé depuis 1984 afin de limiter leur contribution au budget européen. L'attitude à adopter par la Communauté dans l'ultime phase de l'Uruguay Round sera probablement abordée à Edimbourg, mais la France, renonçant à sa phraséologie combative des derniers jours, cherche apparemment à convaincre ses partenaires plutôt qu'à les affronter.

Les Douze n'ont pas arrêté la date du Conseil où les ministres de l'agriculture examineront si l'accord conclu par la Commission avec les Américains est compatible avec la réforme de la PAC. La France entend démontrer que l'optimisme manifesté par Bruxelles n'est pas toujours fondé. Certains la suivront probablement dans cette analyse, mais il est néanmoins improbable que le Conseil remette en cause l'accord ainsi contesté. Quelles conclusions opérationnelles en tirera-t-on à Paris ? Négocier avec fermeté le volet non agricole de l'Uruguay Round et, au plan interne de la CEE, obtenir des modalités d'application de la réforme de la PAC prenant mieux en compte les revendications des professionnels. Au soulagement général, le mot «veto», semblait avoir disparu du vocabulaire français vendredi à Bruxelles.

PHILIPPE LEMAITRE

Avec près de trois millions de demandeurs d'emploi en données corrigées

Le chômage approche un seuil historique

Avec les chiffres du mois d'octobre, publiés vendredi 27 novembre par le ministère du travail, qui font état d'une augmentation mensuelle de 0,8 % et annuelle de 4,9 % en données corrigées, le front du chômage est, cette fois-ci, enfoncé. Tous les indicateurs sont catastrophiques, à l'exception de celui de la lutte contre le chômage de longue durée, puisque le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an a diminué de 0,9 % en un mois et de 6 % en cinq mois.

Pour la première fois, en données brutes il est vrai, le nombre des chômeurs dépasse les trois millions (3 009 111) et augmente de 1,4 % par rapport à septembre. Une barre symbolique est franchie, que l'opinion redoutait depuis le début de l'année. Mais, en données corrigées, avec 2 934 900 demandeurs d'emploi, officiellement, un record historique est également atteint : jamais un tel niveau n'avait été connu. Or, le résultat final serait encore plus mauvais car, à la suite d'une erreur informatique tardivement constatée en Haute et Basse Normandie, et non rectifiée dans les statistiques, ce ne sont pas 24 400 chômeurs de plus en un mois qu'il faut compter mais environ 31 000. C'est-à-dire que le chiffre authentique serait de 2 941 900. A ce rythme, et à moins d'une divine surprise, il devient fortement probable que le seuil des trois millions soit aussi frôlé, en données corrigées, d'ici à la fin de l'année. En octobre, tous les éléments ont concouru pour aggraver une situation du marché de l'emploi déjà préoccupante.

Le volume des licenciements économiques (47 000) a encore progressé de 11,7 % par rapport à l'an passé. Signe de la chute des embauches par les entreprises, les reprises d'emploi après une période d'inscription à l'ANPE ont baissé de 3,6 % en un an en données brutes, et de davantage sans doute, les entrées dans le dispositif des Contrats emploi-solidarité (CES, successeurs des TUC) étant comptabilisées dans cette rubrique. Indice supplémentaire, les offres d'emploi enregistrées au cours du mois, toutes catégories confondues, avec 101 100 en données corrigées, auraient simplement progressé de 0,2 % en un an. Mais, là encore, en déduisant les propositions de CES qui rentrent dans ce calcul, c'est une baisse de 25 % des offres, en données brutes et sur un an, qu'il faut observer.

L'arrivée des jeunes

Sur 114 000 offres déposées, 35 000 proviennent des CES, 49 % sont des contrats à durée déterminée, et 37 000, seulement, sont considérées comme des emplois «durables», qui reculent de 20,8 % sur un an en données corrigées.

Des mécanismes saisonniers, plus forts que d'ordinaire, ont enfin contribué à cette détérioration. Les arrivées au chômage à la fin d'un contrat à durée déterminée, qui avaient brutalement augmenté le mois précédent, ont à nouveau crû de 7,7 % par rapport à octobre 1991. Avec les fins de mission d'intérim, elles représentent près de la moitié des causes d'inscriptions nouvelles. Parallèlement, et confirmant ainsi l'enquête expérimentale de l'INSEE (*le Monde* du 25 novembre), il apparaît que les jeunes sortant du système scolaire viennent massivement, et avec deux mois de retard, sur le marché du travail, à la recherche d'un premier emploi (+ 8,5 % en un an).

En conséquence, le chômage des moins de 25 ans s'accroît de 2,9 % en un mois et même de 6,9 %, en un an, pour les jeunes hommes, plus pénalisés par le recul de l'emploi que les jeunes femmes. Le ministère du travail estime d'ailleurs que, sur les 24 400 chômeurs supplémentaires d'octobre, 19 500 ont moins de 25 ans.

Rarement, l'ensemble des facteurs aura été aussi mal orienté. On ne voit pas, dans ces conditions, comment la situation pourrait être redressée rapidement, à moins d'une forte reprise économique qui tarde à venir et ne produirait pas ses effets avant longtemps. Quant aux politiques d'emploi menées par le gouvernement, elles n'en peuvent mais, à ce stade.

ALAIN LEBAUBE

Les sous-emplois de longue durée sont moins nombreux

Réduite à une balance entre les entrées et les sorties du chômage, l'aggravation enregistrée en octobre pourrait tenir en deux chiffres. Il y a eu 380 000 inscriptions nouvelles, en hausse de 13 % en un an, et seulement 354 300 départs de l'ANPE (+10,2 %) dans lesquels figurent, outre les reprises d'emploi, toutes les actions entreprises par les pouvoirs publics dont les limites apparaissent aussitôt. Ces dernières n'ont pas été suffisantes pour endiguer le flot.

Pourtant, 68 000 personnes, soit 26,8 % de plus que l'an passé, ont été placées dans des stages. Avec un effectif de 314 000 bénéficiaires en fin de mois, les Contrats emploi-solidarité (CES) ont progressé de 80 000 par rapport à l'an dernier. La plupart des dispositifs fonctionnent à plein. Suivant un rythme atteint depuis le lancement de la campagne en faveur des chômeurs de longue durée, le nombre des radiations a bondi de 229,8 % en un an et porte sur 14 000 cas.

Le seul succès, mitigé par rapport aux objectifs affichés par M. Pierre Bérégovoy, concerne les chômeurs de longue durée, inscrits depuis plus d'un an. Leur nombre, qui est encore de 881 900 en données corrigées (+2,6 % en un an), a diminué de 0,8 % en un mois et de 6 % depuis le début de la campagne, il y a cinq mois, soit 56 400 de moins. Leur part dans le chômage est revenue à 29,7 %, contre 30,3 % il y a un an, et la durée moyenne d'inscription est désormais de 337 jours, en recul de 20 jours sur octobre 1991. Si l'on considère que près de 415 000 personnes sont parvenues à leur treizième mois de chômage depuis mai 1992, le résultat est impressionnant, même si le premier ministre avait imprudemment promis une solution pour tous...

A. Le.

Selon Mme Martine Aubry

Le coût des licenciements s'élèverait à 350 milliards par an

Le coût global des licenciements peut être évalué à 350 milliards de francs par an, a estimé Mme Martine Aubry, ministre du travail, qui participait le 26 novembre au Forum de *l'Expansion*. Ce chiffre *«tout à fait considérable»*, qui comprend le montant des indemnisations et le manque à gagner des régimes de protection sociale, tient compte d'une dépense évaluée, pour les entreprises, entre 100 à 150 milliards.

Dans ce total, le coût annuel des préretraites s'élève à 45 milliards de francs ou encore à 350 000 francs par salarié concerné. Mme Martine Aubry tire plusieurs conclusions de ce calcul. D'abord, *«nous n'avons pas les moyens de nous payer la retraite à cinquante-cinq ans»*. Ensuite, *«l'emploi doit être un élément stratégique du développement de l'entreprise, et pas seulement une variable d'ajustement»*. Pour le ministre du travail, *«le maître mot doit être l'anticipation»*, à la fois pour les hommes et pour les changements technologiques. Elle s'élève contre *«une espèce d'automatisme à remplacer les hommes par les machines»*.

Alors que les agriculteurs souhaitent former un « front commun » avec les Français

Le Japon envisage de s'ouvrir aux importations de riz

L'accord intervenu entre la CEE et les Etats-Unis sur le volet agricole de l'Uruguay Round a placé le Japon en première ligne. Bien que celui-ci ait ouvert progressivement son marché agricole, il s'est jusqu'à présent énergiquement opposé à l'importation de riz. Au cours de la semaine écoulée, plusieurs ministres, à commencer par le chef du gouvernement, M. Kiichi Miyazawa, ont fait état d'un infléchissement de la position japonaise. Des déclarations révélatrices du souci de préparer les agriculteurs à des concessions inévitables.

TOKYO

de notre correspondant

Le premier ministre, M. Kiichi Miyazawa, a déclaré devant la Diète à propos du marché agricole : *«Afin d'assurer la stabilité du Japon, il est temps de trouver une solution dans une collaboration avec tous les pays concernés.» «Il n'y a guère que la Corée du Sud et le Japon qui s'opposent à la libération des importations. Les partisans de l'ouverture sont en majorité écrasante»*, a affirmé pour sa part le ministre de l'agriculture, M. Masami Tanabu. Ces déclarations ont suscité de vives protestations des membres du lobby paysan au Parlement.

Tout en essayant de ménager les agriculteurs, le gouvernement paraît résigné : il travaille désormais sur les conditions dont il assortira ses concessions. La presse en mentionne quatre, visant à rendre le processus d'ouverture du marché du riz le plus graduel possible : retarder de cinq ans l'entrée en vigueur de la tarification ; frapper les importations des tarifs les plus élevés ; reporter l'élimination progressive de ces tarifs ; réduire le plus possible le quota du volume des importations et instaurer des clauses de sauvegarde.

Un moment particulièrement inopportun

L'infléchissement de la position gouvernementale reflète une évolution de l'opinion publique dont se font l'écho plusieurs journaux. Trois éditoriaux pratiquement successifs de l'*Asahi* sur la nécessité de réviser la politique agricole et de ne pas faire du riz une exception sont symptomatiques. Le quotidien s'en prend notamment aux arguments invoqués pour maintenir la fermeture du marché du riz (le Japon, «victime» des pressions étrangères, le riz facteur culturel et la sécurité alimentaire). Il est illogique que le Japon qui a largement profité du libre-échange, s'érige en nation protectionniste sur un seul produit, écrit-il : *«En faisant du riz une exception, alors que le GATT cherche à formuler des règles générales, le Japon s'isole.»* Le gouvernement reste néanmoins prudent, car il doit modifier sa politique agricole à un moment particulièrement inopportun, en raison de la crise du Parti libéral-démocrate (PLD) et des scandales à répétition. Or les agriculteurs constituent un puissant bastion conservateur (à leur soutien financier s'ajoute la surreprésentation électorale des campagnes) qu'il ne voudrait pas s'aliéner.

D'ailleurs, les agriculteurs japonais ont décidé de faire savoir qu'ils soutenaient leurs homologues français. Répondant à une invitation lancée par ces derniers, l'Union centrale des coopératives agricoles (Zenshu), organisme qui définit la politique du puissant monde paysan nippon, a décidé, vendredi, d'envoyer une délégation pour participer à la manifestation du 1er décembre à Strasbourg. Opposés à une réduction des subventions dont bénéficie la paysannerie, les agriculteurs japonais sont plus maximalistes que les Français, dans la mesure où ils rejettent également le principe d'une «tarification sans exemption» des produits agricoles.

D'un autre côté, les industriels font pression pour que les agriculteurs soient sacrifiés s'il le faut afin d'éviter qu'en représailles à l'entêtement de Tokyo sur le riz les partenaires du Japon, à commencer par les Etats-Unis, n'élèvent de nouvelles barrières protectionnistes. *«De la prospérité de l'économie nationale dépend celle des agriculteurs»*, a rappelé le premier ministre au Parlement. Les mois qui viennent s'annoncent difficiles, et le gouvernement japonais risque de se trouver dans une position peut-être encore plus inconfortable que certains de ses homologues européens vis-à-vis des agriculteurs.

PHILIPPE PONS

□ **La Commission européenne déboute les discothèques françaises au nom de la subsidiarité.** – Depuis de longues années, certaines discothèques françaises étaient en conflit avec la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) à propos du montant des droits musicaux, qu'elles estimaient excessifs. La Commission européenne vient de rejeter leur plainte, au nom du principe de subsidiarité qui veut que la CEE n'intervienne pas sur des dossiers qui peuvent être réglés aux niveaux national ou régional. La Commission estime que *«l'incidence dans la Communauté n'est pas assez marquée»* pour justifier son intervention. Elle a donc renvoyé le dossier aux autorités françaises, en notant simplement les disparités des droits imposés aux discothèques pour la musique : 10 % du revenu estimé en France, 3 % en Espagne et Belgique, 0,9 % en Grande-Bretagne.

INDICATEURS

ALLEMAGNE

• **Inflation : + 0,5 % en novembre.** – Les prix à la consommation ont augmenté dans la partie ouest de l'Allemagne de 0,5 % en novembre par rapport au mois d'octobre, soit une progression de 3,7 % en un an, selon les chiffres provisoires diffusés vendredi 27 novembre par l'Office fédéral des statistiques.

FRANCE

• **Inflation : + 0,3 % en octobre.** – Les prix de détail ont augmenté de 0,3 % en octobre, après 0,1 % en septembre et en août, a confirmé l'INSEE vendredi 27 novembre. En glissement annuel, la hausse des prix a été limitée à 2,4 % seulement le mois dernier, tandis que l'écart d'inflation avec l'Allemagne a atteint 1,3 point au profit de la France. En octobre, le prix des produits pétroliers a progressé de 0,8 % (il avait baissé de 1 % le mois précédent), sous l'effet de la remontée du dollar, tandis que le gaz de ville a diminué de 1,9 % (conséquence de la baisse des tarifs de Gaz de France).

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 23 AU 27 NOVEMBRE 1992

PARIS

Embellie sans vie

INDICE CAC 40

+1,47 %

Novembre s'est achevé dans le rouge, décembre a débuté dans le vert. La semaine écoulée aura été celle des contrastes, avec une vive baisse d'entrée de jeu, un net redressement ensuite, le tout sur fond d'échanges encore plus ténus que d'habitude. L'embellie ressemble à un trompe-l'œil et son absence de relief traduit parfaitement l'incertitude ambiante. Les accords du GATT, les manifestations des agriculteurs, l'agitation monétaire ont troublé les investisseurs qui sont pour la plupart restés sur la réserve. Mais les quelques intervenants présents sont allés à l'encontre du pessimisme ambiant, profitant de la hausse des grandes places internationales pour investir sur le marché français. Ainsi, depuis mardi, premier jour du mois boursier de décembre, les séances n'ont été que hausse (+ 2,74 % ce jour-là, + 0,02 %, mercredi, + 1,09 % jeudi et + 0,57 % vendredi) Ce raffermissement, dans un marché peu actif, a permis de terminer la semaine sur une note positive (+ 1,47 %) malgré une vive baisse lundi (- 2,87 %). Ce jour-là, le mois de novembre s'est soldé quant à lui par une baisse (- 5,19 %).

Si les transactions ont été faibles, quelques valeurs ont été néanmoins très recherchées ou attaquées. L'événement marquant reste sans conteste la fixation des modalités de la fusion Matra Hachette. Lundi, les cotations des deux groupes ainsi que celle du holding de tête MMB étaient suspendues dans l'attente de la réunion des conseils d'administration. Ces derniers ont ratifié les parités d'échange : 13 actions Hachette pour 5 Matra ce qui représente un rapport de 2,6 contre 2,2 annoncé initialement. Sur cela se greffe la perspective d'une augmentation de capital d'Hachette au cours de 76,30 francs, ce qui représente une décote de 20 % par rapport au dernier cours enregistré (95,40 francs).

Bis, CFI, Guintoli

La réaction fut violente le lendemain à la reprise des échanges. Hachette était incotable à l'ouverture en raison de l'afflux d'ordres de ventes. Le titre, après avoir baissé de 15 %, perdait à l'issue de la journée 10,9 % à 85 francs avec 169 000 titres échangés. Les actionnaires réagissaient ainsi négativement au prix retenu pour l'augmentation de capital qu'ils jugent trop bas par rapport aux récents cours de Bourse. Moins violente, l'attaque contre Matra fut quand même importante. L'action perdait 5,5 % à 184 francs avec 94 000 titres échangés. Liée désormais à Hachette en raison des parités d'échange, cette action tombait même en dessous de son cours théorique, qui avoisine les 217 francs.

La présentation des modalités de la privatisation de Rhône-Poulenc n'a guère eu d'effet sur le cours du titre. Et pour cause : si l'Etat a détaillé le déroulement futur de la mise en vente de 6 millions de titres, il n'a ni indiqué la date de l'opération – elle sera faite avant le 1er février, – ni le prix retenu. Auparavant, les pouvoirs publics doivent transformer les titres existants, CIP (certificats d'investissements privilégiés émis en 1985 et 1987) et les TPSA (titres participatifs série A émis en 1989) en actions. Selon M. Jean-Pierre Tirouflet, directeur financier du groupe chimique, l'Etat, dans un premier temps, récupérera le privilège attaché aux CIP qui donnaient droit chaque année à une rémunération supplémentaire de 5 francs net. La valeur de ce privilège sera ensuite évaluée dans une fourchette allant de 55 à 68 francs. Puis l'Etat renoncera à ce privilège et recevra en échange un certain nombre d'actions nouvelles émises par Rhône-Poulenc. A l'issue de ces opérations de conversion, la structure du capital de Rhône-Poulenc sera simplifiée. Le groupe, au lieu de posséder 6 millions d'actions, 12 millions de CIP et 4 millions de TPSA, détiendra simplement 22 millions d'actions.

Les jugements négatifs d'analystes financiers révisant à la baisse leurs prévisions de résultat sur BIS ont entraîné une chute du groupe de travail temporaire (- 20 %) .

Côté rumeurs, des fuites évoquant une entrée d'Elf dans la SPEP, holding du groupe Schneider, ont provoqué une hausse des cours lundi et déclenché une enquête de la COB. A l'inverse, l'évocation par les dirigeants de Carrefour d'une prochaine vente des 29 % détenus dans Castorama a peu influé sur le titre. Un acquéreur anglais, King Fisher, serait sur les rangs. D'autre part, la famille Dubois, qui détient avec les autres fondateurs et les salariés 22 % du leader européen du bricolage, souhaiterait augmenter sa participation.

Les cotations de la SDR Picardie ont été suspendues jeudi pour éviter tout mouvement spéculatif avant la réunion du conseil d'administration du 10 décembre prochain. Ce dernier devrait décider une recapitalisation en raison de l'importance des pertes : 145 millions de francs en 1992 pour un montant de 200 millions de fonds propres.

Vendredi, les autorités boursières annonçaient qu'elles acceptaient finalement les modalités de l'offre publique d'échange sur les titres CFI (Compagnie foncière internationale) proposées par Suez. Des discussions avaient eu lieu pour une éventuelle réévalutaion des parités proposées, mais elles n'ont guère abouti.

Enfin, Paribas pourrait être obligé de lancer prochainement une OPA sur Guintoli, car sa filiale Ciments Français détenait depuis mars 1990 plus de 33 % du capital de cette firme de terrassement et n'avait pas lancé d'OPA comme l'impose la réglementation. Reste à connaître le prix retenu. Le cours de Guintoli, à l'époque, était d'environ 1 000 francs, il est aujourd'hui de 720 francs.

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	27-11-92	Diff.
Bongrain	2 980	+ 5
BSN	957	- 2
Eridania Béghin	555	- 22
Fromageries Bel	3 260	- 20
LVMH	3 600	- 35
Pernod-Ricard	384	+ 5,30
Remy-Coi.	151	+ 4
Saint-Louis	1 085	+ 13

Assurances

	27-11-92	Diff.
AGF.	418	- 13
AXA	899	+ 19
GAN	268	- 9
Groupe Victoire	769	- 2
SCOR SA	320	inch.
UAP	396,50	- 18,50

Bâtiment et matériaux

	27-11-92	Diff.
Bouygues	535	+ 25
Ciments français	267	- 20
Colas	745	- 4
Eurotunnel	30,50	+ 2,65
Fougerolle	728	- 46
GTM Entrepose	319	+ 15
Immob. Phénix	118	+ 2,50
Jean Lefebvre	728	+ 18
Lafarge-Coppée	310	+ 10,50
Poliet	136	- 4
Saint-Gobain	499	+ 9,30
SGE	160	+ 5
Spie-Batignolles	278	- 19

Chimie

	27-11-92	Diff.
Air Liquide	740	+ 18
ELF Sanofi	1 057	- 16
Gascogne	359	- 4,30
Institut Mérieux	6 360	- 140
Michelin	178,10	- 2,90
Plastic Omnium	609	+ 11
Rhône-Poul. CI	511	+ 8
Roussel-Uclaf	405	+ 4
Synthélabo	1 141	- 19

Consommation non alimentaire

	27-11-92	Diff.
BIC	928	+ 11
Christian Dior	246	- 6,50
Clarins	467	+ 2
DMC	273	- 3,80
EBF	779	+ 23
Essilor	377	- 3
Groupe André	635	- 15
L'Oréal	952	+ 22
Moulinex	81,50	- 1
Salomon	1 485	+ 45
SEB	331	- 14
Sommer-Allibert	1 055	- 68
Yves Saint Laurent	551	- 44
Zodiac	1 240	+ 40

Crédit et banques

	27-11-92	Diff.
Comp. Bancaire	248,40	+ 28,10
BNP CI	382	+ 5,80
Cetelem	883	- 32
Compt. entr.	221,50	+ 6,50
CCF	201,50	- 2,50
CFF	904	- 14
CLF	338,80	+ 16,80
CPR	226	+ 6
Crédit Lyon. CI	381,20	+ 5,20
Crédit National	1 095	inch.
Société Générale	542	+ 8
SOVAC	900	+ 7
UFB Locabail	180	inch.
UIC	420	- 11
Via Banque	221	- 3

Electricité et électronique

	27-11-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	642	+ 20
CSEE	431,10	+ 6,10
Intertechnique	385	+ 5
Labinal	535	+ 11
Legrand	3 780	- 168
Matra	187,50	- 7,20
Merlin-Gerin	430	inch.
Radiotechnique	280	- 5
Sagem	2 280	+ 91
Schneider	536	+ 15
Sextant Avionique	133,50	- 0,40
Thomson CSF	121,50	- 0,40

Distribution

	27-11-92	Diff.
Alsacienne Sup	1 425	- 35
Bon Marché	440	- 26
Carrefour	2 400	- 10
Casino	144,40	+ 7,80
Castorama	476,50	- 6
CDME	365	+ 5
Compt. Modernes	1 243	+ 63
Docks de France	395	+ 10
Galeries Lafayette	1 725	- 118
Guyenne Gasc.	1 530	- 20
Printemps	690	- 20
Promodès	559	+ 19
SCOA	10,40	- 0,50

Immobilier et foncier

	27-11-92	Diff.
Lucia	240	+ 3,80
Olipar	44	- 2,85
Sefimeg	412	- 4
Silic	556	+ 29
Simco	436	+ 10
Sogeparc	636	- 11
UIF	478,90	+ 2,90

Investissement et portefeuille

	27-11-92	Diff.
Amault et Asso.	235	-
Bolloré	485	- 3
Cerus	80,30	+ 0,70
CGIP	913	- 23
Eurafrance	1 238	+ 88
Gaz et Eaux	1 220	+ 55
Marine-Wendel	272	- 2
Navigation mixte	758	inch.
Nord-Est	125,20	+ 6
Parfinance	153	- 2
Paribas	342	- 26
Pinault	308	- 10
SPEP	271	+ 24
Suez	235	- 9,30
Worms et Cie	223	+ 5

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nombre de titres	Valeur en cap. (F)
Alcatel Alsthom	1 793 885	11 218 446
ELF Aquitaine	2 387 300	7 679 395
BSN	590 010	5 615 013
Société générale	784 890	4 169 303
Oréal (L')	391 100	3 825 370
Eaux (Gie des)	182 796	3 532 413
LVMH	84 560	3 024 659
Total	1 256 950	2 867 949
Saint-Gobain	563 310	2 763 793
Suez	970 992	2 708 980
Carrefour	104 035	2 483 215
Peugeot	466 850	2 422 038
Air liquide (L')	328 170	2 370 679
Michelin	1 083 685	1 984 129

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Centrest	+ 19,9	Bis	- 20,7
UGC	+ 17,1	Sogerap	- 20
Sodecco	+ 14,2	Hachette	- 12,8
CGI Informat.	+ 13,1	Dynaction	- 10,5
CSEE	+ 10,9	Truffaut (Fin.)	- 9,7
Eurafrance	+ 9,8	Spie Batignolles	- 8,4
Eurotunnel	+ 9,3	Olipar	- 8,1
Vallourec	+ 7,1	Dassault Electr.	- 7,6
Pechiney CIP	+ 6,9	Poliet	- 7,2
GTM Entrepose	+ 6,6	SEB	- 6,8
Nord-Est	+ 6,5	De Dietrich	- 6,6
Casino Guich.	+ 6,2	Ciments Fr. B	- 6,5
Via Banque	+ 6,1	Sommer-Allib.	- 6,1
Bancaire (Cie)	+ 5,8	Bail Equipem.	- 6,1

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	20-11-92	23-11-92	24-11-92	25-11-92	26-11-92
RM	2 338 947	2 822 240	2 208 143	1 874 925	1 981 891
Comptant					
R. et obl.	30 379 655	26 510 028	36 202 870	49 546 096	20 293 225
Actions	86 841	76 240	76 657	92 133	102 941
Total	32 805 443	29 484 748	38 487 670	51 513 154	22 378 057

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	99,4	97,3	99,7	99,5	100,2
Etrangères	84,5	84,5	85,2	85,7	85,9

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	23-11-92	24-11-92	25-11-92	26-11-92	27-11-92
Indice gén.	460	451,6	461,4	459,5	463,1
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 674,77	1 720,61	1 720,97	1 739,68	1 749,66

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 27 novembre 1992

Nombre de contrats estimés : 92 947

COURS	ÉCHÉANCES DÉC. 1992	MARS 1993	JUIN 1993	SEPT. 1993
Premier	110,26	111	111,44	–
Dernier	110,04	110,88	111,38	–

Métallurgie, mécanique

	27-11-92	Diff.
CarnaudMetalbox	184,40	+ 4,40
Dassault Aviation	394,20	+ 23,20
De Dietrich	1 350	- 40
Fives-Lille	260	- 2
Imétal	297	- 3
Legris Industrie	125,60	+ 4,20
Métaleurop	69,50	+ 1
Pechiney CI	266	+ 33
Pechiney Int.	197,30	- 0,20
Peugeot SA	524	+ 6
Strafor Facom	558	- 22
Valeo	671	- 1
Vallourec	139	+ 12,60

Mines d'or, diamants

	27-11-92	Diff.
Anglo-American	94	+ 5,60
Buffelsfontein	24,50	inch.
De Beers	62,40	+ 4,40
Driefontein	37,50	+ 5,20
Gencor (1)	10,90	+ 0,85
Harmony	7,75	+ 0,25
Randfontein	14,30	- 0,25
Sainte-Helena	20	+ 1,60
Western Deep	58,95	+ 9,95

(1) Coupon 0,45 F.

Pétrole

	27-11-92	Diff.
BP-France	91,50	+ 3
ELF-Aquitaine	330,20	+ 7,20
Erap-ELF	228	- 6
Esso	750	+ 2
Géophysique	575	- 37
Total	234,50	+ 6,50

Sicomi ou ex-sicomi

	27-11-92	Diff.
Bail Investis.	625	- 2
Genefim	280	+ 4,10
Immobail BTP	310,50	+ 0,50
Interbail	407	- 6
Klepierre	500	+ 15
Locindus	733	+ 38
Selectibanque	125,30	+ 1,30
Unibail	408	+ 6,90

Transports, services

	27-11-92	Diff.
Accor	555	+ 8
BIS	113,90	- 37,10
Canal Plus	1 048	+ 38
Cap Gemini	168	+ 2
CEP Communic.	293,10	+ 8,10
CGI Informatique	256	+ 26
Club Méditerranée	338,90	- 7,10
Dauphin Ota	182	+ 23
Génér. des Eaux	1 969	- 23
Ecco	345	+ 9
Euro Disney	63,70	- 2
Hachette	82,30	- 13,10
Havas	421,90	+ 2,90
Lyonnaise-Dumez	476,70	- 11,40
OGF	490	- 10
Pub. Fipacchi	391	+ 1
Publicis	529	+ 5
SITA	1 900	+ 45
Sligos	328	+ 23
Sodexho	1 039	+ 7
TF1	370,20	+ 33,20

Valeurs à revenu fixe

	27-11-92	Diff.
10 % 1978	100,11	-
9,80 % 1978	100,02	- 0,38
9 % 1979	100	- 1
10,80 % 1979	102,11	- 0,24
CNE 3 %	5 100	+ 100
CNB bq 5.000 F	99	-
CNB Par. 5 000 F.	99	+ 0,35
CNB Suez 5 000 F	99	+ 0,45
CNI 5 000 F	99,16	+ 0,14

NEW-YORK

Espoir de reprise

INDICE DOW JONES

+1,7 %

Wall Street a connu une embellie grâce à la publication de statistiques économiques reflétant une accélération de la reprise économique aux Etats-Unis. La hausse de l'indice Dow Jones a été de 1,7 % au cours de cette brève semaine, le marché étant fermé jeudi pour Thanksgiving et ayant terminé deux heures plus tôt vendredi. Les investisseurs ont retrouvé leur optimisme mardi grâce à l'annonce d'un bond de la confiance des consommateurs américains en novembre. Selon eux, ce regain de confiance devrait permettre une nette amélioration des ventes de détail durant la période des fêtes de Noël, ce qui bénéficiera à la Bourse. Le revenu individuel a d'ailleurs enregistré en octobre sa plus forte augmentation en dix mois (+1 %).

Autres bonnes nouvelles, le bond du produit intérieur brut (PIB) américain au troisième trimestre (+ 3,9 %, un résultat qui a dépassé de près de 1 % les prévisions des experts), l'envolée des reventes de logements en octobre ainsi que la progression des dépenses de consommation, et le recul des demandes hebdomadaires d'allocations chômage à la mi-novembre.

Les intervenants n'ont pas semblé réagir à l'annonce d'un net recul des bénéfices des entreprises américaines au troisième trimestre, purement conjoncturel selon le département du commerce, qui l'a attribué aux passages des ouragans « Andrew » et « Iniki » sur la Floride, la Louisiane et Hawaï.

Par ailleurs, les gestionnaires ont reporté leur attention sur l'évolution des taux d'intérêt américains à court terme qui sont récemment remontés. Ils craignent en effet qu'une accélération éventuelle du redressement de l'économie américaine au début de la présidence de Bill Clinton ne provoque une nette remontée des taux, rendant Wall Street dépendante, pour son soutien, de la performance des résultats des entreprises américaines, soulignent des analystes.

Indice Dow Jones du 27 novembre : 3 282,20 (c. 3 227,36).

	Cours 20 nov.	Cours 27 nov.
Alcoa	66 3/4	68 5/8
ATT	47 5/8	47 1/4
Boeing	34 3/8	37 7/8
Chase Man. Bank	26 3/8	27 1/4
Du Pont de Nemours	46 1/3	47 1/2
Eastman Kodak	40 3/8	42 3/8
Exxon	60 3/4	59 5/8
Ford	40 1/4	41 3/4
General Electric	80	82 7/8
General Motors	31	31 5/8
Goodyear	71 1/4	69 5/8
IBM	62 1/4	65 7/8
ITT	70 3/4	70
Mobil Oil	62 3/8	60 3/4
Pfizer	79 1/4	79 5/8
Schlumberger	63	60 3/4
Texaco	60 7/8	60
UAL Corp. (ex-Allegis)	116 7/8	120 7/8
Union Carbide	15	15 7/8
United Tech.	42 7/8	44 1/8
Westinghouse	9 3/4	12 3/4
Xerox Corp	77 1/8	79 1/2

TOKYO

Progression dans le calme

INDICE NIKKEI

+2,50 %

La Bourse de Tokyo a enregistré une hausse cette semaine, soutenue notamment par les achats des fonds de pensions publics. En l'espace de quatre séances, le Kabuto Cho étant fermé lundi, le Nikkei a gagné 437,01 points (+ 2,5 %) par rapport au vendredi précédent. Le volume d'affaires quotidien moyen s'est contracté à 242 millions de titres, contre 256 millions la semaine précédente. Il a représenté 210 milliards de yens (8,9 milliards de francs), contre 215 milliards précédemment. La séance de vendredi a cependant mis fin à six journées de hausses consécutives. Le recul fut modéré (- 0,05 %), et dû en grande partie à la prudence de certaines maisons de titres qui ont préféré vendre des actions et alléger leur position avant le week-end.

En début de semaine, les déclarations du premier ministre,M. Kiichi Miyazawa,laissant entendre que le gouvernement pourrait adopter de nouveaux projets de travaux publics pour stimuler l'économie,ont également reçu un bon écho à la Bourse. Les investisseurs étrangers, qui étaient restés jusque-là à l'écart, ont commencé à être plus actifs jeudi. Tous espèrent une adoption prochaine au Parlement d'un budget supplémentaire de relance économique. La baisse des résultats des banques a en revanche peu pesé sur les cours des valeurs. Les constructeurs automobiles ont gagné du terrain cette semaine, notamment Nissan et Honda. Les firmes électroniques (Toshiba et Hitachi) ont également été fermes.

Indices du 27 novembre : Nikkei 17 470,61 (c. 17 033,60); Topix 1 307,57 (c. 1 276,91).

	Cours 20 nov.	Cours 27 nov.
Ajinomoto	1 300	1 350
Bridgestone	1 140	1 150
Canon	1 300	1 330
Fuji Bank	1 780	1 790
Honda Motors	1 240	1 380
Matsushita Electric	1 070	1 120
Mitsubishi Heavy	529	540
Sony Corp.	3 840	4 000
Toyota Motors	1 410	1 400

LONDRES

Nouveau record

+ 1 %

La Bourse de Londres a terminé la semaine à un niveau record après deux belles séances de hausse jeudi et vendredi. L'indice Footsie a ainsi dépassé par deux fois son précédent sommet établi en mai dans l'euphorie éphémère qui avait suivi la victoire des conservateurs aux élections du mois d'avril. Il a ainsi culminé vendredi 27 novembre à 2 760,1 points dépassant le précédent pic (2 737,8 points) atteint le 11 mai. Encouragées par l'amélioration de la conjoncture américaine et des espoirs de reprise lente de l'économie britannique à partir du printemps, les valeurs ont fortement progressé. Le groupe sucrier Tate and Lyle, qui a annoncé la première baisse de ses résultats annuels depuis quatorze ans, a gagné 9 %. Les investisseurs ont apprécié la hausse de 7 % du dividende et les commentaires positifs sur les activités non américaines.

Indices du 27 novembre : 100 valeurs 2 760,1 (c. 2 732,4); 30 valeurs 2 077,5 (c. 2 035,9); fonds d'Etat 93,44 (c. 93,96); Mines d'or 68,8 (c. 64,1) .

	Cours 20 nov.	Cours 27 nov.
Allied Lyons	6,54	6,38
BP	2,33	2,31
BTR	5,01	4,98
Cadbury	4,51	4,45
De Beers	7,13	7,91
Glaxo	8,23	7,92
GUS	21,85	21,85
ICI	10,25	9,83
Reuters	12,91	13,27
RTZ	6	6,17
Shell	5,46	5,47
Unilever	10,80	10,88

FRANCFORT

Mauvaises nouvelles

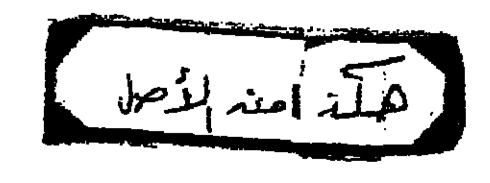
– 1,38 %

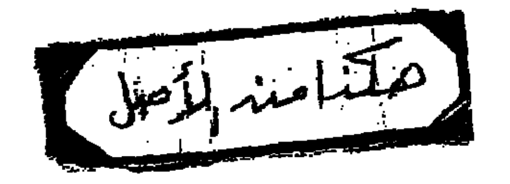
L'ambiance était morose cette semaine à la Bourse de Francfort, chaque journée ou presque apportant son lot de nouvelles décevantes, tant en ce qui concerne les indicateurs économiques que les résultats des entreprises. Le bilan se solde par une baisse de 1,38 % des cours. La West LB évoque *« une fragilité persistante du marché »*, et indique pour étayer sa thèse que le redressement observé à la mi-novembre n'a pas résisté à la série de mauvais résultats publiés par la suite. La Bundesbank a annoncé mardi que le taux de croissance de l'agrégat monétaire M3 en Allemagne réunifiée pour octobre par rapport à l'évolution moyenne au cours du dernier trimestre de 1991 avait atteint 10,2 % *(rythme annuel)*.

Volkswagen a indiqué que son bénéfice net pour les neuf premiers mois de 1992 avait chuté de 12,6 %. Son dividende pour 1992 sera inférieur à celui de 1991, a précisé la firme automobile.

Indice DAX du 27 novembre : 1 522,95 (c. 1 544,76).

	Cours 20 nov.	Cours 27 nov.
AEG	156,50	155,20
BASF	207,70	206,60
Bayer	260,50	251
Commerzbank	243,80	242
Deutschebank	679,70	666,60
Hoechst	241,90	234,50
Karstadt	521	500,20
Mannesman	224,80	223,20
Siemens	589,70	595,40
Volkswagen	287,50	267





CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'attrait des monnaies fortes

La Grèce vient d'émettre des *bons du Trésor* qui ont attiré *une* foule de souscripteurs. Les titres sont officiellement libellés en drachmes, mais tout se passe comme s'ils l'étaient en deutschemarks. Le service de l'intérêt et le remboursement du principal seront calculés au *cours de change en* vigueur au moment des paiements. Et, pour simplifier les choses, les coupures correspondent à des montants en marks exprimés en chiffres ronds : 1 000 DM, 2 000 DM, 5 000 DM, etc. Quant aux rendements (8 % pour une durée d'un an, 8,20 % pour trois ans et 8,50 % *pour cinq ans), ils sont plus* proches de ceux pratiqués à Francfort qu'à Athènes, où la rémunération des vrais certificats en drachmes du gouvernement grec atteint 23 % pour une durée de douze mois.

Cette opération et le succès qu'elle a remporté sont caractéristiques du climat actuel d'instabilité qui règne sur les marchés des changes. Les investisseurs recherchent surtout la sécurité des placements en devises fortes et, dans certains pays, on est de plus en plus tenté de les rassurer en introduisant des clauses d'indexation qui prémunissent contre la chute privisible de la valeur extérieure d'une devise faible. Lorsque l'écu *inspirait encore confiance, c'était* une référence de choix. Ce panier de monnaies européennes n'appartient à aucun Etat en propre. Son usage est libre sur tous les marchés du monde. Il n'en va pas de même des grandes devises européennes, qui, chacune, demeurent sous la surveillance des autorités de leur pays, lesquelles *réglementent de* près l'émission de nouveaux emprunts. Ainsi, par exemple, faut-il que les emprunts en francs français soient tous émis en France *et que ceux en deutschemarks le* soient en Allemagne. La transaction grecque qui, elle, a été lancée à Athènes, fait figure d'exception. Elle a beau être présentée comme une émission en drachmes, chacun la considère dans la pratique comme une opération en marks. Aussi nul ne s'attend que la formule soit reprise par d'autres Trésors publics. La situation est différente pour ce qui est du dollar des *Etats-Unis qui peut librement* servir à libeller des emprunts en dehors du territoire américain.

Le florin en évidence

Pour ce qui est des transactions normales en marks, le compartiment allemand de l'euromarché continue d'attirer des emprunteurs de tout premier plan qui sont en mesure d'y lever des fonds à des *conditions très intéressantes. Trois* signatures nouvelles y sont apparues la semaine passée, toutes pour une durée de cinq ans. Une émission a tout particulièrement retenu l'attention parce qu'elle annonce le retour d'un rare débiteur sur les *marchés européens* : celle de 300 millions de marks de titres subordonnés offerts pour le compte de la Banque africaine de développement. Cette organisation envisage de solliciter le marché du franc français l'année prochaine. Son émission en marks est dirigée par la DG Bank, et, au prix où les obligations étaient initialement offertes, les investisseurs pouvaient tabler sur un rendement de 7,48 %. Les deux autres émetteurs nouveaux sont la Communauté européenne du charbon et de l'acier et une des grandes entreprises d'électricité japonaises, celle de Kansai. Un nom français figure au calendrier, le Comptoir des entrepreneurs, *qui pourrait en décembre* faire sa première apparition sur le marché allemand des capitaux.

Un autre compartiment s'est mis en évidence ces derniers jours, celui du florin néerlandais, monnaie liée au mark et qui a l'avantage d'offrir des rendements supérieurs à ceux de la devise allemande. *C'est là qu'a été émise* une des opérations les plus réussies de cette fin de novembre. Le débiteur en est la société financière d'un groupe d'assurances, Fortis Finance. L'affaire porte sur 350 millions de florins pour une durée de dix ans. La banque ABN Amro en assure la direction. Elle avait fixé les conditions de l'emprunt de façon à procurer aux investisseurs un rapport de 7,68 %. Les titres se sont arrachés.

Pour ce qui est du franc français, la demande internationale a sensiblement diminué depuis une *semaine et les nouvelles opérations* sont devenues plus rares. La Banque européenne d'investissement, par l'intermédiaire de la Société générale, a porté à 2 milliards le montant de son récent emprunt 8,75 % qui viendra à échéance en 2002. *La nouvelle tranche*, de 1 milliard, a été construite de façon à rapporter quelque 8,40 % l'an. Elle était offerte à des conditions beaucoup plus sévères que la première et son placement est lent.

Le marché des obligations internationales en dollars n'a guère été sollicité parce que la semaine était *raccourcie aux Etats-Unis où jeudi* était férié. Il pourrait prochainement connaître un vif regain d'animation. On se prépare à une énorme émission d'au moins 2 milliards de dollars pour le compte du Trésor britannique.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le franc résiste

Après les nouvelles convulsions du système monétaire européen, et la dévaluation, attendue, de la peseta espagnole et de l'escudo portugais, le franc français a été, sinon vraiment attaqué, du moins «chatouillé» par la spéculation internationale, en même temps que la livre irlandaise et la couronne danoise. C'était bien naturel puisque ces trois dernières devises n'ont pas été touchées par les réajustements opérés depuis septembre.

Samedi 21 novembre, donc, à la demande du gouvernement espagnol et de la Banque d'Espagne qui voyait ses réserves fondre (plus de 3 milliards de dollars en quelques jours), la peseta était dévaluée de 6 %, *pourcentage qui s'ajoutait aux* 5 % du 16 septembre dernier, soit au total 11 %. En même temps, les restrictions apportées aux mouvements de capitaux, imposées il y a deux mois, étaient levées. Enfin, la Banque d'Espagne portait de 13 % à *13,75 % son taux d'intervention «pour freiner la tendance inflationniste»*, en fait pour protéger les nouvelles parités : il est tout de même curieux qu'une banque centrale relève ses taux au lendemain d'une dévaluation. En fait, beaucoup *d'analystes estiment que la* peseta reste encore surévaluée, et que la «purge» n'est pas terminée. Quant à l'escudo portugais, également déprécié de 6 %, il était entré trop haut dans le SME, compte tenu de l'inflation régnant dans le pays.

Déclenché par la mise en flottement de la couronne scandinave au milieu de la semaine dernière, le nouveau réaménagement s'est produit sans beaucoup de surprises, comme cela *avait été indiqué dans* ces colonnes (*le Monde* du 15 septembre), mais il a reporté l'attention de la spéculation sur d'autres monnaies du SME, à commencer par la livre irlandaise (punt) et la couronne danoise.

Certes, en Irlande comme au Danemark, l'inflation est sage et les *monnaies ne sont pas surévaluées*, mais les taux d'intérêt ne se sont *pas détendus à Dublin* depuis la mise en flottement de la livre sterling de septembre, les réserves de change de la verte Erin sont maigres, et l'Angleterre est trop proche. *En tout cas, les banques centrales* de ces pays ont pris leurs précautions, avec des taux d'intervention portés de 13,75 % à 30 % puis 100 % en Irlande, de 9,9 % à 15 % au Danemark, tandis qu'en Norvège, où l'on veut résister, ce taux *passait à 30 %. Pour M. Hans Tiet*meyer, vice-président de la Bundesbank, s'exprimant à Londres à la veille du week-end, *«une dévaluation de la livre irlandaise n'est pas nécessaire»*.

A Paris et ailleurs, la spéculation internationale, notamment américaine, a testé la résistance du franc. Le cours du mark, qui était retombé au début de la semaine dernière au-dessous de 3,37 francs, pour remonter à 3,39 francs à la veille du week-end, poussait une pointe à 3,40 *francs lundi et mardi de cette* semaine, cours auquel la Banque de France faisait savoir qu'elle intervenait. Du coup, le mark revenait aux environs de 3,39 francs, avec toute*fois un peu de* «fièvre rampante».

On voit mal, après le fameux communiqué franco-allemand du 23 septembre, qui assurait publiquement à la Banque de France le soutien inconditionnel de la Bundesbank, ce que la *spéculation peut* espérer. Mais il faut reconnaître que la crise ouverte par l'accord signé entre la Commission de Bruxelles et les Etats-Unis sur les produits agricoles *n'est pas de nature à faire tout* à fait retomber la «fièvre» évoquée plus haut.

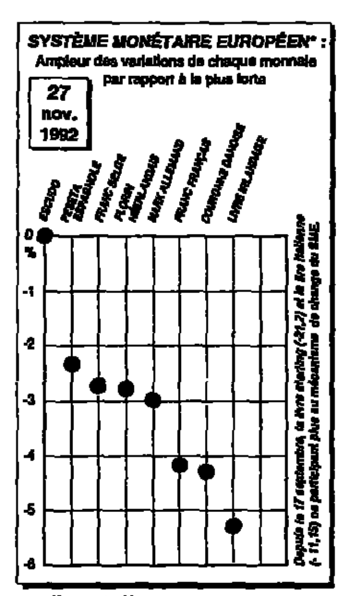
FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 23 NOVEMBRE AU 27 NOVEMBRE 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,5100	8,2152	2,1842	2,4220	49,8451	2,7240	2112,87
	–	1,5250	8,2121	2,1838	2,4296	50,0048	2,7328	2090,78
New-York	1,5100	–	18,3807	69,1324	62,3441	3,0294	55,4374	0,00715
	1,5250	–	18,5701	69,8324	62,7943	3,0497	55,8036	0,00729
Paris	8,2152	5,4405	–	376,1148	339,1833	16,4814	301,5798	3,8882
	8,2121	5,3850	–	376,0475	338,1476	16,4227	300,5022	3,9278
Zurich	2,1842	1,4465	26,5876	–	90,1808	4,3820	80,1829	1,0338
	2,1838	1,4320	26,5924	–	89,9215	4,3672	79,9107	1,0445
Francfort	2,4220	1,6040	29,4826	110,8884	–	4,8591	88,9135	1,1463
	2,4286	1,5925	29,5729	111,2081	–	4,8567	88,8672	1,1616
Bruxelles	49,8451	33,01	6,0675	22,8206	20,5798	–	18,2982	2,3591
	50,0048	32,79	6,0891	22,8980	20,5903	–	18,2980	2,3917
Amsterdam	2,7240	1,8040	331,58717	1,24715	112,46882	5,46501	–	1,289262
	2,7328	1,7920	332,77623	1,25140	112,52747	5,46508	–	1,307075
Milan	2112,87	1399,25	257,1914	967,3349	872,3504	42,38867	775,6375	–
	2090,78	1371,00	254,5961	957,4822	860,9105	41,81153	765,0670	–
Tokyo	187,92	124,45	22,87474	86,03526	77,58728	3,77007	68,98559	0,088941
	189,10	124,00	23,02693	86,59218	77,86499	3,78164	69,19643	0,090445

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 27 novembre, 4,37163 F contre 4,3427419 F le vendredi 20 novembre 1992.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

La morosité de l'aluminium

Dans la famille des métaux non-ferreux, l'aluminium occupe une place à part. Métal centenaire – sa fabrication date de 1886 – il n'a été dépassé par aucun matériau plus performant. Bien au contraire. Après l'acier, «l'alu» est le métal le plus utilisé dans le monde, aussi bien pour l'armement, l'aéronautique, l'automobile, le bâtiment que le conditionnement. Il s'est même substitué à d'autres métaux pour ses qualités de légèreté et de malléabilité. A titre d'exemple, le fer-blanc dans l'emballage a disparu de notre univers quotidien au profit de l'aluminium.

Les cours, pour autant, n'en *finissent pas de descendre* : ils s'établissent, depuis un mois, à 1 200 dollars (6 480 francs environ) la tonne, alors qu'ils avaient déjà chuté entre février et octobre à 1 300 dollars, leur plus bas niveau depuis janvier 1990.

Selon les analystes du secteur, ces prix en termes réels (c'est-à-dire corrigés de l'inflation et des variations de change) seraient les plus bas depuis vingt-cinq ans. L'offre n'est pourtant plus pléthorique : la production mondiale a baissé par rapport à l'année dernière : 14,8 millions de tonnes en *1992 contre 15,1 millions* de tonnes en 1991. Signe des temps : *plusieurs compagnies* nord-américaines et européennes (Alcoa, Kaiser et Pechiney) ont demandé aux industriels de *«suivre l'exemple»* du premier producteur mondial d'aluminium, le groupe canadien Alcan. Sa direction a récemment *décidé* de réduire ses capacités. La production de ses unités n'atteindra plus que 30 000 tonnes en 1992 contre 57 000 tonnes en 1991.

Une mesure probablement inspirée par le bilan déficitaire du groupe, qui a enregistré pour cette année une perte consolidée de 10 millions de dollars. Les grands producteurs mondiaux de part et d'autre de l'Atlantique n'avaient pas attendu Alcan pour ralentir leurs activités au fur et à mesure de la baisse des cours : dès 1991, la production occidentale (hormis les pays de l'Est) s'était déjà rétractée de 900 000 tonnes.

Quant à la consommation mondiale, en dépit de la désaffection du monde développé pour l'industrie militaire – ce secteur constitue le premier débouché de l'aluminium, – elle n'a enregistré que 0,2 % de baisse à ce jour. Un volume certes regrettable mais *dérisoire au regard du recul de* la demande observée sur le nickel, par exemple (– 3 %) ou sur le cuivre (– 1,2 %).

La vague déferlante venue de l'ex-URSS

Globalement, l'offre et la demande mondiales semblent donc s'équilibrer autour de 15 millions de tonnes pour l'exercice en cours. Seul indice inquiétant : l'augmentation des stocks ; ils s'établissent à environ 1,5 million de tonnes, soit *le double des niveaux* d'il y a trois ans. Et encore ces chiffres ne représentent-ils que les stocks du LME (London Metal Exchange). Si on y ajoute les volumes entreposés dans les usines réparties à travers le monde, il faut compter, selon les experts, 3,3 millions de tonnes de réserve.

Faut-il voir dans ce gonflement la cause de la morosité actuelle ? Certes, non ; *l'aluminium souffre* avant tout de traumatisme et d'incertitude. Le traumatisme soviétique : *«Qui pouvait prévoir la vague déferlante venue de l'ex-URSS?»* s'interroge Mme Dominique Simon chez Pechiney. Avant l'éclatement du bloc soviétique, *la Russie* exportait en moyenne 200 000 tonnes par an. En 1991, les flux en provenance de l'Est ont inondé l'Europe. Moscou a ainsi déversé 900 000 tonnes d'aluminium, soit environ 6 % de l'offre mondiale. Le marché est d'autant plus déstabilisé que les tonnages en *cause sont difficilement mesurables*. Les analystes ne disposent, en la matière, que de statistiques douanières. Le World Bureau of Metal Statistics peut difficilement prendre en compte, par exemple, les chargements entreposés dans les «ports libres» comme Rotterdam ou Trieste.

Dans ce contexte, l'effort des producteurs occidentaux pour contrôler l'offre est réduit à néant. Fait significatif : l'ex-URSS a encombré le marché avec un tonnage identique à celui que l'Ouest avait supprimé. Plus inquiétante *encore est la percée des pays* arabes que la guerre du Golfe, étrangement, n'a pas affectée en ce domaine. Misant sur leurs richesses énergétiques – en l'occurrence leur gaz naturel qui alimente en électricité les fonderies d'aluminium, – les Etats du Golfe (Bahreïn, Emirat de Dubaï, Arabie saoudite et Qatar) *se sont lancés dans la* conquête du marché mondial grâce à l'édification de gigantesques fonderies. Si le Moyen-Orient ne représente actuellement que 3 % du marché mondial, le mouvement ira probablement en s'accélérant.

Ce redéploiement, en fait, correspond à une nouvelle géographie de l'aluminium redessinée autour des pôles d'énergie bon marché. *L'aluminium est un métal gourmand* en énergie ; la transformation de la bauxite en alumine puis en aluminium au Moyen-Orient coûte 1 200 dollars la tonne en moyenne, soit 500 dollars de moins qu'en Europe ou aux Etats-Unis. Seuls le Canada *et l'Australie* sont en mesure de rivaliser avec ces coûts grâce à leurs ressources hydroélectriques ou fossiles, de même que le Brésil et le Venezuela.

«Tant que le marché sera en surcapacité, il ne faut pas s'attendre à une augmentation des prix», pronostiquait, au début du mois de novembre, David Morton, président d'Alcan. L'arrivée en force des *nouveaux producteurs* du Sud ne peut qu'alimenter son pessimisme.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 27-11
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 474 (+ 43) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 220 (+ 34) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 070 (+ 595) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	253,40 (– 4,1) Dollars/tonne
Café (Londres) Janvier	956 (– 12) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	Clos (–) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	375 (+ 5) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	213 (=) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	181,8 (– 0,4) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent Décembre	18,975 (– 0,375) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 20-11-92	Cours 27-11-92
Or fin (kilo en barre)	57 900	58 450
– (kilo en lingot)	58 100	58 600
Pièce française (20 fr.)	332	334
• Pièce française (10 fr.)	390	409
Pièce suisse (20 fr.)	334	335
Pièce latine (20 fr.)	328	349
• Pièce tunisienne (20 fr.)	330	330
Souverain	430	443
• Souverain Elisabeth II	442	438
• Demi-souverain	301	306
Pièce de 20 dollars	2 100	2 205
– 10 dollars	1 050	1 087,50
• – 5 dollars	665	650
– 50 pesos	2 185	2 190
• – 20 marks	410	421
– 10 florins	347	345
• – 5 roubles	242	236

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La Bundesbank persiste et signe

Non, la Banque fédérale d'Allemagne n'a pas réduit, jeudi, le taux de ses pensions à court terme qui est resté fixé à 8,75 %, à la grande déception de certains, et sans surprise pour les observateurs avisés. Il n'était guère concevable, en effet, que la Bundesbank abaisse sa garde, comme l'a indiqué, en fin de semaine, M. Hans Tietmeyer, son vice-président : *«Bien sûr, nous aimerions que nos taux soient plus bas, mais sur la base d'un rythme d'inflation plus raisonnable. Nous n'avons pas de marge de manœuvre pour une diminution de nos taux officiels.»*

Pour octobre, la hausse des prix de détail en Allemagne a été de 3,7 % en glissement annuel, près du double des objectifs officiels (2 %), atteignant 4,2 % à la mi-novembre dans le Land de Hesse et 4,7 % en Bavière. En outre, la masse monétaire M3 a progressé de 10,2 % en octobre sur la moyenne du quatrième trimestre *1991, les crédits accordés à l'économie* augmentant de 11 % sur un an, avec toutefois une amorce de ralentissement depuis l'été. Un point noir : les loyers ont augmenté de 7,9 % en mai, en raison de la pénurie de logements.

Conjuguées avec les tensions au sein du système monétaire européen et la crise agricole, ces indications entretiennent à Paris une sorte de fièvre maligne qui se traduit par un maintien des taux d'intérêt à court terme à 9 3/4 % *environ au jour le jour et au-dessus* de 10 % à 1 mois-3 mois.

Sur le MATIF, dont l'échéance décembre a terminé à 110,04 contre 110,70, il y a huit jours, l'ambiance est plutôt morose. *«Il n'y a rien à attendre dans l'immédiat»*, estiment les opérateurs. Le rendement de l'OAT 10 ans est passé de 8,10 % à 8,25 % après une pointe à 8,35 %, l'écart avec le Bund allemand *10 ans passant à 0,84 point. Pour* la semaine prochaine, une hausse des rendements du Bund provoquée par une recrudescence des revendications salariales en Allemagne, pourrait pousser les cours du MATIF à la baisse. Selon les analystes de la Société générale, le marché domestique français *«prend maintenant une allure nettement négative qui pourrait l'entraîner sur des niveaux nettement plus bas. Les indicateurs de tendance sont maintenant tous vendeurs»*. Pour eux, *«la plus grande prudence s'impose toujours, même s'il est possible de voir le marché rebondir et donner l'impression de repartir à la hausse»*.

Notons, enfin, que le président du *MATIF*, M. *Gérard Pfauwadel*, prévoit une augmentation de 50 % de l'activité de cet organisme en 1992, expliquant cette progression par les turbulences des marchés et par une présence accrue des étrangers qui, chacun le sait, «font» souvent la tendance à Paris.

Optimiste malgré les turbulences

Le marché obligataire continue d'afficher un solide optimisme, malgré les *turbulences* des marchés des changes, ce qui n'empêche pas *les non-résidents de se montrer* présents. Quatre émetteurs se sont présentés, pour un total de 5 milliards de francs, avec en tête la SNCF, grande signature. Cette dernière a levé, *sans difficultés*, 2,5 milliards de francs, sous la houlette de la Banque Indosuez, de la Société générale et de J. P. Morgan, en deux tranches égales, l'une pour le marché *domestique* et l'autre pour l'étranger, le tout avec un coupon de 8,60 %, 8,64 % réel, soit 0,35 point au-dessus du rendement de l'OAT. La BNP et la Caisse des dépôts ont dirigé l'emprunt des Charbonnages de France, *pour 1 milliard de francs à* 8,60 %, le rendement réel s'inscrivant à 0,43 point au-dessus de l'OAT, écart jugé trop réduit pour le marché qui s'est montré un peu *réticent*.

Un cas intéressant a été celui de *l'émission du Crédit immobilier de* France, 1 milliard de francs sur 10 ans à 9 % nominal, avec un rendement réel supérieur de 0,95 point à celui de l'OAT dix *ans sous la direction de Paribas*. Cette émission a été massacrée par une grande partie du marché, effrayée par l'adjectif «immobilier», et recherchée par une autre, *qui sait* parfaitement que l'émetteur, avec 130 milliards de francs de crédit sur des résidences principales de «petits» acquéreurs et 9 milliards de francs de fonds propres, ne présente pratiquement aucun risque. Mais c'est un émetteur nouveau, donc peu ou pas connu, et il faut, pour l'apprécier, faire un peu d'effort.

Le GITT (Groupement des industries du tourisme) enfin a appelé 480 millions de francs, avec le concours de la Société générale, avec une durée de 5 ans, assez rare, un coupon nominal de 9 % et, surtout, un rendement réel de 9,33 %, 1,2 *point au-dessus de* l'OAT, qui a séduit les souscripteurs.

A l'occasion d'un séminaire tenu cette semaine, il a été annoncé que l'encours cumulé des valeurs du Trésor détenues par les non-résidents s'élevait, au *30 septembre* 1992, à 487,5 milliards de francs, soit environ le tiers de la dette négociable de l'Etat français, contre 405,9 milliards de francs à la fin de 1991. Sur ces 487,5 milliards de francs, les obligations *comptent pour 299 milliards de* francs (61,33 %) et les bons du Trésor pour 188,5 milliards de francs. Pour les neuf premiers mois de 1992, les flux nets des non-résidents se sont *traduits* par des achats de 81,6 milliards de francs, dont 66,7 pour les OAT. Comme ces achats se sont poursuivis en octobre, après la crise monétaire de septembre, on peut penser que près de la moitié du déficit *budgétaire de l'année* 1992 aura été financée par ces mêmes non-résidents.

En ce qui concerne les émissions du Trésor en écus, dont le stock s'élève à 10,5 milliards actuellement (69 milliards de francs) et qui *doivent* représenter annuellement 15 % du total, elles ont été stoppées à 2,15 milliards d'écus, soit l'équivalent de 14 milliards de francs au lieu des 25 milliards de francs prévus, cela en raison du marasme provoqué sur le marché de l'écu par les événements récents. En 1993, a déclaré M. Jean-Claude Trichet, directeur du Trésor, on devrait revenir aux objectifs fixés. Il a indiqué, enfin, *qu'entre août et septembre* 1992 les non-résidents avaient vendu pour environ 9 milliards de francs de valeurs du Trésor, tout en acquérant 7 milliards de francs d'OAT, *ce qui indique un basculement* du court terme sur le long terme.

F. R.

Le Monde

Après plus de deux ans de rebondissements

Echec des négociations entre Suez et l'UAP au sujet de Victoire

Le conseil d'administration de la Compagnie financière de Suez, réuni à titre exceptionnel jeudi 26 novembre dans la soirée, a rejeté définitivement tout accord avec l'UAP concernant la compagnie d'assurances Victoire et sa filiale allemande Colonia.

L'UAP, qui détient 34 % de Victoire payés en 1989 au prix fort (14 milliards de francs), cherche depuis plus de deux ans à obtenir en échange de cette participation minoritaire une position majoritaire dans Colonia, le troisième assureur allemand. A chaque nouvel épisode, une solution semblait à portée de la main, avant d'être finalement rejetée.

La démission, le 4 septembre (*le Monde* du 5 septembre), de M. Jean Arvis, président de Victoire, ouvertement hostile à tout compromis avec l'UAP, n'a manifestement pas permis de sortir de l'impasse. Ultime rebondissement de cette affaire entre deux poids lourds de la finance française, le conseil d'administration de Suez s'est réuni jeudi 26 novembre dans la soirée pour se pencher sur la dernière mouture d'un possible accord avec l'UAP visant à associer la compagnie publique au capital de Colonia. Un schéma que le conseil a rejeté jeudi à l'unanimité. La dernière proposition de M. Jean Peyrelevade, président de l'UAP, reprenait en l'améliorant celle esquissée en avril et avalisée dans un premier temps par M. Gérard Worms, président de Suez, avant d'être repoussée, alors, par le conseil de la Compagnie financière.

Il s'agissait en échange des 34 % de la compagnie d'assurances publique dans Victoire de créer un holding intermédiaire détenu à parité (50-50) par Suez et l'UAP et contrôlant la société de tête du groupe Colonia (Colonia Konzern). Dans une seconde étape, l'UAP aurait pu obtenir le contrôle de 100 % de l'ensemble Colonia, Victoire disposant d'une option de vente sur ses 50 %. Revenant à la charge, M. Peyrelevade proposait dans son dernier schéma d'ajouter une soulte de 1 milliard de francs. Une somme jugée insuffisante du côté de Suez *« pour échanger une position majoritaire contre une mise en minorité »*.

L'origine de cette affaire complexe remonte à l'été 1989 quand Suez se lance, avec succès, dans une bataille boursière en prenant le contrôle du groupe d'assurances Victoire pour 23 milliards de francs. Une proie d'autant plus tentante qu'elle vient de mettre la main sur un joyau, le numéro trois de l'assurance allemande, Colonia. Mais Suez – qui a conquis de haute lutte la Société générale de Belgique seize mois auparavant – n'a pas les moyens de ses ambitions. La « vieille dame » se trouve contrainte d'appeler à la rescousse l'un de ses actionnaires, l'UAP, qui pour 14 milliards de francs prend 34 % de Victoire... Provisoirement, se dit-on alors. En fait, M. Peyrelevade louche sur Colonia, qui lui donnerait un accès sans pareil au marché allemand. Mais depuis les 14 milliards de francs ne lui ont pas apporté grand-chose.

Tout laisse à penser que si une solution de la dernière chance n'est pas trouvée au début de la semaine à venir, l'UAP risque d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour forcer Suez à composer. Avec plus de 10,4 % des droits de vote et 6,4 % du capital, l'assureur public est de loin le premier actionnaire de Suez. On peut se demander si M. Peyrelevade, dont la position serait bien plus fragile à partir de mars 1993 en cas de victoire de l'opposition aux élections législatives, ne sera pas tenté de jouer le tout pour le tout. Considéré un temps comme le « parrain » du capitalisme français, il traîne le dossier Victoire comme un boulet.

Une question agite le petit monde des affaires, *« comment l'UAP va-t-elle pouvoir réagir ? »*

ÉRIC LESER

Sans fleurs mais avec des épines

EINDHOVEN

de notre envoyé spécial

« Au moins sait-on où l'on en est » : c'est en ces termes lapidaires que M. Benoît Jolivet, président du directoire d'UAP International, a commenté, vendredi 27 novembre, la rupture des négociations avec Suez. Venu aux Pays-Bas – en remplacement de M. Jean Peyrelevade, PDG de l'UAP, retenu à Paris pour la raison que l'on devine – inaugurer le nouveau siège, à Eindhoven, de la branche Vie de la dynamique filiale néerlandaise du groupe, M. Jolivet n'a pas voulu préciser à qui incombait la responsabilité de cette rupture, la qualifiant simplement de *« clarification a contrario »*. Une clarification qui, en tout cas, ne paraît pas être du goût de l'assureur public : elle entraîne, en effet, un *statu quo* autour de Victoire ; or, comme l'a encore dit Benoît Jolivet, sans plus penser au *« superbe bouquet de fleurs »* qu'il avait reçu à son arrivée selon une tradition bien néerlandaise : *« La situation ne nous convient pas parce que, comme l'on dit, nous n'en avons pas pour notre argent. »*

CHRISTIAN CHARTIER

Les suites d'une OPA manquée

M. Albert Frère va reprendre en main la Banque Bruxelles Lambert

AMSTERDAM

de notre correspondant

Le dernier mot est loin d'avoir été dit dans l'affaire de l'OPA que le groupe financier néerlandais Internationale Nederlanden (ING) avait envisagé de lancer sur la banque belge Bruxelles Lambert (BBL) avant d'y renoncer brutalement jeudi 19 novembre (*le Monde* daté 22-23 novembre). Dommageable pour l'image d'ING, déjà entachée par le brutal changement de président survenu fin septembre (*le Monde* du 23 septembre), ce revirement a aussi donné le coup d'envoi d'une vigoureuse reprise en main de BBL par son actionnaire prépondérant, le groupe GBL du financier Albert Frère.

Détenant 16 % de BBL, Albert Frère est à la tête d'une coalition d'actionnaires qui, opposés depuis le début à la reprise de la banque par ING, entendent faire payer à certains membres de la direction leur faux pas, voire leur trahison. *« Certaines influences au sein du conseil ne s'exerceront plus »*, a déclaré, vendredi 27 novembre, à Eindhoven, où il était de passage, M. Pierre Labadie, membre du directoire d'UAP International et administrateur délégué de la Royale Belge (assurances), qui possède 8 % de BBL.

GBL et Royale Belge constituent selon lui *« le noyau dur »* de l'actionnariat « rebelle », qui compte encore les assurances Winterthur; le Crédit communal de Belgique et la Banque internationale du Luxembourg, soit 40 % du capital de BBL. *« Nous avons été systématiquement mis en minorité pendant tout l'exercice 1992 »*, a expliqué M. Labadie ; mais avec la renonciation d'ING, l'heure des comptes a sonné : *« Nous allons mettre la direction de BBL en adéquation avec l'actionnariat. »*

Les raisons de la volte-face du financier néerlandais restent mystérieuses. ING avait invoqué une révision de l'évaluation des actifs, l'ayant amenée à envisager de baisser son prix initial de rachat de 3 600 francs belges par action. Mais M. Labadie a affirmé qu'ING *« n'avait pas d'autre offre et qu'il n'y avait pas eu de négociations sur le prix »*. Il est vrai que GBL avait fait savoir début novembre que les 3 600 francs ne lui convenaient pas. *« C'était un prix minimum »*, a confirmé M. Labadie.

Mais, moins que le souvenir de cet éventuel « bradage », c'est celui de l'audit approfondi que la direction majoritaire de BBL avait permis à ING de faire qui rend GBL et ses alliés vindicatifs. *« Un véritable streep-tease, un déshabillage complet de la banque »*, se souvient M. Labadie, qui ajoute : *« ING a eu accès à des informations que même l'actionnaire prépondérant n'avait jamais eues ! »* Lesquelles ? Il ne le dit point, précisant quand même qu'on n'a pas *« découvert de cadavre dans le placard »*.

C'est sans doute pourquoi *« GBL et Royale Belge gardent une confiance totale dans BBL »*. Mais celle-ci a quand même besoin d'un partenaire : *« L'intérêt de BBL est de nouer une alliance avec une banque d'envergure européenne »*.

CHRISTIAN CHARTIER

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision »

Le numéro du « Monde » daté 28 novembre 1992 a été tiré à 477 393 exemplaires.

Pour rattraper le retard pris sur les Japonais

Triple alliance européenne dans les écrans plats

Les groupes européens Philips, Sagem et Thomson Consumer Electronics (TCE) créeront une société commune pour développer et produire des écrans plats à cristaux liquides. Importante, cette initiative européenne intervient quelques jours seulement après la constitution, aux Etats-Unis, d'un consortium pour promouvoir cette technologie. Avec l'objectif, de part et d'autre de l'Atlantique, de ne pas se laisser distancer par les géants japonais de l'électronique.

Les écrans plats à cristaux liquides ont été inventés aux Etats-Unis, il y a plus de trente ans. Pourtant ce sont les Japonais – Sharp, notamment – qui dominent de la tête et des épaules ce marché évalué à 3,5 milliards de dollars (18 milliards de francs) et appelé, selon les spécialistes, à exploser dans quelques années. Aujourd'hui, ces écrans dits « à matrice active » équipent micro-ordinateurs et téléviseurs de poche. Demain, ils devraient envahir les tableaux de bord automobiles et les visiophones (téléphones à images), chasser le tube cathodique des téléviseurs et devenir un élément-clé des terminaux « multimédias » mariant informatique et vidéo.

Pour conserver leur leadership et défendre leurs cinq ans d'avance dans la maîtrise – extrêmement complexe, – du processus industriel, les Japonais ont, selon *Business Week*, déjà investi 3 milliards de dollars. Ils pourraient encore accroître leur effort. Canon aurait consacré, cette année, 145 millions de dollars au développement de son outil de production. Sharp aurait décidé d'y consacrer 900 millions de dollars d'ici la fin de 1993. *« Pour leurs concurrents occidentaux, ne pas réagir, c'était se laisser définitivement distancer*, explique un spécialiste. *C'était maintenant ou jamais. »*

Ne détenant plus, selon le *Washington Post*, que 5 % du marché mondial des écrans plats, une douzaine de sociétés américaines, ATT et Xerox notamment, ont annoncé récemment la création d'un consortium dans l'espoir de combler leur retard. Ils bénéficieront de l'appui de l'Agence fédérale pour les programmes militaires de recherche (DARPA) qui prévoit d'y consacrer 12 millions de dollars par an. *« Pour leur approvisionnement, les fabricants américains de micro-ordinateurs comme Apple ou même IBM – malgré son joint-venture avec Toshiba – ne veulent pas dépendre exclusivement de leurs fournisseurs japonais*, commente un expert. *Le raisonnement vaut pour les fabricants européens de téléviseurs. »*

En ordre dispersé

Des Européens qui avançaient jusqu'ici en ordre dispersés. La multinationale néerlandaise Philips avait annoncé, en octobre 1991, l'effort le plus important, prévoyant d'investir près d'1 milliard de francs dans deux unités de production à Eindhoven. La première emploie déjà 450 personnes à la mise au point des procédés de fabrication. La seconde, en construction, produira en série, dès la mi-1993, des écrans allant de 2,8 à 14 pouces de diagonale. Sagem, qui s'intéresse surtout à l'équipement des automobiles et aux terminaux téléphoniques, a constitué, dès 1988, le GIE Planecran avec le CNET, le centre de recherches de France Télécom. TCE, enfin, a créé avec Sextant Avionique, un centre de recherche, Thomson LCD, produisant depuis la fin 1990 une centaine d'écrans plats par an, pour l'équipement des tableaux de bord d'avion.

L'accord signé, jeudi 26 novembre, va mettre de l'ordre dans ces initiatives. Il prévoit, en effet, la création au 1er janvier d'une coentreprise (joint-venture) – dont le montant du capital n'a pas été précisé – dont Philips détiendra 80 %, les deux sociétés françaises prenant chacune 10 %. Les trois groupes apporteront leur savoir-faire dans le développement, la production et le marketing des écrans plats à cette nouvelle entité qui disposera de la licence d'exploitation exclusive de la technologie du CNET. Parallèlement, Philips prendra 10 % du capital de Thomson LCD. Exclue de ce premier accord, la recherche devrait bientôt constituer, avec l'appui de la Communauté européenne, le deuxième volet de cette triple alliance européenne.

PIERRE-ANGEL GAY

Un contrat de 74 millions de dollars

Des combustibles irradiés américains bientôt retraités à La Hague

Des Américains seraient sur le point de passer à la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA) un contrat de 74 millions de dollars pour le retraitement à La Hague d'une centaine de tonnes de combustibles irradiés provenant de la centrale de Shoreham, située à Long-Island, dans la banlieue de New-York. C'est ce qu'affirme la Lipa, l'agence d'Etat chargée du démantèlement de cette installation, qui espère ainsi récupérer une dizaine de millions de dollars dans l'opération.

Ce contrat ne marque pas, de la part des Etats-Unis, un changement radical de politique et un retour au retraitement des combustibles irradiés prôné par les Français et les Britanniques. L'affaire est en fait la conséquence du refus, voici plusieurs années, des autorités de l'Etat de New-York de démarrer la centrale toute neuve de Shoreham. Achevée en 1984, cette installation ne fut jamais couplée au réseau, les élus jugeant qu'il serait impossible d'évacuer les 2,5 millions de personnes de cette zone urbaine en cas d'accident. Le cœur de cette centrale contient donc de ce fait une quantité importante d'uranium enrichi.

Le BRGM va être complètement restructuré

Le conseil d'administration du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a approuvé à l'unanimité et une abstention (celle de la CGT) la proposition de restructuration complète de cet organisme qui lui a été proposée lors de son assemblée générale du 26 novembre par son président, M. Claude Allègre.

L'idée de base de cette réforme est la séparation complète des activités de service public de celles se rapportant à des domaines « concurrentiels ». Dans le service public seront inclus le Service géologique national (existant depuis longtemps), un nouveau Service minier national (à créer), et, dépendant de l'un et de l'autre, la Banque de données du sous-sol (sorte de « dépôt légal » de toutes les données recueillies en France existant depuis plusieurs décennies), ainsi qu'un établissement public de recherche. A ces trois grandes divisions s'ajoutera une structure horizontale légère qui aura pour but de vendre à l'étranger le savoir-faire et les compétences relevant du secteur « service public ».

Les activités « concurrentielles » seront regroupées dans deux filiales : l'une, où le BRGM sera majoritaire, se consacrera à tout ce qui concerne l'environnement, en particulier l'hydrologie ; l'autre, où le BRGM sera minoritaire, s'occupera des mines. M. Allègre a assuré qu'il n'y aurait aucun licenciement « sec » parmi les 1 500 personnes qui travaillent dans l'établissement.

□ **Le procès de la « couscous connection ».** – Alors qu'une peine de douze ans de prison a été requise contre M. Habib Ben Ali, frère du président de la République tunisienne, au cours du procès à Paris des trafiquants de drogue de la « couscous connection » (*le Monde* du 19 novembre), l'ambassade de Tunisie en France a dénoncé *« l'évidente manipulation faite par les islamistes et les opposants au régime* [tunisien] *installés à Paris* [dont l'objectif] *est, dès le début, de faire de ce procès de droit commun une affaire à dimension politique »*. De son côté, le président de l'Ordre des avocats de Tunisie, Me Abdedlwahab Behi, a estimé qu'une condamnation de trois des accusés – dont M. Ben Ali – absents des audiences à Paris et se trouvant en Tunisie, serait une violation de la convention judiciaire franco-tunisienne. *« En vertu de cette convention, les Tunisiens résidant en Tunisie ne peuvent être poursuivis et jugés qu'en Tunisie »*, a déclaré Me Behi.

Ancienne résidence des souverains autrichiens

Le palais de la Hofburg à Vienne a été endommagé par un incendie

Après Windsor, il y a une semaine, le sort semble s'acharner sur les résidences princières. Le palais de la Hofburg, au cœur de la vieille ville de Vienne, où ont vécu les souverains autrichiens, a été gravement endommagé par un incendie qui a éclaté jeudi 26 dans la soirée (*le Monde* du 28 novembre).

Cet énorme bâtiment composite, de forme irrégulière, propriété de l'Etat autrichien, a été construit à partir du quinzième siècle (des parties sont même plus anciennes) et les travaux ont été poursuivis jusqu'à la veille de la première guerre mondiale. La salle des Redoutes qui a été complètement détruite date du seizième siècle. Elle abritait, au moment de l'incendie, les négociations sur le désarmement dans le cadre de la CSCE, mais sa vocation (qu'elle retrouvait de temps en temps) était d'être une salle de bal et de concert. Beethoven y dirigea à plusieurs reprises et l'Opéra de Vienne y donnait parfois des représentations.

Le feu a un moment menacé le Manège espagnol voisin et les écuries des célèbres Lipizzan : les soixante-neuf chevaux blancs ont dû être évacués. La Bibliothèque nationale qui recèle plus de deux millions de volumes dans un bâtiment baroque du dix-huitième siècle, perpendiculaire à la salle des Redoutes, est restée elle aussi intacte, mais une partie de ses collections les plus précieuses a été également évacuée.

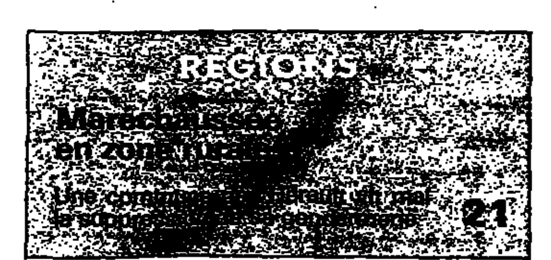
Les causes du sinistre n'ont pas été identifiées. M. Richard Kastner, l'administrateur de la Hofburg, a démenti que des travaux soient à l'origine de l'incendie. Il a confirmé, en revanche, que l'ancienne résidence impériale n'était pas assurée. Il a estimé que les dégats matériels devaient s'élever à 250 millions de francs. Selon le président de la commission du patrimoine autrichien, M. Gerhard Sailer, les travaux de reconstruction pourraient être entrepris rapidement mais dureront au moins de trois à quatre ans.

□ **ESPAGNE : l'assassin d'une immigrée dominicaine était un garde civil.** – Un garde civil de vingt-cinq ans, Luis Merino Pérez, et trois jeunes d'environ seize ans ont été arrêtés mercredi 25 novembre pour le meurtre d'une immigrée dominicaine. Le vendredi 13 novembre, masqués, ils avaient pénétré en force dans une vieille discothèque abandonnée d'un faubourg de Madrid où vivaient une trentaine de Dominicains. Le garde civil avait alors tiré à plusieurs reprises, tuant net Lucrecia Pérez Martos et blessant son ami. Cet assassinat avait suscité aussitôt un regain d'activités des groupuscules fascistes et xénophobes et, en réaction, une série de manifestations contre le racisme (*le Monde* du 20 novembre). – *(Corresp.)*

□ **TADJIKISTAN : instauration d'une République parlementaire.** – Le Parlement tadjik, réuni à Khodjant, dans le nord du pays, pour mettre fin à la guerre civile, a décidé, vendredi 27 novembre, de supprimer la fonction présidentielle et d'instituer une République parlementaire au Tadjikistan. La veille, les députés avaient décrété une amnistie générale. – *(AFP, Itar-Tass.)*

□ **TIMOR-ORIENTAL : M. Gusmao risque la peine de mort.** – Le chef du Fretilin (Front de libération du Timor-Oriental), M. Xanana Gusmao, capturé le 20 novembre à Dili, par des militaires indonésiens, a été transféré dans l'île voisine de Bali. Djakarta semble vouloir juger le leader indépendantiste pour rébellion (passible de la peine de mort).

□ **VIETNAM : visite du premier ministre chinois.** – M. Li Peng devait entamer, lundi 30 novembre, une visite officielle à Hanoï – le premier déplacement d'un premier ministre chinois dans cette capitale depuis 1971. Il s'efforcera de rassurer ses interlocuteurs sur les intentions de son pays, jugées inquiétantes par les Vietnamiens en dépit de la normalisation intervenue en novembre 1991. Le principal différend porte sur les îles Spratleys, en mer de Chine méridionale. Pékin a, par deux fois cette année, affirmé sa souveraineté sur cet archipel, contre les prétentions historiques de Hanoï. – *(AFP.)*



Le Monde

HEURES LOCALES

COMMUNES EN COMMUN

L'« intercommunalité » est maintenant inscrite dans la loi, mais des élus cherchent seulement à bénéficier d'incitations fiscales.

DEPUIS une dizaine de mois, les maires se posent des questions sur le devenir de leur territoire. La peur des fusions autoritaires, réveillée en 1989 avec les premières moutures de la loi sur l'administration territoriale de la République, a largement disparu. Les élus ont admis que le texte adopté le 6 février 1992 ne cherche pas à faire disparaître des communes. La coopération à laquelle il incite leur apparaît même comme la condition nécessaire à la survie.

Les maires ruraux, qui s'étaient montrés les plus inquiets, estiment aujourd'hui que la lutte contre la désertification passe par la mise en commun des objectifs (développement économique, aménagement du territoire) et des moyens. Ils ont manifesté ce nouvel état d'esprit au congrès de l'Association des maires de France (AMF), en ne plébiscitant pas leur candidat, François Paour. Ils lui ont préféré un élu plus ouvert à l'intercommunalité, Jean-Paul Delevoye.

La prise de conscience qui s'est opérée ces derniers mois a été accélérée par la mise en place de commissions départementales de la coopération intercommunale (*le Monde* daté 5-6 juillet). Ces assemblées, composées d'élus et présidées par les préfets, jouent un rôle d'aiguillon, dans la mesure où elles préparent de nouvelles cartes de la coopération, pour le 6 février 1993. Leurs copies auront, certes, un caractère indicatif. Mais si les schémas sont approuvés par une majorité qualifiée de maires, ils pourront devenir obligatoires.

Par crainte de se voir imposer des unions dont ils ne veulent pas, certains élus ont créé des *« projets contre-feux »*, selon l'AMF, qui vient de présenter un premier bilan des travaux des commissions. Il s'agit souvent de regroupements de communes périphériques excluant leur ville-centre. L'intercommunalité est-elle en train de vivre ses erreurs de jeunesse ? De telles tentatives de rapprochement, conduites à la va-vite, paraissent fort éloignées de l'esprit fédératif et solidaire censé animer la nouvelle génération communautaire.

Un certain nombre d'élus ont des motivations purement financières. La plupart des projets en cours sont de simples transformations de syndicats intercommunaux à vocations multiples (SIVOM) en communautés de communes, constate l'association. Les élus troquent leur statut juridique contre une formule relativement peu contraignante, afin de bénéficier d'incitations fiscales promises par le gouvernement. Comme la loi ne précise pas le détail des compétences obligatoires devant être mises en commun, ces établissements ne sont parfois que des « coquilles vides ». En ouvrant les premières « Rencontres de l'intercommunalité », le 12 novembre à Toulouse, Marc Censi (UDF-PR), président de l'Assemblée des districts et des communautés de France (ADCF), a invité ses collègues à ne pas céder aux sirènes fiscales. Avant de choisir une formule de coopération, les maires doivent, estime-t-il, se poser deux questions : *« Quel projet l'intercommunalité veut-elle servir ? Quel périmètre va-t-elle choisir ? »*



Instaurer un dialogue entre tous les échelons

Pour cet élu, maire de Rodez et président de la région Midi-Pyrénées, l'intercommunalité possède un périmètre idéal : le *« bassin de convivialité quotidienne. Celui-ci réunit vingt communes, maximum, autour d'un bourg rural. C'est l'espace à l'intérieur duquel on travaille, on habite, on se déplace »*. Ses limites doivent répondre à des besoins géographiques, sociologiques, économiques.

Ce point de vue inquiète des conseillers généraux, qui y voient une remise en cause de l'existence des cantons. A l'intérieur des commissions départementales de la coopération intercommunale, ces élus freinent les projets qui ont tendance à nier les limites de leur électorat.

Pour Marc Censi, l'intercommunalité doit être soutenue par un projet, un territoire, mais aussi par une force politique. Or, il n'existe pas d'autorité territoriale compétente pour animer ce que l'INSEE appelle le « bassin d'emploi », qui, en général, réunit 150 communes autour d'une ville moyenne. Pour Marc Censi, ce périmètre ne convient donc pas à la coopération. *« Pour faire vivre le bassin d'emploi, rien ne servirait de créer un échelon administratif supplémentaire. Il faut instaurer un dialogue entre le niveau intercommunal, le département et la région »*, précise-t-il.

La période qui s'ouvre semble particulièrement propice à une telle concertation, estime le président Censi. *« Nous sommes en pleine préparation du XIe Plan. Nous avons une occasion unique de régler le problème des compétences entre nous, par contrat, sans l'intervention du législateur. Rencontrons-nous et essayons de faire converger nos interventions ! »*

L'assemblée des districts accueille depuis peu les nouvelles structures créées par la loi. Mais le bureau ne compte pas encore de représentants des communautés. Ces nouvelles entités sont, il est vrai, fort rares. *« Il existe sept communautés de communes »*, a affirmé Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, le 13 novembre. La direction générale des collectivités locales estime qu'il devrait s'en créer une centaine d'ici à la fin de l'année. La ville de Marseille pourrait être de la partie.

Mais il n'existe pas, pour l'heure, de communautés de villes. Seuls, deux établissements urbains ont opté pour leur régime. Il s'agit du Syndicat intercommunal d'aménagement et de développement des coteaux et de la vallée de l'Hers (Sicoval), qui regroupe 40 000 habitants dans la banlieue toulousaine, et du district de Rennes (*le Monde* daté 22-23 novembre). Tout en évitant la formule juridique complexe de la communauté de villes, cette agglomération est la première à s'être donné les moyens d'instaurer une plus grande justice fiscale entre ses membres.

Rafaële Rivais

La DATAR en émoi

BRANLE-BAS de combat à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Non pas pour encourager la décentralisation mais pour la freiner ! Car la *« victime »* n'est autre que la DATAR elle-même et ses quelque 120 fonctionnaires.

Une note officielle de Matignon intime l'ordre à la DATAR, service du premier ministre depuis 1963, de déménager d'ici à mars 1993 à La Plaine-Saint-Denis. Une décision qui s'inscrit dans la logique des mesures de « délocalisation » administrative annoncées, en 1991, par le gouvernement d'Edith Cresson, que Pierre Bérégovoy n'a pas remises en cause.

Les salariés de la DATAR ne contestent pas le principe du transfert, même si l'abandon d'un splendide hôtel particulier au pied de la tour Eiffel est un crève-cœur pour beaucoup. L'Etat doit donner l'exemple.

En revanche sont vivement critiqués la précipitation de l'opération, le déménagement dans des locaux provisoires de location, le manque à la parole donnée. Car le transfert était prévu pour la fin 1993, quand on y verrait clair sur la nouvelle cité administrative qui doit être édifiée en Seine-Saint-Denis.

La délégation interministérielle à la ville, la délégation à l'insertion des jeunes en difficulté, le comité de décentralisation, doivent suivre le même chemin que la DATAR.

Le commissariat du Plan bénéficie d'un sursis, le temps de préparer les contrats de plan Etat-régions, une tâche dont la DATAR, de son côté, ne voudrait pas être privée.

Non sans tiraillements, la politique de transferts d'emplois publics en banlieue et en province continue. Des conventions seront prochainement signées à Béthune et à Châtellerault.

François Grosrichard

SEINE-ET-MARNE

DISNEY FAIT PEUR

Les élus des communes voisines du royaume de Mickey ne souhaitent pas devenir une « principauté du loisir ».

SEPT mois après l'ouverture du parc d'attractions dédié à la gloire de Mickey, les relations d'Euro Disney et de ses voisins semblaient avoir trouvé leur rythme de croisière. Contrairement à ce que redoutaient les habitants des cinq communes environnantes (1), nulle horde de touristes n'a envahi leur territoire. Parfaitement canalisés, les 7 millions de visiteurs déjà accueillis sur le site n'ont pas cherché à s'éloigner des sentiers qui leur sont destinés.

Dans l'Est lointain, les quartiers-champignons n'ont pas poussé non plus. Du moins pas au rythme prévu. Au lieu des 1 000 logements qui devaient à l'origine être construits chaque année aux alentours du *« royaume magique »*, dans le secteur IV de Marne-la-Vallée, 400 seulement devraient être disponibles en 1994. C'est là un des sujets d'inquiétude du syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) des Portes de la Brie.

La société Disney ne serait-elle pas en train d'écorner le projet d'intérêt général initial au profit du *« tout touristique »*, s'interrogent les élus locaux. Eux qui attendaient un développement cohérent de l'ensemble des activités propres à une ville nouvelle ne sont pas loin de se fâcher. *« Disney ne doit pas être le Michelin du secteur IV »* et le transformer en une *« principauté du loisir »* en lui imposant les risques de la monoactivité. Charles Boetto, président du SAN des Portes de la Brie, sait choisir les formules qui font mouche afin d'alerter l'opinion publique. D'ailleurs, à qui d'autre pourrait-il s'adresser ?

En 1987, les villages concernés n'ont pas été consultés lorsque l'Etat, la région Ile-de-France et le département de Seine-et-Marne ont signé la convention confiant aux promoteurs de Mickey les rênes de l'aménagement du territoire de leurs cinq communes pour trente ans. Désormais regroupés en un syndicat, leurs maires ont le sentiment de ne pas être davantage associés aux négociations en cours, alors que la société américaine tente d'obtenir du gouvernement une révision de son contrat.

La première phase du vaste chantier, qui vit l'ouverture du parc d'attractions, des six hôtels à thème, du golf, du camping et du centre commercial appelé Festival Disney, ne devait constituer que la partie immergée d'un iceberg géant. 700 000 mètres carrés de bureaux, 320 hectares de zones d'activités, environ 10 000 logements devaient renforcer cette activité touristique et créer, à terme, un nouveau pôle urbain à l'est de Paris.

Le pari de contrebalancer par ce projet la toute-puissance de l'Ouest érigée à l'ombre des tours de la Défense n'avait pas été lancé sans atout. La mise en service de la future gare TGV est prévue en 1994.

Martine Valo

Lire la suite page 22

(1) Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny-le-Hongre, Serris.

R E P È R E S

STATISTIQUES

moins de 1,1
de 1,2 à 1,6
plus de 1,6

Un soir au cinéma

La géographie des amateurs de salles obscures se décalque sur celle de l'urbanisation. Plus la ville est grande, plus les habitants vont au cinéma. En 1991, l'indice de fréquentation, c'est-à-dire le nombre de fois où un spectateur est allé voir un film pendant l'année, variait de 12,3 à Paris à 0,7 en Haute-Saône. Les habitants de la capitale sont certes des privilégiés, car ils disposent de plus de salles, mais ils distancent l'ensemble des départements de très loin. Dans l'Isère ou dans le Rhône l'indice chute respectivement à 3,2 et 2,8.

(Source : Centre national de la cinématographie.)

UN COLLOQUE A STRASBOURG

LA DÉCENTRALISATION A L'HEURE DE L'EUROPE

Réunis en Alsace, des élus ont souligné l'importance des régions dans le processus d'intégration communautaire

POUR le dixième anniversaire des lois Defferre, l'Institut de la décentralisation a innové. Le colloque international qu'il a réuni à Strasbourg, les 17 et 18 novembre, a rapproché deux thèmes longtemps séparés : l'Europe et la décentralisation. La relation s'imposait car le traité de Maastricht affirme, pour la première fois depuis le début de la construction européenne, l'importance de la région, considérée comme un des moteurs essentiels de la Communauté.

Une disposition du traité, introduite à l'initiative des Länder allemands soutenus par les régions belges, prévoit la création d'un organe consultatif *« composé de représentants des collectivités régionales et locales »*, le Comité des régions, qui siégera à Bruxelles.

M. Jean-Yves Le Drian (PS), maire de Lorient, assure que *« ce comité peut être tout ou rien »*. Il peut être tout s'il permet une plus grande démocratisation en donnant véritablement la parole aux régions, s'il devient un relais entre la machine communautaire et les citoyens.

Beaucoup redoutent qu'il soit une coquille vide, un simple organe administratif sans réel pouvoir. D'où l'importance de sa composition. *« Quel que soit le pouvoir qu'on lui donne*, explique M. Jean-Pierre Raffarin (UDF), président de la région Poitou-Charentes, *l'institution aura une influence si des poids lourds politiques, comme Charles Millon ou Jordi Pujol* (le président de la généralité de Catalogne), *viennent y siéger ensemble. »* Il s'agit de donner une envergure politique au Comité des régions pour qu'il soit, plus qu'un outil technique, un *« organe de l'Europe des experts »*.

Favoriser les initiatives

L'efficacité de la structure passe aussi par l'atténuation des particularismes régionaux au profit de *« l'intérêt général de la Communauté »*, prôné par le traité de Maastricht. *« Les régions devront apprendre à accepter des compromis et à ne pas toujours vouloir obtenir chacune gain de cause »*, avertit M. Joseph Van Ginderachter, professeur à l'université de Namur.

L'intérêt que les régions portent à l'Europe n'est pas neuf. Même si la représentation nationale reste la seule habilitée à négocier au niveau européen, les régions françaises ont déjà développé un intense lobbying. Des régions du Sud ou de l'Est ont ouvert des bureaux à Bruxelles pour peser sur les décisions communautaires. Et surtout pour obtenir plus de crédits. D'autant que, depuis la réforme des fonds structurels de 1988, les sommes accordées aux régions françaises ont diminué puisque la plupart des fonds sont désormais distribués à des régions plus pauvres. S'asseoir à la table des négociations de Bruxelles devient donc une nécessité pour les régions françaises.

Mais, si elles cherchent à influencer les décisions communautaires, les régions se sont déjà organisées entre elles. *« On n'attend pas ce qui vient d'en haut pour trouver, à notre niveau, des solutions »*, explique Mme Catherine Trautmann (PS), maire de la capitale alsacienne. Partout en France, les initiatives inter-régionales foisonnent. Ici, la coopération consiste à développer les communications transfrontalières entre le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et la Catalogne. Ailleurs, c'est pour construire un tunnel sous la Manche que les régions du Nord-Pas-de-Calais, du Kent, des Flandres et de Wallonie se sont associées.

Ces ententes n'avaient jusqu'alors aucun cadre juridique formel. L'Europe était déjà une réalité pour les régions. La loi sur l'administration territoriale autorise les collaborations avec les collectivités étrangères. Elle permet aussi le recours à une autre technique : *« l'intercommunalité »*. Le premier magistrat de Strasbourg y voit le moyen de répondre plus efficacement encore aux préoccupations locales. Sa ville n'a pas attendu la réforme de 1992 pour mettre en œuvre une coopération avec des communes du Bade-Wurtemberg, de l'autre côté du Rhin. Pour M. Paul Graziani, maire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) président de l'Institut de la décentralisation, l'intercommunalité est *« un des éléments majeurs de la décentralisation »*.

Pierre-Alain Furbury et Frédéric Thibaud

AGENDA

■ **Transports et urbanisme en Ile-de-France.** – La région Ile-de-France, avec plus de 10 millions d'habitants répartis sur tout son territoire, et des emplois essentiellement regroupés en zone centrale, connaît des difficultés grandissantes pour organiser ses transports internes. Comment réduire les *dysfonctionnements actuels et* progresser vers une meilleure qualité de vie ? Telle sera la question posée au cours du débat organisé, le mardi 1er *décembre à Paris, par la SCET* Ile-de-France, filiale de la Caisse des dépôts, le Crédit local de France et la SEM d'aménagement de la ville de Paris.
▶ **Renseignements et inscriptions. Promosem, 23, rue Linois, 75015 Paris.**

■ **Vingt ans de formation territoriale.** – Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) organise, jeudi 3 et vendredi 4 décembre à Angers, une manifestation à l'occasion de la naissance, en 1972, de son ancêtre, le Centre de formation *des personnels communaux*. Une quarantaine d'expériences originales ayant été conduites en milieu rural, dans des grandes villes, des offices d'HLM, ou des *régions d'outre-mer doivent être* présentées. Les organisateurs prévoient ensuite une journée de réflexion sur l' *« apport du paritarisme »* et l' *« intérêt de la mutualisation des crédits de la formation »*, qui constituent les principes fondateurs du CNFPT.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-60-48-00.**

■ **Départements et décentralisation.** – A l'initiative du Groupe d'étude du fait départemental, animé par des profes*seurs de l'université de Haute-Bretagne, et du conseil général* de la Manche, un colloque est organisé, vendredi 4 décembre à Saint-Lô, ayant pour thème la décentralisation. Des universitaires et des élus doivent aborder les questions de l'aide sociale, des finances, de la culture et de l'aménagement rural.
▶ **Renseignements au (16) 33-05-95-15.**

■ **Eurorégion.** – L'université des sciences sociales Toulouse-I organise un colloque sur l'« eurorégion », mardi 8 et mer*credi 9 décembre, à Toulouse.* A la demande des présidents des régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Catalogne, qui ont signé une charte commune à la fin de l'année 1991, des universitaires doivent s'interroger sur les aspects juridiques, culturels et économiques des eurorégions.
A cette occasion, le président de l'université, Claude Gour, remettra le diplôme de docteur *honoris causa* à Jordi Pujol, président de la généralité de Catalogne.
▶ **Renseignements au (16-1) 61-63-35-00 ou 35-48.**

■ **Statut de l'élu.** – Gérard Gouzes (PS), député du Lot-et-Garonne et président de la commission des lois de l'Assemblée *nationale, organise un colloque* intitulé « Quel statut pour l'élu local ? », jeudi 10 décembre, au Palais-Bourbon. Placé sous le patronage de Michel Sapin, *ministre de l'économie et des* finances, et de Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, ce séminaire doit aborder la démocratisation *de l'accès à la vie publique* et la moralisation de la vie politique. Des élus et des hauts fonctionnaires se demanderont si la loi du 3 février a amélioré les *conditions d'exercice des mandats locaux* (*le Monde* daté 15-16 novembre).
▶ **Renseignements au (16-1) 42-21-39-00.**

■ ***Politique des villes.*** – L'Association des maires de France (AMF) organise un colloque intitulé « Les villes : quels défis ? quels acteurs ? », à Valence, les jeudi 10 et vendredi 11 décembre. Comment intégrer l'environ*nement dans la politique des* villes, assurer la priorité aux transports en commun, rendre la culture et le sport accessibles à tous, s'appuyer sur le commerce *pour redynamiser le centre-ville*, agir ensemble pour l'insertion : telles seront les cinq questions auxquelles s'efforceront de répondre des élus locaux, des représentants d'associations, des universitaires et des hauts fonctionnaires.
▶ ***Renseignements au (16-1) 44-18-14-14.***

■ **Les finances locales en Europe.** – L'Union des dirigeants territoriaux *européens* (UDITE), que préside Gérard Combe, ancien secrétaire général de la ville de Nancy, organise un colloque sur « Les finances locales en Europe », les samedi 12 et dimanche 13 décembre, à *Sitges, station balnéaire espagnole.* L'UDITE réunit des cadres territoriaux de dix pays européens. Une centaine de ces fonctionnaires doivent étudier *l'organisation des collectivités* locales européennes, ainsi que le statut de leurs dirigeants.
▶ **Renseignements au (16) 83-37-20-94.**

■ **Rencontres européennes de l'entreprise.** – Plus de mille *chambres de commerce et d'industrie de toute la Communauté* vont être représentées à Nice du mardi 8 au vendredi 11 décembre, à l'occasion de Europa 92. Forums, ateliers et conférences doivent se succéder au cours de ces rencontres inter CCI qui *« permettront de générer un puissant courant d'échange et de communication entre chefs d'entreprise »*.
▶ ***Renseignements au (16) 93-13-73-93.***

PROPOS

■ **ENVIRONNEMENT.**
« Il faut clarifier les compétences et décider qui s'occupe des berges, des ordures, des parcs, etc. Il faut également une loi pour confier aux collectivités locales la gestion des ressources et des espaces. »
Michel Barnier (RPR), président du conseil général de Savoie, le Point du 21 novembre.

■ **TRANSPARENCE.**
« Je suis partisan de tout ce qui peut renforcer les dispositions favorisant la transparence. Je pense notamment à la consolidation des comptes des collectivités, au bon fonctionnement et à la responsabilité réelle des conseils d'administration, au mandat social dans les SEM. »
Dominique Figeat, PDG de la SCET (Caisse des dépôts), *le Moniteur* du 20 novembre.

■ **CIRCULATION.**
« Il n'est pas normal qu'un homme d'affaires étranger ne puisse accéder de Roissy à Paris dans un délai raisonnable. Si l'on veut circuler il n'y a pas, aujourd'hui, d'autre solution que les autoroutes souterraines. »
Bernard Cambournac, président de la chambre de commerce de Paris, *le Quotidien de Paris* du 18 novembre.

NOMINATIONS

■ **Jean-Pierre Balligand président du CNERP.** – Jean-Pierre Balligand (PS), député de l'Aisne et maire de Vervins, a été élu, *jeudi 19 novembre, président du* Conseil national des économies régionales et de la productivité (CNERP).
Il succède à Maurice Ligot (UDF), député et maire de Cholet (Maine-et-Loire). M. Balligand est, par ailleurs, rapporteur du budget de l'aménagement du territoire pour la commission des finances de l'Assemblée nationale depuis 1986.

■ **Association du corps préfectoral.** – Paul Bernard, préfet de la région Rhône-Alpes, a été réélu pour la troisième année consécutive président de l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires. Cette élection a eu lieu lors de l'assemblée générale de l'association, *les 12 et 13 novembre* à Paris.

CONCOURS

■ **Informatique et collectivités.** – Jacques Puig (MRG), maire de Blagnac (Haute-Garonne), a reçu le trophée des Puces de silicium à l'occasion *des 8e Journées informatiques et* collectivités locales qui ont eu lieu récemment à Paris. Blagnac a été récompensée dans la catégorie *« services rendus à la population des villes de 10 000 à 30 000 habitants »*, pour avoir fait le choix d'une carte à puce multiservices dès janvier 1990.
Ce système, baptisé Carte blanche, permet l'accès et le paiement de l'ensemble des ser*vices municipaux*, de la patinoire à la halte-garderie. La puce gère trois affectations différentes : restauration scolaire, loisirs, crèches. Les cartes sont char*gées avant leur utilisation grâce* à des bornes accessibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Depuis quelques semaines, elles permettent le paiement des ser*vices offerts par trois associa*tions. Il existe 9 500 détenteurs de cette carte sur une population de 17 200 habitants.

■ **Festival des médias locaux.** – Le syndicat de l'agglomération nouvelle de Marne-la-Vallée-Val-Maubuée, associé pour la circonstance à de nombreux partenaires, invite, le mardi 2 et le mercredi 3 février, les journa*listes et professionnels* de la communication à participer au Festival des médias locaux. A vos cassettes, vos plumes, vos micros, vos caméras et vos *écrans, car pour célébrer dignement cette « fête des localiers »*, les organisateurs lancent une série de *« compétitons amicales »*. Dix-sept catégories *devraient permettre* à chacun de participer : prix du meilleur reportage de quotiden ou de périodique régional, du magazine télévisé local, de l'innovation télématique, de l'affiche, etc. Clôture des inscriptions le 8 janvier.
▶ **Renseignements : Festival des médias locaux, BP 129, 77207 Marne-la-Vallée Cedex 1. Tél. : (16-1) 64-62-00-36 ou 3615 Marne-la-Vallée.**

CONTACTS

■ **Jean-Luc Riethmuller, président de l'Union des conseillers généraux de France.** – Jean-Luc Riethmuller (UDF-CDS), vice-président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, a été élu *président de l'Union des conseillers généraux de France*, jeudi 12 novembre. Il remplace André Nicolas (UDF), conseiller général des Deux-Sèvres. *L'Union des conseillers généraux de France revendique 1 500 adhérents sur 4 500 conseillers généraux.* Elle est orientée majoritairement à droite.
Jean-Claude Bahu, conseiller général (RPR) du Rhône est élu *premier vice-président de* l'Union. Alain Dufaut, conseiller général (RPR) du Vaucluse, reste *secrétaire général. Guy Tourreau*, conseiller général (RPR) de l'Hérault, devient trésorier.
▶ **109, Bd d'Haussonville, 54041 Nancy cedex. Tél. (16) 83-28-52-79.**

PUBLICATION

■ **Communes et culture.** – Le ministère de la culture et de la communication vient d'éditer un *annuaire statistique des* « dépenses culturelles des communes ». Cet ouvrage met en évidence l'importance des communes dans le financement de la *vie culturelle, entre 1978 et 1987*, mais il relève aussi les grandes disparités existant entre villes-centres des grandes agglomérations et villes isolées ou villes de banlieue (montant des dépenses, types d'investissements).
▶ **255 pages, 180 francs. La Documentation française, 29-31 quai Voltaire, 75344 Paris cedex 07.**

COMMUNICATION

La télécopie au service des élus

Voilà un support qui ne pèse que quelques grammes, est souvent concis et, qualité première, est diffusé en moins *de temps qu'il n'en faut pour lire* un communiqué au téléphone. Avec de tels atouts, les collectivités locales ne pouvaient que céder aux sonneries d'un télécopieur. Depuis quelques mois, l'Indre-et-Loire diffuse déjà par *ce biais son hebdomadaire d'in*formation *Touraine Fax* auprès des mairies du département, de la presse et de tous les conseils généraux de France.

La lettre *Grandes villes Hebdo* a, elle, récemment fêté son premier anniversaire. Une formule qui satisfait Christian Lalu, son responsable. *« J'aurais bien aimé l'inventer moi-même*, avoue-t-il. *En fait, j'ai récupéré à la fois l'idée et son auteur, le journaliste Michel Béranguer. »* Destinées en priorité aux membres de l'Association des maires des grandes villes de France, ces pages de nouvelles *« technico-politiques »* (trois ou quatre selon l'actualité) leur sont livrées dans la nuit du lundi au mardi. La plupart de ces élus exerçant aussi les fonctions de député ou de sénateur, ils doivent pouvoir la glisser dans leur mallette avant de rejoindre la capitale et leur bureau à l'Assemblée ou au Sénat.

Support de communication interne à l'origine, outil de lobbying depuis qu'il arrive sur les télécopieurs des ministères, d'organismes divers et de la presse, *Grandes villes Hebdo* doit respecter quelques règles de déontologie afin de répondre à cette double vocation. S'il est difficile de parler d'objectivité à son sujet, au moins, promet Christian Lalu, *l'information* y est présentée *« honnêtement »* et les chiffres cités sont justes.

Dès 1983, l'Assocation des maires des grandes villes avait créé un réseau sur Minitel. Une démarche moderne à l'époque. Aussi, pour ces précurseurs, la télécopie s'imposait. Ce mode de communication n'est pourtant pas dénué d'inconvénients. Son coût est élevé et la capacité *de distribution automatisée* de la lettre de Christian Lalu ne dépasse pas actuellement 200 exemplaires. Un détail aux yeux de ce dernier, puisque les informations qu'il publie sont déjà régulièrement photocopiées *dans les cabinets et les administrations*. Dans un art aussi ancien que celui de la copie, la technologie ne manque pas de ressource.

Martine Valo

LANGUEDOC-ROUSSILLON

LA DISPARITION D'UN SERVICE PUBLIC EN ZONE RURALE

Dans une petite commune de l'Hérault, le départ de la brigade de gendarmerie a déchaîné les passions et opposé maréchaussée et habitants

DIMANCHE matin à Claret. L'église du onzième siècle se vide lentement de ses paroissiens. Les petits groupes se désagrègent et s'infiltrent dans les ruelles étroites qui bordent la place. Ce village de 890 habitants, coincé entre la falaise de l'arrière-pays héraultais et les vignes rousses qui prolongent le pic Saint-Loup, goûte au soleil de l'automne. Mais le volume sonore des conversations du café de la place, qui s'emplit soudainement, laisse comprendre que les habitants se remettent de quelques émotions.

L'objet de cette animation, ce sont deux motards de la gendarmerie nationale. Ils sont arrivés par surprise fin octobre. Pendant une semaine, toujours visibles, jamais prévisibles, ils ont contrôlé et verbalisé au point de devenir la bête noire des habitants. Rien n'échappait à leur vigilance. Ni une ceinture de sécurité mal attachée ni un pneu lisse, une ampoule cassée ou une plaque d'immatriculation litigieuse. Les agriculteurs eux aussi ont appris qu'on ne conduit pas impunément avec un tracteur qui n'est pas en règle.

«Au centre de Claret, la largeur des rues n'excède pas 2,50 m, explique une habitante. *On est parfois obligé d'enlever la ceinture pour apercevoir les véhicules qui arrivent au croisement. Pour nous ils n'ont pas eu pitié. Des mères de famille qui se garaient pour venir chercher leurs enfants à l'école ont aussi été verbalisées.»*

Et des rumeurs de toutes natures ont circulé, amplifiant les faits et gestes de la maréchaussée. Selon les uns, des fillettes qui suivaient avec curiosité ces motards bottés se sont vu réprimandées et renvoyées sèchement dans leurs foyers. Vrai ou faux, dans un village où les ruelles sont des espaces de dialogue et de jeux, on a de toute façon mal vécu cette présence.

Irréductibles Occitans contre Romains

Les infractions étaient, elles, bien réelles. Les procès-verbaux justifiés. Mais leur déferlement fut ressenti comme une agression par une population habituée à la quiétude d'une ambiance campagnarde où les frontières de la tolérance sont souvent plus floues qu'en zone urbaine. La mairie s'est brusquement emplie de gens qui s'inquiétaient de faire régulariser leur carte grise.

Une bande dessinée exprimant le ras-le-bol de la population a circulé. On pouvait y voir un village d'irréductibles Occitans de Claret (Claretus) assiégé par les soldats (gendarmes) romains. Des habitants ont organisé une réunion en mairie. Ils ont d'abord envisagé d'instaurer une sirène qui avertirait la population de l'arrivée des motards. Ils ont finalement décidé d'exprimer leurs doléances dans un livre blanc.

Le maire, Christian Jean, a quant à lui écrit au préfet. Et le village s'est demandé s'il ne payait pas subitement le prix de sa lutte contre la suppression de sa brigade de gendarmerie. Celle-ci a fermé ses portes au mois de juin. Les six fonctionnaires en poste ont alors été redéployés vers Montpellier et Saint-Mathieu-de-Tréviers, une commune voisine. Une commune plus urbanisée que Claret, où la population et les délits se sont accrus.

Une évidence que les «irréductibles Occitans» n'ont jamais admise. Le 17 septembre, les maires du canton l'ont fait savoir bruyamment en orchestrant une conférence de presse au cours de laquelle ils ont renvoyé leurs bustes de Marianne à Matignon.

Il y a eu depuis le cambriolage de la maison du maire, fin octobre. Les voleurs ont emporté pour 100 000 francs de meubles. La maison de Gérard Saumade (PS), président du conseil général de l'Hérault et maire de Saint-Mathieu-de-Tréviers, n'a pas été épargnée. Elle a été visitée deux fois, à trois jours d'intervalle. On s'est donc mis à parler d'insécurité. Les habitants ont évoqué leur «shérif», ce gendarme bien connu de l'ancienne brigade qui faisait des rondes la nuit tous feux éteints sur les chemins pour dissuader les malfaiteurs. Et ce sont deux «shérifs» motorisés qui sont arrivés.

«J'ai cru opportun d'utiliser les motards de la gendarmerie, dont la présence est dissuasive, explique le colonel Lacroix, commandant du groupement de gendarmerie de l'Hérault. *Mais qui dit gendarme dit plus de répression. Neuf défauts de vignette au mois de novembre, c'est indéfendable. Les motocyclistes ont fait leur travail normalement. Ils appliquent en campagne la même réglementation qu'ailleurs. Mais il est vrai que les gens le vivent plus mal car ils n'y sont pas habitués. Il n'est pas facile de concilier une présence préventive avec le respect de la réglementation.»*

Le maire souhaite, pour sa part, des gendarmes proches de la population et dissuasifs la nuit. Mais il dénonce cette présence *«coup de poing». «On paye le prix de la fermeture de la brigade,* dénonce Christian Jean. *Nous venons d'assister à une manœuvre de diversion. L'essentiel, c'est la sécurité du citoyen dans son lieu de vie quotidien. Or ici on a exaspéré les gens sur des problèmes superficiels. Il ne suffit pas de dire qu'on veut maintenir les services publics en zone rurale, encore faut-il le faire. L'espace rural, qui était une zone d'équilibre, contrairement à la ville, est en train de se dénaturer. Lorsqu'il y a un accident à Claret, le médecin arrive au bout de cinq minutes, le gendarme trois quarts d'heure après. Je ne voudrais pas que les habitants se couchent avec le fusil de chasse au pied du lit.»*

La gendarmerie s'attend au contraire à recueillir les fruits de ses actions et espère une baisse prochaine des chiffres de la délinquance dans la commune. Des chiffres qui, selon les représentants de la maréchaussée, n'ont pas augmenté ces six dernières années. Le colonel Lacroix plaide pour l'apaisement.

Dans le village, le calme est revenu, les passions et les tensions se sont éteintes. Les motards n'y entrent plus. Le bruit fait autour de «l'affaire» aura peut être eu le mérite de poser à nouveau le problème de la pérennité des services publics en zone rurale. Et d'associer le nom de Claret à celui des forces de l'ordre.

De quoi troubler pour un temps ceux qui auraient l'idée de s'y rendre pour y commettre quelques méfaits.

de notre envoyé spécial à Claret
Jacques Monin

AQUITAINE

LIVRES GOURMANDS A PÉRIGUEUX

En Dordogne, des élus ont choisi de valoriser l'art culinaire par un Salon

INSPECTEUR général de l'éducation nationale et directeur d'une collection d'histoire de la littérature chez Hachette, Xavier d'Arcos n'est pas mécontent d'avoir marié Périgueux, la ville dont il est un des élus, au Salon du livre gourmand. La deuxième édition de cette manifestation, qui a lieu le premier week-end de décembre, devrait accueillir 175 éditeurs et 500 auteurs. Ils ne seront peut-être pas tous là, mais les absents auront tort de ne pas faire le voyage.

Dans un créneau particulièrement encombré, Périgueux a su trouver une idée nouvelle. En 1990, plus de vingt mille personnes avaient franchi les portes d'un Salon qui a lieu tous les deux ans, histoire de ne pas atteindre trop rapidement la cote d'usure. Ce succès tient à l'engouement pour le livre pratique, l'un des rares domaines où les maisons d'édition affichent des ventes en progrès.

Mais si l'Office de management et de communication, qui assure la promotion du produit à Paris, parvient facilement à convaincre les écrivains de venir prendre l'air sur les bords de l'Isle, il le doit avant tout à l'image de marque dont jouit la gastronomie périgourdine dans l'opinion publique. Un sondage réalisé il y a quelques années par la SOFRES avait démontré que 44 % des estomacs de l'Hexagone désignaient le Périgord quand on leur demandait la région où l'on mange le mieux.

C'est ici, entre Vézère et Dordogne, que les Français rêvent de passer à table. Ils n'ont cure des «faussaires» de la grande bouffe qui élisent parfois domicile au pays de Jacquou le Croquant, dans les rues de Sarlat, qui font honte, l'été venu, aux restaurateurs dignes de ce nom qui ne méritent pas les considérations dédaigneuses de Paul Bocuse, à qui l'on prête cette réflexion : *«Le Périgord, de beaux produits mais de l'année dernière!»*

Eux parlent d'une terre de bonheur simple, d'une civilisation de ventres arrondis, d'une gastronomie sans chichis et douce au portefeuille. A l'image de ses omelettes aux truffes, qui figurent dans le menu à 100 francs de l'*Hôtel du Midi* à Périgueux et à 55 francs sur la carte du restaurant *La Crémaillère* d'Anlhiac, à un jet d'arbalète du château de Hautefort.

Périgueux n'a pas cherché à copier sa voisine du Limousin. La Foire du livre de Brive, cité toute proche, a assuré son succès. Le Salon de Périgueux souhaite innover sans faire passer le magret avant le livre. De multiples conférences et colloques donneront un air sérieux à ces trois jours. Professeur à la Sorbonne, Jean-Robert Pitte doit tenter de répondre à la question : pourquoi les Français sont-ils gourmands? Pendant que d'autres orateurs vont intervenir sur les pains régionaux, les cuisines de création, le travail du sucre, le miel et les hommes...

Un peu partout dans la ville doivent fleurir des expositions consacrées aux timbres gourmands, en collaboration avec *le Monde des philatélistes,* aux tables sublimes, aux cafetières et chocolatières anciennes, aux portraits de chef... Le centre régional des lettres organise trente-quatre rencontres de classes dans les établissements scolaires de l'agglomération périgourdine et prépare différents ateliers d'initiation au goût. C'est sans doute l'une des facettes les plus originales d'un Salon qui se veut européen dans une ville dont le maire, Yves Guéna (RPR), a pourtant résolument fait campagne contre le traité de Maastricht.

Périgueux n'est d'ailleurs pas à un paradoxe près. Route de Limoges, dans la banlieue, de grands panneaux annoncent l'ouverture prochaine d'un McDonald. Une affiche un peu étonnante dans une ville qui se prétend la *«capitale de la gastronomie française».*

de notre correspondant à Périgueux
Dominique Richard

RHONE-ALPES

L'ENJEU DES PARKINGS LYONNAIS

Un rapport de la chambre régionale des comptes encourage la ville à mieux surveiller les revenus du stationnement

LES dépenses d'investissement pour la construction de parcs de stationnement doivent-elles être comptées en faveur de la voiture individuelle ou au bénéfice des transports en commun? A Lyon, comme dans d'autres métropoles, ce débat est loin d'être clos. Pourtant le maire de la capitale régionale, Michel Noir (en congé du RPR), affiche depuis deux ans ses choix. Sa politique municipale témoigne d'une volonté de voir les différentes lignes de métro et de bus s'octroyer une part importante des déplacements urbains (32 % au lieu de 22 % aujourd'hui).

L'enjeu est assez considérable pour que les magistrats de la chambre régionale des comptes se soient penchés sur le bon usage des fonds publics ou plutôt parapublics dans cette affaire. Le magistrat-enquêteur souligne, dans un rapport, la qualité de l'*«outil technique»* que représente la société d'économie mixte Lyon-parc auto (LPA), dont la création, en 1969, était fort originale et dont la situation financière est bien enviable. Cette entreprise est chargée, d'ici à 1995, de construire 8 690 places de stationnement, représentant un engagement de dépenses de 540 millions de francs. Le premier des parcs de stationnement prévus (580 places sur sept niveaux en sous-sol) a été inauguré vendredi 13 novembre.

Selon les magistrats de la chambre, LPA met en œuvre, depuis 1986, une politique tarifaire originale. Lyon est, parmi les grandes villes françaises, celle où le tarif de stationnement sur la voirie est le plus élevé, afin d'inciter le public à recourir aux parcs de stationnement couverts. Malgré cela, la situation de cette forme de stationnement paraît s'être dégradée dans la métropole, avec un taux de rotation des véhicules considéré comme insuffisant et n'évoluant guère. Or, d'après les projections de résultats d'exploitation, l'autofinancement cumulé de LPA atteindrait 561 millions de francs sur dix ans (1990-2000), mais avec un taux d'inflation supposé constant et avec un rendement nettement amélioré du stationnement sur la voirie.

Pas assez de contraventions

Les véhicules garés le long des trottoirs ont apporté, en 1991, 40,5 millions de francs de recettes sur un total de 128,9 millions. Pour atteindre l'équilibre des financements du programme en cours, il faudrait obtenir un taux de 60 % de véhicules versant régulièrement les redevances, ce qui représenterait pratiquement une inversion de la situation actuelle, si l'on tient compte des automobilistes dépassant l'horaire de stationnement accordé. Selon le magistrat, cela suppose *«une politique extrêmement rigoureuse et constante, dont la mise en place relève de la réglementation décidée par la ville de Lyon et des moyens dont elle se dotera pour les faire respecter».*

Ce qui signifie qu'il faudrait s'attendre à un déchaînement des foudres de la police municipale. Car, en 1990, seulement 4,5 % des automobiles ayant stationné en infraction ont reçu un procès-verbal. Entre 1986 et 1990, le nombre des PV infligés par la police municipale pour infraction au stationnement payant (amendes forfaitaires de 75 francs) a diminué de 16 %.

«L'équilibre financier de LPA est conditionné par sa capacité à engendrer un autofinancement suffisant, qui, lui-même, dépend des conditions de l'exploitation de la voirie et des parcs. L'efficience ne peut se mesurer au seul critère de la situation financière de l'opérateur», poursuit l'auteur du rapport. Dans une ville où les trois quarts des déplacements motorisés sont effectués en voiture individuelle (1,707 million de déplacements par jour), la mobilité automobile a augmenté de 12 % entre 1977 et 1986.

A propos de la structure urbaine, les magistrats lyonnais observent que la plus forte croissance de la population a atteint la «troisième couronne», c'est-à-dire la grande banlieue. Une zone où les résidents sont le plus tributaires de l'automobile. Le centre de l'agglomération, où prend place la plus grande partie du programme de construction de parkings, a connu une augmentation plus légère, et l'on a assisté à une diminution du peuplement de la banlieue la plus proche.

Les chantiers lyonnais sont donc ouverts dans la partie de l'agglomération où l'offre de transports en commun est la plus variée. Une constatation qui ne satisfait pas les adversaires locaux du tout automobile. Un groupe anonyme d'habitants de la Croix-Rousse vient de diffuser, à des milliers d'exemplaires, un tract invitant à des formes de «terrorisme anti-automobile», allant du clou de tapissier devant les pneumatiques à la pomme de terre glissée dans le pot d'échappement!

de notre bureau régional à Lyon
Gérard Buétas

BASSE-NORMANDIE

Opération «Mathilde»

Si les Normands connaissaient déjà Mathilde, l'épouse de Guillaume le Conquérant, ils viennent de découvrir l'opération «Mathilde». Dans le cadre de la préparation du troisième plan régional 1994-1998, René Garrec (UDF-PR), président du conseil régional de Basse-Normandie, veut un débat le plus ouvert possible avant le vote du Plan prévu pour juin 1993.

Il a donc décidé de proposer aux habitants du Calvados, de la Manche et de l'Orne une consultation pour *«leur donner la parole».* Baptisée «Mobilisation de tous les habitants intéressés par le développement économique», d'où le titre de «Mathilde», cette opération repose sur un questionnaire en quatre parties portant sur les priorités pour l'an 2000. Une note distribuée dans chaque foyer, par l'intermédiaire de la revue du conseil régional, explique cette enquête. Elle doit permettre de mieux connaître *«les attentes, les rêves, les craintes des Bas-Normands, afin d'orienter, de renforcer ou d'infléchir nos choix»,* explique René Garrec.

LIMOUSIN

Aubusson reçoit les Gobelins

Malgré les réticences initiales du personnel de la manufacture des Gobelins (*le Monde* daté 26-27 janvier), la décentralisation des activités liées à la tapisserie semble progresser. Huit mois après la décision du Comité interministériel d'aménagement du territoire de transférer à Aubusson, dans la Creuse, l'atelier du mobilier national qui restaure les tapisseries (en terme de métier : la «rentraiture»), des salariés de la vénérable institution ont pris la route du Limousin.

Sur les quinze fonctionnaires qui devaient se déplacer à Aubusson, six techniciens et enseignants sont déjà en place. Leur atelier sera installé provisoirement sur 200 mètres carrés, puis définitivement sur une surface triple, dans l'École nationale des arts et techniques de la tapisserie. Quinze lissiers actuellement sans emploi sont en cours de recrutement sur place. Dix autres le seront au cours du premier semestre de 1993. Tous seront formés à la restauration des tapis et des tapisseries durant deux à quatre ans. D'autre part, le ministère de la culture va passer des commandes de «rentraitures» aux ateliers privés aubussonnais pour un montant de 2 millions de francs.

LOIRE

Saint-Etienne adopte la monétique pour les transports urbains

De nouveaux titres de transport doivent être mis en service l'automne prochain à Saint-Etienne. Selon Maurice Defour, directeur de la Société des transports urbains de l'agglomération (TRAS), *«le développement de la monétique permettra de mieux adapter l'offre tarifaire à la demande»,* par la création de tickets *«sophistiqués»,* ou de titres à décompte. Toutes les informations recueillies par les valideurs, installés à l'intérieur des autobus et des tramways, seront traitées par un ordinateur.

Cette centralisation de données statistiques doit contribuer à affiner l'analyse de la fréquentation des lignes et à adapter les tarifs aux heures de pointe. En plus de ce projet, de 20 millions de francs, la TRAS prévoit d'offrir de nouveaux services. Ainsi un seul ticket monétique donnera accès aux parkings, situés en périphérie, et au tramway. Pour renforcer la multimodalité, la TRAS négocie avec la SNCF pour adopter un titre de transport unique sur les deux réseaux.

TROISIÈME

Le Musée des arts et métiers ferme en beauté

Fermeture en fanfare. C'est la formule imaginée par la mission « grands travaux » pour que le public n'oublie pas l'existence du Musée des arts et métiers pendant les deux ans de sa modernisation (*le Monde* du 18 décembre 1991). L'établissement, créé en 1799 par l'abbé Grégoire, renferme des trésors : quatre-vingt mille machines et instruments qui racontent l'évolution des techniques. L'architecte italien Andrea Bruno a été chargé de rajeunir les lieux. Le musée rouvrira en 1994 avec moitié moins d'objets exposés, mais un hall d'accueil, un espace d'exposition temporaire, une boutique et une salle de documentation.

Avant qu'il ne ferme, Alain Germain et sa troupe y ont donné pendant six semaines un astucieux spectacle. Munis de lampes électriques, guidés par de faux gardiens et par les fantômes du musée, les spectateurs ont pu visiter une dernière fois les galeries. Succès total, on a visité à guichets fermés. Puis, du 3 au 13 décembre, Alain Germain et l'Opéra royal de Wallonie interpréteront au même endroit les *Dichterliebe*, fameux lieder de Schumann.

PARIS

DES DOCUMENTALISTES EN HERBE A L'ÉPREUVE DE LA CAPITALE

Pour familiariser les élèves avec leur futur métier, l'IUT de l'avenue de Versailles organise un rallye-découverte

ALERTE au siège du contre-espionnage français, boulevard Mortier, à Paris. Il y a quelques semaines, un commando de jeunes filles a tenté de pénétrer dans l'institution la plus discrète de France et même, comble de l'audace, de la photographier. La garde a repoussé les intruses. Celles-ci n'étaient que de naïves étudiantes s'efforçant de répondre à l'une des questions les plus difficiles de leur épreuve de rentrée : « *Qu'est ce que la Piscine ?* ». Ces demoiselles venaient d'être admises en première année du département communication de l'IUT de Paris et participaient à une singulière course au trésor, imaginée par quelques professeurs de l'établissement (1).

La capitale ne compte en ses murs qu'un seul institut universitaire de technologie, dont les austères bâtiments se dressent avenue de Versailles, dans le seizième arrondissement. Mille six cents élèves s'y répartissent entre six départements. Celui de la communication offre, parmi ses filières, celle qui forme des documentalistes d'entreprise. Un métier en plein boom, mais dont le profil a bien changé. « *Il ne s'agit plus de lancer sur le marché des sortes de collectionneurs d'archives, mais des chasseurs d'informations, curieux, fouineurs et dégourdis* », expliquent les maîtres.

Or les étudiants qui choisissent cette spécialité sont pour la plupart des jeunes filles de banlieue et de province, souvent timides. Comment les dynamiser, donner une cohésion à leur groupe, leur faire comprendre ce que sera leur travail futur ? Deux professeurs, la psychosociologue Laurence Bardin et la documentaliste Françoise Devé, ont eu, voici quatre ans, une idée originale : organiser dès le premier jour un rallye-découverte à travers la capitale. Utiliser en somme Paris comme banc d'essai et outil pédagogique. Titre évident de la leçon : Paris-trésors.

Avant même d'avoir pu s'asseoir à leur pupitre, les élèves, une trentaine par promotion, sont répartis en six groupes où chacun reçoit une enveloppe. A l'intérieur, ils trouvent, pour le lendemain, un thème d'investigation, par exemple le chantier de la Bibliothèque de France, une série de questions dont certaines sont des rébus et des points de rendez-vous. A eux de se débrouiller pour rapporter non seulement les réponses, mais les preuves qu'ils ont bien visité le lieu prescrit. Seul viatique : quelques tickets de métro et un certificat de l'IUT. Au programme de la rentrée 1992 : les ponts de Paris, des itinéraires de quartiers, les représentations diplomatiques des pays de la CEE, des grands chantiers, les techniques de pointe de la communication.

Une folle semaine de cavale

Passée la surprise, commence alors une folle semaine de cavale à travers Paris. Ces jeunes, dont la plupart ignorent et redoutent la grande ville, se pendent au téléphone pour prendre des rendez-vous avec des ambassadeurs, s'engouffrent dans le métro, marchent à perdre haleine, questionnent, ramassent des documents, photographient, bref explorent Paris avec frénésie. Les pieds meurtris, se nourrissant de sandwiches, bravant les intempéries, ils s'initient au travail de groupe, à la chasse aux informations et aux mystères de Paris.

La semaine suivante, point de cours magistraux non plus. Les élèves sont invités à exploiter leur provende. Avec les moyens du bord, chaque groupe prépare des dossiers d'informations, monte un stand d'exposition, imagine un sketch évoquant les aventures vécues.

Ensuite seulement chacun peut soigner ses ampoules et faire le bilan de Paris-trésors. Sentiment général : satisfaction d'avoir réussi ce qui au départ paraissait impossible. Filles et garçons, banlieusards ou provinciaux, tous expriment leur étonnement devant les richesses du gisement parisien.

Fatima, étudiante portugaise de vingt-trois ans, résidant à Massy (Essonne), a été stupéfaite de découvrir les « *tribus chinoises et maghrébines* » de Belleville, dont elle ignorait tout. Même Carol, vingt et un ans, qui habite le septième arrondissement depuis des années et que sa grand-mère a traînée dans tous les musées de la capitale, a été émerveillée par les hôtels particuliers du Marais.

Les futurs documentalistes ont été impressionnés par l'exceptionnelle densité des sources d'information de la capitale résultant d'un centralisme millénaire. Ils ont compris pourquoi, en dépit de la décentralisation, l'essentiel des médias demeurent à l'ombre de la tour Eiffel. Ils n'en reviennent pas non plus d'avoir été si bien reçus partout. A l'exception des factionnaires de la caserne des Tourelles et du portier revêche de l'ambassade d'Italie, personne n'a fait grise mine devant les curiosités des enquêteurs de la cuvée 1992. Bien au contraire, telle équipe a été reçue par l'ambassadeur du Luxembourg, telle autre par celui d'Irlande qui a même promis de rendre un jour la visite.

L'opération Paris-trésors en est à sa quatrième édition. Au début, le corps professoral de l'IUT redoutait que les bavures, qui ne manqueraient pas de se produire, n'altèrent la bonne image de leur établissement. Ces préventions et celles qui touchaient au côté ludique, voire « pas sérieux », de l'épreuve sont en train de tomber. Jean-Pierre Marhuenda, le directeur du département information-communication, pense même que l'outil pédagogique ainsi mis au point « *pourrait être exploité encore plus complètement* ». En tout cas, il songe à appliquer la technique de Paris-trésors aux étudiants d'une autre de ses filières : celle des communicateurs d'entreprise.

Marc Ambroise-Rendu

(1) IUT de Paris (Paris V-Descartes), 143, avenue de Versailles, 75016 Paris. Tél. : (16-1) 45-25-20-28.

DISNEY FAIT PEUR

Suite de la page 19

Cette gare pourrait faciliter la venue à Marne-la-Vallée d'Européens du Nord et du Sud, des touristes mais aussi des hommes d'affaires. D'autant que celle-ci devrait être connectée à la ligne RER qui relie la capitale à l'entrée du royaume magique.

Une deuxième station est prévue pour desservir le centre d'activités tertiaires. A condition que celui-ci existe un jour, faute de quoi la direction de la RATP risque d'être difficile à convaincre. En fait, que va-t-il rester de l'ambitieuse opération d'intérêt national ?

188 millions de francs de perte

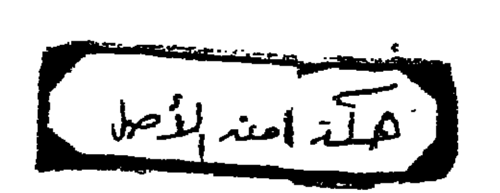
Mettant en avant la « *mauvaise situation économique qui prévaut dans tous les pays européens* » et le « *ralentissement général de l'immobilier* », la direction d'Eurodisney a fait part officiellement, jeudi 19 novembre, de son intention de « *réduire l'échelle* » de la deuxième partie du programme. Seul le secteur du loisir continuerait son développement, le reste étant remis... à plus tard. L'entreprise, qui annonce une perte de 188 millions de francs après les cinq premiers mois d'ouverture du parc et des hôtels, souhaite, en effet, ouvrir sans tarder des studios de production (50 000 mètres carrés au total), conçus comme une nouvelle attraction touristique. Selon Charles Boetto, un centre commercial et un centre de congrès pourraient compléter ces infrastructures. Le président du SAN redoute en outre la création, non prévue dans la convention, d'un troisième parc, probablement à vocation technologique, sur le modèle d'Epcot, situé à Orlando.

Or, si le secteur IV finit par ressembler à une grande réserve pour touristes, à qui seront destinés les investissements publics consentis pour l'arrivée de Mickey en France ? « *En 1995, nos communes accueilleront 8 500 habitants, selon les prévisions les plus récentes. Nous en attendions 15 000* », déplore le président. Déjà les élus de Serris ont dépensé 3 millions de francs pour agrandir leur mairie, qu'ils pensaient trop petite. Ceux de Magny-le-Hongre ont déboursé 4 millions pour installer leurs services municipaux dans des locaux provisoires. Ceux de Coupvray en ont consacré 2 au réaménagement de la leur.

Bien qu'inégalement réparties entre les cinq communes, les ressources fiscales ne font pas défaut. Apparemment, l'argent ne suffit à la satisfaction du président du SAN, qui espère voir le secteur IV réussir son développement social, culturel, urbanistique. Autrement dit, amener ce territoire privé d'identité à se métamorphoser en une véritable ville. Ainsi, depuis des mois, Charles Boetto œuvre pour l'implantation de filières universitaire. Le principe en a finalement été accepté, affirme-t-il. Mais, sans centre d'affaires et donc sans station de RER à proximité, est-il encore envisageable d'envoyer 10 000 étudiants en pleine nature ?

Certes, Charles Boetto « *comprend* » la stratégie de la société américaine, il l'a affirmé à plusieurs reprises. Face à une conjoncture économique défavorable, le repli de cette dernière sur son savoir-faire traditionnel, le ludique commercial, lui paraît « *logique* ». Aussi en appelle-t-il aujourd'hui aux pouvoirs publics. « *Prudence* », répond Jacques Larché (UDF), président du conseil général de Seine-et-Marne, qui préfère ne pas s'exprimer pour le moment. « *Souplesse* », préconise pour sa part Michel Giraud (RPR), qui dirige l'assemblée d'Ile-de-France. « *Les négociations avec le gouvernement ne font que commencer. Disney a indéniablement besoin d'un délai, compte tenu de la conjoncture économique. Pourtant*, estime le président du conseil régional, *à terme, la convention devra bien être respectée.* »

Martine Valo



SEINE-SAINT-DENIS

LE PARC DE VILLEPINTE EXPOSE SA RÉUSSITE

En dix ans, le centre d'expositions, situé près de l'aéroport de Roissy, a largement contribué à la richesse de la région

A l'occasion du dixième anniversaire de sa création, le parc d'expositions de Paris-Nord-Villepinte organise, lundi 30 novembre, un colloque présenté comme un *« sommet des expositions »*. Cette rencontre de responsables venus d'Europe, du Japon et des Etats-Unis va avoir lieu dans l'agglomération qui détient la première place mondiale par le nombre et l'importance des salons et congrès organisés chaque année.

Cette rencontre devrait être aussi l'occasion pour les responsables de la Société d'exploitation du parc de Villepinte de revendiquer une véritable reconnaissance de leur poids dans l'économie de l'Ile-de-France. *« Qui connaît l'importance des parcs d'expositions dans le développement de la région ? Il a fallu attendre le récent projet de schéma directeur, qui indique combien la communication commerciale est un atout pour l'Ile-de-France, pour que notre rôle soit officialisé »*, disent ainsi Patrick Champetier de Ribes et Jean-José Arroyo, président et directeur général de la société d'exploitation depuis sa création à l'initiative de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCI).

Les retombées de Paris-Nord-Villepinte sont évaluées, pour 1992, à 7 milliards de francs, sur environ 16 milliards pour l'ensemble des lieux d'expositions de l'Ile-de-France. Les deux tiers de ses dépenses sont réalisées pour les aménagements des stands, la publicité et l'accueil pendant la durée des manifestations. Le reste, soit 3 milliards, est dépensé dans l'hébergement, la restauration et le transport des exposants et des visiteurs. En dix ans, 8,5 millions d'entrées ont été enregistrées à Villepinte, dont 1,4 million d'étrangers. Au total, près de 15 000 personnes travaillent directement, dans près de trois cents sociétés implantées en Ile-de-France, pour l'aménagement des stands. Pendant une grande manifestation, comme le Salon de l'alimentation, qui vient de réunir 4 600 exposants, 20 000 personnes accueillaient les visiteurs sur les 164 000 mètres carrés de surfaces d'exposition répartis dans six halls sur un seul niveau.

La capacité hôtelière de Paris-Nord II, la ZAC bordant l'aéroport de Roissy où se trouve le parc d'expositions, a été multipliée par quatre en dix ans. Mais, si Paris-Nord-Villepinte est un des seuls parcs au monde à être uniquement réservé aux Salons professionnels et internationaux, la concurrence est grande entre les grands parcs d'expositions. Depuis 1980, vingt-deux nouveaux équipements ont été ouverts dans différents pays. Plusieurs doivent être construits dans les prochaines années et des extensions sont en cours à Milan, Francfort, Madrid, Barcelone, Chicago, Tokyo. Cinq mille manifestations sont organisées chaque année, un chiffre qui a augmenté de 130 % en une décennie.

Concurrence étrangère

Les responsables de Villepinte estiment que les conditions financières qui leur sont faites les placent dans une situation difficile face à la concurrence étrangère. *« Nous avons investi 1,6 milliard de francs depuis notre création. Le tiers par des fonds propres que nous rémunérons et remboursons à la CCI de Paris, le reste sur emprunts. Nous n'avons bénéficié d'aucune aide publique, alors que dans les autres pays nos concurrents sont largement subventionnés. Ne dit-on pas qu'une partie de la richesse économique de l'Allemagne est née dans les nombreuses foires-expositions qui y sont organisées. »* Le parc de Leipzig, en projet, représente 1,3 milliard de deutschemarks d'investissements : le quart sera payé par l'Etat fédéral, le reste par le Land et la ville. A Birmingham, le parc a été financé entièrement sur fonds publics (Etat, comté, ville) et européens. Les pouvoirs publics y ont créé une desserte de l'aéroport en site propre. De plus, la plupart des parcs étrangers ne paient pas d'impôts locaux.

La société d'exploitation du parc contribue au contraire largement au budget de la commune de Villepinte. *« C'est vrai que nous avons craint dans un premier temps les nuisances. Mais aujourd'hui nous reconnaissons l'apport du parc au développement de la commune. D'autant que, depuis que nous avons pu faire accoler son nom à la dénomination initiale de « Paris Nord », la notoriété de notre commune s'est considérablement accrue »*, admet Roger Lefort (RPR), maire de Villepinte. La commune voisine de Tremblay-en-France est candidate pour l'extension du parc sur près d'une centaine d'hectares dans les prochaines années. François Asensi (PC), maire d'une commune qui bénéficie déjà des ressources engendrées par l'aéroport de Roissy, met des conditions à cette arrivée : *« Nous avons demandé une protection verte et que de nouvelles infrastructures de dessertes soient créées en même temps. »*

Desservi par une autoroute A1 complètement saturée, le parc de Villepinte connaît, comme l'aéroport de Roissy, d'importantes difficultés d'accès qui pourraient compromettre son développement. La CCI de Paris demande avec insistance que soit décidé le doublement de l'A1 par une autoroute souterraine. Les dirigeants de Villepinte réclament une amélioration de la fréquence des rames RER qui s'arrêtent en bordure du parc : *« Il faudrait également faire un effort dans la signalétique et la fonctionnement des billetteries pour améliorer l'accueil de nos visiteurs étrangers. Nous avons dû mettre des guichets d'information à la gare du Nord »*, souligne M. Arroyo.

Le projet de schéma directeur vient de préciser que les besoins nouveaux de l'Ile-de-France en surfaces d'expositions vont être, au cours du prochain quart de siècle, de 500 000 mètres carrés, dont la moitié à Villepinte. Tous les développements futurs du parc de Paris-Nord sont conditionnés par l'amélioration des transports. Mais, comme ils l'ont fait pour l'aménagement de la gare RER, les échangeurs de l'autoroute et l'élargissement de l'A104, les pouvoirs publics demandent à la société d'exploitation de participer de plus en plus largement aux investissements. *« Est-ce normal, alors que nous avons versé 30 millions d'impôts sur les bénéfices l'an dernier, que l'on nous demande de financer des équipements publics ?* interroge M. Arroyo. *D'autant que nous participons largement à la richesse de la région. »*

Christophe de Chenay

VAL-DE-MARNE

Prévisions optimistes pour la ZAC d'Alfort

Le Crédit d'équipement des PME (CEPME) devrait s'implanter sur la ZAC d'Alfort (*le Monde* du 4 mai) en 1995. Le CEPME, qui emploie deux mille personnes, compte aujourd'hui douze implantations dans le deuxième arrondissement de Paris. Cette société a choisi Maisons-Alfort en raison de sa proximité avec la capitale. En bordure de la Marne, la ZAC d'Alfort est desservie par le métro et l'autoroute A 4 ; le RER devrait y arriver en 1995. Selon le maire, M. Michel Herbillon (UDF-PR), la taxe professionnelle y est une des plus faibles des villes de plus de cinquante mille habitants du Val-de-Marne. Le futur bâtiment, construit à l'emplacement de l'usine des Cycles Lejeune, accueillera les services parisiens du siège et ses principales filiales sur 31 000 mètres carrés. Grâce à cette opération, c'est près de la moitié de la surface de bureaux prévue dans la ZAC d'Alfort qui se trouve déjà vendue alors même que le premier coup de pioche n'a pas encore été donné.

YVELINES

« Ecoville » expérimenté à Maurepas

Un service de diagnostic et d'organisation de la protection de l'environnement va être mis à la disposition des communes urbaines par Gaz de France. Ce programme, appelé « Ecoville », va être expérimenté à Maurepas (20 000 habitants). Il portera sur la collecte sélective des déchets, l'entretien des espaces verts, la révision du plan d'occupation des sols et la gestion du patrimoine.

En acceptant de devenir ville-prototype, Maurepas s'assure le concours de GDF, qui réalise un audit personnalisé sur la qualité de son environnement. Une campagne de mesures de l'air et de la pollution atmosphérique vient d'être réalisée. L'analyse du couvert végétal par le satellite Spot sera effectuée avant la fin de l'année.

Convention sur le logement à Elancourt

A l'occasion de la livraison d'une première tranche de logements sociaux dans le nouveau quartier de la Clé de Saint-Pierre (*le Monde* daté 25-26 octobre), la commune d'Elancourt, qui fait partie de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, a signé une *« convention d'attribution »*. Cet accord avec la préfecture, le conseil général, la caisse d'allocations familiales des Yvelines, le syndicat d'agglomération nouvelle, et une demi-douzaine d'organismes HLM, porte sur quatre cent dix logements.

Préalable au *« protocole d'occupation du patrimoine social »* (POPS) en cours d'élaboration, cette convention a pour but de permettre aux personnes dont la famille habite à Elancourt, ou à celles qui y travaillent, de trouver un logement sur place. Elle prévoit aussi l'attribution d'une partie du parc à des personnes en difficulté, qui risqueraient d'être exclus du logement HLM. *« Parfois utilisé de manière protectionniste, le POPS d'Elancourt ne se fermera pas aux familles venant de l'extérieur »* a assuré le maire, Alain Danet (PS). Après Mantes-la-Jolie en 1990, Elancourt est la seconde commune des Yvelines à élaborer un POPS.

YVELINES

LES MUREAUX EFFACENT LEUR PASSÉ

Métamorphose d'une mosaïque de quartiers avec l'aide de l'État

ALAIN ETORÉ (PS) est le maire d'une *« ville en miettes »*. Une cité éclatée entre un centre-ville à l'étroit, un espace désert et cinq quartiers plaqués le long d'une route départementale trop large. *« Si vous parlez des Mureaux aux habitants des Musiciens ou de la Vigne-Blanche, ils vous répondront que c'est là-bas, après le pont de chemin de fer »*, explique-t-il. Les Musiciens, un quartier où les démolisseurs doivent sévir dimanche 29 novembre, comme ils l'ont déjà fait à Mantes-la-Jolie récemment (*le Monde* daté 27-28 septembre).

Les Mureaux comptent 33 089 habitants et surtout 11 000 logements construits dans les années 60 pour répondre aux besoins en main-d'œuvre des usines automobiles de Flins et de Poissy.

Le résultat de cet urbanisme précipité est sans surprise, la moitié des habitants, pour beaucoup d'origine étrangère, vivent dans cinq quartiers classés en développement social urbain (DSU) : les Musiciens, le plus excentré, la Vigne-Blanche et Ile-de-France, le long de la départementale, les Bougimonts, un peu en retrait de cet axe, et Bécheville, enclavé à l'est de la ville.

Moderniser le centre-ville

Depuis trois ans, ces quartiers font l'objet d'une réhabilitation et d'un traitement social, des mesures insuffisantes au regard de l'absence d'identification des habitants à leur ville. Ce diagnostic a été établi au terme d'une étude menée par Clément-Noël Douady, l'urbaniste sollicité par Alain Etoré dès son élection en 1989.

Pour rapprocher ces quartiers du centre, l'urbaniste a imaginé un itinéraire piétonnier unissant les quartiers tout en leur donnant un accès rapide à la gare et aux équipements publics. L'allée du Parc a pour objectif de compléter le réaménagement de la route départementale 43 affectée à la circulation automobile mais rythmée de chicanes et de ronds-points. Des contre-allées plantées d'arbres, des constructions, occupées en rez-de-chaussée par des commerces ou des activités tertiaires, doivent achever la transformation de cette saignée routière en avenue urbaine.

L'idée est formalisée, reste à la mettre en œuvre. L'allée du Parc fait actuellement l'objet d'un concours d'architecture dont le résultat sera connu en 1993. *« Nous avons voulu un concours de haut niveau, le choix du maître d'œuvre devant témoigner de l'exigence de qualité de ce projet de ville »*, souligne Alain Etoré. La route départementale fait déjà l'objet de travaux. La démolition des tours des Musiciens s'inscrit dans un projet de réhabilitation de cet ensemble de 1 100 logements. Parallèlement seront entrepris la modernisation d'un centre-ville désuet et l'aménagement de cet espace informe qui le sépare des autres quartiers.

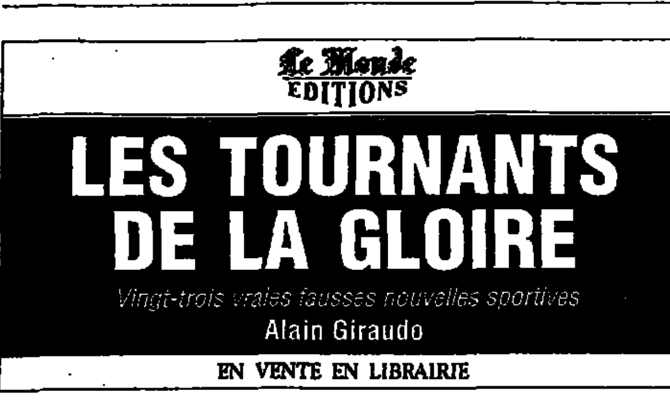
« Cette reconquête prendra au moins dix ans à condition de la mener simultanément sur tous les fronts. Mais elle ne sera possible que si le projet de ville est retenu comme une priorité du onzième Plan », estime le maire. La métamorphose de cette mosaïque de quartiers, dont le coût global est en cours d'évaluation, est financièrement insupportable pour la seule commune des Mureaux, malgré les ressources fiscales générées par l'Aérospatiale. Alain Etoré compte sur le soutien de la délégation interministérielle à la ville (DIV) pour bénéficier d'un contrat assurant une programmation des travaux sur cinq ans.

« Il s'agit de l'un des cinq sites sur lesquels l'Etat investit le plus dans les Yvelines, au même titre que Chanteloup-les-Vignes, Mantes-la-Jolie, Trappes et Sartrouville », souligne Philippe Yvin, sous-préfet chargé de la politique de la ville dans le département. Plus de 6 millions de francs en deux ans (1991-1992) au titre du développement social urbain et 14,3 millions, sur la même période, consacrés à la réhabilitation des logements. La démolition des deux tours des Musiciens a été financée par la commune, la région, le département et l'Office public interdépartemental Essonne-Val d'Oise-Yvelines, propriétaire du parc social.

Le souhait du sous-préfet est que le projet des Mureaux soit assez avancé en 1993 pour être traité avec d'autres communes proches. Il répondrait alors aux critères du futur contrat de plan qui insiste sur l'intercommunalité et la solidarité pour lutter contre l'exclusion sociale. Tout près des Mureaux, deux autres quartiers sont aussi classés comme sensibles, la Cité du Parc à Ecquevilly et la Cité d'Acosta à Aubergenville.

La démolition de deux tours des Musiciens n'a pas pour seul objectif de traiter, par la diminution du nombre d'habitants, un quartier sensible. Elle s'inscrit dans un projet de ville ambitieux. A partir du 29 novembre, la voie sera ouverte à l'allée du Parc, le trait d'union qui doit fédérer les quartiers jusqu'aux berges de la Seine, de l'autre côté du centre-ville. Pour que, dans dix ans, les jeunes des Musiciens répondent : *« Les Mureaux c'est ici. »*

Pascale Sauvage

HAUTS-DE-SEINE

L'AVENIR DE LA MJC DE COURBEVOIE

Animateurs et adhérents se mobilisent pour sauver le théâtre de la démolition

UN four à pain, un saule pleureur, une maison bourgeoise entourée de verdure, depuis qu'elle a élu domicile au bout du passage du *Pourquoi-Pas ?*, la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Courbevoie jouit d'un cadre idyllique. Mais, même si ses six cents adhérents ne laissent rien paraître, la doyenne des MJC porte le deuil. Le 30 septembre à l'aube, la mairie de Courbevoie a fait démolir le « pavillon du Jardinier », l'un des trois bâtiments de la MJC, siège du Minuscule Théâtre, ainsi nommé parce qu'il ne disposait que de 25 places. Exécution d'une décision de justice rendue le 3 juillet par la cour d'appel de Versailles, qui a ordonné l'expulsion de la MJC des locaux municipaux. Une décision assortie d'un délai d'un mois pour le théâtre et d'un an pour le bâtiment principal et l'annexe cinéma.

La destruction du pavillon n'est que le dernier épisode d'un conflit qui oppose, depuis une vingtaine d'années, la municipalité à la MJC. C'est en 1968 que Charles Deprez (UDF), maire de Courbevoie, ouvre les hostilités contre un équipement qu'il qualifie alors de *« repère de gauchistes »*. Dès lors, les subventions municipales sont supprimées. La bataille juridique s'engage en 1972, à l'expiration du bail de la MJC, que le conseil municipal refuse de renouveler. Grâce à la loi de 1948, dont un article prévoit que les associations ont droit au maintien dans les lieux, la MJC obtient gain de cause auprès de la cour d'appel de Versailles en 1980. Las, la loi Méhaignerie abroge le précieux article et le maire entame une nouvelle procédure qui aboutit à l'arrêt d'expulsion.

Dans la ville, la démolition du théâtre a ému une partie de la population, qui juge que *« les bénévoles de la MJC font un travail extraordinaire car il se passe peu de choses à Courbevoie »*. La commune n'offre à ses 65 000 habitants ni salle de cinéma ni activité théâtrale permanente, en dehors des programmes de la MJC. Pour remédier au *« sous-développement culturel »* dénoncé par Yves Sutter, le jeune président de la MJC, la municipalité a ouvert l'an dernier l'espace Carpeaux, une salle de 450 places.

Le maire estimait récemment, sur les ondes d'une radio régionale, que *« peu de personnes »* suivaient les activités de la MJC. Les défenseurs de la Maison évoquent le cinéma La Lanterne, une salle classée art et essai (40 000 entrées par an) qui pratique une programmation éclectique, ou citent la troupe du Minuscule Théâtre dirigée par Daniel Lacroix. Jean-Yves Haby (UDF-PR), premier adjoint et député des Hauts-de-Seine, constate que *« la justice a donné droit au maire de récupérer ses locaux, même si cela pose le problème de voir mourir le seul cinéma de Courbevoie »*. Pour justifier l'expulsion, le maire explique que l'espace libéré par la MJC permettra de créer une salle de conférences pour le musée attenant et surtout d'agrandir la cour de l'école maternelle contiguë. *« C'est un prétexte ! »*, répliquent les responsables de la MJC. Ils rappellent qu'aucune proposition de relogement n'a été faite, *« preuve manifeste que la récupération des locaux n'est qu'un moyen de nous étouffer »*.

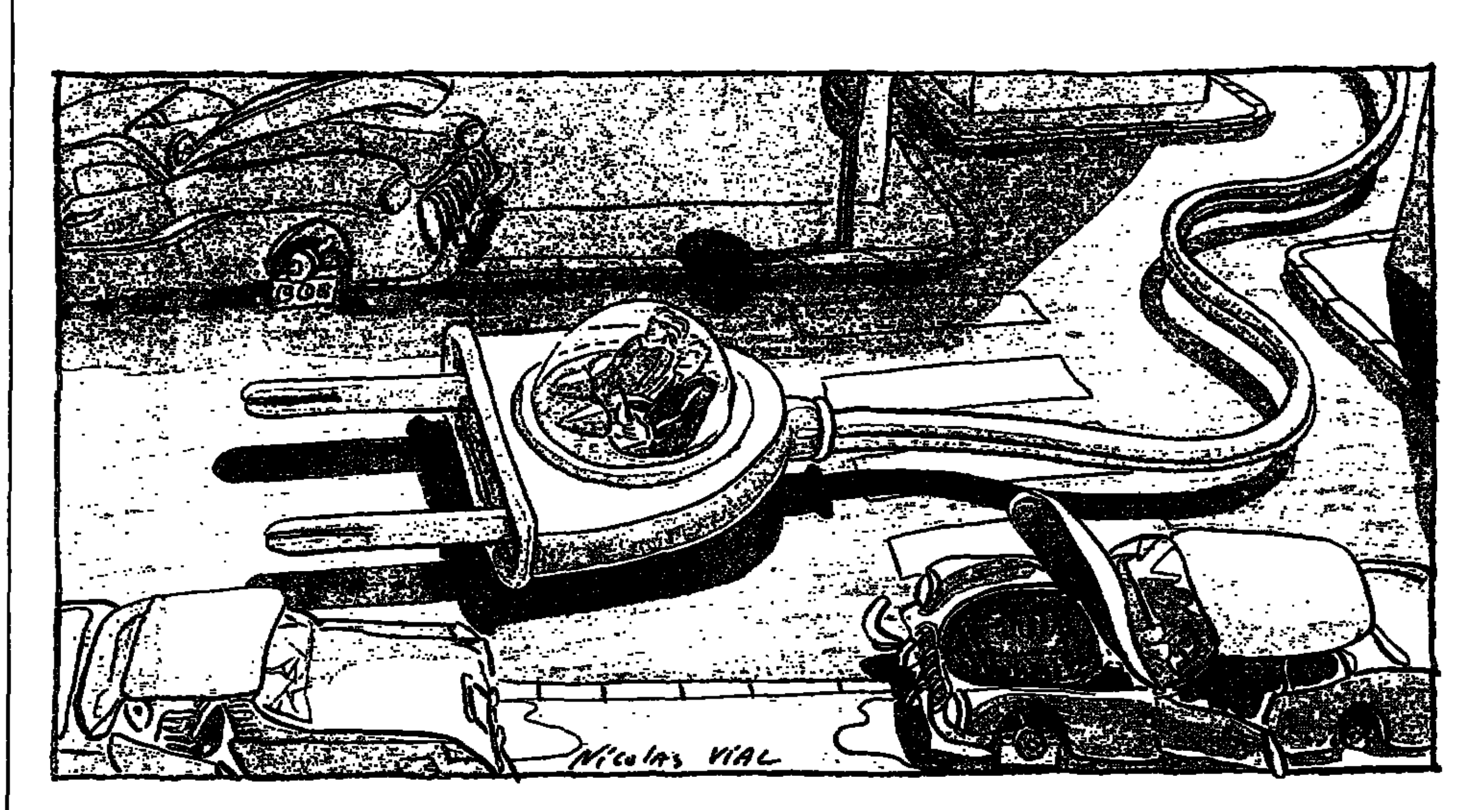
Privée de subventions municipales depuis 1969, la MJC a appris à gérer son budget au plus près. Aujourd'hui, 85 % des dépenses sont financées par des frais de participation, alors que les subventions du Centre national de la cinématographie et de la direction régionale des affaires culturelles aident à boucler les fins de mois.

Pour M. Sutter la survie de la MJC s'apparente *« au refus des banlieues mortes dès 20 heures le soir »*. Seule certitude, Courbevoie ne sera pas une *« banlieue morte »* samedi 28 et dimanche 29 novembre, puisque la MJC organise sa vingt-troisième Foire aux livres et aux disques. Quant au Minuscule Théâtre, réfugié au sous-sol du bâtiment principal, on y joue *la Raison du plus fou*.

Philippe Baverel

LA VOITURE ÉLECTRIQUE SE GLISSE DANS LA VILLE

Vingt-deux sites pilotes ont été retenus pour la mise en place d'un réseau urbain de véhicules non polluants, mais rien ne sera opérationnel avant 1995



« *Tout dépend des municipalités : si elles collaborent, il y aura un effet multiplicateur. Sinon...* », observait au Salon de la voiture électrique de Florence, en septembre, le sénateur Pierre Laffitte (RDE), ancien directeur de l'Ecole des mines et membre influent de l'Office parlementaire des choix technologiques. De fait, si l'introduction de la voiture électrique pose des problèmes techniques pour la motorisation et les batteries, elle rencontre surtout des difficultés pratiques de mise en place et d'usage.

Dans la phase expérimentale, il n'est pas prévu d'encourager la vente de véhicules électriques aux particuliers. On se limite aux « flottes captives », comme par exemple les véhicules de liaison utilisés par EDF (environ deux cents actuellement en service) ou par les municipalités (moins de six cents). « *Pour moi, le véhicule électrique est un moyen de déplacement de proximité, une sorte d'appendice du transport en commun* », affirme Georges Le Roy, chargé de mission à la direction commerciale d'Electricité de France.

On s'efforce donc d'associer les collectivités locales, qui ont la maîtrise du terrain. Le premier accord a été conclu au mois de décembre 1991 entre la ville de La Rochelle, le groupe automobile Peugeot-Citroën (PSA) et l'entreprise publique. Pourquoi La Rochelle ? Parce que la ville de Michel Crépeau, ancien ministre de l'environnement, s'est toujours voulue en pointe sur ce plan. Elle gère déjà une flotte de trois cents cinquante vélos publics, répartis dans une dizaine de points de la ville. Ces vélos gratuits, échangés contre une pièce d'identité, servent de véhicules de ville aux automobilistes ayant laissé leur voiture dans un parc de stationnement. Le principe est donc là. Il suffit d'installer maintenant des bornes de rechargement des batteries pour compléter le dispositif « vélos » par un nouveau véhicule, tout aussi silencieux et non polluant : la voiture électrique.

Autre coïncidence : depuis 1991, une société rochelaise fabrique justement un véhicule électrique. Cette fourgonnette légère, appelée l'« électromobile Volta », a une carrosserie en polyester directement inspirée de la coque des bateaux de plaisance – tradition locale – et d'un moteur – Leroy-Somer – également régional. Le tout est monté dans une ancienne usine Simca devenue Ford. Plus d'une centaine de Volta ont déjà été vendues à ce jour aux administrations et collectivités.

L'accord tripartite prévoit que, en septembre 1993, cinquante voitures Peugeot 106 et Citroën AX, dotées de moteurs électriques, seront confiées pour l'année à cinquante volontaires de La Rochelle, moyennant une faible participation financière. EDF, pour sa part, installera une centaine de bornes de recharge lente, lorsque la voiture est au garage, et quelques bornes de recharge rapide (pour la panne « sèche »).

A La Rochelle, cinquante volontaires vont bénéficier d'« électromobiles »

Ces bornes de secours seront installées dans les stations-service de la société pétrolière Total (elle aussi partenaire de l'opération) et dans les aires de stationnement public. Car un minimum de précaution s'impose. Il est en effet difficile de laisser à la discrétion d'un public non averti le maniement d'un câble lourd qui charrie des milliers de volts...

Ainsi, le constructeur fournit les véhicules, l'électricien installe les bornes et la ville assure les services d'entretien et de gestion du parc. Si l'expérience s'avère concluante, trois cents véhicules pourraient être mis à la disposition des Rochelais dès 1994.

La ville de Tours prévoit de se lancer dans la même aventure en 1994. Châtellerault, qui utilise des véhicules Renault depuis 1986 (Master et Express), va installer des bornes pour le public, comme aussi la ville de Paris. D'autres, qui testent déjà leurs propres véhicules électriques (Dijon, Dunkerque, Fréjus, Monaco, Montpellier, Metz, Nantes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg), pourraient à terme se rallier à la formule.

Des expériences plus limitées visent à tester les différents aspects du véhicule électrique en ville. A Nanterre, préfecture des Hauts-de-Seine, une flotte de vingt-cinq Citroën C 15 électriques circule depuis le début de l'année pour le compte du service clientèle d'EDF. Si l'expérience de circulation en milieu urbain dense donne satisfaction, la ville s'équipera à son tour de véhicules électriques pour la flotte de ses services.

A Toulouse, quatre Volta ont été ajoutées au parc des voitures classiques EDF, afin de tester l'intégration de véhicules électriques dans un parc de voitures banalisées, gérées par ordinateur. L'agent utilise indifféremment, selon les nécessités du service, des voitures thermiques ou électriques. A Lyon, la ville va tester la recharge des batteries en stationnement souterrain avec le parc EDF (trente-cinq véhicules) et une première flotte de dix véhicules électriques municipaux, qui vont être prochainement mis en service.

On s'achemine donc dans les villes de France vers deux modes d'utilisation des voitures électriques. La première, mise en route actuellement, privilégie la voiture libre-service. A l'aide d'une carte magnétique *ad hoc*, on emprunte le véhicule sur un parking public et on le restitue dans un autre, où il sera mis en recharge. C'est le « transport en commun individuel ». L'autre mode, qui devrait se développer ensuite, c'est la voiture électrique privée, que chaque propriétaire recharge la nuit dans son garage ou au parc de stationnement.

Dans les deux cas, cependant, de redoutables obstacles restent à surmonter. La voiture libre-service devra être finement gérée pour que chaque utilisateur soit satisfait. Comment garantir, par exemple, que les voitures disponibles seront toujours en charge et prêtes à l'emploi ? Sinon, elles risquent d'être abandonnées sur place en cas de panne, voire vandalisées sur l'aire de stationnement... Quant au propriétaire privé, il devra acheter ses batteries en *leasing*, car la restitution au fournisseur de la batterie usagée est le seul moyen de pouvoir recycler le cadmium et le nickel. Sa « deuxième voiture » sera donc toujours plus captive que l'autre.

Les constructeurs, cependant, restent confiants. « *On sera les premiers au monde, en 1995, à vendre trois mille voitures de ville* », dit-on chez Peugeot. Car la voiture électrique, à terme, sera « *forcément moins chère que la voiture thermique, vu les techniques employées* ». Pour Jean-Pierre Bourdier, le « Monsieur environnement » d'EDF, « *une voiture électrique n'est qu'un chauffe-eau sans eau qui consomme en moyenne 2 500 kwh par an* ». Autrement dit, un appareil ultra-simple et peu coûteux à l'usage. Actuellement, la recharge d'une batterie revient à payer 1,20 franc le « litre » de carburant électrique. Et c'est un carburant qu'on ne consomme qu'en roulant, à la différence des moteurs à explosion, qui continuent à tourner dans les embouteillages lorsque la voiture est à l'arrêt.

Roger Cans

Cités élues

Les ministres de l'environnement et de l'industrie avaient prévu à l'origine de réaliser « *en vraie grandeur dix opérations pilotes de véhicules électriques dans dix villes* ». Mais, devant le nombre de cités candidates au partenariat avec l'Etat, près d'une cinquantaine, le nombre de sites tests a augmenté. « *L'originalité des propositions, la diversité des partenariats locaux mis en œuvre, l'association des centres d'enseignement et de recherche, des industriels, des différentes perspectives ont conduit le gouvernement à désigner finalement vingt-deux sites pilotes* », précise un communiqué commun, publié jeudi 12 novembre par les ministères de l'environnement, de l'industrie et de l'énergie.

Une désignation qui s'est effectuée sur la base de critères précis, affirment les ministères, qui évoquent la *maîtrise de l'énergie ou* les moyens dont les collectivités doivent se doter. Trois villes et deux sites ont un rôle de pionnier : Châtellerault, La Rochelle, Tours, Saint-Palais (Belle-Ile) et Sophia-Antipolis.

En plus des cinq pionniers, les autres villes sont : Avignon ; Bordeaux ; Cherbourg ; Douai ; Grenoble ; Le Havre ; La Roche-sur-Yon ; Lyon ; Montigny-lès-Cormeilles ; Montreuil ; Nanterre ; Nantes ; Nevers ; Rouen (Sivom de) ; Saint-Quentin-en-Yvelines (sites associés : Versailles, plateau de Saclay ; site de Billancourt) ; Strasbourg. Les critères qui ont présidé à ces choix ne semblent pas seulement objectifs ou scientifiques. *Ainsi en est-il du triangle Peugeot de* Montbéliard, Belfort et Héricourt, choisi sans doute pour faire plaisir au constructeur automobile. Quant à la désignation du Sivom de l'agglomération rouennaise, et non de la ville de Rouen, le nom du président de la structure intercommunale, Laurent Fabius, a dû peser au moment décisif.

Limoges et ses trolleybus

La gare des Bénédictins et sa *coupole de cuivre, l'hôtel de ville* et ses clochetons pointus, ne sont pas seuls à donner à Limoges un charme particulier. Les véhicules blanc et rouge, aux longues perches baladeuses, intriguent les visiteurs de passage. Aux étrangers, aux enfants, on explique le fonctionnement et *l'intérêt économique de ces trol*leybus, ces véhicules de transport en commun aux « bras articulés » captant l'énergie électrique sur des fils tendus entre les façades des rues, qui donnent à la ville un air rétro. Le trolleybus arrêté, le conducteur debout à l'arrière pour orienter avec peine une perche récalcitrante rappelle des souvenirs.

Mais aujourd'hui le débat sur les nuisances en milieu urbain redonne un air de jeunesse à un réseau de fils et de véhicules silencieux qui doit fêter l'an prochain son demi-siècle d'existence. Les trolleybus, non polluants, économes en énergie et en bruit, prennent place dans les réflexions sur l'avenir de la circulation citadine. La preuve : la capitale du Limousin a reçu au mois de juillet une délégation d'élus et de techniciens de Mexico, l'une des villes les plus polluées du *monde, emmenée par la société* GEC-Alsthom pour étudier *in situ* les avantages du réseau électrifié limougeaud.

Dans les années 50, vingt-cinq villes françaises étaient équipées en trolleybus. Aujourd'hui, il ne reste que quatre agglomérations à en garder quelques lignes – *Lyon, Grenoble, Marseille,* Saint-Etienne, – et Limoges est la seule à avoir préservé l'ensemble de son réseau urbain. Elle l'a même accru en 1979 de 1 kilomètre de ligne supplémentaire entre la ville et des zones industrielles. La municipalité ne se contente pas de gérer le passé, elle tente de le moderniser. L'automatisation des trois sous-stations d'alimentation électrique a été effectuée au mois de février, une nouvelle génération de matériel roulant, le trolley RVI ER100H à alimentation mixte électricité-diesel, a été mise en service, enfin l'utilisation du diester de colza dans la consommation en hydrocarbure a été testée.

« *Mais ce mode de desserte urbaine*, souligne un responsable de la Société des transports en commun de Limoges (TCL), la société d'économie mixte qui gère le réseau, *a aussi ses inconvénients : coût d'exploitation élevé, itinéraires contraignants, manque de souplesse d'évolution.* » Et surtout coût prohibitif des infrastructures nécessaires à la création de nouvelles lignes électrifiées. C'est pourquoi la part de ce réseau tend à baisser, en valeur relative, dans les extensions rendues nécessaires par les quartiers neufs, la construction des banlieues et des zones industrielles.

Avec 25,5 kilomètres de lignes, les trolleybus de Limoges ne représentent plus que 20 % du réseau en longueur, mais 36 % du nombre des kilomètres parcourus journellement et 45 % du total des voyageurs transportés (5,7 millions sur un ensemble de 12 millions en 1991). Ils restent les rois du centre-ville, et TCL va signer une convention avec l'Agence départementale pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour poursuivre la réflexion commune sur l'avenir de la traction électrique en milieu urbain.

de notre correspondant à Limoges
Georges Chatain

BRETAGNE
Une faculté dans le centre de Brest

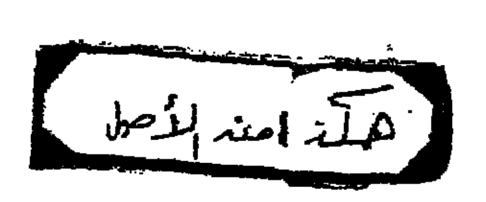
La nouvelle faculté des lettres de l'université de Bretagne occidentale (UBO) doit ouvrir à la rentrée 1993 en plein cœur de Brest. D'autres sites étaient possibles, mais le conseil municipal et le conseil des communautés urbaines ont choisi cet emplacement pour dynamiser le centre-ville, *où, depuis l'abandon du pro*jet de tramway en 1990, le besoin d'un souffle nouveau était perceptible.
Cette faculté va permettre de réduire le nombre d'étudiants de l'actuel campus, situé dans un quartier excentré. Construit selon les plans de *l'architecte italien Maximiliano* Fuksas, cet équipement est estimé à 110 millions de francs, financés par l'Etat, la région, la ville de Brest et sa communauté urbaine.

LORRAINE
Epidémie de démissions de maires

Une curieuse épidémie de démissions se propage en ce moment parmi les maires des communes de Meurthe-et-Moselle. Il s'agit souvent de « démissions-reconductions », destinées à remodeler des bureaux municipaux divisés.
La technique a été inaugurée il y a un an par le maire de Tomblaine, Job Durupt (PS), désireux de se séparer de son premier adjoint, Jean-Paul Lacresse, également socialiste. Il a depuis été imité par le maire de Briey, Guy Vattier (UDF-PR), en désaccord avec deux adjoints RPR, puis par celui de Ville-en-Vermois, André Costerlinck (divers gauche), dont le premier adjoint a « objectivement » rejoint l'opposition RPR. Le dernier recours en date est celui du maire de Frouard, Claude Wild (PC), désireux d'éviter l'accession du meneur local de Génération Ecologie, Philippe Loui, au poste de premier adjoint.
Le principe est simple. Le premier magistrat démissionne de son mandat de maire, ce qui entraîne la démission obligatoire de tous ses adjoints. Il ne lui reste plus qu'à se faire réélire par le seul conseil municipal, sans se représenter devant les électeurs, en choisissant de nouveaux adjoints. Seul le préfet peut bloquer la machine en refusant la démission du maire, ce qui compliquerait considérablement le dispositif. Pour l'instant, le préfet de Meurthe-et-Moselle a avalisé l'ensemble de ces remodelages « imposés ».

PICARDIE
L'avenir de l'Oise en questions

En collaboration avec l'IFOP, *le conseil général du département* de l'Oise a ouvert une enquête auprès des habitants pour savoir comment ils voyaient l'avenir de leur département. Interrogés sur l'afflux de population venant de la région parisienne, mais aussi sur le cadre de vie, la formation, les transports ou l'emploi, les habitants montrent un sentiment d'appartenance à une même entité territoriale. Le taux de participation est particulièrement élevé : sur les 220 000 questionnaires diffusés, 55 000 ont été retournés. Une famille sur quatre a donc pris part à la consultation.
Les résultats doivent alimenter les travaux de la Conférence permanente du développement de l'Oise, créée au début de l'année par le conseil général. Cette structure comprend des élus, des chefs d'entreprise, des responsables d'associations, des enseignants, etc. Elle a pour mission d'élaborer une charte départementale de développement baptisée « *l'Oise de nos enfants* ».



REGARDS

PORTRAIT

Jean-Paul Delevoye : des racines rurales

Visage massif, large cou planté sur un buste immense, Jean-Paul Delevoye possède la robustesse d'un enfant de la campagne. Le nouveau président de l'Association des maires de France, l'AMF, est, il est vrai, né dans une commune rurale du Pas-de-Calais, Bapaume, qui compte aujourd'hui 3 500 habitants et dont il est le premier magistrat. Il exerce un métier proche du monde paysan, puisqu'il est négociant en grains et céréales.

Cet homme dit *« aimer la terre »* et revendique un *« bon sens paysan »*. Alors, il est difficile d'imaginer l'adolescent tourmenté, élevé chez les jésuites, qui a rompu avec sa famille vers l'âge de dix-sept ans. Considéré, raconte-t-il avec un sourire de dérision, comme *« l'intellectuel »* d'une famille de quatre enfants, le jeune élève, en avance de deux ans sur l'âge scolaire, est envoyé dans un collège religieux, La Providence à Amiens. Il y apprend, entre autres, le latin et le grec, et se pénètre d'une conviction : *« C'est le doute qui fait avancer les choses. Il faut avoir l'humilité de reconnaître ses erreurs. »*

Alors que ses parents divorcent, Jean-Paul Delevoye rate son bac, devient *« pion »*. Il repasse l'examen *« tout seul »*, le réussit, et entre à l'Institut supérieur d'agriculture de Lille, mais n'y termine pas ses études. Quelques années plus tard, il réintègre le giron paternel, reprend le métier de son père, et même, à la demande des fournisseurs, l'entreprise en difficulté.

Il affirme avoir passé, en 1968, un peu de temps *« aux côtés des révoltés »*, réclamant *« une société plus juste »*. Mais, très vite, son analyse des événements diverge. Comme sa famille, de tradition gaulliste, il estime que le pays a besoin d'une autorité forte et consentie. *« Il faut que le chef de l'Etat montre une direction, des objectifs, et qu'il donne envie d'y adhérer. C'est précisément ce qui manque aujourd'hui. Notre société est une juxtaposition d'intérêts égocentriques : corporatismes, régionalismes, nationalismes »*, déclare-t-il.

En 1980, Jean-Paul Delevoye est élu conseiller général du canton de Bapaume, avec le soutien du RPR. Il adhère à ce parti en 1981 et, sous son étiquette, remporte plusieurs mandats : maire de Bapaume, conseiller général, député entre 1986 et 1988, et sénateur, en septembre 1992. Il estime qu'un maire doit, à son échelle, *« créer une émotion collective »*. A-t-il œuvré dans ce sens, depuis dix ans ? *« J'ai installé une entreprise d'insertion pour les chômeurs de longue durée et les jeunes. J'ai mis en place un atelier de dons de vêtements. »*

Après avoir été, pendant plusieurs années, président de la commission des finances de l'AMF, il a accepté d'en briguer la présidence. Peu charismatique, le nouvel élu semble posséder en revanche une réelle capacité d'écoute. Et il a su trouver le ton juste pour se présenter à ses collègues, au cours du dernier congrès (*le Monde* daté 22-23 novembre). Il estime que son *« jeune »* âge (quarante-cinq ans) est un atout pour mener à bien la difficile mission qui est la sienne : préserver l'unité de l'AMF, tout en faisant valoir les intérêts du monde rural.

R. Rs.

LIVRES

LE XXIe ARRONDISSEMENT

BOULOGNE-BILLANCOURT, VILLE DES TEMPS MODERNES
sous la direction de Maurice Culot et de Bruno Foucart
Institut français d'architecture/Mardaga, coll. « Villes »
408 pages, 557 F.

EN 1922, après le déclassement de l'enceinte qui mure Paris, deux conseillers municipaux de la capitale reprennent une vieille idée du baron Haussmann et réclament la transformation de Boulogne-Billancourt en un arrondisssement, le XXIe, *« au nom de l'hygiène et de la gestion moderne de l'agglomération »*. La jeune-garde *« blumiste »* installée dans les communes de la petite couronne mène une vigoureuse contre-offensive : à sa tête André Morizet, sénateur et maire socialiste de Boulogne. Ce dernier assure finalement son indépendance au prix de quelques terrains cédés du côté des fortifications, mais scelle l'union définitive de Boulogne et de Billancourt.

Une exposition (1) et un livre dressent la brève histoire de cette ville qui croît au rythme des vagues industrielles qui se succèdent sur son territoire. Au début du XIXe siècle, Boulogne est un hameau rural assoupi dans une boucle de la Seine et Billancourt, qui relève de la municipalité d'Auteuil, une ferme. Cent ans plus tard, la soudure entre les deux entités est loin d'être faite. Boulogne, plus bourgeoise, en dépit de ses blanchisseries, regarde vers le bois tandis que Billancourt accueille des industries d'avant-garde : images et machines volantes. Etienne-Jules Marrey, précurseur du cinématographe, installe en 1882, à la porte des Princes, l'anneau circulaire de sa « station physiologique » où il tente de capter le mouvement, grâce à son « fusil à images ». En 1912, Sarah Bernhardt interprète *la Reine Elizabeth*, film de Louis Mercanton, dans le studio-usine Eclipse, près du vélodrome du Parc des Princes. D'autres studios lui succéderont, bientôt flanqués, au Point du Jour, de laboratoires cinématographiques.

La bataille du plus léger et du plus lourd que l'air se règle au tournant du siècle. Billancourt est l'un des hauts lieux de cette compétition. Les dirigeables de la société Astra-Surcouf cèdent bientôt le terrain aux avions de Voisin, Esnault-Pelterie et Farman. Mais une autre industrie devient hégémonique, au lendemain de la première guerre mondiale : l'automobile. L'empire Renault avale, morceau après morceau, près d'un dizième de la commune.

La forteresse ouvrière

Trois photographes ont, dans les années 30, fixé des images de l'entreprise alors triomphante. Robert Doisneau a saisi des ateliers archaïques, enfumés, où les ouvriers ont encore des gestes d'artisan. Au même moment, Pierre Jahan capte l'énergie et la technique d'une usine moderne, tandis que Pierre Boucher est sensible à l'esthétique des tôles empilées et aux voiles courbes des bâtiments de béton.

Mais la « forteresse ouvrière » ferme ses portes. L'île Seguin devrait être arasée à la fin de l'année 1993. Du coup, l'urbanisme de la ville risque d'être modifié aussi radicalement qu'à l'époque où le maire, André Morizet, imaginait de grands axes pour désenclaver sa commune et demandait à l'architecte Tony Garnier de lui construire une nouvelle mairie, *« cathédrale-usine municipale »*, transparente, qui retrouve aujourd'hui sa rigueur et son élégance originelles grâce à une rénovation soigneuse.

Qualité que l'on reconnaît dans les constructions laissées par la génération des architectes liés au mouvement moderne : Le Corbusier et Jeanneret, Faure-Dujarric (l'auteur du magasin des grands boulevards, les Trois Quartiers, aujourd'hui défiguré), Mallet-Stevens, Patout ou les frères Perret. Les « trente glorieuses » furent moins heureuses et on attend avec un rien d'inquiétude l'opération qui, après le départ des usines Renault, doit remodeler 650 000 mètres carrés d'un coup (55 hectares sur le seul territoire de Boulogne). Pour l'heure, préfet, fonctionnaires du ministère de l'équipement et édiles municipaux jouent une partie de bras de fer pour imposer leurs points de vue en matière d'urbanisme. Un urbanisme qui sera, on l'espère, à la hauteur de ce XXIe arrondissement.

Emmanuel de Roux

(1) *« Boulogne, ville en mouvement, 150 ans de photographie »*. Centre culturel de Boulogne-Billancourt, 22, rue de la Belle-Feuille (92100). Tél. : 47-12-77-95. Jusqu'au 20 décembre.

EN GASCOGNE
de Jean-Roger Bourrec.
Photographies François Perri.
Privat, collection « Pays et villes de France », 220 p., 150 F.

■ Pour évoquer cette terre aux accents rocailleux que l'on appelle la Gascogne, les éditions Privat viennent de publier un joli livre. Parfumés à l'armagnac, les chemins âpres de ce pays balayé par les vents d'ouest et d'autan gardent le souvenir de ces fines lames qui ont nom d'Artagnan, Jean Lannes et Blaise de Montluc. Cette Gascogne à la pointe de l'épée ne saurait oublier la vie quotidienne des hommes d'aujourd'hui qui vivent entre Gers et Hautes-Pyrénées. Là où la Lomagne frôle l'Agenais, *« se promène dans les environs de Lectoure, descend jusqu'à Florence et, à l'est, se tourne vers le toulousain »*. L'arbre et l'arbuste, l'oie et l'eau-de-vie marquent les bornes d'une province qui cache des pierres émouvantes comme celles, méconnues, de l'abbaye cistercienne de Flaran.

Une fois la lecture achevée, on regrette qu'entre les photographies qui illustrent ce livre, les auteurs n'aient glissé aucune carte pour faciliter le voyage dans ce Sud-Ouest qui a été un des fleurons de l'Occitanie. Enfin, sur l'ensemble du volume, seules quatre lignes sont réservées à la tauromachie. Un ostracisme qui oublie que le Gers, un des départements le plus attachant de la Gascogne, possède, avec Vic-Fezensac, un des temples français de la corrida.

Ici, à la Pentecôte, dans ce bourg de trois mille cinq cents habitants, loin de Nîmes envahi par le parisianisme, on célèbre avec passion le culte du *toro* de combat. Quel afficionado n'a pas pris un jour la route de ces arènes de Gascogne pour participer à la feria organisée par des bénévoles ?

Est-ce pour faire pardonner cet « oubli » que les premières pages du livre offrent une superbe photo du monument dressé devant les arènes de Vic et représentant un taureau aux cornes impressionnantes, comme on n'en voit plus guère dans les plazas du sud de la Loire, s'écroulant au pied du matador ?

J. P.

COURRIER

La fin du socialisme utopique

A propos des cités-jardins du Plessis-Robinson (*le Monde* daté 4-5 octobre), il faut rappeler que l'office d'HLM des Hauts-de-Seine, né en 1962 du dépeçage de l'Office de la Seine, et donc dirigé par le RPR, n'a jamais pu s'entendre avec la municipalité du Plessis-Robinson, communiste jusqu'en 1989. Non entretenus, les bâtiments se sont délabrés. La cité, qui se trouve à 10 kilomètres de la porte de Châtillon, était presque à la campagne en 1930. Elle est presqu'à Paris aujourd'hui. Le temps n'est donc plus au socialisme, qu'il soit utopique ou pragmatique, mais à la rentabilité. Le but n'étant plus le même, il est clair que l'urbanisme sera différent. Il ne peut donc s'agir de réhabiliter l'ancien, ni de réaliser une *« nouvelle génération de cités-jardins »*. A moins que l'on considère l'ensemble de Parly II comme une cité-jardin, mais ce n'est plus de l'euphémisme !

BERNARD MARREY
Paris

L'action des associations à Bordeaux

Ce sont les associations qui ont les premières émis des critiques sur le VAL (*le Monde* daté 15-16 novembre). Dès 1987, Aquitaine Alternatives a diffusé un dossier contre ce projet. Pour élargir cette action et toucher un public plus vaste, une nouvelle association, TransCUB, regroupant au départ des écologistes et des usagers des transports, s'est créée en 1989. Elle consacre depuis cette date toutes ses actions aux transports en commun dans la communauté urbaine. Les partis ont mis très longtemps à s'intéresser au dossier. Il a fallu que les associations introduisent des actions en justice, manifestent sur la voie publique, leur écrivent à plusieurs reprises pour que certains élus osent enfin contester un projet du maire de Bordeaux.

Il est rare que les associations réussissent à mobiliser la population (600 personnes dans la rue le 14 novembre à Bordeaux) et à faire évoluer un projet, surtout face à des groupes industriels aussi puissants que Matra et à un devis de 6 milliards de francs. Alors qu'on évoque si souvent le déclin de la citoyenneté et le repli sur l'individualisme, il est réconfortant de voir des citoyens se mobiliser sur des sujets d'intérêt général et revendiquer plus de démocratie locale. Les présenter comme des contribuables ou des chefs d'entreprise soucieux de leurs intérêts particuliers, accorder une si large place aux politiques, me semble une approche réductrice, de la réalité.

DOMINIQUE PROST
Le Bouscat (Gironde)

Le coût des travaux

Bravo pour ce supplément « Heures locales » nouvelle manière. D'autant que le ton, les informations, tantôt brèves, tantôt plus consistantes, permettent aux élus comme aux citoyens d'obtenir des nouvelles régionales que le parisianisme embrume quelque peu.

Puis-je me permettre de vous suggérer un sujet d'enquête qui intéresse élus et citoyens ? Pourquoi les coûts des travaux publics réalisés par les collectivités territoriales sont-ils plus élevés que ceux effectués pour des particuliers ou des entreprises privées ? Question « naïve » qui mériterait une réponse pour le moins « explosive » ! Mais n'ai-je point entendu souvent dire que la transparence était un des fondements de la démocratie ?

GÉRARD PLANTEROSE
Saint-Léger-du-Bourg-Denis (Seine-Maritime)

DÉBAT

NOUVEL ÉLAN POUR LA DÉCENTRALISATION

par Pierre Richard

LES idées, ces dernières années, ont été comme dépassées par les événements. Il faut, pour en prendre toute la mesure, faire un point serein de la situation, tirer les conséquences de ce qui s'est passé et se projeter vers l'avenir. La décentralisation est une bonne illustration des grandes mutations qu'a connues notre pays depuis quinze ans. Elle est aujourd'hui à la recherche d'un nouveau équilibre. Si nul ne sait ce qui se passera exactement dans les deux ou trois années qui viennent, il est possible de se fixer un objectif à long terme, et imaginer ce qui paraît souhaitable d'ici douze à quinze ans dans la répartition des pouvoirs entre les collectivités publiques. La vision étant alors définie, on peut se mettre en marche et progresser pas à pas.

C'est l'appel très fort que formulent aujourd'hui nos citoyens et nos élus locaux : la décentralisation, c'est-à-dire l'application du principe de subsidiarité, oui d'accord. Mais pour quoi faire, avec qui et comment ?

Le fonds de recherche sur la décentralisation, créé à l'initiative du Crédit local de France en association avec la Caisse des dépôts, veut contribuer à formuler des réponses concrètes à ces interrogations fondamentales. Il permettra de lancer des études approfondies conduites par des experts, des praticiens et des universitaires, qui travailleront en toute indépendance. Une commission de la décentralisation guidera ces travaux. Elle proposera les axes de recherche et débattra sur les propositions des experts. Un Livre blanc, *Décentralisation 2005*, conclura les travaux à l'horizon 1994.

Présidée par Jacques Chaban-Delmas, la commission comprendra de hautes personnalités du monde politique, économique et social. On renoue en quelque sorte avec la méthode de la commission Guichard. Celle-ci proposait, dans son rapport « Vivre ensemble » de 1976, un *« modèle de développement »* avec un cheminement sur le moyen.

Chacun sent que la décentralisation est aujourd'hui au milieu du gué. L'attente pour des objectifs clairs et des solutions concrètes est très forte.

Un regard rétrospectif sur les dix années déjà écoulées sera très utile. La décentralisation des années 80 a été surtout une réforme institutionnelle : huit cent dix-neuf lois et décrets d'application en dix ans. Elle a, pour l'essentiel, rebattu les cartes des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités locales et a permis l'émergence d'un véritable pouvoir local. C'était nécessaire pour débloquer le système, la France étant historiquement et culturellement un pays très centralisé, trop centré sur Paris et les ministères.

La récente loi de février 1992 sur l'administration territoriale de la République marque une deuxième étape de la décentralisation : une réforme « applicative » qui introduit des dispositifs souples et dynamiques dans la gestion du territoire : par exemple, une meilleure coopération entre les différentes collectivités publiques, y compris l'Etat. Il ne s'agit plus avec cette loi de transfert ou de partage de pouvoirs, mais de solidarité et d'actions concertées.

Coopération Etat-collectivités

La troisième étape, celle des années 90, avec application définitive au-delà de l'an 2000, pourrait concerner deux nouveaux champs de réforme.

Premier enjeu : la décentralisation n'a de sens pour le citoyen que si elle a un impact réel sur le cadre de vie quotidien, et en particulier sur l'aménagement du territoire.

L'essoufflement depuis plus de quinze ans de la politique d'aménagement du territoire tient au fait que l'on n'a pas su inventer une méthode capable de se substituer au volontarisme étatique des années 60, qui a notamment délocalisé les industries vers l'Ouest. L'Etat n'a plus la capacité aujourd'hui d'imposer une politique technocratique. Il doit composer avec un corps d'élus locaux puissant, organisé, capable de parler haut et fort. L'aménagement du territoire se fera avec les élus ou ne se fera pas.

Cette nouvelle étape pourrait être celle d'une coopération exemplaire entre l'Etat et les collectivités locales pour cogérer le territoire. Les contrats de plan Etat-régions indiquent la voie mais sont insuffisants. Il faut que l'Etat apporte du « grain à moudre », et ce grain n'est pas nécessairement budgétaire. Les crédits budgétaires seront toujours insuffisants ! Il faut que l'Etat intervienne par les leviers économiques qu'il maîtrise lui-même. Ils sont nombreux. Pensons aux emplois publics (plus de 4 millions d'emplois contrôlés par l'Etat sur 22 millions d'actifs), aux grands services publics, tant des secteurs concurrentiels que non concurrentiels, aux réseaux de la recherche et des universités.

Le deuxième enjeu de cette nouvelle étape porte sur la démocratie locale. La décentralisation porte encore trop la marque des experts. Elle n'est pas suffisamment l'affaire des citoyens. Pour que la décentralisation devienne synonyme de démocratie locale, il faut mettre en œuvre le principe de transparence. Le contrôle démocratique doit s'exercer sur des structures, des organisations lisibles et simples à comprendre. L'objectif de simplification du dispositif actuel doit l'emporter sur tous les autres, même sur l'objectif d'égalité. Un système idéal de péréquation risquerait d'être une véritable « usine à gaz » financière. Celle-ci serait donc contestée à peine construite. Mieux vaut un système plus fruste, imparfait mais lisible.

Cet effort de clarté et de lisibilité doit se décliner sur le long terme. Fixons l'objectif souhaitable. En ce sens, la spécialisation des recettes fiscales par nature de collectivités locales, la clarification des compétences par blocs faciliteraient grandement la compréhension du système.

La commission de la décentralisation, qui démarre ses travaux le 9 décembre, aura du pain sur la planche. Elle ne pourra pas ne pas évoquer la question du rôle de l'Etat dans un pays centralisé, de l'organisation de la solidarité entre les collectivités, du nombre de niveaux d'administration de notre pays à l'heure de la construction de l'Europe, du statut des fonctionnaires locaux. En faisant volontairement un saut de douze ou quinze ans, on rend la réflexion plus sereine, chacun sentant qu'il n'est pas menacé dans l'immédiat. L'évolution est alors possible vers une société plus responsable et plus conviviale.

► **Pierre Richard est directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et président du directoire du Crédit local de France.**

MÂCON

Paisibles bords de Saône

« CETTE *ville est trop heureuse.* » Jean-Pierre Labruyère ne voit pas d'autre explication à l'indicible langueur qui baigne la préfecture de Saône-et-Loire. Homme d'affaires dont le groupe prospère dans la distribution, ce notable de vieille souche mâconnaise a pris un coup de sang, au mois de juin dernier, en agitant au nez d'une assemblée geignarde de la chambre de commerce et d'industrie le spectre du déclin : *« Si nous ne faisons rien, je crains que Mâcon ne soit reléguée à un rôle de sous-préfecture rurale. »* Une si sombre prophétie, de la part d'un homme si éminent, a fait tanguer la ville, peu habituée aux esclandres. Ici, la vie coule, aussi lisse et paisible que la Saône.

« Les gens ont la culture du statut, de la sécurité et du bien-vivre », explique Jean-Pierre Worms (PS), député de la circonscription. Ces valeurs hautement républicaines s'épanouissent sur le terreau d'une ville de tradition administrative, où le service public emploie encore 8 000 personnes. Le tertiaire privé, le négoce du vin et un tissu équilibré de PME sont les autres boucliers de Mâcon face à la récession (moins de 9 % de chômage). Pourtant, la morosité commence à descendre des coteaux voisins, où les AOC n'échappent pas à l'atonie du marché vinicole. La perte récente des deux cents emplois de la SEITA a été la première saignée vraiment douloureuse dans l'économie locale. Plus inquiétant pour l'avenir a été le départ, coup sur coup cette année, de trois sièges sociaux de banques vers Chalon-sur-Saône et Bourg-en-Bresse.

Une crise en pente douce, mais une crise tout de même, qui laisse la ville bourguignonne incrédule. Jusque-là, Mâcon se laissait vivre. La création en 1981 d'un arrêt du TGV Paris-Lyon sur son territoire n'a pas provoqué de déclic. Onze ans plus tard, la zone d'activités autour de Loché reste un quasi-désert. *« C'est une gare de western »*, admet Jean-Pierre Worms. Les autres zones industrielles de l'agglomération sont certes plus vaillantes, mais l'économie mâconnaise s'est davantage nourrie du développement d'activités existantes que d'implantations nouvelles. Président de la chambre de commerce et d'industrie, Jacques Bayardon estime que l'apport du TGV n'est pas quantifiable.

Il reconnaît qu'« *attirer des entreprises nouvelles n'a pas fait l'objet d'une action spécifique* ». A quoi bon sonner le tocsin quand on échappe aux sinistres qui ravagent le bassin minier voisin du Creusot, voire la région chalonnaise ? Pendant toutes ces années, Mâcon s'en est remis au hasard et aux circonstances.

Ses atouts naturels devaient suffire à sa promotion : qui ignore que la ville est à la croisée des autoroutes A6 Lyon-Paris et A40 vers Genève, et prochainement de la route Centre-Europe-Atlantique ; que la Saône, grâce au canal de dérivation fraîchement creusé, y est au gabarit européen ; que le TGV met la capitale à 1 h 40 ; que Lyon est à 60 kilomètres ; que la table y est bonne et le stress inconnu... ? La « sortie » récente de Jean-Pierre Labruyère n'était rien d'autre qu'un appel à la mobilisation : *« Il est temps d'entonner l'hymne* « Mâcon, réveille-toi ! », insiste-t-il aujourd'hui.

Depuis quinze ans qu'il est le locataire de l'hôtel de ville, derrière la façade ruisselante de fleurs de l'ancienne demeure des comtes de Montrevel, Michel-Antoine Rognard a eu, il est vrai, d'autres priorités que le développement économique. Le nouveau maire socialiste avait hérité des dettes de son prédécesseur, le bouillonnant Louis Escande. Les chantiers inachevés de ce bâtisseur, qui rêvait tout haut d'un Grand Mâcon de 100 000 habitants, avaient laissé les finances locales exsangues. Après les ZUP construites à cadence forcée au nord et au sud de l'agglomération, puis les larges avenues tracées au cordeau sur le modèle américain, les bulldozers avaient entrepris d'éventrer le vieux Mâcon. Même la maison natale de Lamartine, rue des Ursulines, a fait partie des victimes de l'époque.

Incertaine de ses limites, la ville hésite toujours entre Lyon et Dijon.

Non sans fierté, Michel-Antoine Rognard peut aujourd'hui se vanter d'avoir *« reconstitué le centre-ville »*, quand d'autres maires se contentaient de sauvegarder le leur. La plus méridionale des cités bourguignonnes a peu à peu retrouvé ses couleurs italiennes. Mais, derrière l'ocre des façades et sous les tuiles romanes, ce n'est pas un quartier-musée que la municipalité a voulu ressusciter. Grâce aux nombreuses acquisitions de l'ancienne équipe, puis au droit de préemption exercé systématiquement depuis 1977, la rénovation a été conduite avec un souci constant du logement social : à Mâcon, la moitié de la population habite en HLM. Derrière le quai Lamartine, l'entrelacs des ruelles résonne ainsi d'une vie authentique.

De la place aux Herbes, qui accueille un marché aux fleurs presque provençal, jusqu'au square de la Paix, Mâcon vaque à ses occupations quotidiennes dans un cadre historique sans ostentation. La Maison de bois, ce *« gigantesque bahut*, selon les frères Goncourt, *que les Mâconnais ne devaient regarder qu'en échappade »* en raison des sculptures grivoises qui ornent ses façades, pourrait n'être qu'un lieu touristique. De même que le musée Lamartine, la chapelle Saint-Vincent-de-Paul – curieusement ovale – à l'intérieur de la résidence Soufflot, ou encore les tours dépareillées du vieux Saint-Vincent. Mais la ville ne vend pas ses charmes au premier touriste de passage. Comme si, par un excès de pudeur, elle réservait le meilleur d'elle-même à ses propres habitants.

La cité ne manque de rien en matière d'équipements sportifs et culturels, que certains jugent même surdimensionnés. Une telle politique du cadre de vie a son prix. L'endettement de l'après-Escande n'a guère diminué, même si Michel-Antoine Rognard assure : *« Nous avons rétabli les grands équilibres. La situation de nos finances est tendue mais saine. »* Pour s'attaquer désormais au développement économique – en particulier pour commercialiser la zone de Mâcon-Loché, – la ville se trouve pénalisée par son taux de taxe professionnelle (18,25 % contre une moyenne départementale de 5,25 %). Mais elle souffre aussi de sa situation géographique.

Etirée sur un douzaine de kilomètres le long de la rive droite de la Saône, Mâcon est bloquée à l'ouest par les premiers vignobles du Mâconnais. A l'est, sur l'autre berge, c'est un autre département, l'Ain, et une autre région administrative, Rhône-Alpes. Même impasse au sud, où l'on bute sur le département du Rhône. Au nord, les possibilités de développement ont été explorées, mais se heurtent à la concurrence de Tournus et de Chalon. A-t-on déjà vu un chef-lieu de département aussi excentré ? Malade de ses limites administratives, l'agglomération n'a, de surcroît, jamais eu de stratégie claire entre Dijon et Lyon.

Le choix des industriels semble pourtant fait : *« La Bourgogne est une fausse région, et Dijon une fausse capitale*, plaide Jean-Pierre Labruyère. *Mâcon a toujours été attirée par Lyon ; son développement économique doit être recherché en liaison avec Rhône-Alpes. »* Pour Michel-Antoine Rognard, la ville peut devenir, sans quitter le giron administratif bourguignon, *« une tête de pont vers Rhône-Alpes »*. Il appelle de ses vœux une délocalisation des universités lyonnaises, l'environnement d'enseignement supérieur faisant gravement défaut.

Mais, avant de lorgner au loin, l'agglomération devra se dépêtrer d'un lancinant imbroglio local. La loi sur l'administration territoriale de la République a réveillé ici d'ancestrales rivalités de clocher. Ville-centre, Mâcon a tout naturellement proposé un projet de communauté de communes englobant ses cinq voisines les plus proches, extensible à cinq communes de la rive gauche. Réaction immédiate dans l'Ain, où Michel Voisin, député UDF et maire de Replonges, a réussi le tour de force de réunir, en quelques semaines, dans le même projet de district, trente-quatre communes rurales. *« Cela compte »*, dit-il, tout en refusant qu'on y voie une *« machine de guerre » : « On sait qu'on doit travailler avec Mâcon, on le veut, mais dans un partenariat librement consenti. »*

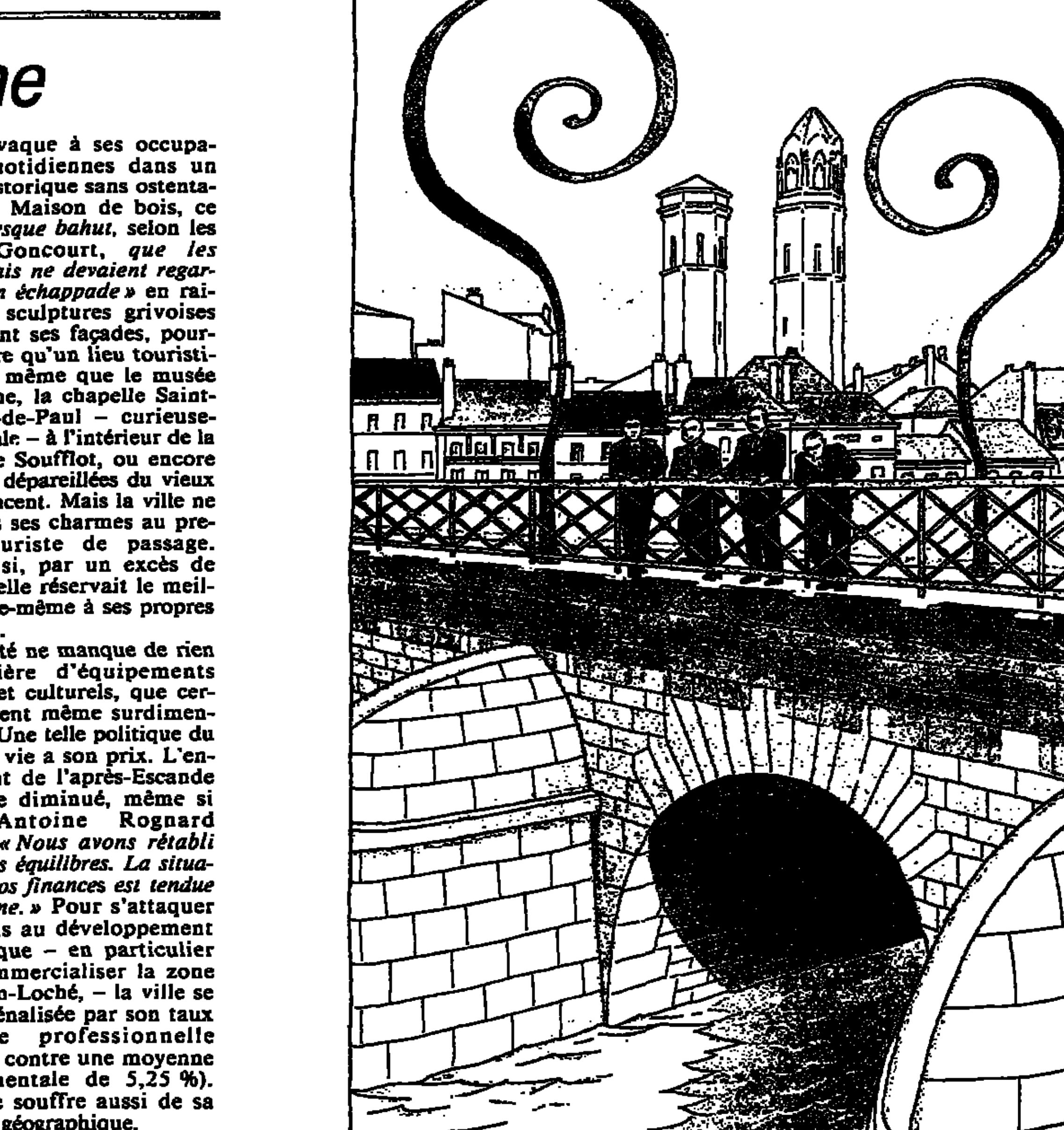
Dans le bureau du maire de Mâcon, le courant a l'air de mieux passer avec lui qu'avec son cousin germain : Gérard Voisin, maire PR de Charnay-lès-Mâcon (6 000 habitants) et candidat déclaré de l'UDF aux législatives. Celui-ci a rassemblé une dizaine de communes contiguës, encore sous le traumatisme de la loi Marcellin et des tentatives d'annexion du Grand Mâcon, pour réfléchir à la *« coopération intercommunale autour de l'agglomération mâconnaise »*. Une intercommunalité sans la ville-centre ? *« Les pourparlers ne sont pas rompus avec Mâcon »*, nous rassure Gérard Voisin, mais la période électorale qui s'annonce augure mal de la suite.

Toutes étiquettes confondues, les décideurs économiques défendent le projet de Mâcon comme le seul cohérent, et dénoncent *« la guerre des écharpes »*. Conseiller régional RPR, Jacques Bayardon est pessimiste : *« Malheureusement, la politique ne cédera pas le pas au bon sens. On va installer une intercommunalité de quartiers préjudiciable à l'intérêt général. »* Sur son impulsion, la CCI vient d'annoncer la création d'une structure de développement économique pour le Mâconnais-Val-de-Saône qui transcende les féodalités politiques et les frontières administratives. Si Mâcon rate l'intercommunalité comme d'autres échéances du passé récent, c'est, pense Jacques Bayardon, *« parce qu'il n'y a pas d'homme qui ait la tête au-dessus de la mêlée »*.

Ce sentiment qu'il faut une personnalité d'envergure à la tête de la ville pour imposer Mâcon est de plus en plus partagé. La grande erreur du maire, selon « Jacky » Bayardon, est de n'avoir pas cumulé son mandat avec celui de député. Aujourd'hui, il trace un portrait-robot très « clintonien » du chef qu'il faut à sa ville : *« Un homme entre quarante et cinquante ans, qui ait une grande ambition. »* Mais, surtout, ne lui demandez pas de nom. Dans la pratique politique mâconnaise, ce serait une faute de goût : hormis Jean-Pierre Worms, élu depuis 1981 mais toujours considéré comme un parachuté, la classe politique locale a usé ses fonds de culotte sur les mêmes bancs d'école, joué au rugby et vieilli ensemble. *« Nous sommes des amis de trente ans »*, disent aussi bien le RPR Bayardon que le PR Voisin du socialiste Rognard. Et vice-versa.

Un nom pourtant revient souvent dans les conversations. Celui de Dominique Perben, le maire RPR de Chalon, dont le dynamisme est cité en exemple à tout propos. Avec lui, l'éternelle rivale de Mâcon a reconquis une image nationale, et son charisme a mis sous l'éteignoir les querelles locales. Le Mâconnais recèle-t-il un homme politique de sa trempe, ou, mieux encore, un autre Alphonse de Lamartine ? Libre de tout engagement politique, Jean-Pierre Labruyère répond à sa manière, par une question : *« Ne faudrait-il pas un homme nouveau, venu d'ailleurs ? »* La greffe serait assurément délicate avec une ville qu'on ne conquiert pas, mais qui vous coopte. On ne saurait trop conseiller au postulant un temps de méditation sur la roche de Solutré toute proche. François Mitterrand n'expliquait-il pas dans *la Paille et le Grain* : *« De là, j'aperçois mieux ce qui va, ce qui vient et surtout ce qui ne bouge pas. »*

De notre envoyé spécial
Jean-Jacques Bozonnet



Prochain article :
PERPIGNAN

• *Dans la série « Cités »,* le Monde *a déjà publié : Arras (daté 15-16 novembre), Saint-Malo (daté 22-23 novembre).*

Le pont de la concorde

Dans *la Guerre des Gaules*, Jules César s'irritait de devoir en scruter les flots pendant des heures pour savoir de quel côté elle coulait. La Saône est une rivière immobile, aux crues lentes et amples. L'été, son plan d'eau étale est le terrain de jeu favori des Mâconnais, pour qui les plaisirs de l'eau valent ceux du vin.

Toutefois, cette rivière aux manières bonhommes reste une redoutable frontière, comme au temps où elle marquait la séparation entre le Royaume et l'Empire. Dans les esprits subsiste une solide méfiance entre les deux rives. Le Bressan ressasse le *« sentiment de suprématie »* prêté au Mâconnais, lequel semble ignorer la vaste plaine fertile dont les confins se noient dans la brume. Entre ces deux mondes, un unique pont de pierre, étroit et sinueux.

Edifié au XIe siècle, fortifié au XIIe, allongé au XVIe, surélevé au XIXe, rescapé des bombardements de la seconde guerre mondiale, c'est le même unique pont de pierre qui absorbe le trafic urbain. Rafistolé en permanence, le vieux pont Saint-Laurent est toujours debout. Le supplice de l'embouteillage y a remplacé la peine du fouet. Les automobilistes pressés l'abordent avec angoisse, comme jadis les prisonniers huguenots que le gouverneur de Mâcon faisait précipiter dans la Saône.

Les embarras de circulation le seront prochainement, avec la création d'un second pont urbain, légèrement plus au sud. Son financement est bouclé. Le déclic a été le creusement du canal de dérivation de la Saône, sur lequel Ain et Saône-et-Loire se déchiraient depuis trente ans. Désormais en eau, ce contournement par l'est fait émerger une « île » de 35 hectares, hors d'atteinte des inondations. Les projets d'aménagement de ce site foisonnent.

Le nouvel ouvrage d'art sera, selon le maire, *« le pont de la concorde »*. Faisant allusion au climat du dialogue renoué par-dessus la Saône, son confrère de Replonges confirme : *« Nous avons réalisé en trois ans ce qui ne s'était pas fait en cinq siècles. »*

J.-J. B.

Chiffres

■ **Préfecture** du département de Saône-et-Loire, Mâcon compte 37 275 habitants.

■ **Résultats des élections municipales du 14 mars 1989**
I., 20 677 ; V., 12 602 ; A., 39,05 % ; E., 12 165.
Union gauche (Rognard, PS, maire), 6 610 (54,33 %), 31 élus (6 PC, 18 PS, 2 MRG, 5 Maj. p.)
Union droite (Decrock, UDF-PR), 4 650 (38,22 %), 7 élus (2 RPR, 3 UDF-PR, 2 div. d.)
FN (Martin), 905 (7,43 %), 1 élu.

■ **Résultats du référendum sur l'union européenne du 20 septembre 1992 :**
I., 20 197 ; V., 12 570 ; A., 37,76 % ; E., 12 146.
Oui .... 7 188 (59,17 %)
Non .... 4 958 (40,82 %)